

# AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADET**

Annexe du bilan de la concertation

TOME 3

# AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADET**

Comité partenarial n°4

Marseille - 30 mai 2018

# Programme

## Comité partenarial n°4

Marseille - 30 mai 2018

### Temps 1 – Propos introductifs

14h10 Ouverture du Comité Partenarial

**Eliane BARREILLE**, Conseillère régionale, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme

14h20 Propos du représentant de l'Etat

**Florence LEVERINO**, SGAR Adjointe de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

### Temps 2 – Présentation du rapport

14 h30 La stratégie démographique

**David GEHANT**, Conseiller Régional

14h40 Egalité des territoires, stratégie urbaine et logement

**David GEHANT**, Conseiller Régional

14h50 Débat avec la salle

15 h 10 Gestion économe de l'espace et préservation des terres agricoles

**Eliane BARREILLE**, Conseillère régionale, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme

15 h 20 Protection et restauration de la biodiversité

**Jacqueline BOUYAC**, Conseillère régionale, déléguée aux Parcs Naturels Régionaux

15h30 Débat avec la salle

15h 50 Les transports, l'intermodalité et le désenclavement numérique

**Catherine ROUBEUF**, Conseillère régionale, Vice-Présidente de la Commission « Transports, infrastructures et ports »

16 h 00 La transition énergétique : vers une région neutre en carbone à l'horizon 2050

**David GEHANT**, Conseiller régional,

16h 10 Débat avec la salle

16 h 30 La gouvernance

**Eliane BARREILLE**, Conseillère régionale, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme

### Temps 3 – Les règles du SRADDET

**16 h 35** Le fascicule des règles : quelles priorités ?

**Alix ROCHE**, Directrice de la Délégation Connaissance Planification transversalité

**16 h 55** Conclusion

**Eliane BARREILLE**, Conseillère régionale, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme

# Compte-rendu

## Comité partenarial n°4

### Marseille - 30 mai 2018

## Temps 1 – Propos introductifs

### Ouverture du Comité Partenarial

**Eliane BARREILLE, Conseillère régionale, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme,** introduit ce 4ème Comité Partenarial du SRADDET qui constitue une étape importante vers la finalisation de ce schéma. Son élaboration est engagée depuis plus d'un an et demi, sous le pilotage de Monsieur Roger Didier, vice-président à l'aménagement du territoire et au logement, aujourd'hui retenu par d'autres obligations.

Elaine Barreille remercie particulièrement les agences d'urbanisme pour leur accompagnement au cours des derniers ateliers, ainsi que pour leurs productions cartographiques. Ces ateliers du mois de mars ont permis de mettre en débat et partager l'analyse des enjeux spécifiques aux quatre espaces alpins, azuréens, provençaux et rhodaniens. Ces quatre espaces qui dépassent les limites administratives et institutionnelles, permettent d'appréhender la diversité des territoires et des enjeux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette analyse vient compléter le rapport du SRADDET, qui a fait l'objet de nombreuses évolutions :

- la prise en compte des préconisations de notre conseil juridique, mais également de notre assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'évaluation environnementale.
- nouvelles formulations des objectifs, afin de répondre de manière plus lisible aux ambitions des 3 grandes lignes directrices, prescriptions clarifiées
- production de nouvelles cartographies thématiques non prescriptives pour illustrer les objectifs
- affirmation de certains objectifs, en matière démographique ou d'habitat ou de consommation d'espace, par exemple
- les enjeux propres à chaque domaine obligatoire
- un chapitre sur la gouvernance

Dans le même temps le travail sur les règles a été relancé, à travers une nouvelle saisine des personnes publiques associées de manière obligatoire à l'élaboration des règles. Cette deuxième saisine, qui est en cours, n'était pas obligatoire mais constitue une démarche volontariste visant à assurer une réelle co-construction du SRADDET, dans la continuité du dispositif largement déployé par la Région depuis plusieurs mois.

## Propos du représentant de l'Etat

Florence LEVERINO, SGAR Adjointe de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représente le préfet de Région, et assure l'équipe du SRADDET de son soutien et de celui de l'Etat. Florence LEVERINO souligne la forte ambition de ce projet qui implique le plus largement possible les acteurs et citoyens de la région dans un calendrier serré. La Région reste ainsi dans le peloton de tête national en ce qui concerne l'élaboration du SRADDET.

Elle souligne l'urgence qu'il y a à revoir le modèle de développement territorial, au regard notamment de la transition énergétique (passant par le recours aux énergies renouvelables, la baisse de la consommation énergétique, le développement de l'économie circulaire), rappelant au passage que la France s'est engagée au niveau international à diminuer ses émissions de GES.

Pour être maintenue, l'attractivité régionale nécessite de lever des freins en matière notamment d'accès au logement : les difficultés à se loger ont notamment pour conséquence que certaines offres d'emploi ne sont pas pourvues. Elle met également en avant les thématiques de la consommation de l'espace, de la préservation de la qualité de vie, des transports. Elle conclut en affirmant que la Région peut compter sur les services de l'Etat pour l'appuyer dans ses diverses démarches en la matière.

## Temps 2 – Présentation du rapport

### La stratégie démographique, Egalité des territoires, stratégie urbaine et logement

Présentation des objectifs par David GEHANT, Conseiller Régional

*Voir diaporama*

### Temps d'échange

Marc POUZET, *Président* du Conseil Economique, Social et Environnemental Provence-Alpes-Côte d'Azur rappelle la forte implication des membres du CESER sur le sujet du SRADDET, et le travail sérieux mené sur les objectifs. Un rapport du CESER sera rendu en juin.

Il indique que le recours à quatre espaces qui ne correspondent pas à des limites administratives existantes constitue une erreur du SRADDET, de nature à ajouter de la complexité, notamment pour le suivi du document dans le temps.

Ce document qui reste très administratif doit également se montrer très ambitieux. Seule une ambition maximale permettra d'atteindre un résultat moyen : or la région accumule de nombreux retards (transports, logement social...).

Marc POUZET pointe l'absence de sujets essentiels, comme l'immigration ou le vieillissement de la population. L'accroissement démographique se fait notamment par l'immigration, avec l'apport de populations pauvres qu'il faut intégrer et former. Le phénomène de vieillissement de la population, et l'évolution vers une économie de services, constituent une forte opportunité de développement économique.

L'objectif d'accroissement de la population n'est pas suffisant, il faut cibler l'amélioration du bien-vivre, qui est l'une des priorités de Renaud Muselier, et également du CESER.

Sur les centralités, il estime qu'il est nécessaire de dépasser le fait de vouloir « faire plaisir à tout le monde », selon une logique centrée sur les intérêts locaux. Il faut également aborder la spécificité de nos métropoles, dont le développement bordé par la mer se fait à 180 degrés et implique un rayonnement sur les territoires adjacents.

S'agissant de « l'égalité des territoires », le but ne doit pas être que tous soient égaux, mais de rechercher l'équité.

Le SRADDET devrait selon lui davantage avoir un regard innovant et identifier les conséquences futures des innovations à venir.

**Eliane BARREILLE, Conseillère régionale, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme** répond à Marc Pouzet sur les quatre espaces : il ne s'agit pas d'un ajout au mille-feuille, d'un nouveau niveau administratif, mais de systèmes définis pour travailler au plus près des populations et des territoires.

**David GEHANT, Conseiller Régional**, répond à Marc Pouzet sur plusieurs points. Les quatre espaces permettent de définir une vision stratégique globale et des orientations opérationnelles. Ils simplifient le travail plus qu'ils ne le complexifient. Par ailleurs s'il est vrai que le Rapport du SRADDET reste rébarbatif, c'est avant tout parce qu'il s'inscrit dans un cadre légal extrêmement précis et complexe. Malgré cela, on s'approche de la simplicité à travers cette nouvelle version du document, qui rappelle le est intégrateur de plusieurs schémas.

La stratégie urbaine régionale développée dans le SRADDET ne permet pas de « faire plaisir à tout le monde », car apparaissent ici une centaine de centralités, quand la Région en compte près de 1000.

S'agissant du vieillissement de la population, effectivement ce n'est pas antinomique avec le développement économique : la silver économie est un levier de développement économique important pour la région, bien identifié par le SRDEII et l'OIR Silver Economy. D'un point de vue SRADDET, le vieillissement de la population c'est une opportunité mais également une exigence d'adaptation, notamment en matière d'infrastructures et d'aménagement urbain.

Bénédicte MARTIN, Conseillère Régionale; Présidente de la Commission Agriculture, Viticulture et Ruralité confirme que les quatre espaces ne constituent pas des strates administratives supplémentaires, mais des systèmes de travail cohérents pour créer de la stratégie territoriale. Les élus ruraux s'en sont emparés, parce qu'ils satisfont le besoin de reconnaissance des espaces alpins et rhodaniens notamment, et de leurs spécificités. Ces espaces de dialogue ont permis d'accompagner des prises de conscience, qui s'illustrent par des démarches telles que l'Association de la Grande Provence et sont très utiles pour susciter un travail en commun entre différents territoires, qui font valoir leur droit au développement.

## Gestion économe de l'espace et préservation des terres agricoles

Présentation des objectifs par Eliane BARREILLE, Conseillère régionale, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme

*Voir diaporama*

## Protection et restauration de la biodiversité

Présentation des objectifs par Jacqueline BOUYAC, Conseillère régionale, déléguée aux Parcs Naturels Régionaux

*Voir diaporama*

### Temps d'échange

**JEAN-LUC LONGOUR** Président Communauté de communes Cœur du Var explique que le territoire de la Communauté de Communes Cœur du Var est très engagé en matière de préservation de la biodiversité, ou à travers des démarches telles que « zéro gaspillage, zéro déchets », mais qu'il lui est demandé de résoudre la quadrature du cercle. En effet, la croissance démographique y est supérieure à celle de la région (1,4% par an dans notre SCOT), et les équipements ne suivent pas. Comment désormais réduire la consommation d'espaces pris sur la nature et les espaces agricoles, tout en construisant des équipements nécessaires pour suivre le galop démographique ? Il estime que les chiffres de diminution de la consommation des espaces sont trop drastiques pour créer de véritables bassins de vie car cela nécessite un développement économique. Jean-Luc LONGOUR qualifie son territoire de rural, et ne voudrait pas connaître un « effet ciseaux ».

**Alix ROCHE**, Directrice de la Délégation Connaissance Planification transversalité indique que la mesure a été prise des grandes disparités de situations entre les territoires en matière démographique, et des pressions constatées dans des territoires tels que le Centre Var.

Dans un exercice prospectif à 2050, le SRADDET vise un effet correctif sur certains territoires afin d'atténuer les phénomènes de pression et d'engager une dynamique de maîtrise.

Le propos démographique du SRADDET a évolué depuis les derniers ateliers, et porte désormais sur des objectifs en volume permettant aux territoires de s'adapter dans le temps. Le SRADDET amorce donc un processus de régulation, et donne de grandes orientations pour conforter les centres, faire en sorte de ramener les commerces dans les cœurs urbains, etc.

Selon les situations territoriales, il est nécessaire de trouver des manières de moduler, ce qui amène à proposer une instance de dialogue territoriale. La loi prévoit également la possibilité de conventionner avec les EPCI pour la mise en œuvre du SRADDET.

**La Déléguée Nationale pour l'environnement (CGC)** mentionne l'importance accordée au SRADDET au niveau des régions françaises dans son rôle de développement durable.

**Charles Frédéric Lemaître**, référent biodiversité du Groupe Vicat interroge le lien entre le SRADDET et le Schéma régional des carrières : celui-ci s'appuie-il sur des hypothèses démographiques similaires à celle du SRADDET ?

**Florence LEVERINO**, SGAR Adjointe de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, confirme que les services de l'Etat veillent à la cohérence des différentes démarches.

**Philippe VITEL**, 9ème Vice-Président délégué en charge de l'identité régionale, des traditions et des relations entre la Défense et la Région indique qu'il y a de nombreux équilibres à trouver en matière de stratégie démographique, ou encore de densité et de centralités, pour lesquelles il ne faut pas tout accepter.

En quelques décennies ont été perdues près de 50% des terres qui étaient cultivées depuis des siècles. En cause, pour la moitié de ces 50%, l'urbanisation. Il faut reconquérir ces terres agricoles, parfois en déshérence, pour les rendre à leur vocation initiale. Là-dessus se greffent des problématiques de ressource hydraulique, de réchauffement climatique, d'atteintes à la biodiversité...et une réflexion en cours sur les investissements à porter dans le domaine de l'eau pour les 20 ans à venir.

S'agissant du SRADDET, il ne va pas être figé – aux schémas je préfère les stratégies, moins figées. La vertu de ce SRADDET sera de démontrer une capacité d'adaptation au fil des années.

## Les transports, l'intermodalité et le désenclavement numérique

**Catherine ROUBEUF**, Conseillère régionale, Vice-Présidente de la Commission « Transports, infrastructures et ports »

*Voir diaporama*

## La transition énergétique : vers une région neutre en carbone à l'horizon 2050

**David GEHANT**, Conseiller régional

*Voir diaporama*

## Temps d'échange

**Marc REVERCHON**, **CESER** regrette que la mer et le littoral semblent absents de la version 4 du Rapport du SRADDET malgré leur importance (espaces portuaires et autres usages comme les loisirs, l'énergie, problématiques tel le trait de côte...).

Les mesures du SRADDET pour 2030 semblent destinées à corriger les erreurs stratégiques du passé, ce qui est légitime, mais au-delà, à l'horizon 2050, on ne voit pas apparaître d'éléments disruptifs comme l'influence très forte, à l'avenir, des voitures autonomes, les péages urbains, etc. Le SRADDET semble se positionner sur une forme de poursuite de tendances corrigées des erreurs du passé, alors que l'avenir nous réserve des changements radicaux.

**Stéphane COPPEY**, secrétaire général **NOSTERPACA** (association d'usagers des transports publics) et **Président de France Nature Environnement 13**, renchérit sur l'intervention précédente : les objectifs sont ambitieux, mais pas assez s'agissant d'un horizon aussi lointain que celui du SRADDET.

Le SRADDET prendra-t-il en compte le transport maritime, ce qui est loin d'être négligeable ?

Prévoit-il une éco-redevance pour les poids-lourds ?

Des restrictions d'accès au centres urbains pour les véhicules ?

Question sous la casquette France Nature Environnement : la Région va-t-elle appuyer les initiatives locales allant dans le sens de ce qu'affirme le SRADDET ?

**Florence LEVERINO, SGAR Adjointe de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur** indique que l'Etat élabore dans le cadre de ses compétences régaliennes un schéma stratégique de façade maritime ayant vocation à traiter de l'interface entre la terre et la mer.

**Alix ROCHE, Directrice de la Délégation Connaissance Planification Transversalité**

En réponse à M. REVERCHON, indique que sans faire l'objet d'un chapitre dédié, la mer est abordée à travers différents objectifs du SRADDET, notamment l'objectif 9 sur le potentiel d'attractivité de l'espace maritime régional.

En réponse à M. COPPEY, Alix ROCHE rappelle que le SRADDET constitue un exercice inédit, qui intègre des schémas déjà finalisés et d'autres élaborés en parallèle comme c'est le cas du PRI-PRIT, tout cela dans un contexte législatif qui reste mouvant, en particulier sur les transports.

Ce premier SRADDET sera nécessairement atypique, et parfois imparfait, notamment dans sa dimension prospective. En cela il ouvre certains chantiers et appelle à de futurs prolongements. En l'état, il privilégie la réponse au cadre légal, le caractère intégrateur et transversal, et affirme fortement certains messages. Il sera donc imparfait, notamment dans sa dimension prospective, et privilégie une stratégie corrective.

**Catherine ROUBEUF, Conseillère Régionale, Vice-Présidente de la Commission Transports, Infrastructures, Aménagement du territoire et Ports** indique que la Région doit faire en sorte que le maillage territorial soit le plus serré possible, que tous les modes de transport soient présents sur l'intégralité des territoires, jusqu'aux plus petites communes.

**Bruno DESSAIGNES, Directeur des trains régionaux et de l'intermodalité**, confirme que le SRADDET intègre peu d'éléments prospectifs et disruptifs en matière de transports. S'agissant des péages urbains et autres mesures évoquées telles que l'éco-redevance, l'environnement actuel demeure mouvant, et la nouvelle loi d'orientation sur les mobilités est attendue. Afin de préparer collectivement ce que pourra être la mobilité dans 20 ans, une démarche prospective Transports est lancée dans le prolongement du SRADDET

**Bruno GENZANA, Conseiller Départemental des Bouches du Rhône, Vice-Président du département.** Conseiller Régional de Provence Alpes Côte d'Azur transmet les félicitations du Département et de sa Présidente Martine VASSAL à Renaud MUSELIER, aux élus régionaux, et à l'équipe en charge du SRADDET. Les transports sont au cœur des préoccupations du Département et de sa présidente. Le SRADDET peut servir de pièce maîtresse pour se saisir de l'urgence en matière de transports, d'autant qu'il servira à bâtir les prochains plans avec l'Etat.

**Claude BOUTRON, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance** soulève la question du développement photovoltaïque visé par le SRADDET. Les panneaux photovoltaïques étant encore majoritairement produits en Chine, le SRADDET envisage-t-il d'inciter au développement d'une production locale ?

Claude BOUTRON indique également qu'il est nécessaire de traiter la question de la qualité de l'air intérieur.

**Jean-Yves PETIT, Président de la Commission Environnement du CESER**, demande des précisions quant à l'articulation entre le SRADDET et le Plan Climat régional.

Jean-Yves PETIT suggère également que les règles définissant les secteurs à enjeux en matière de qualité de l'air puissent s'appuyer sur les constats d'AirPaca.

Enfin, s'agissant des ENR, Jean-Yves PETIT demande s'il est prévu d'établir une carte à vocation foncière pour utiliser des toitures, parkings, etc. ?

**Samuel BERTRANDY, Directeur du développement local et de l'économie, Communauté de communes Pays de Fayence**, remercie la Région qui a pris en compte les remarques de son territoire. Celui-ci a connu une forte hausse de la démographie, ce qui engendre un besoin d'équipements et donc, de consommation foncière. Ce territoire connaît également un fort besoin de transports en commun à destination des actifs qui travaillent dans les Alpes-Maritimes (Cannes, Sophia-Antipolis...), et d'une intermodalité plus développée.

**Bernard VAILLOT, Président du Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte**, relaie les interrogations du SCOT Provence Verte concernant la mise en compatibilité avec la stratégie démographique du SRADDET, le territoire connaissant une forte croissance de sa population, et réaffirme également la demande de réouverture de la ligne ferrée Gardanne-Carnoules.

**Catherine ROUBEUF, Conseillère Régionale, Vice-Présidente de la Commission Transports, Infrastructures, Aménagement du territoire et Ports**, indique en réponse à M.Vaillot que L'Etat ne finance plus certains travaux sur les lignes ferroviaires secondaires, la tendance étant plutôt à en fermer certaines. La Région soutient certes cette demande du territoire, mais n'est pas en position décisionnelle pour financer ou rouvrir ces lignes. Economiquement parlant, le tout-train n'est plus forcément la solution. Le bus peut constituer une bonne alternative (combiné aux énergies nouvelles).

**Alix ROCHE, Directrice de la Délégation Connaissance Planification Transversalité** répond sur les différents points :

- Les chiffres issus de l'actualisation du SRCAE ont permis de définir les objectifs qui figurent dans ce projet de SRADDET.
- Le Plan Climat est utilisé pour élaborer une partie des règles. En effet les textes exigent d'élaborer certaines règles qui s'apparentent à des mesures d'accompagnement en faveur du développement des énergies renouvelables.
- S'agissant de la qualité de l'air, les travaux d'AirPACA sont mobilisés. Le SRADDET ne prévoit cependant pas de carte à vocation foncière, car son rôle ne consiste pas à localiser des usages de façon précise.

## La gouvernance

**Eliane BARREILLE, Conseillère régionale, Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme**

*Voir diaporama*

## Temps 3 – Les règles du SRADDET

### Le fascicule des règles : quelles priorités ?

**Alix ROCHE, Directrice de la Délégation Connaissance Planification transversalité**

*Voir diaporama*

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION  
SUD



PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR

Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

SRADET

# Liste des présents

Comité partenarial n°4

Marseille - 30 mai 2018

**SRADET**  
**Liste des présents au Comité Partenarial du 30 mai 2018**

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Organisme</b>
1	ACCOSSANO	Claire	Responsable pôle aménagement transports	Communauté de communes Cœur du Var
2	ALEX	Caroline	Responsable service aménagement	Communauté de communes Pays des Sorgues monts de Vaucluse
3	ANGENEAU	Christèle	Chef de projet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
4	ARAMIS	Sarah	Chargée de mission	DREAL
5	ARTAUD	Delphine	Chef de la division Etudes et Expertises	INSEE
6	AUBET	Coralie	Responsable pôle observatoire	Chambre des métiers et de l'artisanat PACA
7	AUBOIRON-RIFF	Marilyne		Direction Départementale des Territoires et de la Méditerranée 13
8	AULAGNIER	Marc	Chef de service	Direction régionale de l'environnement Aménagement et logement en PACA
9	BALGUERIE BAIS	Catherine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
10	BARREILLE	Eliane	Vice-présidente	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
11	BARRET	Michel-Philippe		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
12	BATISSE	Renaud	Chef de projet SCOT	CC Lacs et Gorges du Verdon
13	BAUJOIN	Nathalie	Directrice aménagement	CCPF Fayence
14	BELLES	Gilbert	Directeur de Projets PCAET	Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
15	BENOIT	Pascale		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
16	BERCET	Monique	Présidente	Association COLINEO
17	BERINCHY	Quentin		Caisse des Dépôts et Consignation
18	BERTRAND	Jean-Marc	Chef de service	Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône
19	BERTRANDY	Samuel	Directeur du développement local et de l'économie	Communauté de communes Pays de Fayence
20	BLANC	Cyril	Directeur stratégie et cohérence	Aix-Marseille Provence Métropole
21	BLANCHETON	Olivier	Chargé de mission	ADEME
22	BLEYNAT	Rémi	Chargé de stratégie territoriale	Conseil départemental Var - DATU
23	BOGHOSSIAN	Julie	Chargée de mission	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte
24	BONNAFFOUX	Joël	Président	Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance 05
25	BONNAFFOUX	Pascale	Chef de service territorial et Europe	Conseil départemental 04
26	BONIFAY	Olivier	Directeur territorial Vaucluse	GRDF
27	BORDAT	Gaëlle	Responsable habitat	CCGV
28	BOUCHET	Sandrine	DGA	CCAPV
29	BOUTRON	Claude	Vice-président	Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance
30	BOUYAC	Jacqueline	Conseillère Régionale	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
31	BOUZON	Emmanuelle	Référente SCOT	DDT Vaucluse
32	BREGLIANO	Philippe	Président	Provence Forêt (coopérative)
33	BREMOND	Claude	Chef de service	Commune de Digne Provence Alpes Agglomération
34	BRUANT-SERAC	Nathalie	Chargée de mission métropole	AGAM
35	BRUN	Annick	Directrice Etudes et Stratégies	AMP
36	CECCARELLI	Fabrizio	Resp. am. Du territoire	Pays les Paillons
37	CHABRIER	Magali	Chargée de mission Urbanisme	Communauté d'agglomération Grand Avignon
38	CHETAL	Evan	Stagiaire	DREAL
39	CHEVALIER	Lia	Directrice du développement et des solidarités territoriales	Conseil départemental du Vaucluse
40	CHEVALIER	Laurent	Directeur de l'Aménagement	Communauté d'agglomération Cannes Lérins
41	CHIODO	Rémy	Directeur adjoint	Agence Locale de l'Energie et du Climat

**SRADDET**  
**Liste des présents au Comité Partenarial du 30 mai 2018**

42	COHEN	Patrick		Parc Naturel Régional du Luberon
43	COPPEY	Stéphane	Secrétaire Général	NOSTERPACA et Président France Nature Environnement
44	COTTET	Philippe		CESER
45	COURTINAT	Anne	Chargée de mission	DDT Vaucluse
46	DAVID	Isabelle	Développeur territorial	Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence
47	DAVIN	Serge	Vice-Président	CESER
48	DELCORSO	Sandra	Responsable de la mission climat	Métropole Aix-Marseille
49	DELMAS	Michel		Commissariat de Massif Alpin
50	DESSIVAUX	Frédéric		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
51	DONADINI	Mireille		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
52	DONNADILLE	Nicolas	Directeur	SCOT BV Cavaillon
53	DREMESROPIAN	Roger		CESER
54	DUBOIS	Jérôme	Vice-Président	Conseil Départemental 04
55	DUPONT	Louis-Laurent	Directeur des Etudes	Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise
56	DURANG	Xavier	Chef de projet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
57	EGINARD	Marie	Responsable communication	Fédération du Bâtiment
58	ESPOSITO	Johanna	Stagiaire service env.	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
59	EYSSETTE	Marion	Chargée de mission	Communauté de communes Pays d'Apt Luberon
60	FANJEAU	Benoit	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
61	FARJON	Alain	Directeur	Syndicat mixte pour le SCOT du Bassin de Vie d'Avignon
62	FELIX	Jean-Hubert	Directeur des affaires publiques	RTE Méditerranée
63	FERAUD	Maryline	Directrice Général Adjointe	SyMEnergie 05
64	FERRASSE	Jean-Henry	Maitre de conférences	AMU
65	FERREOL	Gérard	Président	Environnement industries
66	FERRUCCI	Florent	Chef de service	Communauté d'agglomération Dracénoise
67	FERULLA	Valérie		DREAL
68	FLACHAIRE	Katja	Référent territorial	Direction Départementale des Territoires 84
69	FOUREST	Thomas	Chargé de mission	ARPE PACA
70	GALLES	Simon	Chargé de mission	SCOT Gapençais
71	GARNIER	Laurent	Directrice ATE	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
72	GEHANT	David	Conseiller régional	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
73	GENDRE	Sylvain		ENEDIS
74	GENZANA	Bruno	Vice-président	Conseil Départemental des Bouches du Rhône
75	GHIS	Richard	Secrétaire Régional	FSU
76	GIAMINARDI	Bruno	Président	Centre National de la Propriété Forestière
77	GIRAUDOU	Annick	Directrice	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
78	GLORIAN	Christophe	Chargé de mission	CCI Région
79	GOURMELEN	Stéphanie	Chargée de mission	DREAL
80	GRILLOT	Danielle		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
81	GRAPINET	Alain	Commission développement durable	Conseil de développement de la Métropole Aix-Marseille Provence
82	GUERIN	Marc		FARE SUD
83	GUEYDON	Pierre	Directeur adjoint	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

**SRADDET**  
**Liste des présents au Comité Partenarial du 30 mai 2018**

84	GUIBERT	Marion		UNICEM
85	GUIEU	Danièle		AMP Conseil dév.
86	GUILLIER	Audrey	Directrice du pôle aménagement du territoire	Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin - SCOT Carpentras
87	GUINTINI	Corinne	Directrice Aménagement et Dév. Durable	CCVBA
88	HARISMENDY	Jérémy	Chargé de mission mobilité	CA Grand Avignon
89	HERRERO	Alain	Directeur de cabinet	Communauté de communes Pays des Sorgues monts de Vaucluse
90	HEURE	Rosiane	Directrice de Cabinet	Maire de Gardanne
91	HOFFMANN	Charlotte	Directrice	Mairie de Châteaurenard
92	HYVERNAT	Karine	Adjointe au délégué territorial	GRT GAZ
93	ICARD	Karine	DGS	Luberon Monts de Vaucluse Agglomération
94	JEAN	Geneviève	Vice-Présidente	Parc du Lubéron
95	JUILLET	Marc	Directeur	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte
96	LALLEMAND	Louis		Syndicat énergie renouvelable
97	LANLIARD	Florence	Vice-présidente déléguée à l'aménagement du territoire	Com com Golfe de Saint Tropez
98	LARTIGUE	Sylvie		AGAM 06
99	LAVERDIERE	Folco		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
100	LE CREF	Pascale	DGA	CCVG
101	LEMAITRE	Charles-Frédéric	Référent biodiversité	SATMA
102	LEVERINO	Florence	Secrétaire Générale des Affaires Régionales Adjointe	Secrétariat Général des Affaires Régionales
103	LONGOUR	Jean-Luc	Président	Communauté de communes Cœur du Var
104	LOUDES	Anne-Mireille	Administratrice	FARE SUD
105	LOYEN	Richard	Délégué général	Enerplan
106	LYANT	Valentin		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
107	MAHE	Yannick	Chargé de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
108	MAILMAN	Joanin	Chargé de mission	CCI Var
109	MAILLARD	Patrice	Président	FDGCPP 13
110	MARTIN	Bénédicte	Conseillère Régionale	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
111	MARTIN RAGET	Marie	Cheffe SRADDET	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
112	MASCARO	Erick	Directeur territorial Var	GRDF
113	MEZGER	Cécile	Directrice adjointe	AUDAT
114	MARTELLI	Marie-Josée		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
115	MAZUR	Lorraine	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
116	MEI	Roger	Maire de Gardanne	Gardanne
117	MONDIET	Marie Claude		CESER
118	MONGALVY	Marylène	Directrice Générale Adjointe	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
119	MORALDO	Joël	Directeur territorial	GRDF
120	MOREUX	François	Délégué national	CFE-CGC
121	MORO-SIBILOT	Serge	Chargé de mission Cabinet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
122	MORSETTI		Directeur Général Adjoint des Services	Communauté d'agglomération Dracénoise
123	MOUCADEL	Emma	Stagiaire	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
124	OLLIER	Paul-Christian	Directeur adjoint	Communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée
125	ORELLE	Béatrice	Chef de service SEAT	Conseil départemental 13

**SRADDET**  
**Liste des présents au Comité Partenarial du 30 mai 2018**

126	PASTOR-CHASSAIN	Muriel	Chef de service aménagement CD 06	Conseil Départemental des Alpes Maritimes
127	PARISOT	Ludovic	Directeur régional	ENGIE
128	PATEFFOZ	Antoine		Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
129	PEDROSSIAN	Manuel	DG	CCVG
130	PERILHOU	Gilles	Directeur	AURAV
131	PERRIN	Guillaume	Directeur	Communauté de communes Golfe Juan St Tropez
132	PETIT	Jean-Yves		CESER
133	PODLEJSKI	Corinne	Chargée de mission	Direction Départementale des Territoires et de la Méditerranée 13
134	POMI	Nicole	chargée de mission	Direction Départemental des Territoires des Alpes Maritimes
135	PORT-LEVET	M. Ange	Directrice Am.	Conseil départemental 04
136	POUZET	Marc	Président	CESER
137	POVINMA-PERNET	Karine	Chef BCIPPP	Préfecture Var
138	QUARTA	Léa		Association ASPONA
139	RAMOND	Alain	DGA	Conseil départemental 05
140	REBOUL	Anne-Marie	Présidente	Association Toulon@venir
141	REVERCHON	Marc		CESER
142	REYNAUD-BANUS	Myriam	Directrice	SCOT Gapençais
143	RICHARD	Paulette	Coordinatrice Suivi Scot/PLU et SRADDET PACA	Conseil Départemental des Bouches du Rhône DGA SDT/DEGPR/SEAT
144	ROBERT	Yannick	Chef de mission	Métropole AMP
145	ROCHE	Alix	Directrice déléguée	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
146	ROGAZZO	Carmine	Président	SCOT Gapençais
147	ROUBEUF	Catherine	Conseillère Régionale	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
148	ROUSSELOT	Michelle	Chef de service observatoire	Nice Côte d'Azur
149	RUIZ	Delphine	Chargée de mission	Association Régionale Fédérations Pêche et Protection du Milieu Aquatique
150	SAURA	Joseph	Maire	Commune d'Uchaux
151	SEWERYN	Coralie	Directrice	Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance
152	SIEGEL	André	Directeur	Communauté de Communes Pays d'Orange réuni
153	SIMON	Martine	Directrice mobilité déplacements transports	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis
154	SPINOUSA	Nancy	DIGE	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
155	SPITERI	Françoise	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
156	TEELUCK	Estelle	Chargée d'opération	Métropole CTL
157	THEDY	Aurélie	Responsable service aménagement	CA ACCM
158	TORRES	Bénédicte	chargée de mission	Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée
159	TOURLAN	Daniel	Président de la Commission TPPE	CESER
160	TURBET-DELOF	Lucas	Conseiller en urbanisme	Chambre d'Agriculture des Alpes Maritimes
161	VACCARIZI	Barbara	Chargée de mission	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
162	VAILLOT	Bernard	Président	Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte
163	VARIN	Eric		CESER
164	VEDRENNE	Marie-Liesse	Chargée de mission	Chambre Régionale d'Agriculture
165	VEVE	Gilles		SCOT Arc du Comtat Ventoux
166	VINCENDEAU	Severine	Conseillère communautaire	Communauté de communes Provence Verdon
167	VINCENT	Gilles	1er Vice-président	Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée et représentant MTPM

**SRADET**  
**Liste des présents au Comité Partenarial du 30 mai 2018**

168	VITALI	Delphine	DDTE/SEB	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
169	VITEL	Philippe	Vice-Président	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
170	VITORGE	Maya	Chef de projet	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
171	VOLLAIRE	Gilles	Adjoint DGA	DIR IT 05
172	VOLLAND	Véronique	Chef de service	Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
173	WALKER	Julie		PNR Camargue
174	YVERNAULT	Jérôme		CFE-CGC
175	ZOLLVER	Amélie	Chargée d'études en Urbanisme	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



# Présentation

Comité partenarial n°4

Marseille - 30 mai 2018



# Schéma **R**égional d'**A**ménagement, de **D**éveloppement **D**urable et d'**E**galité des **T**erritoires **SRADDET**

## Comité partenarial

30 mai 2018





# ORDRE DU JOUR

## TEMPS 1 – Propos introductifs

**Ouverture du Comité partenarial** - **Eliane BARREILLE**, Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme

**Propos du représentant de l'Etat** - **Florence LEVERINO**, SGAR Adjointe de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

## TEMPS 2 – Présentation du rapport avant arrêt du projet

**1 - La stratégie démographique** - **David GEHANT**, Conseiller régional

**2 - Egalité des territoires, stratégie urbaine et logement** - **David GEHANT**, Conseiller régional

**3 - Gestion Economique de l'espace et préservation des terres agricoles** - **Eliane BARREILLE**, Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme

**4 - Protection et restauration de la biodiversité** - **Jacqueline BOUYAC**, Conseillère Régionale déléguée aux Parcs Naturels Régionaux

**5 - Transports, intermodalité et désenclavement numérique** - **Catherine ROUBEUF**, Vice-Présidente de la Commission Transports, infrastructures et ports

**6 - La transition énergétique : vers une région neutre en carbone à l'horizon 2050** - **David GEHANT**, Conseiller régional

**7 - La gouvernance**- **Eliane BARREILLE**, Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme

## TEMPS 3 – Les règles du SRADDET

**Le fascicule des règles : quelles priorités ?** - **Alix ROCHE**, Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

**CONCLUSION** - **Eliane BARREILLE**, Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme





# TEMPS 1

## Propos introductifs

## Ouverture du Comité Partenarial

**Eliane BARREILLE**

Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme



## Une co construction avec les territoires

- Une démarche continue d'information et d'échange à travers le portail de la connaissance
- Un appel à contribution en ligne auprès de **900 participants**
- **4** comités partenariaux
- **4** forums pour débattre et échanger sur les propositions d'objectifs
- **2** ateliers d'intégration des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et climat, air, énergie (SRCAE).
- Une saisine obligatoire des personnes publiques associées pour l'élaboration des règles
- Une saisine facultative des personnes publiques associées pour l'élaboration des règles
- **8** ateliers pour mettre en débat les espaces territoriaux du SRADDET
- **13** ateliers sur les règles
- Une consultation préalable de la population

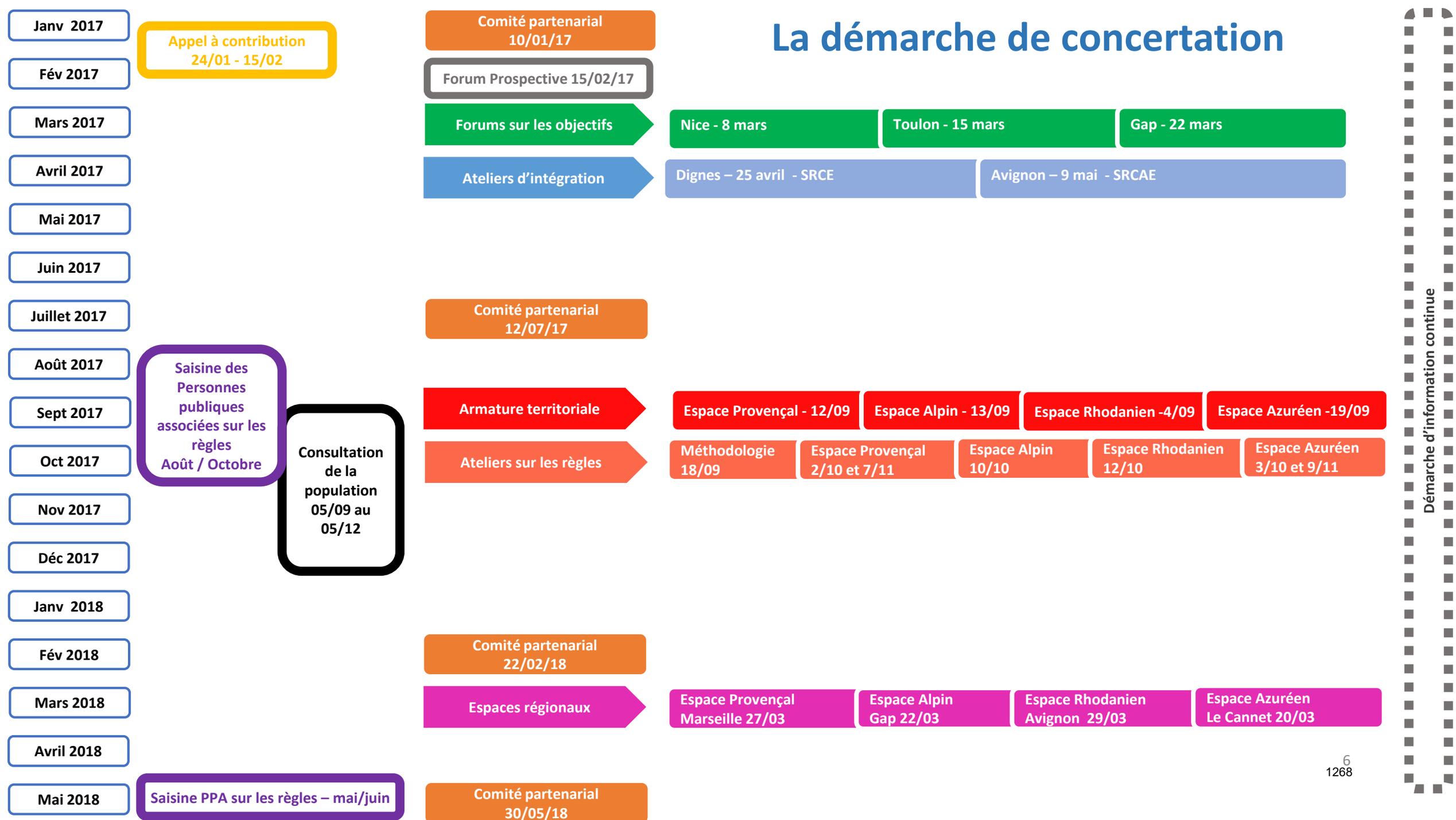
**17 mois  
d'échanges  
et de débats**

**1 650  
participants**

**40 réunions**

**Plus de 400  
contributions**

# La démarche de concertation



Démarche d'information continue

## Propos du représentant de l'Etat

**Florence LEVERINO**, SGAR adjointe préfecture de Région





## TEMPS 2

# Présentation du rapport

## 1 - La stratégie démographique

**David GEHANT**  
Conseiller Régional



## Constats

- Perte d'attractivité de la Région
- Projection de l'INSEE : + 0,2 % taux moyen d'accroissement de la population (scenario central)
- Vieillissement de la population

## Leviers

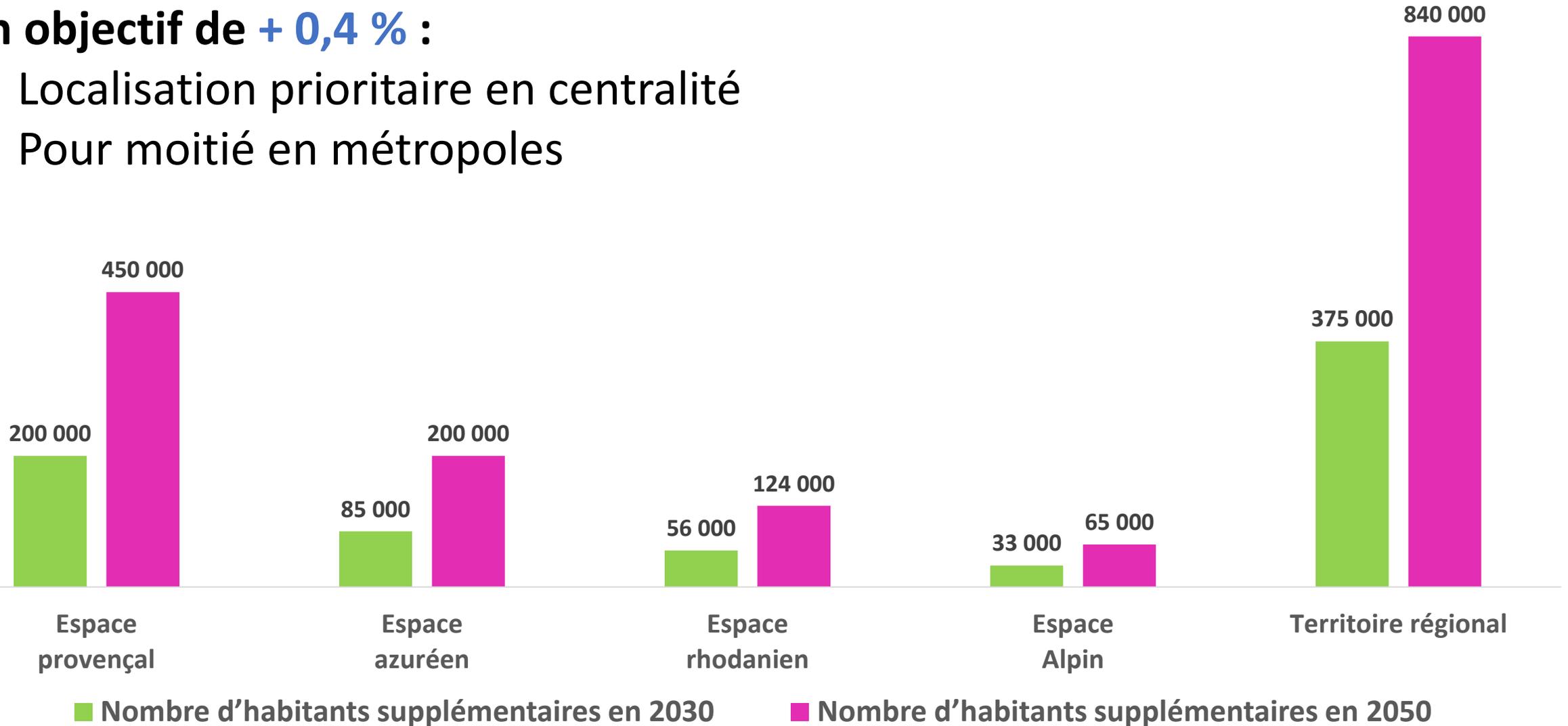
- Attirer une population active
- Définir et cibler une politique pour la jeunesse
- Anticiper le vieillissement de la population

# Déclinaison des objectifs de croissance démographiques

Croissance calculée par rapport à 2013

## Un objectif de + 0,4 % :

- Localisation prioritaire en centralité
- Pour moitié en métropoles

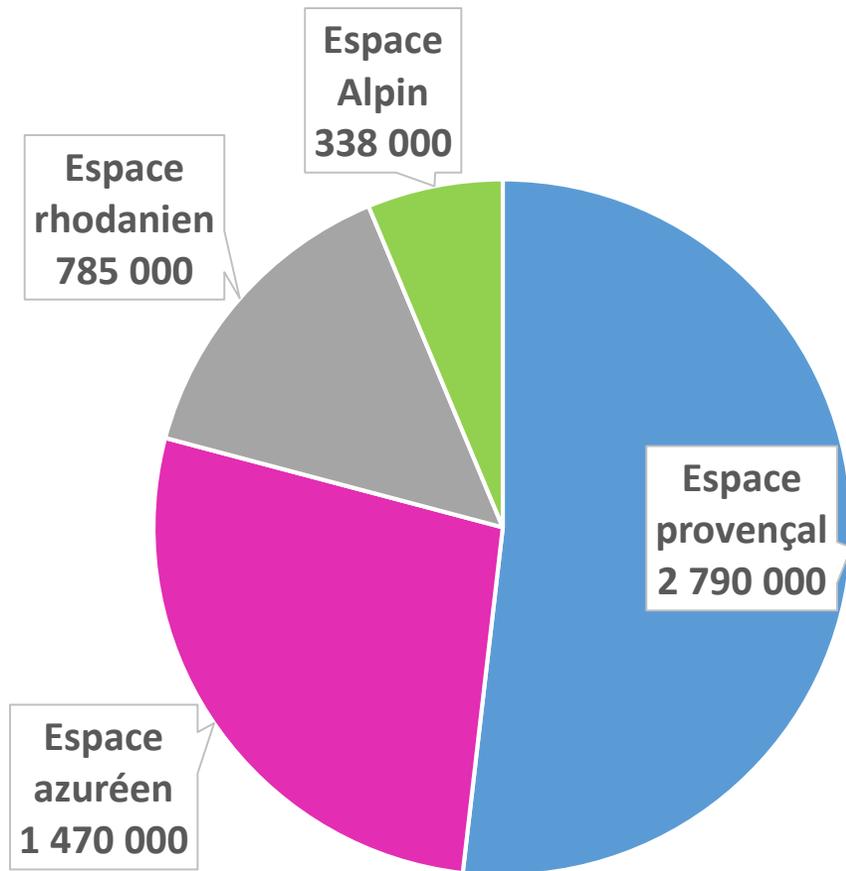


# Déclinaison des objectifs de croissance démographiques

Croissance calculée par rapport à 2013

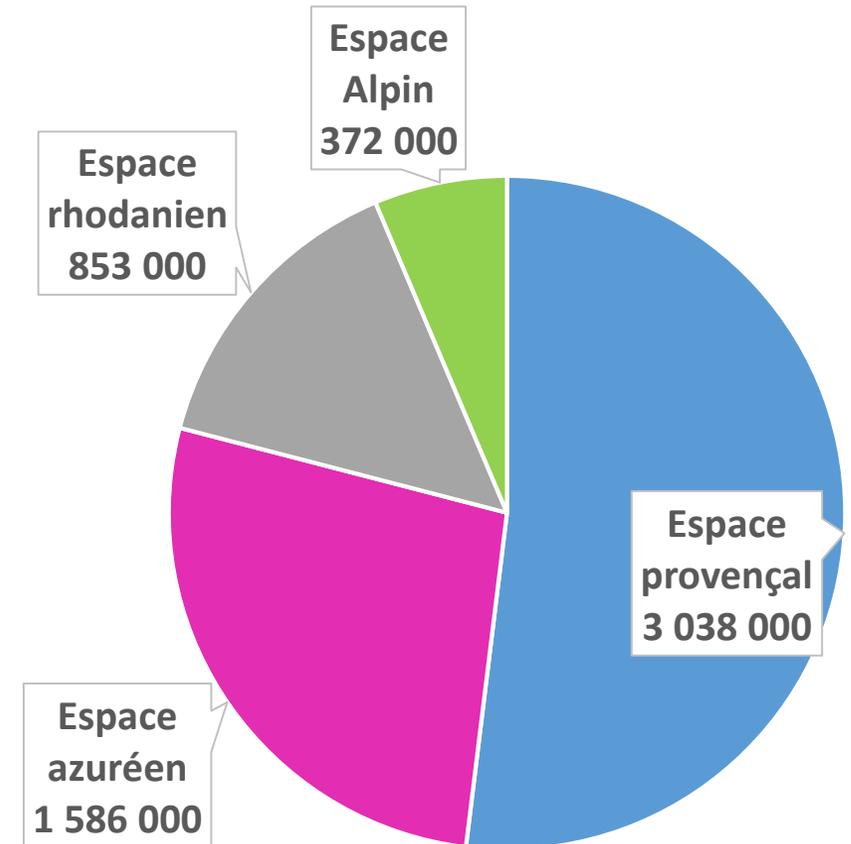
## Objectif 2030

5 380 000 habitants en Région



## Objectif 2050

5 850 000 habitants en Région



## La stratégie démographique – Principe de règles

Traduire dans les documents d'urbanisme la stratégie démographique régionale



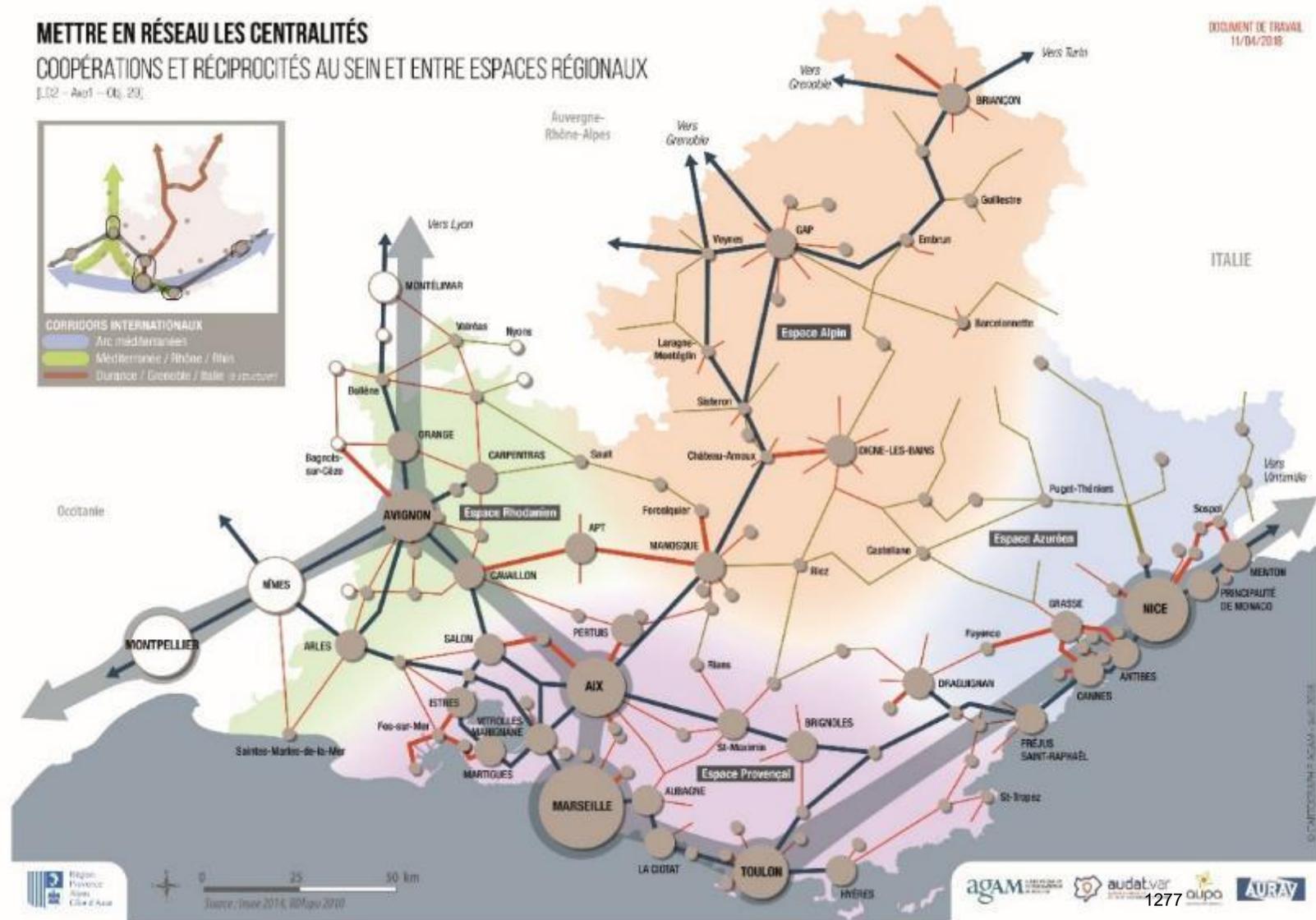


## 2 - Egalité des territoires, stratégie urbaine et logement

**David GEHANT**  
Conseiller Régional

## 3 approches majeures

1. un **parti pris spatial** par grands espaces
2. une **stratégie urbaine** qui met en évidence les différents niveaux de centralités à conforter et à structurer
3. une **prise en compte des potentialités de développement** de chaque type d'espace



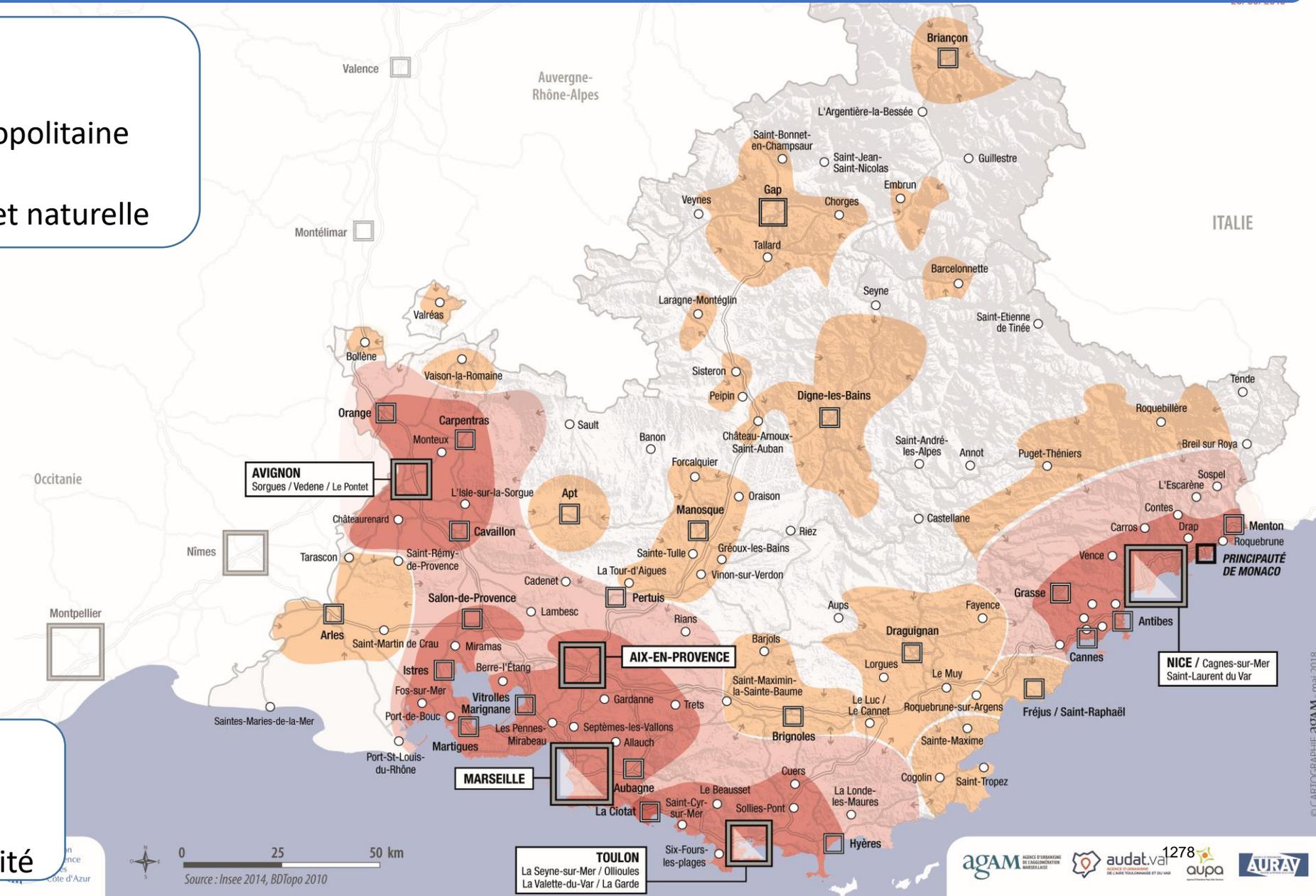
# L'égalité des territoires

## 4 types d'espaces

- Espaces métropolisés
- Espaces sous influence métropolitaine
- Espaces d'équilibre régional
- Espaces à dominante rurale et naturelle

## 3 niveaux de centralités

- Centralités métropolitaines
- Centres urbains régionaux
- Centres locaux ou de proximité



# L'égalité des territoires – les centralités métropolitaines

Marseille



Toulon



Aix-en-Provence



Nice



Avignon



# L'égalité des territoires – les 26 centres urbains régionaux



Arles



Draguignan



Apt



Grasse



Dignes les Bains

# L'égalité des territoires – les centres locaux et de proximité

Le Luc



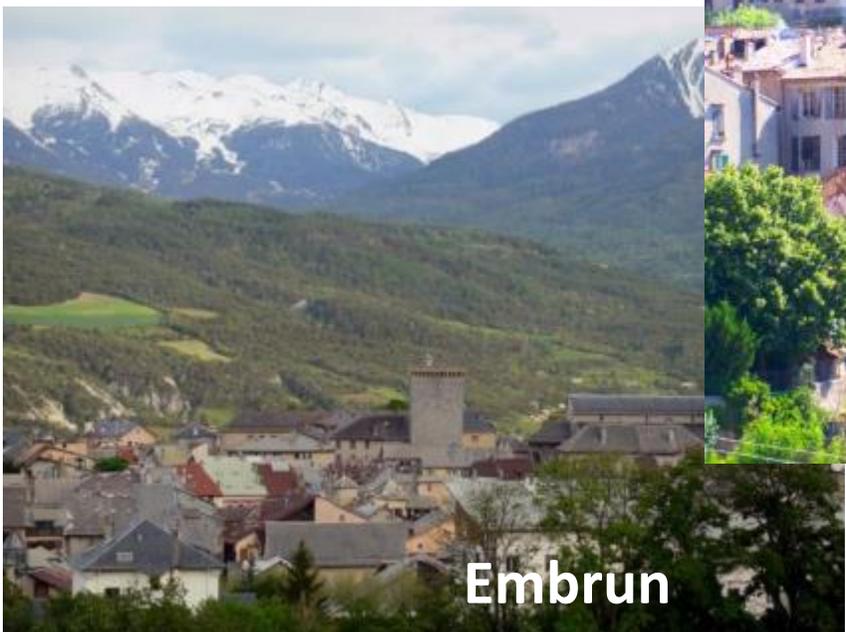
Drap



Barjols



Embrun



Cadenet



## L'égalité des territoires- les principes de règles

- Localiser prioritairement les habitants supplémentaires dans les espaces métropolitains et les centralités plutôt que dans les couronnes
- Décliner la stratégie régionale en prenant en compte dans les documents d'urbanisme les niveaux de centralité

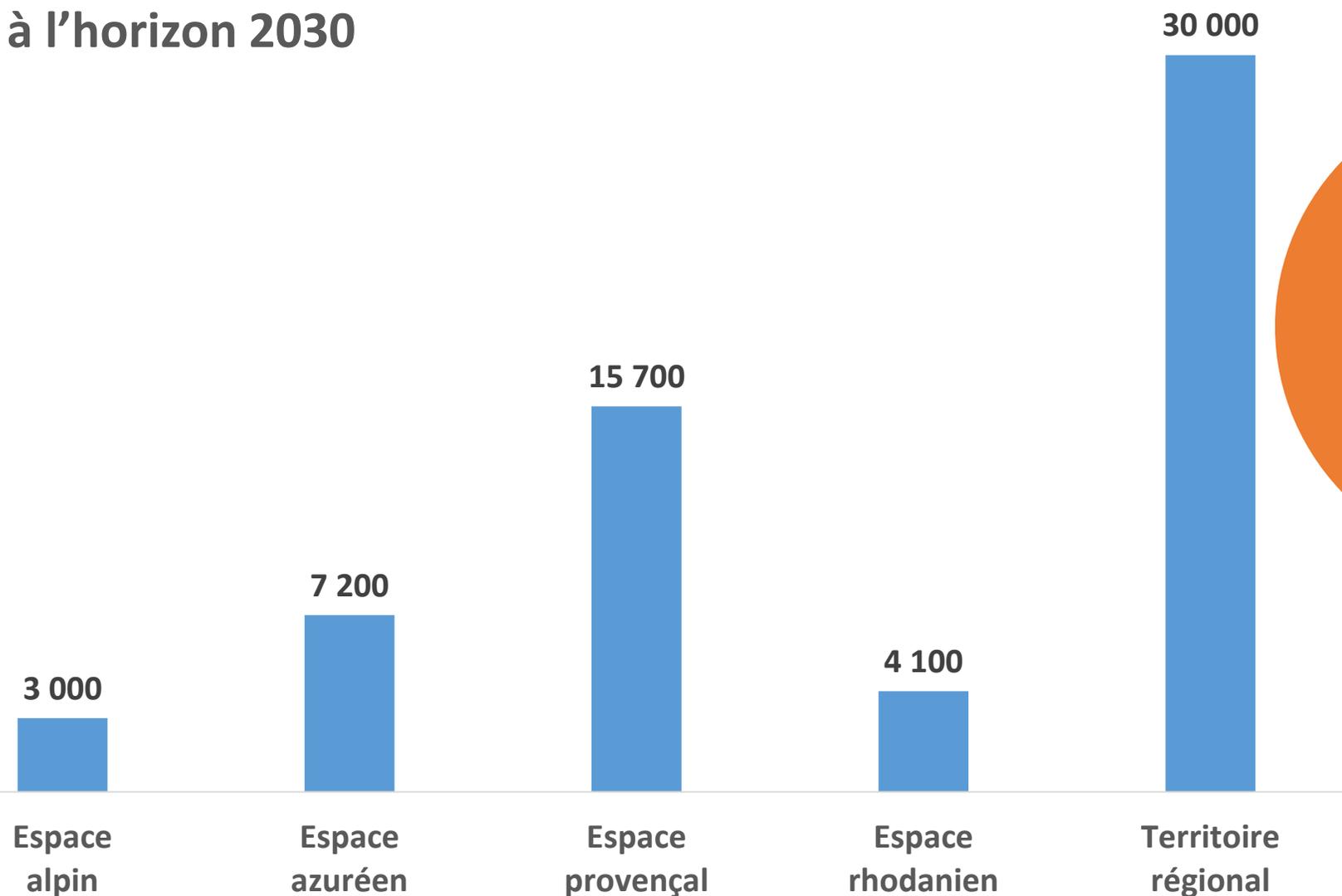


### Une offre de logements trop faible et inadaptée à la demande :

- Des logements trop chers (accession ou location)
- Peu de logements sociaux
- Production de logements insuffisante
- Parc de logements anciens énergivore qui nécessite des rénovations coûteuses
- Demande émanant de jeunes, de saisonniers, de familles modestes ... qui ne trouve pas satisfaction.
- Parc important de résidences secondaires (16,7 % du parc de logement)

# Le logement - les objectifs

## Production annuelle de logements (résidences principales) à l'horizon 2030



Horizon 2030

+ 30 000  
logements par  
an

Horizon 2050

Rénovation  
thermique et  
énergétique de 50  
% du parc ancien

OTELO

Outil pour la  
Territorialisation  
de la production  
de Logement

- Stratégie logement dans chaque territoire
- Privilégier dans la production de logements, ceux qui sont destinés à des jeunes ou à des actifs
- Fixer une ambition dans les gains énergétiques recherchés dans l'amélioration du parc ancien.

### 3 - Gestion économe de l'espace et préservation des terres agricoles

**Eliane BARREILLE**

Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme



## Gestion économe de l'espace et préservation des terres agricoles - les enjeux

Espace	Ha	Ha/an	% espaces agricoles
Espace rhodanien	1 290	161	73
Espace alpin	1100	137,5	57
Espace provençal	2 721	340	12
Espace azuréen	692	86,5	0,3

Entre 2006 et 2014 :

- Perte de plus 3 125 ha de terres agricoles
- Artificialisation de 2 814 ha d'espaces forestiers et naturels
- 5 800 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers consommés sur la période 2006-2014, soit 750 ha / an

= 1 000 terrains de football chaque année

## Horizon 2030

- **Diminuer de 50 % le rythme de la consommation** d'espaces agricoles, naturels et forestiers par rapport à 2006-2014  
→ **375 ha/an**
- Concentrer les nouveaux développements en **zones urbaines**



# Gestion économe de l'espace et préservation des terres agricoles - les principes de règles

**Consommation foncière** : diviser par 2 le rythme observé au cours des 10 années précédant l'approbation du SCOT ou à défaut, du PLU

**Espaces agricoles** : atteindre zéro perte de surface agricole irriguée à l'horizon 2030 en protégeant prioritairement ces surfaces et/ou, à défaut, en permettant la création et l'extension des réseaux d'irrigation collectifs.





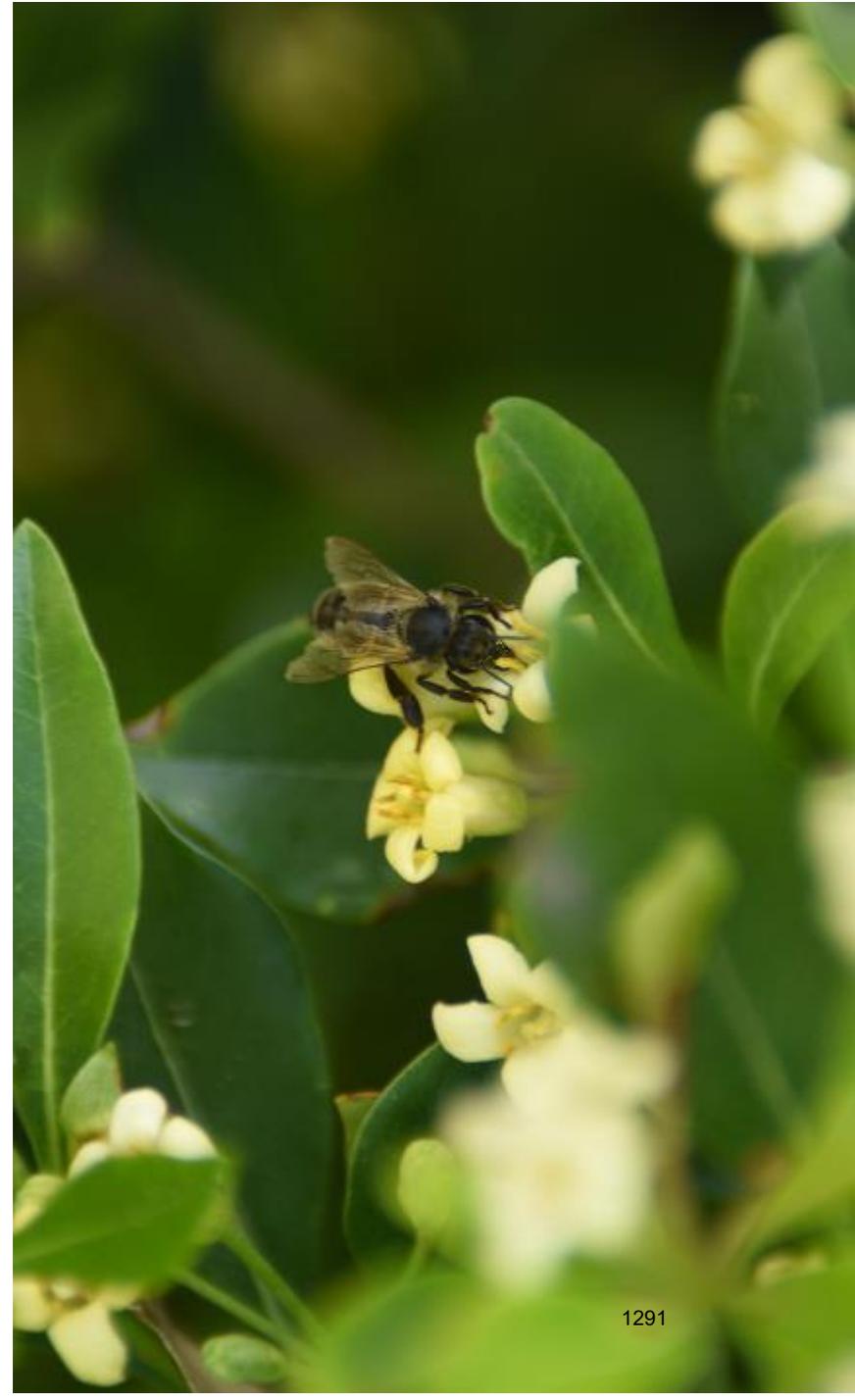
## 4 - Protection et restauration de la biodiversité

**Jacqueline BOUYAC**

Conseillère Régionale déléguée aux Parcs Naturels Régionaux

# Protection et restauration de la biodiversité : les enjeux

**Extinction de masse  
d'espèces animales**



## Protection et restauration de la biodiversité : les objectifs

Remise en état optimale de 302 390 ha des réservoirs de biodiversité : 16 % de la trame verte

Préservation de 1 660 000 ha de réservoirs et corridors de biodiversité : 84 % de la trame verte

Remise en état optimale des cours d'eau (30 058 ha / 42,3%)

Trame noire, nature en ville, recherche et expérimentation dans les champs naturalistes



Intégration en amont de la problématique biodiversité dans les politiques territoriales :

- Dans les projets de développement du territoire en milieu naturel et en milieu urbain
- Prise en compte dans les projets d'aménagements et d'infrastructures des enjeux de préservation ou de restauration de la biodiversité et dans un souci de gestion économe de l'eau et du foncier
- Restauration des continuités écologiques fragmentées (identification de 19 infrastructures de transports)



## 5 - Transports, intermodalité et désenclavement numérique

**Catherine ROUBEUF**

Vice-Présidente de la Commission Transports,  
Infrastructures, Aménagement du territoire et Ports

## Transports et intermodalité : les enjeux

+ de 70 % des déplacements domicile-travail en voiture particulière

**Réseau routier saturé** : Perte de temps dans les embouteillages en 2015

- Aix-Marseille : 40 jours de travail perdus
- Nice-Sophia : 25 jours de travail perdus
- Toulon-La Seyne : 15 jours de travail perdus

**Des besoins de déplacements qui augmentent plus vite que l'offre** : 15% d'augmentation des besoins de déplacements attendus entre 2015 et 2025

**Réseau ferroviaire saturé** :

- 2,5 km de voie ferrée pour 10 000 habitants : le plus petit linéaire de voie ferrée par habitant de France
- Marseille – Vintimille : la plus chargée de France (hors Île-de-France) avec 280 trains chaque jour en 2016.
- Taux de retard et d'annulation des TER les plus élevés de France en 2015 avec 1 TER sur 6 en retard et 1 TER sur 20 annulé.

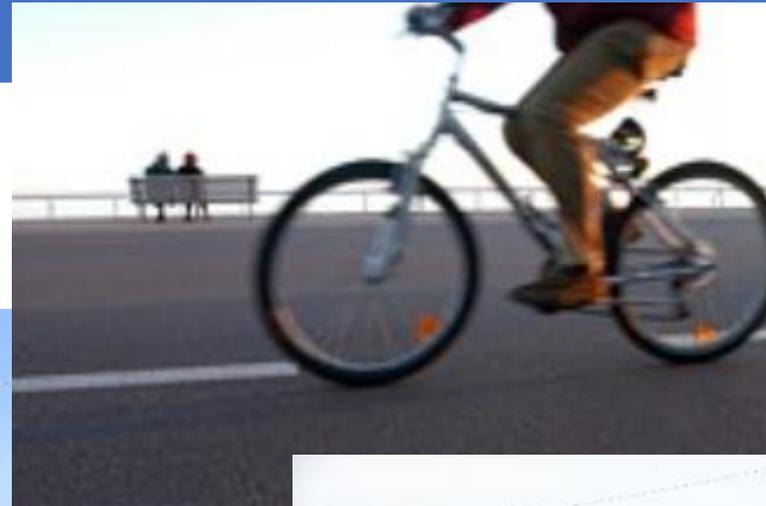
7 millions de déplacements par jour en Région concentrés pour 2/3 autour des grands pôles urbains



# Transports et intermodalité : objectif

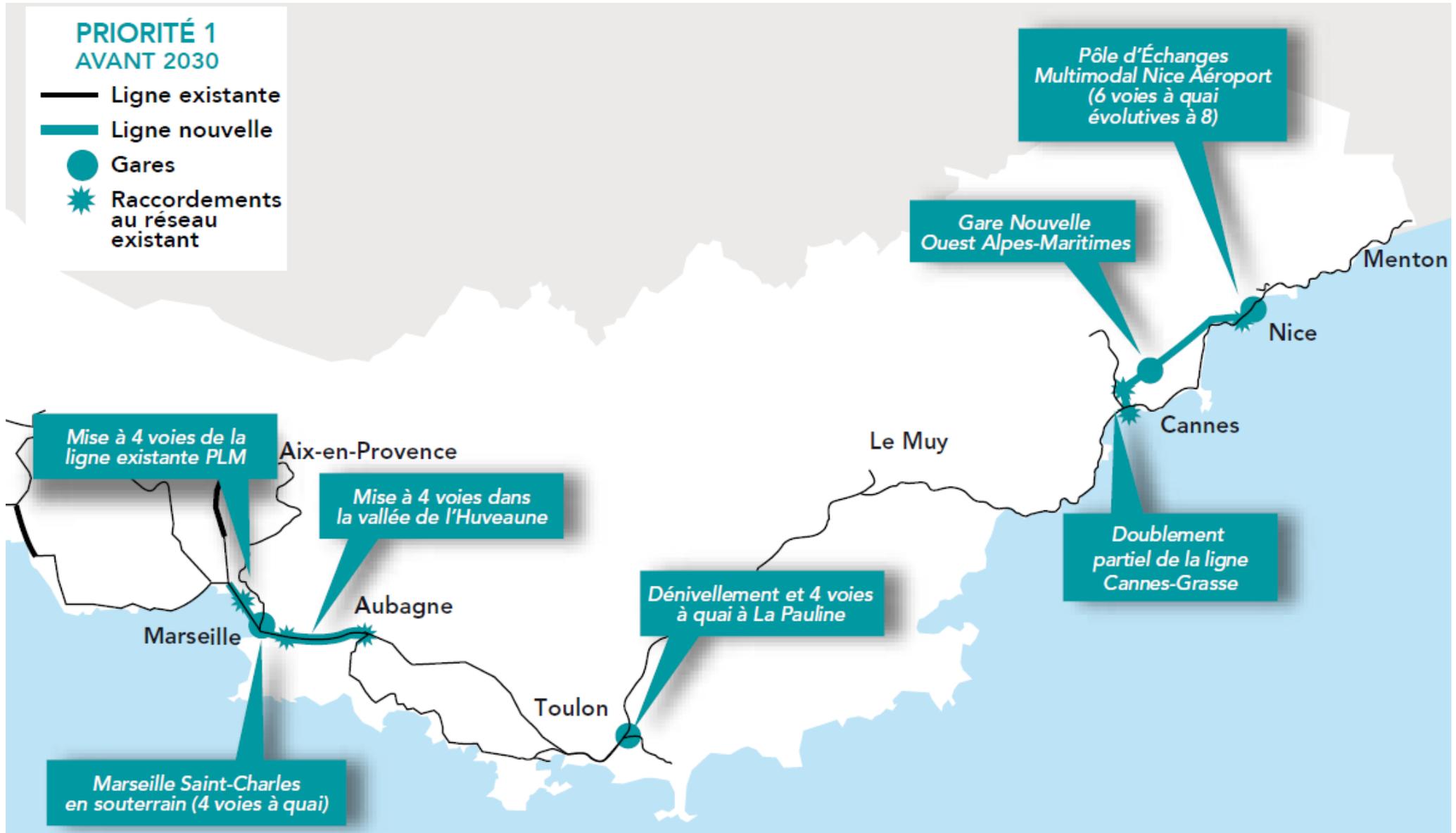
## Améliorer les transports du quotidien

A l'horizon 2030, un report modal de **15 %** de la voiture individuelle vers des modes collectifs et durables

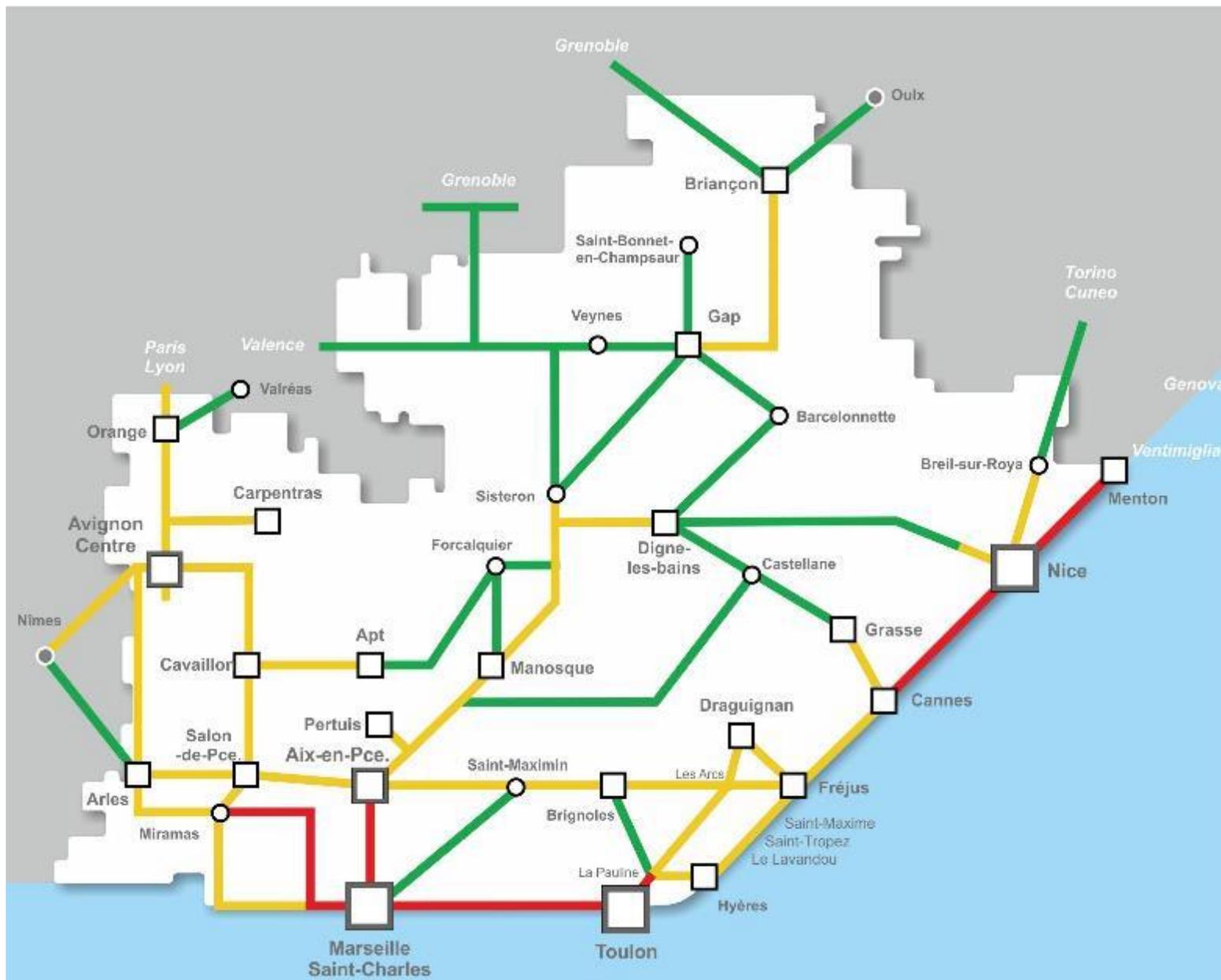


# Transports et intermodalité – les leviers

## Ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur



# Transports et intermodalité : les leviers



## SRADDET

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



### DÉPLOYER UNE OFFRE RÉGIONALE DE TRANSPORTS EN COMMUN ADAPTÉE AUX TERRITOIRES

Niveaux de desserte-cible projetés :  
(tous modes confondus: ferroviaire et routier)

- **EXPRESS**  
Fréquence :  
15' en heure de pointe (gares principales)  
30' en heure creuse
- **INTERVILLES**  
Fréquence :  
30' en heure de pointe  
1h en heure creuse
- **MAILLAGE DU TERRITOIRE**  
Fréquence :  
2 à 5 allers-retours quotidiens

Hierarchie urbaine : 3 niveaux de centralité

- Centralités métropolitaines
- Grands centres urbains régionaux
- Centres locaux et de proximité

# Transports et intermodalité : les leviers



## SRADDET

SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT  
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES



## STRATÉGIE DES PEM

### Pôles

- Pôles de forte affluence en milieu urbain dense
- Pôles à enjeu d'aménagement en secteur urbain moins dense
- Pôles à faible fréquentation en secteur peu dense

### Réseau ferré :

- TGV
- Voie ferrée
- CFP

### Repères :

- limite de région
- ..... Limite de département

# Transports et intermodalité : les leviers

- Aménagement de Pôles d'Echanges Multimodaux performants
- Meilleur accès des usagers à l'information
- Simplification de la tarification
- Voies dédiées aux transports en commun et au covoiturage sur les axes autoroutiers, développement des sites propres en milieu urbain et mise en place de réseaux à haut niveau de service
- Développement de modes de transport propres
- Schéma régional véloroutes et voies vertes : aménager 1500 kilomètres d'ici 2025
- Nouvelle mobilité : autopartage, transport à la demande, modes actifs, covoiturage dynamique
- Grande accessibilité



Des règles pour:

- Simplifier la vie des usagers des transports en commun
- Développer l'intermodalité dans les pôles d'échange
- Pérenniser le réseau ferroviaire dans des conditions financières soutenables par la Région
- Coordonner les aménagements et les usages des projets de transports en commun en site propre et de parcs relais.
- Mettre en œuvre le schéma régional pour les véloroutes et les voies vertes au niveau local
- Densifier l'urbanisation des quartiers des gares



## Le Schéma des Itinéraires d'Intérêt Régional (SIIR)

**34 itinéraires / 1 802 km**

**Réseau routier d'intérêt régional structurants**

**24 itinéraires / 1 322 km**

**Axes de fond de vallées (territoires alpins)**

**10 itinéraires / 480 km**

**+ Réseau routier national = 462 km**

**+ Réseau autoroutier 751 km = 1 213 km**

## L'échéancier du déploiement du numérique

**2020** : haut débit pour l'ensemble du territoire, soit 8 Mbit/s avec très haut débit pour l'ensemble des zones très denses et des zones sur lesquelles les opérateurs ont engagé ou ont déclaré engager des déploiements

**2022** : finalisation des déploiements de l'ensemble des réseaux d'initiative publique (hors départements nécessitant une deuxième phase de déploiement)



**2025** : très haut débit pour l'ensemble du territoire



## 6 - La transition énergétique : vers une région neutre en carbone à l'horizon 2050

**David GEHANT**  
Conseiller Régional

# La transition énergétique – les objectifs de productions



## Bois Energie

2030 : 750 chaufferies  
2050 : 1360 chaufferies



## Solaire PV (particuliers)

2030 : 173 000  
2050 : 978 000



## Solaire PV (parcs au sols)

2030 : 2 850 ha  
2050 : 12 778 ha

**1 300 MV solaire  
photovoltaïque**

## Méthanisation

2030 : 330 unités  
2050 : 715 unités

## Solaire thermique collectif

2030 : 665 000 m<sup>2</sup> / 11 100 équipements  
2050 : 1 375 000 m<sup>2</sup> / 23 000 équipements

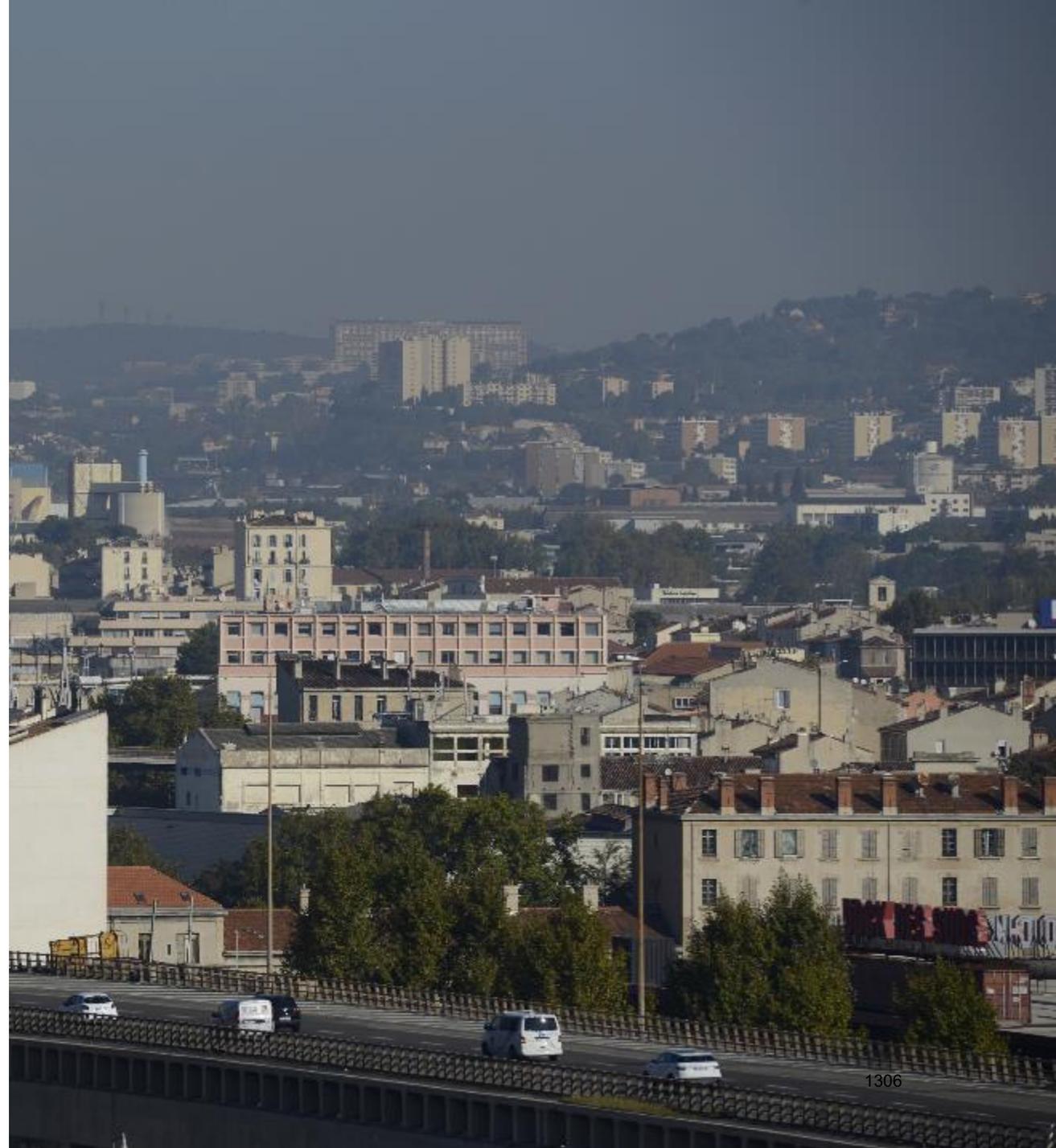


## Eolien flottant

2030 : 166 éoliennes (6 MV)  
2050 : 333 éolienne (6 MV)

## La transition énergétique – les objectifs de diminution des émissions de rejets polluants

Par type de rejet	2023	2030
Nox composés d'azote et d'oxygène produits par la combustion des énergies fossiles	<b>-54%</b>	<b>-58%</b>
Particules fines en suspension inférieures à 2,5 microns - PM2,5	<b>- 40%</b>	<b>-55%</b>
Particules fines en suspension inférieures à 10 microns - PM10	<b>- 35%</b>	<b>-47%</b>
Composés organiques volatils non méthaniques - COVNM	<b>-26%</b>	<b>-37%</b>



# La transition énergétique – les objectifs de diminution des émissions de rejets polluants



Par secteur d'activité	2023	2030
Industrie, déchets, énergie	- 19 %	- 27 %
Résidentiel et tertiaire	- 38 %	- 55 %
Transports	- 23 %	- 35 %
Agriculture	- 10 %	- 13 %

Identifier les sources principales de pollution de l'air et fixer des objectifs d'amélioration de la qualité à l'échelle des territoires

## 7 - La gouvernance

**Eliane BARREILLE**

Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme



### Plusieurs niveaux de gouvernance pour assurer la coordination, le pilotage et le suivi du SRADDET

- **Comité de pilotage interne (COPIL)** : 20 Vice Présidents et Présidents de Commission d'Etudes et de Travail de la Région SUD concernés par les domaines du SRADDET
- **Comité Partenarial (COPART)** : les Personnes Publiques Associées à l'élaboration du schéma
- **une émanation de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP)** pour débattre du conventionnement pour la mise en œuvre du schéma et pour l'élaboration des CTEC
- **une instance territoriale de dialogue** : pour accompagner la mise en œuvre du SRADDET dans les territoires notamment la déclinaison des objectifs ou la modulation des règles, la région pourra proposer la mise en place d'instances territoriales de dialogue

### Le dispositif d'évaluation du SRADDET

- **Une évaluation des règles** : chaque règle est accompagnée d'indicateurs de suivi et d'évaluation qui permettront de mesurer l'effet de la règle
- **Une évaluation plus globale** permettant de mesurer l'impact général du SRADDET sur le territoire régional
- **Une évaluation du SRADDET dans son ensemble** : pour un bilan annuel et faire remonter un certain nombre d'indicateurs auprès de l'Etat et au niveau national



## TEMPS 3

# Les règles du SRADDET

**Alix ROCHE**

Directrice déléguée,

Direction Connaissance Planification Transversalité



SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

## Projet de Fascicule des règles générales

AVRIL 2018

ESQUISSE DE TRAVAIL

V2. AU 24 MAI 2018

### Table des matières

<b>A. Préambule</b>	<b>3</b>
1. Portée des règles générales	3
2. Partis pris méthodologiques pour l'élaboration des règles	4
3. Elaboration des règles du SRADDET	4
3.1. Des règles obligatoires identifiées dans le décret du 3 août 2016 (tableau page suivante)	4
3.2. Des règles spécifiques identifiées par la Région au regard de ses priorités	9
4. Calendrier d'élaboration	10
5. Architecture du fascicule	10
6. Structuration et présentation des règles	10
<b>B. Les règles</b>	<b>13</b>
LD 1. Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional	14
Axe 1. Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique	14
Axe 2. Concilier attractivité et aménagement du territoire	23
Axe 3. Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource	38
LD 2. Maîtriser la consommation d'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau	55
Axe 1. Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités	55
Axe 2. Mettre en cohérence l'offre de mobilité et l'armature territoriale	59
Axe 3. Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques	82
LD3. Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants	95
Axe 1. Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires	95
Axe 2. Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie	99
Axe 3. Développer échanges et réciprocity entre territoires	105
<b>C. Suivi et modalités d'évaluation</b>	<b>107</b>
<b>D. Références juridiques</b>	<b>108</b>
1. Code général des collectivités territoriales (CGCT)	108
1.1. Article L. 4251-3 du CGCT	108
1.2. Article L. 4251-1 du CGCT	108
1.3. Article R. 4251-8 du CGCT	109
1.4. Article R. 4251-9 du CGCT	109
1.5. Article R4251-10 du CGCT	109
1.6. Article R4251-11 du CGCT	110
1.7. Article R4251-12 du CGCT	110
2. Code de l'environnement	110
2.1. Article L. 541-15 du code de l'environnement	110
2.2. Article L. 515-3-III du code de l'environnement	111
<b>E. Glossaire</b>	<b>112</b>

## 1<sup>ère</sup> saisine des Personnes Publiques Associées (PPA)

- De juillet 2017 à octobre 2017
- 69 % des PPA ont répondu
- Majorité des contributions sur les objectifs et non sur les règles

## Ateliers sur les règles

- Septembre / octobre / novembre 2017
- 13 ateliers – 1 atelier méthodologie et 3 ateliers par espace régional
- La version 1 du fascicule des règles est bâtie sur les propositions faites en atelier

## 2<sup>ème</sup> saisine des PPA

- Du 15 mai au **15 juin 2018**
- Saisine sur la V1 du fascicule des règles : 63 règles proposées

## Prise en compte

- ✓ Projet d'Intérêt général(PIG)
- ✓ Opération d'Intérêt National(OIN)
- ✓ Orientations de gestion équilibrée de la ressource en eau (CE L211.1)
- ✓ Projets de localisation des grands équipements et infrastructures
- ✓ Chartes de Parcs nationaux et cartes des chartes
- ✓ SIMA (Schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif alpin).
- ✓ Stratégie Bas-carbone
- ✓ Orientations Nationales Préservations et Remise en Etat des Continuités Ecologiques (ONPRECE).
- ✓ Document stratégique de façade

Doit prendre en compte

## Compatibilité

Orientations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SDAGE**) et Plan Prévention Risques Inondation (**PPRI**)

Doit être compatible

## Respect

### Code urbanisme Livre 1:

- ✓ Règles générales
- ✓ Servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols

Doit respecter

## SRADDET

Doivent prendre en compte les **objectifs** du SRADDET

Doivent être compatibles avec les **règles** du SRADDET

### Des règles encadrées par la loi

- domaines correspondant aux schémas intégrés par le SRADDET : PRIT-PRIT, SRCAE, SRCE, PRPGD
- de nature variée : liste d'infrastructures (pour les transports et les déchets), règles, mesures, modalités d'actions, actions de gestion
- Correspondant aux chefs de filât de la Région
- Articulation à construire entre règles du SRADDET et futures CTEC

### Des règles « spécifiques »

- identifiées par la Région selon ses priorités : problématiques qui sont au cœur de la stratégie du SRADDET et des enjeux majeurs identifiés dans l'évaluation environnementale

**Les règles sont élaborées dans le respect des compétences de l'Etat et des collectivités (compétences obligatoires, partagées ou concertées)**

## Des règles « spécifiques » qui visent 5 enjeux

1. Stratégie d'attractivité et d'aménagement économique
2. Résilience, amélioration de la qualité de vie, promotion de modes d'aménagement exemplaires économes en ressources
3. Mise en œuvre de la stratégie urbaine régionale
4. Maitrise de l'étalement urbain et préservation des espaces agricoles
5. Adaptation du territoire aux enjeux démographiques, du logement et de la cohésion

## Conclusion

**Eliane BARREILLE**

Vice-Présidente déléguée à la Ruralité et au pastoralisme



Mai 2018

### Finalisation du projet

Nouvelle saisine sur les règles  
Réunion CRB, CIMA et CC déchets  
Finalisation du projet de schéma

30 mai - Comité Partenarial

Septembre - Comité Partenarial

Oct 2018

19 octobre 2018 - Arrêt du projet SRADDET

Saisine PPA, CESER et Autorité  
environnementale  
Consultation sur le projet de  
SRADDET arrêté

CTAP

Enquête publique

Finalisation du schéma

Juillet 2019- Adoption du SRADDET

Septembre / Octobre 2019 – Approbation du SRADDET par le Préfet de Région



## Calendrier prévisionnel du SRADDET 2018 -2019

# Le rapport est en ligne :

<http://www.regionpaca.fr/connaissance-du-territoire/actualites-connaissance-du-territoire/detail-actualite/article/au-rapport-les-68-objectifs-du-sraddet-sont-en-ligne.html>

Connaissance du territoire



**CONNAISSANCE DU TERRITOIRE**

- Connaissance
- Observation
- Etudes régional
- Publications
- Stratégie Régio d'Aménagement

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

erez dans cet espace un ensemble de ressources en lien avec les compétences clés de la  
ant de la donnée brute à des études approfondies, des outils et des supports pédagogiques.

d'objectif du SRADDET  
p!

er s'est tenu le troisième  
narial du SRADDET. A cette  
é présenté une version  
rapport d'objectifs...

Lire la suite



# LES RENCONTRES

**Au cœur de nos villes : la géographie contrastée des centres anciens dans la région**

**21 juin 2018, 11 h**

Ecole de journalisme et de communication d'Aix-Marseille

21 rue Virgile Marron 13005 Marseille



**Merci**

**Délégation connaissance, Prospective, Transversalité  
Service Planification Régionale et Territoriale  
04 91 57 59 56**

# AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADET**

Comité partenarial n°5

Marseille - 7 septembre 2018

# Programme

## Comité partenarial n°5

Marseille - 7 septembre 2018

### Temps 1 – Propos introductifs

#### 14h00 - Ouverture du Comité Partenarial

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire

#### 14h10 - Propos du représentant de l'Etat

Thierry QUEFFELEC, Secrétaire Général aux Affaires Régionales

### Temps 2 – Les règles

#### 14h20 - Présentation générale

Alix ROCHE, Directrice de la Délégation Connaissance Planification transversalité

#### 14h40 – Des règles spécifiques pour contribuer à la stratégie régionale d'aménagement du territoire

- **Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique**  
Philippe VITEL, Conseiller Régional, Vice-Président délégué en charge de l'identité régionale, des traditions et des relations entre la Défense et la Région
- **Concilier attractivité et aménagement durable du territoire**  
Anne CLAUDIUS PETIT, Conseillère régionale
- **Mettre en oeuvre la stratégie urbaine régionale et maîtriser la consommation d'espace**  
Roger DIDIER, Conseiller Régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire et du logement

#### 15h10 DEBAT

#### 15h20 – Intégration des schémas dans le fascicule des règles :

- **Déployer une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et tous les territoires : intégration du PRI PRIT**  
Julien LANGLET, Directeur Général Adjoint Transport, Mobilité et Grands Équipements

- Conforter la transition énergétique : vers une région neutre en carbone: intégration du SRCAE

Valentin LYANT, Chargé de Mission - Service Transition énergétique

- Conforter la transition environnementale: vers une économie de la ressource : intégration du SRCE

Philippe GUEDU, Directeur du Développement des Territoires et de l'Environnement

- Vers une économie circulaire plurielle : intégration du PRPGD

Delphine VITALI, Chef du service Environnement et Biodiversité

16 h 00 DEBAT

16h10 – Point de vue de l'évaluation environnementale : quelle incidence pour le territoire

Catherine REFFET, Bureau d'étude ECOVIA

Temps 3 – Les étapes à venir

16h20 Vers l'arrêt du projet et les consultations administratives

Alix ROCHE, Directrice de la Délégation Connaissance Planification transversalité

16 h 30 Conclusion

Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire et du logement

La version provisoire du fascicule des règles est téléchargeable :

<http://bit.ly/SRADETregles082018>

# Compte-rendu

## Comité partenarial n°5

Marseille - 7 septembre 2018

### Temps 1 – Propos introductifs

#### Ouverture du Comité Partenarial

**Roger DIDIER, Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire**

L'élu a rappelé les grandes lignes du projet (« rompre avec le modèle d'urbanisation actuel et organiser une région équitable, où la qualité de vie s'appuiera à la fois sur l'attractivité de nos territoires et une coopération accrue entre les espaces métropolitains, alpins ou ruraux ») et les travaux menés depuis le COPART du 30 mai dernier, notamment autour des règles, les saisines, les contributions des différents partenaires, etc. « Vos observations nous ont permis d'enrichir le fascicule et de reformuler certaines règles, comme celles relatives à la consommation foncière, à la stratégie démographique ou à la production de logements. » Roger Didier a également évoqué « la mise en place d'instances territoriales de dialogue, à l'échelle des quatre espaces, pour accompagner localement la mise en œuvre du SRADDET, notamment la déclinaison des objectifs et la modulation des règles à l'échelle des intercommunalités ».

#### Propos du représentant de l'Etat

**Olivier BUSSON, adjoint au Secrétaire Général aux Affaires Régionales**

M. Buisson a affirmé « tout le soutien du Préfet de région et par là-même de l'État à la Région dans l'élaboration de ce schéma important et stratégique pour l'avenir de notre territoire ».

Il a également souligné « notre convergence de vue sur l'essentiel : la vision stratégique et territoriale, l'ambition démographique, la conformité des éléments au cadre juridique existant, la cohérence et, au-delà, la congruence avec les grandes politiques publiques du Gouvernement conduites tant au niveau national que régional. »

M. Busson note également que « les ajustements demandés par l'Etat sur ce fascicule des règles ont été pris en compte », ajoutant : « Notre préoccupation en effet - et je sais que vous la partagez tous - est la nécessité d'une bonne applicabilité des dispositions du futur schéma, y compris dans le temps. Il est donc important qu'un suivi de sa mise en œuvre puisse être défini et je sais que vous y travaillez déjà et, à nouveau, je m'en réjouis pleinement. »

« Nous arrivons aujourd’hui à un moment crucial de l’élaboration pour la future adoption du schéma, a-t-il conclu. Nous en prenons tous la pleine mesure. L’affluence à ce Copart montre le succès de l’appropriation du schéma par les acteurs de la société civile. »

## Temps 2 – Présentation des règles

### Présentation générale des règles

**Alix ROCHE**, Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

Mme Roche a présenté les règles :

- Un rappel sur l’opposabilité du SRADDET et sur l’opposabilité des règles en particulier
- Concertation et co-construction ont accompagné toute la démarche d’élaboration du SRADDET, notamment l’élaboration des règles : « Au total, 13 ateliers ont été organisés : 1 atelier général sur la méthodologie et 3 ateliers par espace régional avec les thématiques suivantes : biodiversité, énergie et aménagement. »
- L’organisation du fascicule des règles et la présentation d’une fiche règle type
- Les contraintes légales pour élaborer le fascicule des règles
- Les règles spécifiques du SRADDET SUD Provence Alpes Côte d’Azur que la Région a choisi pour porter son projet régional. « Elles sont au nombre de 27 et peuvent être classées en 3 familles :
  - ✓ Des règles pour renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale d’aménagement économique
  - ✓ Des règles pour concilier attractivité et aménagement durable du territoire
  - ✓ Des règles pour mettre en œuvre la stratégie urbaine régionale et maîtriser la consommation d’espace. »

### Règles spécifiques pour contribuer à la stratégie régionale d’aménagement du territoire

#### Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale d’aménagement économique

**Philippe VITEL**, Vice-Président délégué en charge de l’identité régionale, des traditions et des relations entre la Défense et la Région

M. Vitel a présenté les sept règles contribuent à la stratégie régionale d’aménagement économique. « Globalement, l’objectif est de moderniser des espaces d’activités parfois vieillissants, de les rendre plus accessibles, d’articuler leur développement avec un mode de consommation de l’espace plus raisonné, tout en renforçant l’attractivité des centres-villes. Il s’agit donc d’impulser de bonnes pratiques d’aménagement pour ces zones d’activités, qui comptent pour une part très importante dans la consommation de l’espace régional. Il s’agit aussi de rééquilibrer le développement économique centre-périphérie : sauf pour les activités productives incompatibles avec la vie en ville, l’objectif est de privilégier l’implantation d’activités dans les centres. » M. Vitel estime que ce sont là « des règles simples et de bon sens ».

#### Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

**Anne CLAUDIUS PETIT**, Conseillère régionale, Vice-Présidente de la Commission Biodiversité, Développement durable, Parcs naturels régionaux et Mer

« Parmi ces règles spécifiques, cinq ciblent la lutte contre le changement climatique et les conditions de la résilience de notre territoire ; elles portent sur l'enjeu prioritaire de la ressource en eau et la prévention des risques. »

« Cinq règles ciblent l'accélération de la transition énergétique et environnementale : encourager l'émergence et la multiplication d'opérations d'aménagement exemplaires, renouveler les pratiques en matière de ressources agricoles et forestières. »

« Trois règles toucheront plus directement à la qualité de vie des habitants : la première vise à ce que 50% de la production de logements soit « abordable » pour nos populations. La seconde règle proposée vise ainsi un gain énergétique de 50% pour la réhabilitation du parc de logements. La troisième règle vise un urbanisme favorable à la santé. »

« L'ensemble de ces règles vise à faire prendre conscience aux aménageurs de nos objectifs pour une appropriation collective et une amélioration de la qualité de vie. »

### **Mettre en œuvre la stratégie urbaine régionale et maîtriser la consommation d'espace**

**Roger DIDIER**, Vice-Président à l'aménagement du territoire et du logement

**En matière de gestion économe de l'espace et préservation des terres agricoles :**

- la 1<sup>ère</sup> règle demande à chaque SCOT de diviser par deux sa consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers d'ici 2030. La période de référence étant la consommation effective qui a pu être observée entre 2006 et 2014 pour le SCOT concerné. Dans cette nouvelle formulation on a tenu compte des observations que vous avez pu nous faire, parce que le premier énoncé de cette règle désavantageait... ceux qui avaient déjà fait des efforts ! On se rend compte que certains PLU ont déjà intégré ce principe.
- une règle pour atteindre zéro perte de surfaces agricoles équipées à l'irrigation à l'horizon 2030. Notre agriculture est dynamique, il faut la préserver et promouvoir les circuits courts.
- une règle demande aux Scot d'identifier et de protéger les espaces agricoles à enjeux et à potentiel
- une règle demande la mobilisation prioritaire du foncier au sein de l'enveloppe urbaine, afin de maîtriser l'étalement urbain.

**Pour le confortement des centralités et la stratégie démographique régionale : trois règles concernent :**

- la déclinaison de la stratégie urbaine régionale selon les niveaux de centralités et les types d'espace
- l'intensification urbaine autour des dessertes en transports collectifs, gares et pôles d'échanges
- l'accueil de la croissance démographique dans les centralités.

## **Débats**

**Jean-Marie GLEIZES**, France Nature Environnement

Il voit des progrès par rapport au SRADDT, « les règles constituent un corps assez cohérent et innovant ». Néanmoins, il alerte sur le fait que « 2030 c'est demain » et qu'en conséquence, certains objectifs vont être difficile à atteindre.

« Nous souhaiterions que les objectifs quantitatifs soient rappelés dans les règles, ainsi que les publics cibles et les moyens de mise en œuvre, et que la cartographie soit prescriptive. »

Il estime qu'il devrait y avoir des règles consacrées à la gouvernance. Enfin, il considère nécessaire de disposer d'instruments publics d'évaluation en continu afin que les citoyens puissent suivre le SRADDET.

Réponse : les objectifs quantitatifs et les publics cibles sont bien rappelés dans les règles. Par contre, la cartographie n'est pas prescriptive de par la loi. La proposition concernant l'évaluation du SRADDET sera prise en compte.

**Michel JACOD**, France Nature Environnement

Il relève l'incohérence qui existe entre les objectifs démographiques retenus respectivement dans le PRPGD et le SRADDET, et estime qu'ils devraient s'accorder. Selon lui « l'ambition démographique est presque deux fois plus élevée dans le SRADDET. Ce qui représente 200 000 tonnes de déchets ménagers supplémentaires, soit un tiers de plus en matière de stockage pour 2031 que ce qui est prévu par le plan déchets. »

**Réponse d'Alix ROCHE**, Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

Les échéances du SRADDET sont des obligations légales. Le fascicule des règles comprend le dispositif d'évaluation et de suivi (il est en cours de finalisation). S'agissant des déchets : quand le PRPGD a été lancé, nous étions sur les projections de l'Insee de l'ordre de 0,2% de croissance démographique. Les enquêtes publiques seront menées en même temps, on veillera à la cohérence.

**Roger MEÏ**, maire de Gardanne

Il insiste sur « un oubli important du SRADDET : la solidarité ». Il estime qu'après le travail de bureau il faut désormais « passer aux actes ». Il souligne que Gardanne n'a pas attendu pour intervenir sur l'emploi, la formation et pour promouvoir les circuits courts et l'agriculture raisonnée. L'enjeu de la forêt doit également être abordé, en lien avec la filière bois ; la Ville préempte pour les surfaces supérieures à un hectare.

*Réponse : les thématiques du SRADDET qu'il faut aborder ne demandent pas à traiter d'un volet solidarité. Pour autant, des objectifs et des règles concernant le logement visent à faciliter son accès. Un objectif existe sur la cohésion sociale, un autre, sur la formation.*

**Georges BARONI**, membre du Conseil économique, social et environnemental de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Selon lui, la règle LD2-Obj47a n'est pas assez volontariste : diviser par deux le rythme de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers n'est pas suffisant, il s'inscrit plutôt dans l'idée de tendre vers zéro artificialisation des sols en 2030. Seule manière selon lui de sauver l'agriculture.

**Corinne GUINTINI**, directrice aménagement et développement durable de la Communauté de commune de la Vallée des Baux-Alpilles (CCVBA)

Elle partage les ambitions du SRADDET et de la Région. Néanmoins, elle rappelle sa réserve sur la cartographie relative à l'armature urbaine retenue par le schéma, car le territoire de la CCVBA est coupé en deux. Elle trouve cela incompréhensible car ce territoire, couvert par le PNR des Alpilles, est cohérent. Elle se demande comment s'articulent les règles selon les types d'espace.

**Réponse d'Alix ROCHE**, Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

*Il ne s'agit pas d'un découpage mais de l'expression, de la qualification de zones, qui sont sous influence métropolitaine ou pas. Ces zones expriment le degré d'intensité de l'influence métropolitaine.*

**Laurent CHEVALIER**, directeur aménagement Communauté d'agglomération Pays de Lérins

Il se demande comment s'appliqueront les objectifs de croissance démographique retenus par le SRADDET, à savoir 0,3% pour le territoire azuréen.

**Réponse de Roger DIDIER**, Vice-Président à l'aménagement du territoire et du logement

Cela fait partie des sujets qui seront discutés dans le cadre des ateliers et des instances territoriales de dialogue, de façon à ce qu'aucun territoire ne se retrouve en difficulté.

**Réponse d'Alix ROCHE**, Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

S'agissant de ces objectifs démographiques, nous avons quantifié en volume en fonction des projections de l'Insee. Nous avons modulé par grands espaces ces objectifs exprimés en nombre d'habitants et identifié des modalités de mise en œuvre. Il y aura ainsi quatre instances territoriales de dialogue pour affiner la mise en œuvre du SRADDET dans les territoires, pour discuter démographie, logements, espaces...

**Robert BENEVENTI**, vice-président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Président du SCOT Provence Méditerranée et de l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise

Il affirme s'exprimer en tant qu'élu local, et non pas régional.

Il salue le travail accompli (« remarquable »), soulignant que les agences y ont contribué. Il note que la Région a tenu compte des diverses recommandations (du moins « en partie, selon les possibilités »).

Il rejoint Philippe Vitel sur le fait que les règles du SRADDET sont de bon sens. Il souligne que le SCOT Provence Méditerranée a déjà réduit sa consommation d'espace de 2,5 fois, et qu'il sera dès lors très difficile de la diviser encore par deux.

Selon lui, le département du Var demeure divisé en trois espaces (azuréen, provençal et alpin). « Il faut répondre aux remarques qui ont été faites et lever les inquiétudes du Département » à ce sujet.

Il s'inquiète du grand nombre d'éléments chiffrés qui sont, selon lui, préoccupants. Mais il a été rassuré par l'intervention de Roger Didier, en réponse à Laurent Chevalier, qui a parlé de « taux moyen » en matière de démographie.

Enfin, il s'interroge également sur ce que recouvre la notion de logement abordable. « De plus, 50% de logements abordables peut être pénalisant, voire bloquant, pour certaines communes, notamment sur le littoral. Comment ce taux sera-t-il vérifié ? Commune par commune ? Ou de manière plus large (en moyenne sur le territoire de la métropole toulonnaise, par exemple) ? De plus il existe un risque juridique, notamment pour les PLU(i). »

Réponse : l'énoncé de la règle LD3-Obj 59 a été reformulé pour bien préciser qu'il s'agissait d'un pourcentage à l'échelle « du territoire de projet » et non pas à la commune.

**Jean-Luc LONGOUR**, maire du Cannet-des-Maures, président de la Communauté de communes Cœur du Var

Il dit « apprécier le travail accompli ».

Il souhaite attirer l'attention de la Région sur d'éventuelles contradictions. Ce serait le cas du développement des plateformes logistiques et des circuits courts.

Il compte sur les instances de dialogue territoriales pour débattre des questions liées à la croissance démographique et à la consommation de l'espace. « Chez nous, affirme-t-il, nous avons 2 à 3 points de croissance démographique. Ce qui entraîne notamment des rattrapages à réaliser en matière d'équipements publics. »

Il souhaiterait que la carte « Excellence économique et rayonnement scientifique régional » indique, au croisement A8-A57, le projet VarEcopôle (situé sur la commune du Cannet-des-Maures).

Réponse : le projet VarEcopôle sera ajouté sur la carte au 1/150 000<sup>e</sup>.

**Louis FONTICELLI, président de la Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique**

L'activité petite hydroélectricité pose problème sur certains cours d'eau.

Réponse : effectivement, certains barrages peuvent avoir des conséquences néfastes pour la biodiversité. Pour autant, ils peuvent aider à la mise en œuvre des objectifs de transition énergétique. Ce sera aux territoires d'adapter la règle au mieux de la prise en compte de ces intérêts contradictoires.

**Matthieu BAMEULE responsable du développement économique, Communauté de commune de la Vallée des Baux-Alpilles**

Nous avons déjà un projet de priorisation de l'activité économique dans le centre-ville, avec un incubateur Greentech. Cette priorisation demandée par le SRADDET s'accompagne-t-elle de dispositifs d'aide prenant le relais du FISAC ?

Réponse : le SRADDET ne présente pas l'ensemble des dispositifs existants susceptibles de soutenir le développement économique, il faut interroger les services concernés.

## Temps 2 – Présentation des règles (suite)

### Intégration des schémas dans le fascicule des règles

**Déployer une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et tous les territoires : intégration du PRI PRIT - Julien LANGLET** Directeur Général Adjoint Transport, Mobilité et Grands Équipements

Cf. Présentation Copart p. 26

**Conforter la transition énergétique, vers une Région neutre en carbone : intégration du SRCAE - Valentin LYANT** Chargé de mission - Service Transition énergétique

Cf. Présentation Copart p.35

**Conforter la transition environnementale, vers une économie de la ressource : intégration du SRCE – Céline HAYOT** Directeur du Développement des Territoires et de l'Environnement

Cf. Présentation Copart p. 43

**Vers une économie circulaire plurielle : intégration du PRPGD - Delphine VITALI** Chef du service Environnement et Biodiversité

Cf. Présentation Copart p.53

## Point de vue de l'évaluation environnementale : quelle incidence pour le territoire ?

Catherine REFFET, Bureau d'étude ECOVIA

Cf. Présentation Copart p.60

## Débats

**Anne MEYER-VALE**, sous-directrice de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

Les attentes du réseau des chambres d'agriculture se retrouvent dans le SRADDET sur certains points. Assez peu en revanche concernant les règles liées aux infrastructures et à la préservation des terres agricoles, notamment en matière de loisirs et de tourisme (tels que golfs ou extensions de stations de ski), alors que la pression demeure forte autour de ce type de projets très consommateurs d'espace. Le résidentiel et les activités économiques sont en revanche plus encadrés par le SRADDET.

Réponse : les objectifs fixés en matière de consommation de l'espace intègrent bien la question touristique.

**Roger MEÏ**, maire de Gardanne

Selon lui, le terme d'« économie circulaire » ne veut rien dire (ça revient « à faire venir du charbon australien à Gardanne ou du bois du Canada). « Ce qu'il faut, ce sont des circuits courts. »

Réponse : il s'agit bien de « donner une deuxième vie aux objets ». La loi impose de prendre en compte un plan régional de l'économie circulaire.

**Robert BENEVENTI**, vice-président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, président du SCOT Provence Méditerranée et de l'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise

Il évoque la règle LD1-Obj19a, estime que cela est cohérent, néanmoins il relève que le photovoltaïque sur les serres agricoles, comme c'est le cas à Ollioules, est une bonne chose et constitue également un revenu supplémentaire pour les agriculteurs, or la règle l'exclut.

Réponse : la règle a été complétée : dans le paragraphe concernant le développement du solaire, il a été rajouté aux sites ciblés les serres agricoles.

**Laurent CHEVALIER**, directeur aménagement Communauté d'agglomération Pays de Lérins

La gare dite « Ouest Alpes-Maritimes » [projet lié à la LNPCA] ne figurerait plus dans la carte du rapport. [Vérification faite, il en est bien fait mention sur le schéma p.185 du rapport en ligne.

## Temps 3 – Les prochaines étapes

### Vers l'arrêt du projet et les consultations

**Alix ROCHE**, Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

Étapes à venir :

- Le projet sera arrêté par l'assemblée régionale le 19 octobre 2018.
- Il sera ensuite soumis pour avis aux PPA, au CESER, et l'autorité environnementale pour une durée de 3 mois.
- Et présenté à la CTAP de novembre 2018.
- Une enquête publique d'un mois se tiendra en mars et en avril 2019.
- L'adoption du projet est prévue en juillet 2019 et son approbation par le préfet devra se faire dans les 3 mois.

## Conclusion

**Roger DIDIER**, Vice-Président à l'aménagement du territoire

En conclusion, M. Didier a notamment fait remarquer que c'est grâce aux « nombreux retours » des acteurs publics présents « que les formulations des règles ont pu évoluer », ajoutant : « Il y a peut-être encore du chemin à faire, mais ce sera l'enjeu des mois à venir et des consultations qui vont être engagées. » M. Didier a également souligné que la Région a « essayé d'être raisonnable » au cours de l'élaboration du SRADDET et de « définir des règles seulement là où il nous semblait qu'il y avait un enjeu essentiel pour notre qualité de vie et celle de nos enfants ». « De nombreuses étapes importantes nous attendent encore, a-t-il conclu, et vous continuerez bien entendu à y être associés. »

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires  
SRADET

# Liste des présents

Comité partenarial n°5

Marseille - 7 septembre 2018

## SRADDET

Liste des présents au Comité Partenarial du 7 septembre 2018

1	ACCOSSANO	Claire	Responsable du Pôle aménagement	Communauté de communes Cœur du Var
2	AGOSTINI	Bruno	Directeur Urbanisme et	Mairie de Manosque
3	ANGOT	Sigolène	Scotigéo	Conseil régional
4	ANTON	Guillaume	chargé de mission énergie	Communes forestières - COFOR 83
5	ANTONINI	Joseph	Direction du développement territorial	Conseil départemental Var
6	ARAMIS	Sarah	Chargée de mission	DREAL
7	ARFAUX	Perrine	Chargée de mission aménagement	Parc naturel régional Sainte Baume
8	ARNAUD	Olivier	Directeur	Domaine de Rayol
9	AZERMAI	Dominique		Conseil régional
10	BALMELLE	Claude	Chef de service	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur - DRAAF
11	BAMEULE	Matthieu	Responsable développement éco	Communauté de communes des Baux Alpilles
12	BARONI	Georges	Conseiller	Conseil économique et social régional - CESER
13	BARRIAU	Michel	Directeur	Syndicat Mixte Scot Provence méditerranée
14	BAUDEMONT	Franck	Chargé de mission environnement	Chambre des métiers et de l'artisanat
15	BEAUMONT	Alain	Directeur général de l'aménagement et des services	Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
16	BENEVENTI	Robert	Vice-Président de la métropole	Métropole Toulon Provence Méditerranée
17	BENOIT	Pascale	Chef de projet	Conseil régional
18	BERCET	Monique	Présidente	COLINEO
19	BERTHAUD	Gaëlle	Directrice régionale	DREAL
20	BERTHELOT	Philippe	Chargé de mission	EDF PACA
21	BERTRANDY	Samuel	Directeur du développement	Communauté de communes Pays de Fayence
22	BIAU	Géraldine		DREAL
23	BLANCHETON	Olivier	Chargé de mission	ADEME
24	BLEYNAT	Rémi	Direction du développement territorial	Conseil départemental Var
25	BONHOMME	Isabelle	Chargée de projets	Communauté de communes du Briançonnais
26	BONIFAY	Olivier	Directeur territorial	GRDF
27	BONNAFOUX	Pascale	Chef du service Territoires et Europe	Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence

SRADDET

Liste des présents au Comité Partenarial du 7 septembre 2018

28	BOUCHET	Sandrine	Directrice générale adjointe	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière - CCAPV
29	BOUSQUET	Samuel	Chargé de projets	Direction départementale des territoires de Vaucluse
30	BOUTRON	Claude	Vice-Président délégué à la maîtrise de l'énergie, la qualité de l'Air et la lutte contre les nuisances sonores	Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance
31	BOUZON	Emmanuelle	Référente SCOT	Direction départementale des territoires de Vaucluse
32	BRUANT-SERAC	Nathalie	Chargée de mission	Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise - AGAM
33	BRUN	Annick	Directrice études et stratégie - DGA mobilité	Métropole Aix Marseille Provence
34	BRUSSON	Romain	Chargé de mission	Compagnie Nationale du Rhône - CNR
35	BUSSON	Olivier	Réprésentant Mr le Préfet	Etat
36	CANO	Frédéric	Chargé de mission	Direction départementale des territoires des Alpes de Haute-Provence - DDT 04
37	CARASSOU-MAILLAN	Philippe	Directeur Général adjoint des services	Communauté d'agglomération Pays de Lérins
38	CASAGRANDE	Fabiola	Stagiaire auprès de M. Garrigues	Conseil régional
39	CECCARELLI	Fabrizio	Responsable aménagement territoire	Communauté de communes Pays des Paillons
40	CHABRIER	Magali	Chargée de mission	Communauté d'agglomération du Grand Avignon
41	CHEVALIER	Lia	Directrice développement et des Solidarités territoriales	Conseil départemental du Vaucluse
42	CHEVALIER	Laurent	Directeur aménagement	Communauté d'agglomération Pays de Lérins
43	CHEYLAN	Gilles	Président	Comité scientifique régional du patrimoine naturel
44	CLAUDIUS PETI	Anne	Conseillère régionale	Conseil régional
45	COHEN	Sam	Chef de division Enr	Mairie de Marseille
46	COPEY	Stéphane	Président	Fédération France nature environnement des Bouches-du-Rhône- FNE
47	COTTET	Philippe	Vice-Président	Conseil économique et social régional - CESER

## SRADDET

Liste des présents au Comité Partenarial du 7 septembre 2018

48	DAUBERT	Julien	Chargé de Développement Territorial	Communauté de communes Pays Vaison Ventoux - COPAVO
49	DE BERGH	Simon	Chargé d'études	Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise - AGAM
50	DE CAZENOVE	Arthur		Conseil régional
51	DE TRESSAN	Michel		DREAL
52	DELANNOY	Emmanuel	Suppléant	Association nationale humanité et biodiversité
53	DERMESROPIA N	Roger	Président Commission Aménagement	Conseil économique et social régional - CESER
54	DEVULDER	Marie-Laure	Chargée de projet	Métropole Aix Marseille Provence
55	DIDIER	Roger	Conseiller régional, Vice-Président à l'aménagement du territoire	Conseil régional
56	DONADINI	Mireille	Chef de projets	Conseil régional
57	DONNADILLE	Nicolas	Directeur SCOT Cavaillon	Syndicat mixte SCOT Bassin de Vie Cavaillon
58	DROZ- VINCENT	Daniel	Directeur	Agence d'urbanisme de l'agglomération toulonnaise - AUDAT
59	DUBOIS	Jérôme	Vice-Président	Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence
60	DUVAL	Claude		DREAL
61	EGINARD	Marie	Responsable communication	Fédération régionale des Travaux Publics
62	EL MERINI	Valérie	Directrice	Eco Entreprises
63	ERMINE	Cyril	DST	Communauté de communes Rhône lez Provence
64	EYSSETTE	Marion	Chargée de mission	Communauté de communes Pays d'Apt
65	FABRE	Paul	Président	Communauté Territoriale Sud Luberon - COTELUB
66	FANJEAU	Benoit	Chargé de mission	Conseil régional
67	FARJON	Alain	Directeur	Syndicat Mixte SCOT Bassin de vie d'Avignon
68	FELIX	Jean-Hubert	Directeur	RTE Méditerranée
69	FERRUCCI	Florent	Chef de service	Communauté d'agglomération Dracénoise
70	FERULLA	Valérie		DREAL

## SRADDET

Liste des présents au Comité Partenarial du 7 septembre 2018

71	FONTICELLI	Louis	Président	Fédération du Var pour la protection de la pêche et la protection du milieu aquatique
72	FOUREST	Thomas	Chargé de mission TVB	Agence Régionale pour l'Environnement (ARPE)
73	GABON	Aurélie	Chef de projet SCOT	Pays d'Arles
74	GALLES	Simon	Urbaniste	Syndicat mixte de l'aire Gapençaise
75	GANZENMULLER	Mathieu	Responsable énergie et transport	Caisse des dépôts et consignations
76	GARRIGUES	Benoit		Conseil régional
77	GARRON	André	Maire de Solliès-Pont, Vice-Président	Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau
78	GHIS	Richard	Secrétaire Général	FSU
79	GIAMINARDI	Bruno	Président	Centre national de la propriété forestière Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur - CRPF
80	GIRAUDOU	Annick	Directrice Adjointe DIGE	Conseil régional
81	GLEIZES	Jean-Marie		France Nature Environnement
82	GLORIAN	Christophe	Conseiller référent	Chambre de commerce et d'industrie PACA
83	GOMEZ	Vincent	Secrétaire général	UR UNSA Provence-Alpes-Côte d'Azur
84	GOUBE	Véronique		Communauté d'agglomération Sud Ste Baume
85	GOUVERNEL	Nicolas	Chef de cabinet	Commissariat général à l'égalité des territoires - CGET
86	GRAPINET	Alain	Membre - Commission durable	Conseil de développement Métropole Aix Marseille Provence
87	GRILLOT	Danièle	Délégation connaissance planification transversalité	Conseil régional
88	GUEDU	Philippe	Directeur du Développement des Territoires et de l'Environnement	Conseil régional
89	GUERIN	René		Association Volubilis
90	GUERIN	Emilie	Chargée d'études S3R enR	RTE Méditerranée
91	GUIBERT	Marion	Chargée de mission	UNICEM
92	GUIEU	Danièle		Conseil de développement Métropole Aix Marseille Provence
93	GUILLEUX-CONESSA	Cindy	Directrice	Métropole Aix Marseille Provence

## SRADDET

Liste des présents au Comité Partenarial du 7 septembre 2018

94	GUILLIER	Audrey	Directrice aménagement	Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE)
95	GUINTINI	Corinne	Directrice aménagement	Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles - CCVBA
96	HALDRIC	Virginie	Directrice générale des services	Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette
97	HARINCK	Patricia	Direction des Infrastructures et des Grands Equipements	Conseil régional
98	HARISMENDY	Jérémy	Chargé de mobilité	Communauté d'agglomération du Grand Avignon
99	HAUTEFEUILLE	Ingrid	Responsable de Pôle aménagement et stratégies de territoire	Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse - AURAV
100	HERRERO	Alain	Directeur de Cabinet	Communauté de communes Pays de Sorgues Monts de Vaucluse
101	HEUZÉ	Rosiane	Directrice de Cabinet	Mairie de Gardanne
102	HLIL	Justine	MO A PS	ENEDIS
103	HOFFMANN	Charlotte	Directrice	Mairie de Châteaurenard
104	JACOD	Michel		Fédération France nature environnement des Bouches-du-Rhône- FNE
105	JARDINE	Dominique	Direction Générale Aménagement du territoire et développement du territoire	Conseil régional
106	JAUBERT	Patrick	Directeur général adjoint	Métropole Toulon Provence Méditerranée
107	JUILLET	Marc	Directeur	Syndicat mixte SCOT Provence
108	KIEFFER	Caroline	Directrice Générale adjointe des services	Mairie Aubagne
109	LANGLET	Julien	DGA Transports, mobilité, grands équipements	Conseil régional
110	LARTIGUE	Sylvie	Chargée d'études principale	Agence d'urbanisme de l'Agglomération marseillaise - AGAM
111	LASSEE	Emmanuelle	Co-Directrice	Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte
112	LE BERRE	Claire		GRT Gaz
113	LEMAITRE	Charles-Frédéric	Représentant biodiversité	SATMA

SRADDET

Liste des présents au Comité Partenarial du 7 septembre 2018

114	LIANGE	Franck	Directeur environnement	Communauté d'agglomération Pays de Lérins
115	LONGOUR	Jean-Luc	Président	Communauté de communes Cœur du Var
116	LOUDES	Anne-Mireille	Administratrice	Fare Sud
117	LYANT	Valentin	Chargé de mission	Conseil régional
118	MAHE	Yannick	Chargé de mission DATTE	Conseil régional
119	MAILHAN	Joanin	Chargé de mission	Chambre de commerce et d'industrie du Var
120	MARQUET	Catherine	Chargée de mission DMA	Métropole Toulon Provence Méditerranée
121	MARTIN	Jean-Baptiste	Directeur du Département Habitat	Mairie d'Avignon
122	MARTINELLI	Daniel	Chef de la division études	INSEE Paca
123	MARTIN- RAGET	Marie	Cheffe de projets de SRADDET	Conseil régional
124	MARY	Laetitia	Responsable action	Atmosud
125	MASCARO	Erick	Directeur territorial Var	GRDF
126	MASCLET	Letitia	Chargée de mission urbanisme et aménagement	Parc naturel régional Préalpes d'Azur
127	MATHERON	Philippe	Commissaire massif des Alpes	Ministère de la Cohésion CGET
128	MAZUR	Lorraine	Chargée de mission SRADDET	Conseil régional
129	MAZZOLI	Jean	1er Vice-Président	Communauté de communes Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière - CCAPV
130	MEI	Roger	Maire	Mairie de Gardanne
131	MEISSEL	Marc	Président	Fédération Départementale des Chasseurs du Var
132	MEYER-VALE	Anne	Responsable du Pôle territoriale Eau	Chambre d'agriculture du Vaucluse
133	MEZGER	Cécile		Agence d'urbanisme de l'agglomération toulonnaise - AUDAT
134	MICHEL	Louis	Vice-Président	Conseil de territoire Istres Ouest Provence - Métropole Aix Marseille Provence
135	MINELLI	Olivier	Directeur d'études	Agence d'urbanisme du pays d'Aix - AUPA
136	MOLLET	Stéphane		CFDT
137	MONDIET	Marie Claude		Conseil économique et social régional - CESER
138	MOUCADEL	Emma		Conseil régional
139	MOULIN	Marie-Anne		SNCF Réseau
140	MOUNIER	Bernard	Président	EBC PACA

SRADDET

Liste des présents au Comité Partenarial du 7 septembre 2018

141	OLIVE	Philippe	Collaborateur Cabinet	Métropole Aix Marseille Provence
142	ORELLE	Béatrice	Chef de service environnement	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
143	PARISET	Gwennaëlle	Chargée de mission	Syndicat mixte des Baronnies Provençales
144	PASTOR CHASSAIN	Muriel	Chef de service aménagement	Conseil départemental des Alpes- Maritimes
145	PATTEFOZ	Antoine	Chargé de mission	Conseil régional
146	PELTIER	Clara	Chargée d'études	Parc naturel régional du Luberon
147	PENVERNE	Stéphane	Technicien aménagement	Parc national Port-Cros
148	PEREZ	Anne-Marie	Directrice Générale	Cap Energies
149	PERRIN	Guillaume	Directeur	Communauté de communes du Golfe de St Tropez
150	PETIT	Jean-Yves		Conseil économique et social régional - CESER
151	PLANIDIS	Angèle	Directrice générale des services	Mairie de Gardanne
152	POCHET	Claude-Hélène	Chargée de mission SRADDET	Conservatoire du littoral
153	PODLEJSKI	Corinne	Chargée de mission	Direction départementale des territoires et de la mer- DDTM 13
154	POLICAIN	Mathieu	Chargé d'études biodiversité	COLINEO
155	PONS	Henry	Vice-Président	Métropole Aix Marseille Provence
156	POURROY	Christèle	Chargée de mission environnement	Fédération régionale bâtiment Provence-Alpes-Côte d'Azur - FRB PACA
157	QUEYRER	Brigitte	Directrice	Communauté d'agglomération Provence Alpes Agglo
158	RAMOND	Alain	Directeur Général adjoint	Conseil départemental des Hautes-Alpes
159	RAPPUZZI	Marie-Claire	Direction des routes et des ports	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
160	RAULIN	Dominique	Chargé de mission planification	Conseil régional
161	REFFET	Catherine	Bureau d'études	ECOVIA
162	RETORÉ	Catherine	Service agriculture	Conseil régional
163	REVERCHON	Marc	Vice-Président	Conseil économique et social régional - CESER
164	REYNAUD BANUS	Myriam	Directrice	SCOT Gapençais
165	RICCI	Jean-Claude	Directeur scientifique	IMPCF -Institut méditerranéen du patrimoine cynegistique et faunistique

SRADDET

Liste des présents au Comité Partenarial du 7 septembre 2018

166	RICHARD	Paulette	Coordinatrice GTU suivi SCOT et SRADDET PACA	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
167	ROBERT	Yannick	Chef de mission EE	Métropole Aix Marseille Provence
168	ROCHE	Alix	Directrice - Délégation connaissance planification transversalité	Conseil régional
169	ROLDAN	Solange	Responsable environnement	Vinci Autoroutes
170	ROMAN	Christian	Directeur	Conseil départemental des Hautes-Alpes
171	ROSSI	Luc	Président	Association Régionale Fédérations Pêche et Protection du Milieu Aquatique
172	ROUSSELOT	Michelle	Chef de service	Métropole Nice Côte-d'Azur
173	ROUX	Roland	Président	URCPIE - Union régionale des CPIE
174	RUGANI	Karine	Adjointe au Chef d'unité	DREAL
175	RUIZ	Delphine	Chargée de mission	Association Régionale Fédérations Pêche et Protection du Milieu Aquatique
176	SEWERYN	Coralie	Directrice	Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance - Pays SUD
177	SIMON	Martine	Directrice mobilité Déplacement	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis
178	SIROT	Pierre-Fabrice	Chargée S3R enR	RTE Méditerranée
179	SPITERI	Françoise	Chargée de mission CPER	Conseil régional
180	TEMPIER	Jean-Claude	Administrateur	Conservatoire des espaces
181	THEVENET	Philippe	Directeur	Centre national de la propriété forestière Délégation de Provence-Alpes-Côte d'Azur - CRPF
182	THOMAS	Lauriane	Chargée d'études	Etablissement public foncier - EPF
183	TORRES	Bénédicte	Service planification	Métropole Toulon Provence méditerranée - TPM
184	TOURLAN	Daniel	Président de la Commission Transports	Conseil économique et social régional - CESER
185	VACCARIZI	Barbara	Chargée de mission SRADDET	Conseil régional
186	VALLON	Marie-Claude	Chargée de mission	Conseil régional
187	VERRECCHIA	Marc	Direction sites et espaces naturels	Métropole Aix Marseille Provence

## SRADDET

Liste des présents au Comité Partenarial du 7 septembre 2018

188	VERRON	Romain	Responsable développement centrales au sol	ENGIE
189	VIANET	Régis	Directeur	Parc naturel régional Camargue
190	VIDEAU	Jean-Alain	Administrateur	Association Toulon@Venir
191	VITALI	Delphine	Chef de service Environnement biodiversité	Conseil régional
192	VITEL	Philippe	Conseiller Régional, Vice-Président délégué en charge de l'identité régionale, des traditions et des relations entre la Défense et la Région	Conseil régional
193	VOLLAND	Véronique	Chef de service SPRT	Conseil régional
194	YVERNAULT	Jérôme	Président	SMPCA CFE - CGC
195	ZOLLVER	Amélie	Chargée d'études	Communauté d'agglomération Sophia Antipolis

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION  
SUD

PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires  
**SRADET**

# Présentation

Comité partenarial n°5

Marseille - 7 septembre 2018



# AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADDET**

## Comité partenarial

07 septembre 2018

## TEMPS 1 – Propos introductifs

**Ouverture du Comité partenarial** – Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire

**Propos du représentant de l'Etat** – Olivier BUSSON, représentant le Secrétaire Général aux Affaires Régionales

## TEMPS 2 – Les règles

**Présentation générale** - Alix ROCHE, Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

**Des règles spécifiques pour contribuer à la stratégie régionale d'aménagement du territoire**

- **Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique** - **Philippe VITEL**, Vice-Président délégué en charge de l'identité régionale, des traditions et des relations entre la Défense et la Région
- **Concilier attractivité et aménagement durable du territoire** - **Anne CLAUDIUS PETIT**, Conseillère régionale, Vice-Présidente de la Commission "Biodiversité, Développement durable, Parcs naturels régionaux et Mer
- **Mettre en œuvre la stratégie urbaine régionale et maîtriser la consommation d'espace** - **Roger DIDIER**, Vice-Président à l'aménagement du territoire et du logement

## TEMPS 2 – Les règles (suite)

### Intégration des schémas dans le fascicule des règles :

- **Déployer une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et tous les territoires : intégration du PRI PRIT** - Julien LANGLET Directeur Général Adjoint Transport, Mobilité et Grands Équipements
- **Conforter la transition énergétique, vers une Région neutre en carbone : intégration du SRCAE** - Valentin LYANT Chargé de Mission - Service Transition énergétique
- **Conforter la transition environnementale, vers une économie de la ressource : intégration du SRCE** - Céline HAYOT, Chef de projet Biodiversité
- **Vers une économie circulaire plurielle : intégration du PRPGD** - Delphine VITALI Chef du service Environnement et Biodiversité

**Point de vue de l'évaluation environnementale : quelle incidence pour le territoire** - Catherine REFFET : Bureau d'étude ECOVIA

## TEMPS 3 – Les prochaines étapes

**Vers l'arrêt du projet et les consultations** - Alix ROCHE, Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

**CONCLUSION** - Roger DIDIER, Vice-Président à l'aménagement du territoire



# TEMPS 1

## Propos introductifs

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

SRADDET



## Ouverture du Comité Partenarial

**Roger DIDIER**

Vice-Président à l'aménagement du territoire

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADET**



Propos du représentant de l'Etat

**Olivier BUSSON**

Représentant le Secrétaire Général aux Affaires Régionales

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

SRADDET



## TEMPS 2

# Les règles

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

RÉGION  
SUD  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADET**



## Présentation générale

**Alix ROCHE**

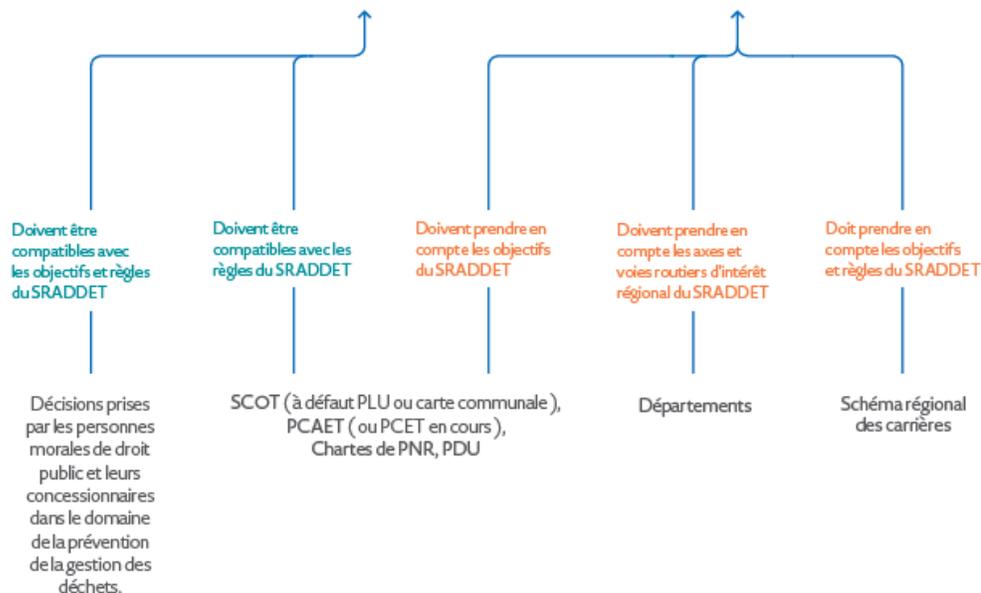
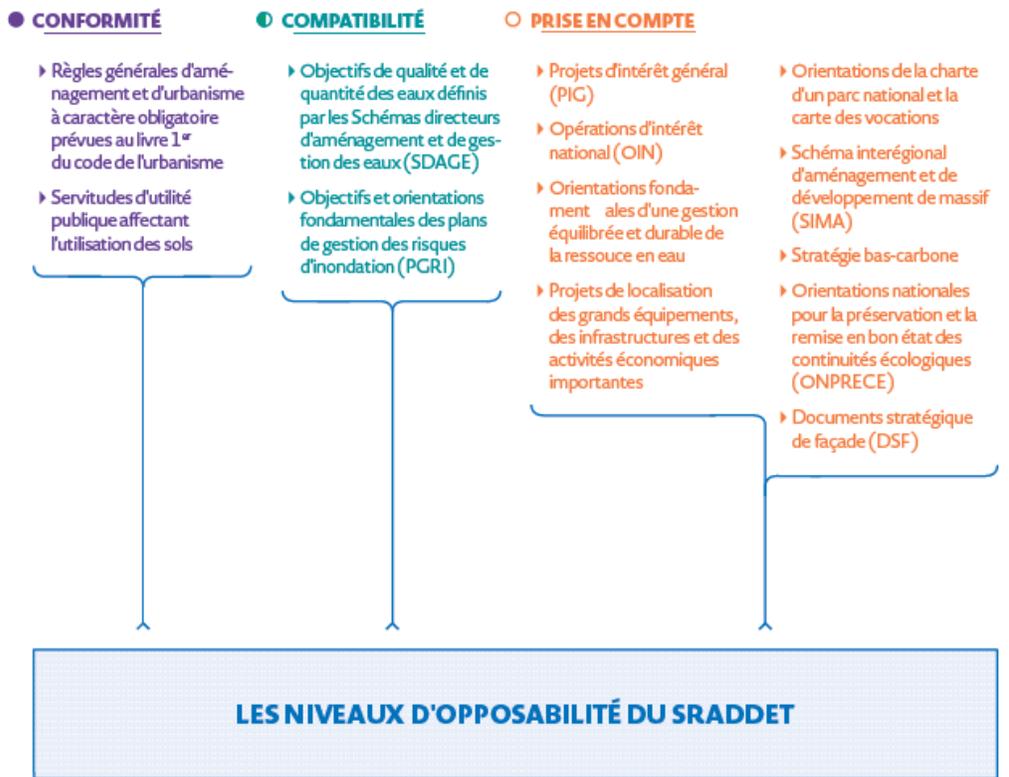
Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADET**



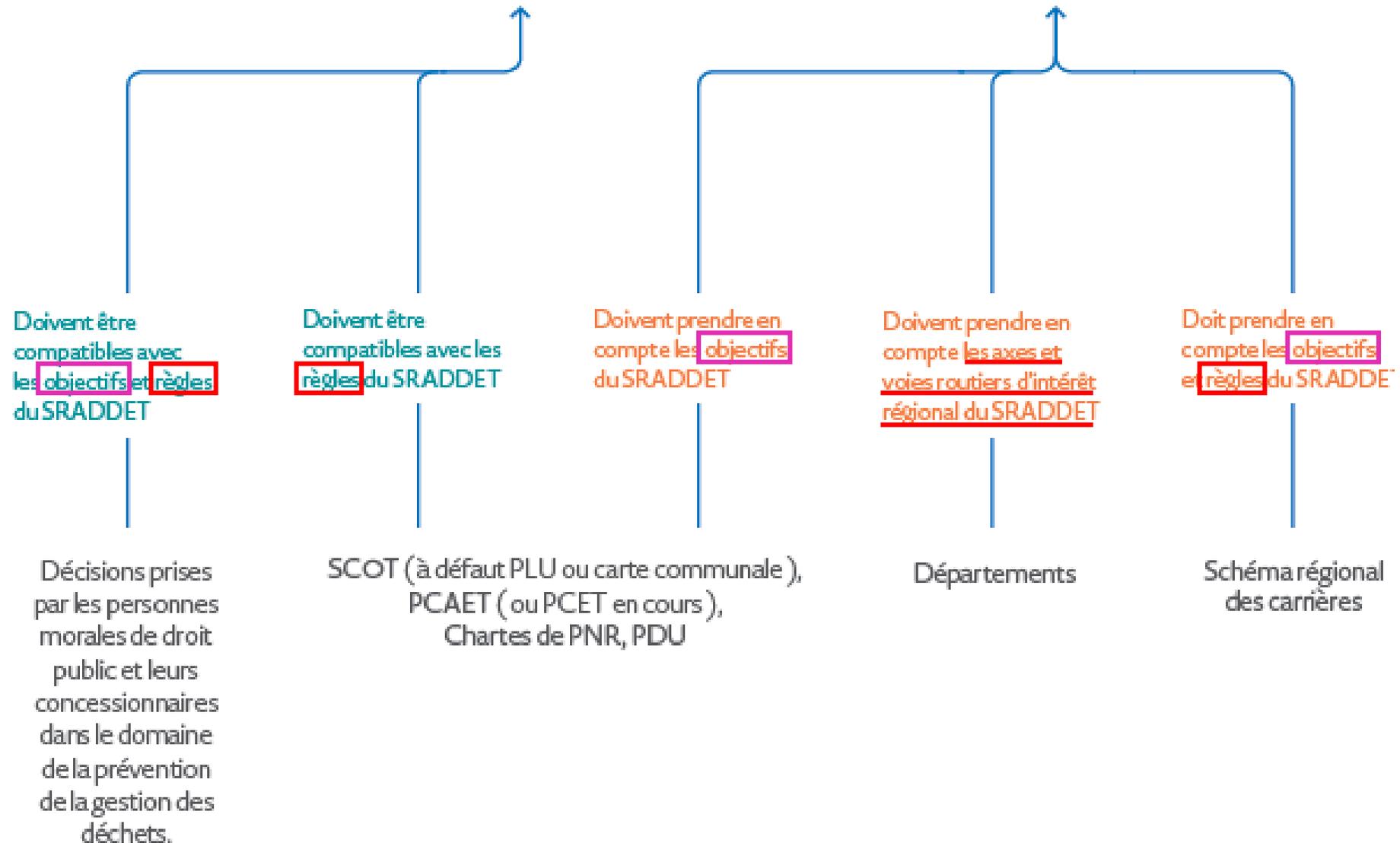
# La prescriptivité du SRADDET

**la conformité**, qui impose de respecter strictement la règle supérieure, en la retranscrivant à l'identique ;

**la compatibilité**, qui implique de respecter l'esprit de la règle prévue par le document de rang supérieur ;

**la prise en compte**, qui suppose de ne pas s'écarter des orientations fondamentales du document de rang supérieur.

## LES NIVEAUX D'OPPOSABILITÉ DU SRADDET



# Fascicule des règles : la concertation comme méthode d'élaboration

## 1<sup>ère</sup> saisine des Personnes

### Publiques Associées (PPA)

- De juillet 2017 à début novembre 2017
- Consultation de 30 partenaires obligatoires (porteurs de SCOT ou à défaut de PLU) et de 6 partenaires associés de manière volontaire (Départements)
- **36 partenaires consultés**
- **23 territoires** se sont exprimés
- Majorité des contributions sur les objectifs et non sur les règles

CA de la Riviera Française
<b>CA de Sophia Antipolis</b>
<b>CA d'Agglomération Dracénoise</b>
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération
<b>CA Provence Alpes Agglomération</b>
<b>CA Var Esterel Méditerranée</b>
CC Alpes d'Azur
CC Alpes-Provence-Verdon, source de lumière
<b>CC Coeur du Var</b>
<b>CC du Briançonnais</b>
CC du Golfe de Saint-Tropez
<b>CC du pays d'Apt-Luberon</b>
<b>CC du Pays de Fayence</b>
CC du Pays des Ecrins
<b>CC du Pays des Paillons</b>
<b>CC Pays Vaison Ventoux</b>
CC Sisteronais-Buëch - Territoire "Motte du Caire Turriers"
<b>CC Territoriale Sud-Luberon</b>

<b>Métropole Aix Marseille Provence (AMP)</b>
<b>Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)</b>
<b>Syndicat Mixte de SCOT Arc Comtat Ventoux</b>
<b>Syndicat mixte du bassin de Vie d'Avignon</b>
<b>Syndicat Mixte du Pays d'Arles / Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR)</b>
<b>Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte</b>
<b>Syndicat Mixte du SCOT l'Aire Gapençaise</b>
<b>Syndicat Mixte SCOT Bassin de vie Cavailon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue</b>
<b>Syndicat Mixte SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes</b>
Syndicat mixte SCOT interdépartemental Pays Serre-Ponçon - Ubaye Durance
<b>Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée</b>
Syndicat mixte SCOT sud Drôme - sud est Ardèche - Haut Vaucluse
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (13)
<b>Conseil départemental du Var (83)</b>
Conseil départemental du Vaucluse (84)
Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence (04)
Conseil départemental des Hautes Alpes (05)
<b>Conseil départemental des Alpes Maritimes (06)</b>

## Ateliers sur les règles

- Septembre / octobre / novembre 2017
- 13 ateliers
  - 1 atelier méthodologie
  - 3 ateliers thématiques par espace régional: transition énergétique, biodiversité et aménagement (habitat, gestion économe de l'espace et cohérence urbanisme-transport)
- Participation des PPA saisies et des PNR
- La version 1 du fascicule des règles est bâtie sur les propositions faites en atelier

**309**  
**participations**

# Fascicule des règles : la concertation comme méthode d'élaboration

## 2<sup>ème</sup> saisine des PPA sur la version 1 du fascicule des règles (démarche volontaire de la Région)

- De mai à août 2018
- Saisine sur la V1 du fascicule des règles : 63 règles proposées
- **42 PPA saisies** : PPA de la 1<sup>ère</sup> saisine + 6 nouveaux partenaires (métropole de Toulon, 5 PPA susceptibles de mettre en place un SCOT durant la validité du SRADDET)
- **28 territoires se sont exprimés**
- Prises en compte des avis pour l'élaboration de la V2 du fascicule des règles

CA de la Riviera Française
CA de Sophia Antipolis - CASA
CA Dracénoise
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération (DLVA)
CA Provence Alpes Agglomération
CA Var Esterel Méditerranée (CAVEM)
CC Alpes d'Azur
CC Alpes-Provence-Verdon, source de lumière
CC Coeur du Var
CC du Briançonnais
CC du Golfe de Saint-Tropez
CC du pays d'Apt-Luberon
CC du Pays de Fayence
CC du Pays des Ecrins
CC du Pays des Paillons
CC Pays Vaison Ventoux (COPAVO)
CC Sisteronais-Buëch - Territoire "Motte du Caire Turriers"
CC Territoriale Sud-Luberon (COTELUB)
Métropole Aix Marseille Provence (AMP)
Métropole Nice Côte d'Azur (NCA)
Syndicat Mixte de SCOT Arc Comtat Ventoux

Syndicat mixte du bassin de Vie d'Avignon
Syndicat Mixte du Pays d'Arles / Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles (PETR)
Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte
Syndicat Mixte du SCOT l'Aire Gapençaise
Syndicat Mixte SCOT Bassin de vie Cavaillon-Coustellet-L'Isle sur la Sorgue
Syndicat Mixte SCOT de l'Ouest des Alpes-Maritimes
Syndicat mixte SCOT interdépartemental Pays Serre-Ponçon - Ubaye Durance
Syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée
Syndicat mixte SCOT sud Drôme - sud est Ardèche - Haut Vaucluse
Communauté de communes Guillestrois Queyras
Communauté de communes des Lacs et Gorges du Verdon
Communauté de communes Haute-Provence Pays de Banon
Communauté de communes Jabron, Lure, Vançon, Durance
Communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagnes de Lure
Métropole Toulon Provence Méditerranée
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (13)
Conseil départemental du Var (83)
Conseil départemental du Vaucluse (84)
Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence (04)
Conseil départemental des Hautes Alpes (05)
Conseil départemental des Alpes Maritimes (06)

## L'association des experts

- Agences d'urbanisme
- CEREMA
- Démarche itérative de l'évaluation environnementale
- L'expertise technique de l'Etat

**LIGNE DIRECTRICE 1**  
**RENFORCER ET PÉRENNISER L'ATTRACTIVITÉ**  
**DU TERRITOIRE RÉGIONAL**

**AXE 1 | RENFORCER LE RAYONNEMENT DU TERRITOIRE RÉGIONAL ET DÉPLOYER LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**ORIENTATION 1 |** Un territoire connecté et plus accessible au niveau national, européen et international

**Objectif 1** Conforter les portes d'entrée du territoire régional p.34

**Objectif 2** Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale régionale p.34

**Objectif 3** Améliorer la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal p.34

**ORIENTATION 2 |** Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs du rayonnement régional

**Objectif 4** Renforcer les grands pôles économiques, touristiques et culturels p.34

**Objectif 5** Définir et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique p.34

**Objectif 6** Soutenir le rayonnement du territoire en matière universitaire, de recherche et d'innovation p.34

**ORIENTATION 3 |** La dimension européenne de la région confortée au cœur du bassin méditerranéen, des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers

**Objectif 7** Consolider les liaisons avec les territoires limitrophes et renforcer l'arc méditerranéen p.34

**Objectif 8** Conforter les projets à vocation internationale des métropoles et les projets de coopération transfrontalière p.34

**Objectif 9** Affirmer le potentiel d'attractivité de l'espace maritime régional et développer la coopération européenne, méditerranéenne et internationale, en favorisant le report modal p.34

**AXE 2 | CONCILIER ATTRACTIVITÉ ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

**ORIENTATION 1 |** Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

**Objectif 10** Améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau p.34

**Objectif 11** Déployer des opérations d'aménagement exemplaires p.34

**Objectif 12** Diminuer la consommation totale d'énergie primaire de 27 % en 2030 et de 50 % en 2050 par rapport à 2012 p.34

**Objectif 13** Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant p.34

**ORIENTATION 2 |** Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée

**Objectif 14** Préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides p.34

**Objectif 15** Préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin p.34

**Objectif 16** Favoriser une gestion durable et dynamique de la forêt p.34

**Objectif 17** Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants p.34

**AXE 3 | CONFORTER LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE ET ÉNERGÉTIQUE: VERS UNE ÉCONOMIE DE LA RESSOURCE**

**ORIENTATION 1 |** Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société post-carbone

**Objectif 18** Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires p.34

**Objectif 19** Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une région neutre en carbone à l'horizon 2050 p.34

**Objectif 20** Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises p.34

**ORIENTATION 2 |** Améliorer la qualité de l'air et contribuer au développement de nouvelles pratiques de mobilité

**Objectif 21** Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé de la population p.34

**Objectif 22** Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités p.34

**Objectif 23** Faciliter tous les types de reports de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables p.34

**ORIENTATION 3 |** Prévention et gestion des déchets: vers une économie circulaire plurielle

**Objectif 24** Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets p.34

**Objectif 25** Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme p.34

**Objectif 26** Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire p.34

**LIGNE DIRECTRICE 2**  
**MAÎTRISER LA CONSOMMATION DE L'ESPACE, RENFORCER LES CENTRALITÉS ET LEUR MISE EN RÉSEAU**

**AXE 1 | STRUCTURER L'ORGANISATION DU TERRITOIRE EN CONFORTANT LES CENTRALITÉS**

**ORIENTATION 1 |** Une stratégie urbaine régionale à affirmer

**Objectif 27** Conforter le développement et le rayonnement des centralités métropolitaines p.34

**Objectif 28** Consolider les dynamiques des centres urbains régionaux p.34

**Objectif 29** Soutenir les fonctions d'équilibre de centralités locales et de proximité p.34

**Objectif 30** Mettre en réseau les centralités, consolider les relations, coopérations et réciprocitys au sein des espaces et entre eux p.34

**ORIENTATION 2 |** Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine

**Objectif 31** Recentrer le développement sur les espaces les plus métropolisés p.34

**Objectif 32** Maîtriser le développement des espaces sous influence métropolitaine p.34

**Objectif 33** Organiser un développement équilibré des espaces d'équilibre régional p.34

**Objectif 34** PrésERVER la qualité des espaces ruraux et naturels et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité p.34

**ORIENTATION 3 |** Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

**Objectif 35** Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohérence urbanisme-transport p.34

**Objectif 36** Réinvestir les centres-villes et centres-bourgs par des stratégies intégrées p.34

**Objectif 37** Rechercher la qualité des espaces publics et favoriser la nature en ville p.34

**AXE 2 | METTRE EN COHÉRENCE L'OFFRE DE MOBILITÉ ET LA STRATÉGIE URBAINE**

**ORIENTATION 1 |** Une intermodalité facilitée pour simplifier la vie du voyageur

**Objectif 38** Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billetterie simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale p.34

**Objectif 39** Fluidifier l'intermodalité par l'optimisation des pôles d'échanges multimodaux p.34

**Objectif 40** Renforcer la convergence entre réseaux et services, en lien avec la stratégie urbaine régionale p.34

**ORIENTATION 2 |** Une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et pour tous les territoires

**Objectif 41** Développer des offres de transports en commun adaptées aux territoires, selon trois niveaux d'intensité urbaine p.34

**Objectif 42** Rechercher des complémentarités plus étroites et une meilleure coordination entre dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires p.34

**Objectif 43** Accompagner les dynamiques territoriales avec des offres de transport adaptées aux évolutions sociodémographiques (en cohérence avec la stratégie urbaine régionale) p.34

**ORIENTATION 3 |** Infrastructures: des réseaux consolidés, des pôles d'échanges hiérarchisés

**Objectif 44** Accélérer la réalisation de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour relancer l'offre des transports du quotidien p.34

**Objectif 45** Arrêter un réseau d'itinéraires d'intérêt régional contribuant à un maillage performant entre les polarités régionales p.34

**Objectif 46** Déployer un réseau d'infrastructures en site propre couplées à des équipements d'accès et de stationnement en cohérence avec la stratégie urbaine régionale p.34

**AXE 3 | RECONQUÉRIR LA MAÎTRISE DU FONCIER RÉGIONAL ET RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES**

**ORIENTATION 1 |** Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle

**Objectif 47** Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace p.34

**Objectif 48** Préserver le socle naturel, agricole et paysager régional p.34

**Objectif 49** Préserver le potentiel de production agricole régional p.34

**ORIENTATION 2 |** Les continuités écologiques restaurées

**Objectif 50** Décliner la Trame Verte et Bleue régionale et assurer la prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire p.34

**Objectif 51** Assurer les liaisons écologiques au sein du territoire régional et avec les régions voisines p.34

**LIGNE DIRECTRICE 3**  
**CONJUGUER ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ DES TERRITOIRES POUR DES TERRITOIRES SOLIDAIRES ET ACCUEILLANTS**

**AXE 1 | CULTIVER LES ATOUTS, COMPENSER LES FAIBLESSES, RÉALISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE ET HUMAIN DE TOUTS LES TERRITOIRES**

**ORIENTATION 1 |** Des trajectoires de développement pour tous les territoires

**Objectif 52** Contribuer collectivement à l'ambition démographique régionale p.34

**Objectif 53** Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région p.34

**Objectif 54** Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale p.34

**Objectif 55** Structurer les campagnes urbaines et veiller à un développement harmonieux des territoires sous pression p.34

**ORIENTATION 2 |** Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

**Objectif 56** Accroître le dénivellement physique et numérique des territoires en particulier alpins p.34

**Objectif 57** Promouvoir la mise en tourisme des territoires p.34

**Objectif 58** Soutenir l'économie de proximité p.34

**AXE 2 | SOUTENIR LES TERRITOIRES ET LES POPULATIONS POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE**

**ORIENTATION 1 |** Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

**Objectif 59** Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et de réaliser un parcours résidentiel conforme à leurs souhaits p.34

**Objectif 60** Renover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés p.34

**Objectif 61** Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle, la prise en compte des jeunes et des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population p.34

**ORIENTATION 2 |** Une cohésion sociale renforcée pour une meilleure qualité de vie en région

**Objectif 62** Conforter la cohésion sociale p.34

**Objectif 63** Faciliter l'accès aux services p.34

**Objectif 64** Déployer les potentialités des établissements de formation p.34

**AXE 3 | DÉVELOPPER ÉCHANGES ET RÉCIPROCITÉS ENTRE TERRITOIRES**

**ORIENTATION 1 |** Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

**Objectif 65** Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement p.34

**Objectif 66** S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOMD et définir les modalités de l'action p.34

**ORIENTATION 2 |** Connaissance, solidarités et dialogue comme leviers de la coopération

**Objectif 67** Consolider l'ingénierie de la connaissance territoriale pour renforcer la mise en capacité des territoires p.34

**Objectif 68** Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs p.34

52 règles et 1 chapitre sur les déchets

40 des 68 objectifs font l'objet de règles

**TABLEAU DES OBJECTIFS**

Conforter les portes d'entrée du territoire régional

↑

**Titre de l'objectif**

Il dispose d'une valeur prescriptive puisque les objectifs de moyen et long termes fixés par le SRADDET s'imposent en matière de prise en compte (L.4251-3 CGCT).

Ⓡ

**Renvoi sur les règles**

Il renvoie sur le ou les règles associée(s) à l'objectif.

Tous les objectifs n'ont pas de règle associée.



### OBJECTIFS

Définir et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique

### Objectif 22.

Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités

### Objectif 23.

Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités

## Fiche Règle

### RÈGLE LD1-OBJ5C

**Organiser et optimiser l'accessibilité des zones d'activités économiques en transports en commun et en modes actifs, et/ou par un ou plusieurs modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme**

#### APPLICATION TERRITORIALE

Application régionale

#### MOTIVATION DE LA RÈGLE

Les zones d'activités économiques concentrent une partie des emplois régionaux et génèrent un nombre de flux importants au quotidien. Or, les déplacements pendulaires sont à la fois une charge importante des dépenses des ménages et l'une des sources majeures de congestion du trafic, de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre et l'un des facteurs de dégradation de la santé au travail (sédentarité, stress).

Il convient donc d'organiser et d'optimiser l'accessibilité des ZAE existantes en transports en commun, en modes actifs et/ou par les autres modes alternatifs à l'autosolisme (covoiturage...). L'organisation de la mobilité au sein de la zone par un maillage interne en modes actifs (cheminements doux et ombragés par exemple) est également à prévoir.

#### MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

- Élaborer des Plans de Déplacements Entreprises (PDE), des Plans de Déplacements Inter-entreprises (PDIE) ou Plans de Déplacements Administration (PDA), Plans de Déplacements Inter-administration (PDIA).
- Dans le cadre du Schéma de développement économique et d'accueil des entreprises spatialisé à l'échelle du territoire, prendre en compte le niveau de desserte en transports en commun existante (efficacité, densité), valoriser les modes actifs.

#### PROPOSITIONS DE MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÈGLE

- Dans le cadre des Plans de Déplacements Urbains (PDU), construire un volet mobilité économique.
- Soutien au financement des PDIE

#### PUBLICS CIBLES PRINCIPAUX

EPCI/communes compétents en matière de SCOT/PLU(i), AOMD, Associations de zones d'activités, CCI, entreprises

#### DOCUMENTS CIBLES PRINCIPAUX

SCOT, PLUI, PDU

Un socle de règles obligatoires : intégration des schémas existants et en cours d'élaboration

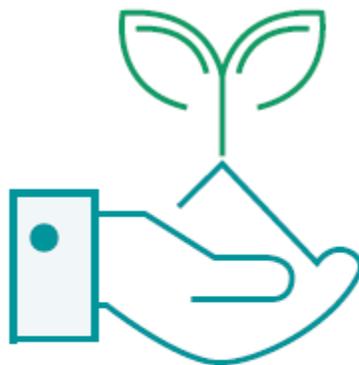
PRI / PRIT



INTERMODALITÉS  
ET DÉVELOPPEMENT  
DES TRANSPORTS

9 règles

SRCE



PROTECTION  
ET RESTAURATION  
DE LA BIODIVERSITÉ

7 règles

PRPGD



PRÉVENTION ET  
GESTION DES DÉCHETS

3 règles + 1 chapitre  
dédié aux déchets

SRCAE



MAÎTRISE ET  
VALORISATION  
DE L'ÉNERGIE

6 règles

## Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique

- **Modalités de mise en œuvre de la stratégie d'attractivité et d'aménagement économique : 7 règles**

## Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

- **Modalités de la lutte contre le changement climatique, de résilience : 5 règles**
- **Accélération de la transition énergétique et environnementale : 5 règles**
- **Amélioration de la qualité de vie des habitants : 3 règles**

## Mettre en œuvre la stratégie urbaine régionale et maîtriser la consommation d'espace

- **Gestion économe de l'espace et préservation des terres agricoles : 4 règles**
- **Confortement des centralités et stratégie démographique régionale : 3 règles**

Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale  
d'aménagement économique

**Philippe VITEL**

Vice-Président délégué en charge de l'identité régionale, des traditions et des  
relations entre la Défense et la Région

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

## Modalités de mise en œuvre de la stratégie d'attractivité et d'aménagement économique

**Règle LD1-Obj3** sur les critères conditionnant la création ou le développement des espaces à vocation logistique

**Règle LD1-Obj5a** sur la densification, la réhabilitation et la modernisation des zones d'activités économiques existantes

**Règle LD1-Obj5b** sur la priorité donnée à la requalification des zones d'activité économiques existantes

**Règle LD1-Obj5c** sur l'accessibilité des zones d'activités économiques en transports en commun et en modes actifs, et/ou par des un ou plusieurs modes de déplacements alternatifs à l'autosolisme

**Règle LD1-Obj9** sur les conditions de maintien et développement des activités maritimes

**LD2-Obj36a** sur la priorisation d'implantation des activités commerciales, tertiaires et artisanales au sein des centres-villes et des centres de quartier, en évitant les implantations en périphérie.

**Règle LD2-Obj36b** sur le développement commercial respectant l'équilibre centre/périphérie et maîtrisant la consommation d'espace et en cohérence avec les territoires limitrophes

**Concilier attractivité et aménagement durable du territoire**

**Anne CLAUDIUS PETIT**

Conseillère régionale, Vice-Présidente de la Commission "Biodiversité,  
Développement durable, Parcs naturels régionaux et Mer

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

# Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

## Modalités de la lutte contre le changement climatique, de résilience

**Règle LD1-Obj10a** sur la disponibilité de la ressource en eau à moyen et long terme

**Règle LD1-Obj10b** sur les démarches de réduction de la vulnérabilité face aux risques naturels

**Règle LD1-Obj10c** sur l'évitement et la réduction de l'imperméabilisation des sols

**Règle LD1-Obj14a** sur les secteurs vulnérables des ressources stratégiques

**Règle LD1-Obj14b** sur les espaces stratégiques pour la ressource en eau potable (aires d'alimentation de captage)

5 règles

## Accélération de la transition énergétique et environnementale

**Règle LD1-Obj11a** sur les opérations d'aménagement exemplaires

**Règle LD1-Obj11b** sur la performance énergétique des opérations de rénovation du bâti

**Règle LD1-Obj12c** sur un objectif de gain énergétique de 50% pour le parc de logements en réalisant des réhabilitations atteignant le niveau réglementaire Bâtiment Basse Consommation ou le niveau passif

**Règle LD1-Obj16a** sur les activités, les aménagements et les équipements favorables à la gestion durable, dynamique et multifonctionnelle de la forêt

**Règle LD1-Obj18** sur l'agriculture de proximité et l'alimentation locale

5 règles

## Amélioration de la qualité de vie des habitants

**Règle LD3-Obj59** sur l'offre de logements abordables

**Règle LD1-Obj12c** sur le gain énergétique de 50% pour le parc de logements en réalisant des réhabilitations atteignant le niveau réglementaire Bâtiment Basse Consommation ou le niveau passif

**Règle N°LD1-Obj21** sur un urbanisme favorable à la santé

3 règles

Mettre en œuvre la stratégie urbaine régionale et maîtriser la consommation d'espace

**Roger DIDIER**

Vice-Président à l'aménagement du territoire

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

## Gestion économe de l'espace et préservation des terres agricoles

4 règles

**Règle LD2-Obj47a** sur la diminution du rythme de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers

**Règle LD2-Obj47b** sur la mobilisation prioritaire du foncier au sein de l'enveloppe urbaine

**Règle LD2-Obj49a** : sur les surfaces agricoles équipées à l'irrigation

**Règle LD2-Obj49b** sur les espaces agricoles à enjeux et à potentiel

## Confortement des centralités et stratégie démographique régionale

**Règle LD2-Obj27** sur la déclinaison de la stratégie urbaine régionale

**Règle LD2-Obj35** sur l'intensification urbaine autour dessertes en transports collectifs, gares et pôles d'échanges

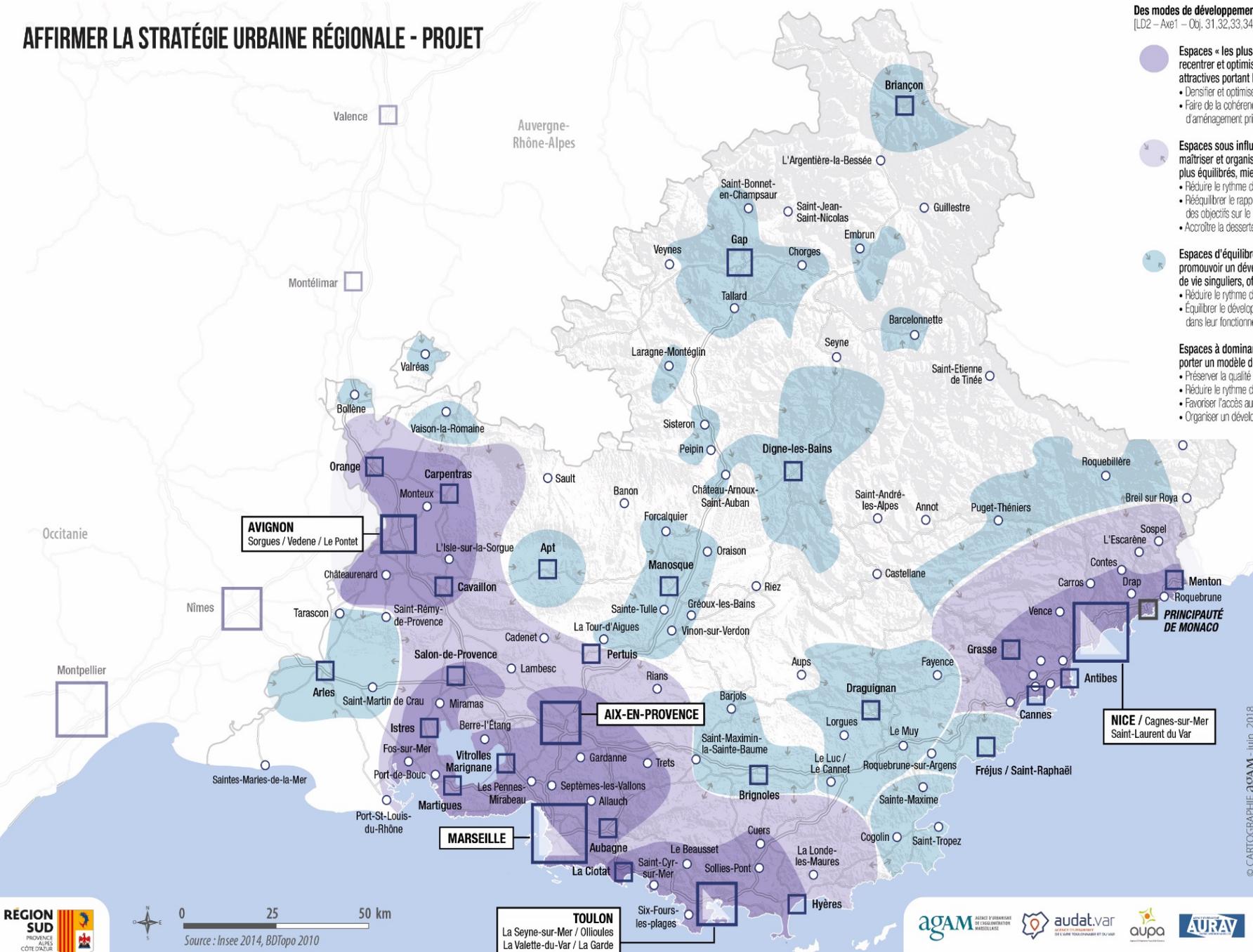
3 règles

**Règle LD3-Obj52** sur l'accueil de la croissance démographique dans les centralités

# AFFIRMER LA STRATÉGIE URBAINE RÉGIONALE - PROJET

Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine  
[LD2 - Axe1 - Obj. 31,32,33,34]

Conforter les centralités [LD2 - Axe1 - Obj. 27, 28, 29]



**Espaces « les plus métropolisés » :**  
recentrer et optimiser le développement, pour des métropoles attractives portant la dynamique régionale

- Densifier et optimiser le foncier au sein de l'enveloppe urbaine
- Faire de la cohérence urbanisme/transport un principe d'aménagement prioritaire

**Espaces sous influence métropolitaine :**  
maîtriser et organiser le développement, pour des territoires plus équilibrés, mieux connectés aux métropoles

- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Rééquilibrer le rapport habitat / emplois / services, dans le respect des objectifs sur le foncier économique et la maîtrise de l'étalement urbain
- Accroître la desserte par les transports en commun

**Espaces d'équilibre régional :**  
promouvoir un développement harmonieux, autour de bassins de vie singuliers, offrant qualité de vie et proximité

- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Équilibrer le développement au sein de ces espaces cohérents dans leur fonctionnement

**Espaces à dominante rurale ou naturelle :**  
porter un modèle de développement rural régional

- Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels
- Réduire le rythme de consommation d'espace
- Favoriser l'accès aux services dans les centralités
- Organiser un développement cohérent au sein des bassins de vie

**Centralités métropolitaines :**  
• Conforter leur développement et leur capacité de rayonnement  
Aix-Marseille, Nice, Toulon, Avignon

**Centres urbains régionaux**  
• Consolider leur rôle d'appui au développement métropolitain (pour ceux situés dans les espaces métropolisés)  
• Consolider leur rôle de structuration de l'espace environnant (pour ceux situés dans les espaces d'équilibre régional)

**Centres locaux et de proximité**  
• Les soutenir dans leur rôle d'animateur d'un bassin de vie

▲ Sièges des métropoles institutionnelles

== Voies principales et secondaires



## Intégration des schémas dans le fascicule des règles

**Déployer une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et tous les territoires : intégration du PRI PRIT**

**Julien LANGLET**

Directeur Général Adjoint Transport, Mobilité et Grands Équipements

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires  
**SRADET**



Format de la règle – Extrait du Code général des collectivités territoriales (articles R.4251-9 à R.4251-12)	REGLE OBLIGATOIRE CORRESPONDANTE
<b>Liste</b> des infrastructures nouvelles relevant de la compétence de la région	Pas d'infrastructures nouvelles
<b>Mesures</b> pour favoriser la cohérence des services de transport public et de mobilité et la cohérence infrarégionale des plans de déplacements urbains limitrophes	<p><b>Règle LD2Obj42</b> sur les interfaces entre PDU limitrophes</p> <p><b>Règle LD3-Obj66</b> sur le dialogue permanent entre les AOMD</p>
<b>Mesures</b> pour assurer une information des usagers sur l'offre de transports, et permettre la mise en place de tarifs donnant accès à plusieurs modes de transport et la distribution des billets correspondants	<p><b>Règle LD2-Obj38a</b> sur la transmission et la mise à disposition des informations relatives aux services de transports réguliers de voyageurs</p> <p><b>Règle LD2-Obj38b</b> sur l'usage et le respect d'une norme d'interopérabilité commune</p>
<b>Modalités de coordination</b> de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements, relatives aux pôles d'échanges stratégiques entrant dans le champs de l'article L.3114-1 du code des transport, ainsi que l'identification des aménagements nécessaires à la mise en œuvre des connexions entre les différents réseaux de transport et modes de déplacements, en particulier les modes non polluants	<p><b>Règle LD1-Obj22a</b> sur la mise en œuvre du Schéma régional des Vélo routes et Voies Vertes</p> <p><b>Règle LD2-Obj39</b> sur une charte de services communs et d'exploitation des PEM</p> <p><b>Règle LD2-Obj40</b> sur les objectifs de rabattement TC et modes actifs vers les gares ou PEM</p> <p><b>Règle LD2-Obj46</b> sur la coordination des aménagements et usages des projets de TCSP et de Parcs relais</p>
<b>Liste des voies et les axes routiers</b> mentionnés au troisième alinéa de l'article L. 4251-1 qui constituent des itinéraires d'intérêt régional	<b>Règle LD2-Obj45</b> sur la prise en compte du SIIR

# Transport et intermodalité (intégration des PRI – PRIT)



**Un cadre réglementaire définissant des obligations  
(PRI-PRIT)**



**Une vision régionale de la mobilité de demain  
18 objectifs intégrés dans les 3 lignes directrices**



**Des règles collectives pour l'amélioration des déplacements du quotidien et  
pour le développement de l'attractivité économique  
12 règles opérationnelles dont 9 relèvent du socle obligatoire**

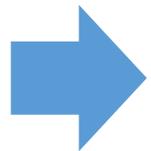
# Transport et intermodalité (intégration des PRI – PRIT)



Des mesures pour assurer une **information globale des usagers** sur l'offre de transports, et permettre la mise en place de **tarifs multimodaux** et la **distribution des titres de transport**

## Règles

- **Assurer la transmission et la mise à disposition des informations relatives aux services réguliers de transport de voyageurs**
- **Garantir l'usage et le respect d'une norme d'interopérabilité commune**

 **Faciliter l'accès à la chaîne de déplacement et développer l'usage du transport collectif**

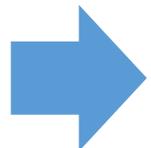
# Transport et intermodalité (intégration des PRI – PRIT)



Des mesures pour favoriser **la cohérence des services** de transport public et de mobilité et **la cohérence infrarégionale des PDU** limitrophes

## Règles

- **Organiser un dialogue permanent avec les AOM**
- **Coordonner les prescriptions des PDU limitrophes en qualifiant les interfaces entre les territoires et en veillant à la mise en cohérence des services**



**Instaurer une coopération entre les acteurs de la mobilité**

# Transport et intermodalité (intégration des PRI – PRIT)



Modalités de **coordination des AOM** autour des **pôles d'échanges stratégiques** (aménagement connexions intermodales) et du développement des modes non polluants

## Règles

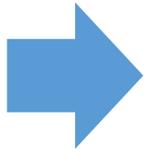
- **Elaborer une charte de services communs et d'exploitation pour le développement de l'intermodalité dans les PEM**
- **Coordonner les aménagements et les usages des TCSP et des parcs relais avec l'ensemble des modes de transport pour améliorer la performance globale**
- **Définir et formuler des objectifs de rabattement Tc et modes actifs vers les gares ou PEM**

# Transport et intermodalité (intégration des PRI – PRIT)



## Règle

- Contribuer à la mise en œuvre au niveau local du **Schéma des Véloroutes et voies vertes** et connecter les itinéraires à un maillage local



**Rendre plus performante la chaîne de déplacements par un renforcement de l'intermodalité et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air**

# Transport et intermodalité (intégration des PRI – PRIT)

## Liste des voies et des axes routiers d'intérêt régional



Règle: Prendre en compte le **Schéma des Itinéraires d'Intérêt Régional (SIIR)**



AVENIR DE NOS TERRITOIRES  
RÉGION  
SUD  
Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires  
SRADDET

### SCHÉMA DES ITINÉRAIRES D'INTÉRÊT RÉGIONAL

- Itinéraires routiers -

Réseau routier d'intérêt régional

- Itinéraire régional structurant
- Itinéraire de fond de vallée

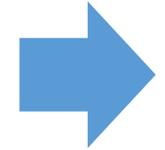
Réseau routier armature nationale:

- Autoroute
- Route nationale

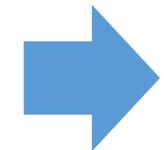
- Gare TGV
- Aéroport
- Commune
- Col
- Frontière nationale
- Limite de région
- Limite de département

Sources :  
TTK, STRATIS, COMACOTE, TRANSTEC, CEREMA  
Fond GEOLIA © IGN  
Réalisation : DCOPT - SCOTGEO - 31/08/2018

Région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Garantir un maillage du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur en le reliant aux territoires voisins**



**Fiabiliser la desserte des polarités régionales (villes centre des aires urbaines et pôles économiques, ...)**

# Transport et intermodalité (intégration des PRI – PRIT)



**... pour soutenir ces ambitions, disposer des ressources suffisantes permettant de combler le retard de la région en matière d'infrastructures de transports**

## 1 règle budgétaire

- Etablir des nouveaux équilibres économiques pour le financement des infrastructures des services de transport et assurer leur conformité avec la stratégie régionale de chef de file de l'intermodalité

**Conforter la transition énergétique : vers une économie de la ressource :  
intégration du SRCAE**

**Valentin LYANT**

Chargé de Mission - Service Transition énergétique

AVENIR DE NOS TERRITOIRES

## Climat – Air – Energie (intégration du SRCAE)



Scénario énergétique régional voté par l'Assemblée en Juin 2018 avec l'objectif de neutralité carbone en 2050:

Quatre priorités pour le scénario:

1. Développer en priorité le PV de grande capacité sur toitures / zones anthropisées
2. Développer le stockage pour palier à l'intermittence (Jupiter 1000, ENGIE/DLVA, véhicule électrique,...)
3. Insister sur la réduction des consommations car le potentiel ENR ne peut combler la demande actuelle
4. Développer la récupération de chaleur quel que soit le milieu (Air, Sol, Eau,...)

**Qui se retrouvent dans les objectifs et expliquent les règles proposées dans le SRADDET**

# Climat – Air – Energie (intégration du SRCAE)



Format de la règle – Extrait du Code général des collectivités territoriales (articles R.4251-9 à R.4251-12)	REGLE OBLIGATOIRE CORRESPONDANTE
<b>Mesures</b> favorables au développement des énergies renouvelables et de récupération	<p><b>Règle LD1-Obj12a</b> sur le développement de solutions énergétiques en réseau</p> <p><b>Règle LD1-Obj12b</b> sur les dispositifs de production et de récupération d'ENR dans les projets de ZAE</p> <p><b>Règle LD1-Obj19a</b> sur le potentiel de développement des ENR</p> <p><b>Règle LD1-Obj19b</b> sur le développement de la production d'ENR</p> <p><b>Règle LD1-Obj19c</b> sur les conditions de développement de parcs photovoltaïque</p> <p><b>Règle LD1-Obj22b</b> sur le réseau d'avitaillement pour carburants alternatifs</p>

## Climat – Air – Energie (intégration du SRCAE)



**Objectif 12 - Diminuer la consommation totale d'énergie primaire de 27% en 2030 et 50% en 2050 par rapport à 2012**

**Règle 12a :** Favoriser le développement de solutions énergétiques en réseaux (réseaux de chaleur, de froid...) en privilégiant les énergies renouvelables et de récupération

**Règle 12b:** Prévoir et intégrer des dispositifs de production d'énergies renouvelables et de récupération, notamment de la chaleur fatale, dans tous les projets de création ou d'extension de zones d'activités économiques

## Climat – Air – Energie (intégration du SRCAE)



**Objectif 19. Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une Région neutre en carbone à l'horizon 2050**

### **Règle 19a:**

Identifier, justifier et valoriser le potentiel de développement des énergies renouvelables et de récupération en développant les solutions de pilotage énergétique intelligent et de stockage



## Objectif 19. Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une Région neutre en carbone à l'horizon 2050

**Règle 19b** : Développer la production des énergies renouvelables et de récupération et des équipements de stockage afférents, en mettant en œuvre des mesures :

- En faveur de la valorisation de la **biomasse** en assurant le renouvellement des forêts (méthanisation, chaufferies bois,...)
- En faveur de **l'éolien offshore** afin de tirer parti énergétiquement de la ressource marine régionale et de créer une filière industrielle d'excellence dans ce secteur,
- En faveur de **l'éolien terrestre** dans le respect de l'environnement, de la biodiversité et des critères d'intégration paysagère,
- En faveur du **solaire thermique et photovoltaïque** en privilégiant l'autoconsommation (notamment sur toiture et sur ombrière), en développant des parcs prioritairement sur du foncier artificialisé, en déployant des installations solaires dans des lieux très consommateurs d'énergie (hôpitaux, logements collectifs, piscines, etc.).
- En faveur de la **petite hydroélectricité** en soutenant les projets de rénovation ou création de petites centrales hydroélectriques sur canal, adduction d'eau potable et torrents, notamment dans l'espace alpin, en s'assurant du respect des continuités écologiques des cours d'eau
- En faveur de l'innovation en soutenant les **nouvelles filières énergies renouvelables**, en particulier l'hydrogène, la récupération de chaleur (géothermie, thalassothermie, chaleurs fatales).
- En soutenant les **démonstrateurs**, en particulier pour la méthanisation/gazéification, l'hydrogène, les réseaux intelligents et le stockage de l'énergie

## Climat – Air – Energie (intégration du SRCAE)



**Objectif 19. Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une Région neutre en carbone à l'horizon 2050**

### Règle 19c:

Pour le développement de **parcs photovoltaïques**, prioriser la mobilisation de surfaces disponibles sur du foncier artificialisé, en évitant l'implantation de ces derniers sur des zones naturelles et agricoles.

En zones forestières, toute implantation de parcs photovoltaïques sera conditionnée à 4 critères préalables :

- minimiser l'impact sur la biodiversité,
- minimiser l'impact paysager,
- garantir la multifonctionnalité des espaces, (notamment permettre le pastoralisme)
- conduire une étude préalable à la valeur économique de l'espace forestier.

# Climat – Air – Energie (intégration du SRCAE)



**Objectif 22. Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités**

**Règle 22b :** Mettre en œuvre un réseau d'infrastructures d'avitaillement pour carburants alternatifs favorisant les transports collectifs et de marchandises à faibles émissions et l'intermodalité



## Intégration des schémas dans le fascicule des règles

### Conforter la transition environnementale: vers une économie de la ressource : intégration du SRCE

**Céline HAYOT**

Chef de projet Biodiversité

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires  
**SRADET**

## Protection et de restauration de la biodiversité (intégration du SRCE)



Format de la règle – Extrait du Code général des collectivités territoriales (articles R.4251-9 à R.4251-12)	REGLE OBLIGATOIRE CORRESPONDANTE
<p><b>Règles</b> permettant le rétablissement, le maintien ou l'amélioration de la fonctionnalité des milieux nécessaires aux continuités écologiques</p>	<p><b>Règle LD1-Obj15</b> sur les « espaces à enjeux de continuités écologiques non couverts par un espace protégé »</p> <p><b>Règle LD1Obj16b</b> sur les pratiques forestières favorables aux continuités écologiques</p>
<p><b>Actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement</b> des éléments de fragmentation mentionnés par l'article R. 371-20 du code de l'environnement</p>	<p><b>Règle LD2-Obj37</b> sur la nature en ville</p> <p><b>Règle LD2-Obj50a</b> sur l'identification des continuités écologiques en cohérence avec les territoires voisins</p> <p><b>Règle LD2-Obj50b</b> sur l'identification des sous-trames et la transcription des objectifs de préservation et remise en état</p>
<p><b>Mesures conventionnelles et mesures d'accompagnement</b> permettant d'atteindre les objectifs de préservation et de remise en bon état de la fonctionnalité des continuités écologiques</p>	<p><b>Règle LD2-Obj50c</b> sur la restauration des fonctionnalités naturelles des cours d'eau et zones humides?</p> <p><b>Règle LD2-Obj50d</b> sur la mise en transparence des infrastructures linéaires</p>

# Protection et restauration de la Biodiversité – intégration du SRCE



⇒ **1 enjeu** : Assurer la prise en compte de la Biodiversité **dans tous les domaines**

⇒ **2 types de règles** :

1. De nombreuses règles du SRADDET qui contribuent à la protection de la biodiversité
2. Sept règles directement liées à la protection et à la restauration de la biodiversité, avec des règles obligatoires au titre du contenu minimal obligatoire prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

# Protection et restauration de la Biodiversité – intégration du SRCE



## Exemple de règles du SRADET qui contribuent à la biodiversité

- **LD1-Obj5b:** Privilégier la requalification des zones d'activités économiques existantes à l'extension ou à la création de nouvelles zones [...]
- **LD1-Obj11a:** Définir pour les opérations d'aménagement et de construction des orientations et des objectifs [...] d'intégration de la biodiversité et de résilience au changement climatique, de préservation de la ressource en eau à l'échelle du projet et de limitation de l'imperméabilisation et du ruissellement et favorisant des formes urbaines économes en espace
- **LD2-Obj47a :** Déterminer des objectifs chiffrés de consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, à l'échelle du S.C.O.T ou à défaut du PLU, divisant au moins par deux le rythme de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers observés entre 2006 et 2014

⇒ **Une Ambition : lutter contre l'étalement urbain et la dégradation et la disparition des milieux naturels, agricoles et forestiers.**

# Protection et restauration de la Biodiversité – intégration du SRCE



## 7 Règles liées à la protection et à la restauration de la Biodiversité.

**LD1-Obj15** Sur les espaces à enjeux de continuités écologiques non couverts par un dispositif de protection et/ou de gestion :

- ✓ Définir des orientations et des objectifs favorables au maintien et à la préservation des milieux et de la biodiversité,
- ✓ Déployer des mesures de restauration et de remise en état optimal des continuités des continuités écologiques

**Motivation de la règle proposée :** 6,4% du territoire régional bénéficie d'une protection réglementaire spécifique en faveur de la biodiversité (cœur de PN, APPB, RNN & RNR, etc.). D'autres outils (PNR, SAGE, Natura 2000) existent et offrent une réponse institutionnelle pour accompagner certains territoires dans la prise en compte de la biodiversité. Aussi, le SRADDET doit favoriser et accompagner la prise en compte de la biodiversité sur les territoires ne bénéficiant d'aucune couverture institutionnelle ou réglementaire. Les outils à mobiliser peuvent être la création d'aires protégées, des opérations d'acquisition foncière, de renaturation des friches non agricoles, etc.

# Protection et restauration de la Biodiversité – intégration du SRCE



**LD1-Obj16b:** Développer et soutenir les pratiques forestières favorables aux continuités écologiques

⇒ **Motivation de la règle proposée :** Les réservoirs écologiques couvrent 69% de la forêt méditerranéenne et les corridors en représentent 5%.

La dimension multifonctionnelle de la forêt (exploitation forestière durable pour la filière économique bois-énergie, accueil du public, prévention et de lutte contre le risque incendie...) est désormais reconnue. La valorisation de cette dimension multifonctionnelle doit s'accompagner de pratiques adaptées, afin de limiter les atteintes aux continuités écologiques de ce milieu. La recherche de pratiques adaptées aux enjeux de protection des forêts contre les incendies et de préservation optimale des réservoirs de biodiversité (en particulier les trames de vieux bois en forêt) et des habitats d'intérêt communautaire est à privilégier.

## Protection et restauration de la Biodiversité – intégration du SRCE



**LD1-Obj37:** Favoriser la nature en ville en développant les espaces végétalisés et paysagers par l'édiction d'orientations et d'objectifs, favorables à la biodiversité en ville et à l'adaptation au changement climatique

⇒ **Motivation de la règle proposée :** 4 habitants sur 5 vivent au sein d'une aire urbaine. Espace de détente et de récréation, lieu de promenade... l'espace vert est un équipement prisé, qui concourt à la qualité de vie. Dans les villes, petites ou grandes, la nature est source de nombreux autres bienfaits. La biodiversité en ville permet, par exemple, de lutter contre les îlots de chaleur et contre les pollutions de l'air : elle est un facteur clé d'adaptation au changement climatique [...] De plus, la ville n'est pas un désert biologique. Les noues végétalisées, les linéaires d'arbres d'ornement, les aménagements paysagers le long des voies de circulation... sont aussi des axes qui assurent la liaison et des connexions potentielles aux espaces naturels et ruraux périurbains. Tous ces espaces verts et pénétrantes sont autant de milieux supports pour les déplacements, l'alimentation, la reproduction de plusieurs espèces animales, autrefois communes, mais dont le déclin observé ces dernières années interroge et oblige à agir.

# Protection et restauration de la Biodiversité – intégration du SRCE



**LD2-Obj50a:** Identifier et préciser les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors) dans les documents d'urbanisme et/ou de planification urbaine à une échelle appropriée et en cohérence avec les territoires voisins et transfrontaliers

**LD2-Obj50b:** Identifier les sous-trames présentes sur le territoire, justifier leur prise en compte et transcrire les objectifs de préservation et de remise en état des continuités écologiques : sous trame forestière, sous trame des milieux semi-ouverts, sous trame des milieux ouverts, continuités écologiques aquatiques, sous trame du littoral

**LD2-Obj50c :** Restaurer les fonctionnalités naturelles de cours d'eau et préserver les zones humides

⇒ **Motivation des règles proposées :** Il s'agit de préciser, sur chaque territoire, la Trame Verte et Bleue. La T.V.B doit donc être consignée dans les documents d'aménagement, les documents de planification urbaine, les plans ou schémas stratégiques... Les fonctionnalités écologiques (réservoirs et corridors écologiques) doivent être définies sur chaque territoire. Cette identification et la précision des continuités écologiques doivent justifier de la présence ou non des milieux concernés par les sous-trames.

# Protection et restauration de la Biodiversité – intégration du SRCE

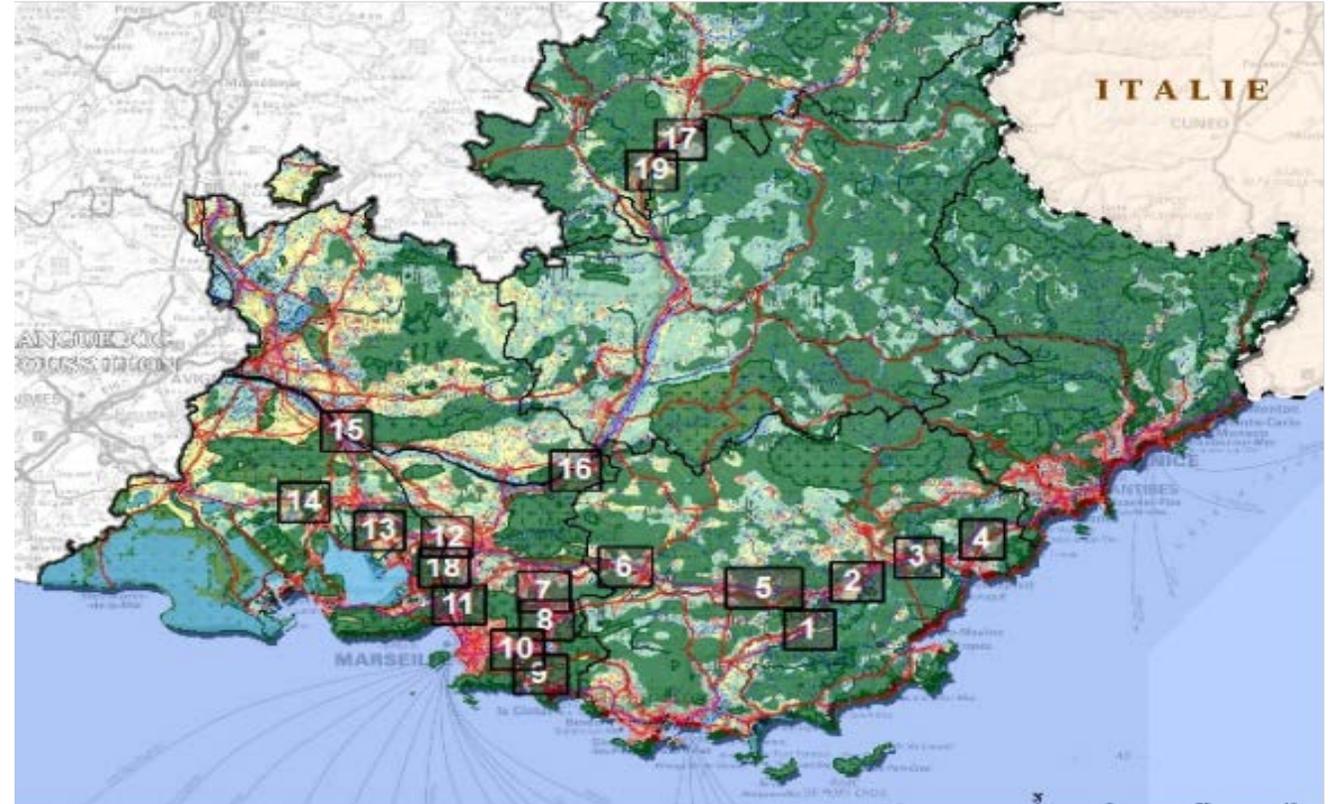


## LD2-Obj50d - Améliorer la transparence des infrastructures

linéaires au regard de la fonctionnalité écologique, en particulier dans les 19 secteurs prioritaires identifiés

### Secteurs prioritaires identifiés dans le SRCE

- |                                 |  |
|---------------------------------|--|
| 1. Entrée sud plaine des Maures | 11. L'Etoile/La Nerthe                       |
| 2. Vidauban                     | 12. Ventabren                                |
| 3. Le Muy-Roquebrune            | 13. La Fare/Coudoux                          |
| 4. L'Estérel                    | 14. La Crau/Alpilles                         |
| 5. Le Centre Var                | 15. Les Alpilles/Luberon                     |
| 6. Le Mont Aurélien-Pourcieux   | 16. La Clue Mirabeau                         |
| 7. Belcodène                    | 17. La Saulce                                |
| 8. Roquevaire                   | 18. L'Arbois TGV                             |
| 9. Aubagne-La Ciotat            | 19. Ventavon                                 |
| 10. La Penne sur Huveaune       | <b>&amp; Tout autre secteur à identifier</b> |



**Motivation de la règle proposée :** Les infrastructures linéaires (routières, ferroviaires, aériennes, fluviales,...) sont identifiées comme étant des aménagements fragmentant, dès lors que leur perméabilité n'est pas assurée lors de leur conception et que leurs caractéristiques constructives (déblais, remblais, clôtures...) ne permettent pas aux espèces de les franchir. Il s'agit de favoriser la prise en compte des continuités écologiques dans les politiques de gestion des maîtres d'ouvrage et de favoriser la mise en place d'actions qui participent, le plus possible, à la remise en état de ces milieux en réalisant des opérations de lutte contre la fragmentation des milieux (cf. écopont etc.)

# Protection et restauration de la Biodiversité – intégration du SRCE



## Autrement dit,

A travers ces règles, le SRADDET vise à favoriser une meilleure prise en compte de la biodiversité sur l'ensemble du territoire régional. Il s'agit de prévoir et d'accompagner les mesures de protection et de restauration de la biodiversité. L'ambition est d'assurer la prise en compte de la biodiversité, dans tous les domaines d'activités.

⇒ Pour atteindre cet objectif, **l'outil principal au service des territoires est l'élaboration des documents de planification (SCOT, PLUi et PLU)**. Ils sont les documents par lesquels il est possible d'apporter des éléments opérationnels de prise en compte, de protection et de restauration des continuités écologiques.

⇒ Des accompagnements sont possibles et notamment, même si sa publication date de 2015, la consultation de l'ouvrage réalisé en partenariat avec la DREAL : « *Schéma Régional de Cohérence Ecologique : comment l'intégrer dans mon document d'urbanisme ?* ».

Vers une économie circulaire plurielle : intégration du PRPGD

**Delphine VITALI**

Chef du service Environnement et Biodiversité

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADET**

**Liste** des installations qu'il est nécessaire de fermer, d'adapter et de créer

**Liste** des installations de stockage des déchets non dangereux

**Liste** des installations de stockage de déchets inertes prévues, en justifiant de leur capacité, dans les secteurs les mieux adaptés, en veillant à leur répartition sur la zone géographique couverte par le schéma, afin de limiter le transport des déchets en distance et en volume et de respecter le principe d'autosuffisance

**La limite aux capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux, non inertes**, (article R. 541-17 du code de l'environnement), qui peut varier selon les collectivités territoriales et qui s'applique lors de la création de toute nouvelle installation d'élimination des déchets non dangereux non inertes, lors de l'extension de capacité d'une installation existante ou lors d'une modification substantielle de la nature des déchets admis dans une telle installation

**Mesures** permettant d'assurer la gestion des déchets dans des situations exceptionnelles susceptibles de perturber la collecte et le traitement des déchets, notamment les installations permettant de collecter et traiter les déchets produits dans de telles situations, de façon coordonnée avec dispositions relatives à la sécurité civile prises par les autorités qui en ont la charge

**Dérogations** : la possibilité, pour les producteurs et les détenteurs de déchets, de déroger à la hiérarchie des modes de traitement des déchets définie à l'article L. 541-1 du code de l'environnement peut être prévue pour certains types de déchets spécifiques, en la justifiant compte tenu des effets globaux sur l'environnement et la santé humaine, et des conditions techniques et économiques

**Modalités** d'action en faveur de l'économie circulaire

**Règle LD1-Obj25a** sur les stratégies de prévention et de gestion des déchets

+ Règles développées dans le chapitre dédié du fascicule

### Prévention et gestion des déchets (intégration du PRPGD)



**Règle LD1-Obj26** sur l'intégration d'une stratégie territoriale en faveur de l'économie circulaire

+ Règles développées dans le chapitre<sup>1398</sup> dédié du fascicule

# Vers une économie circulaire plurielle : intégration du PRPGD



## 2 règles obligatoires

**LD1-Obj25a** : Elaborer des stratégies de **prévention et de gestion des déchets** (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes) et prévoir les équipements afférents en cohérence avec la planification régionale

**LD1-Obj26** : Intégrer une stratégie territoriale en faveur de **l'économie circulaire** dans les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) en cohérence avec le Plan d'Action Régional et la feuille de route nationale

## 1 règle spécifique

**LD1-Obj 25b** : Orienter prioritairement les nouvelles implantations d'équipements de prévention et de gestion des déchets vers des **friches industrielles ou des terrains dégradés**, dans le respect des principes de proximité et d'autosuffisance

# Vers une économie circulaire plurielle : intégration du PRPGD



**LD1-Obj25a : Elaborer des stratégies de prévention et de gestion des déchets** (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes) et prévoir les équipements afférents **en cohérence avec la planification régionale**

Les documents d'urbanisme et de planification devront figurer des stratégies territoriales et s'appuyer sur les fondements légaux et les obligations légales existantes. Les dossiers de demande d'autorisation d'exploiter déposés en préfecture devront être élaborés en cohérence avec la planification régionale de prévention et de gestion des déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes) présentée dans le SRADDET.

**Ces éléments sont développés dans le chapitre « 3.4. Règles en matière de prévention et gestion des déchets - 3.4.1. Planification régionale en matière de prévention et gestion des déchets » du projet fascicule du SRADDET et sont opposables.**

***Avis du Préfet sur le projet de Plan : « En matière de déchets les décisions des préfets de département devront être compatibles avec les objectifs et les règles du SRADDET [...], les annexes de ce schéma ne seront pas opposables. Aussi sur le fond il convient que le fascicule des règles prenne en compte l'ensemble des exigences relatives aux déchets figurant dans le décret n°2016-1071 du 3 août 2016. » / « résumé non technique à vocation auto-portante »***

# Vers une économie circulaire plurielle : intégration du PRPGD



**LD1-Obj26** : Intégrer **une stratégie territoriale en faveur de l'économie circulaire dans les Schémas de cohérence territoriale (SCoT)** en cohérence avec le Plan d'Action Régional et la feuille de route nationale

Le SRADDET vise particulièrement à mettre **en œuvre des stratégies territoriales en faveur de l'économie circulaire à l'échelle des Schémas de cohérence territoriale (SCoT)**, de prévoir dans les opérations d'aménagement des espaces fonciers pour des activités liées à l'économie circulaire (unités de gestion des déchets, ressourcerie, compostage de proximité, ...), de favoriser le regroupement des entreprises et la mutualisation des biens et des services dans les stratégies de développement économique, dans une perspective d'écologie industrielle et territoriale, d'introduire de la flexibilité dans la conception des bâtiments (réaffectation des usages, surélévation pour densifier, ...)



Cette règle demande à ce que les démarches de planification et d'urbanisme intègrent une stratégie en faveur de l'économie circulaire, construite au regard du SRADDET et de ses composantes et **en cohérence avec le Plan d'action régional en faveur de l'économie circulaire** (chapitre « 3.4. Règles en matière de prévention et gestion des déchets – 3.4.2. Plan d'action régional en faveur de l'économie circulaire » du projet de fascicule du SRADDET).

# Vers une économie circulaire plurielle : intégration du PRPGD



**LD1-Obj26** : Intégrer une stratégie territoriale en faveur de l'économie circulaire dans les Schémas de cohérence territoriale (SCoT) en cohérence avec le Plan d'Action Régional et la feuille de route nationale

L'ensemble des projets et démarches d'économie circulaire qui se développent en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur contribue à la prévention et gestion efficace des ressources.

La gouvernance partenariale qui s'est mise en place autant en interne qu'avec les partenaires institutionnels montre l'étroite collaboration en matière d'économie circulaire qui permet la montée en puissance, de façon cohérente et progressive, des stratégies et projets d'économie circulaire des acteurs économiques et des territoires.

**Les 8 axes et le programme spécifique décrits dans le plan d'actions en faveur d'une Economie Circulaire détaillent la stratégie régionale en matière d'économie circulaire :**

## Les axes transversaux :

Axe 1 : Mobiliser et favoriser l'émergence de projets d'économie circulaire

Axe 2 : Soutenir l'expérimentation et développer les projets d'économie circulaire



## Les axes et programme thématiques :

Axe 3 : Développer l'éco-conception

Axe 4 : Promouvoir les nouveaux modèles économiques : économie de la fonctionnalité, économie collaborative et approvisionnement durable

Axe 5 : Allonger la durée d'usage des produits, biens et services

Axe 6 : Coopérer et créer des synergies pour optimiser l'utilisation des ressources

Axe 7 : Lutter contre les pertes et gaspillage alimentaire

Axe 8 : Développer l'utilisation de ressources issues du réemploi et la substitution par des ressources issues du recyclage

Programme « zéro déchet plastique en stockage en 2030 »

# Vers une économie circulaire plurielle : intégration du PRPGD



**LD1-Obj 25b** : Orienter prioritairement les **nouvelles implantations d'équipements de prévention et de gestion des déchets vers des friches industrielles ou des terrains dégradés, dans le respect des principes de proximité et d'autosuffisance**

La gestion territoriale des déchets et des ressources secondaires nécessite une **anticipation foncière pour permettre l'émergence des équipements d'accueil, de transit et de transformation à l'échelle des bassins de vie.**

En première intention, et pour les unités industrielles, les friches et terrains dégradés peuvent être privilégiés.

Cette anticipation doit se traduire par :

- L'intégration de la démarche économie circulaire dans le diagnostic territorial puis dans les projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- La déclinaison spatiale dans le Document d'Orientation et d'objectif (Schéma de COhérence Territoriale) et dans le zonage du règlement (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) A ce stade, l'identification des friches industrielles et terrains dégradés permettra une hiérarchisation des espaces exploitables, en particulier pour les unités industrielles (méthanisation, centres de tri, unités de compostage etc..).



## Le point de vue de l'évaluation environnementale

**Catherine REFFET**  
ECOZIA

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires  
**SRADET**

# L'évaluation environnemental stratégique

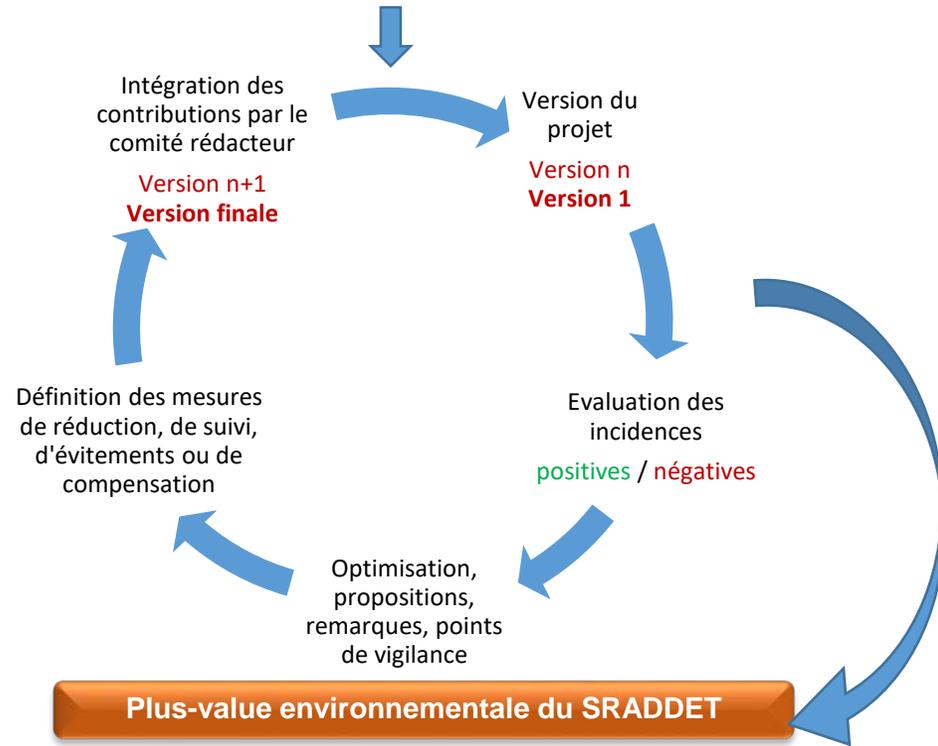
## Une démarche d'évaluation visant à améliorer la prise en compte de l'environnement dans le Schéma

En amont :  
Un territoire et des enjeux



Thématique
Ressource espace
Milieux naturels et biodiversité
Energie
GES
Ressource en eau
Risques naturels
Déchets
Qualité de l'air
Paysage et patrimoine
Assainissement
Ressources minérales
Risques technologiques
Nuisances sonores
Sites et sols pollués

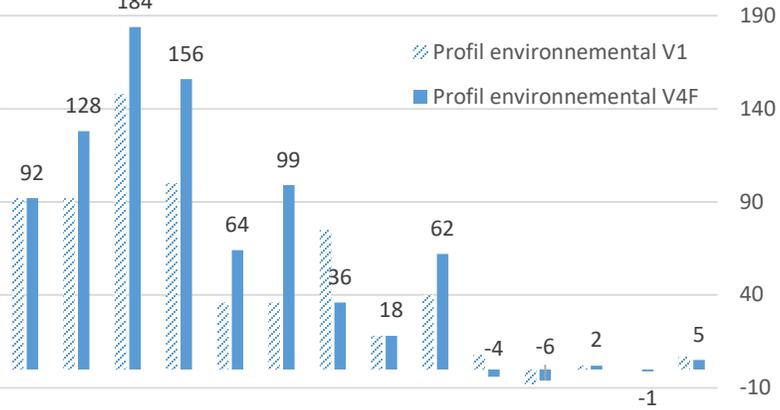
### ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



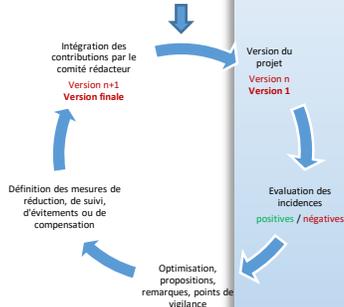
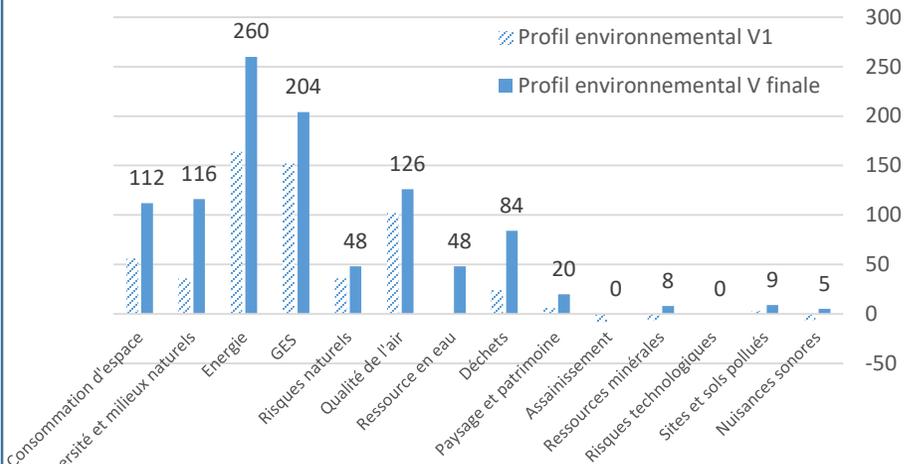
Au final :  
Un projet environnemental consolidé

# Le Profil environnemental du SRADDET

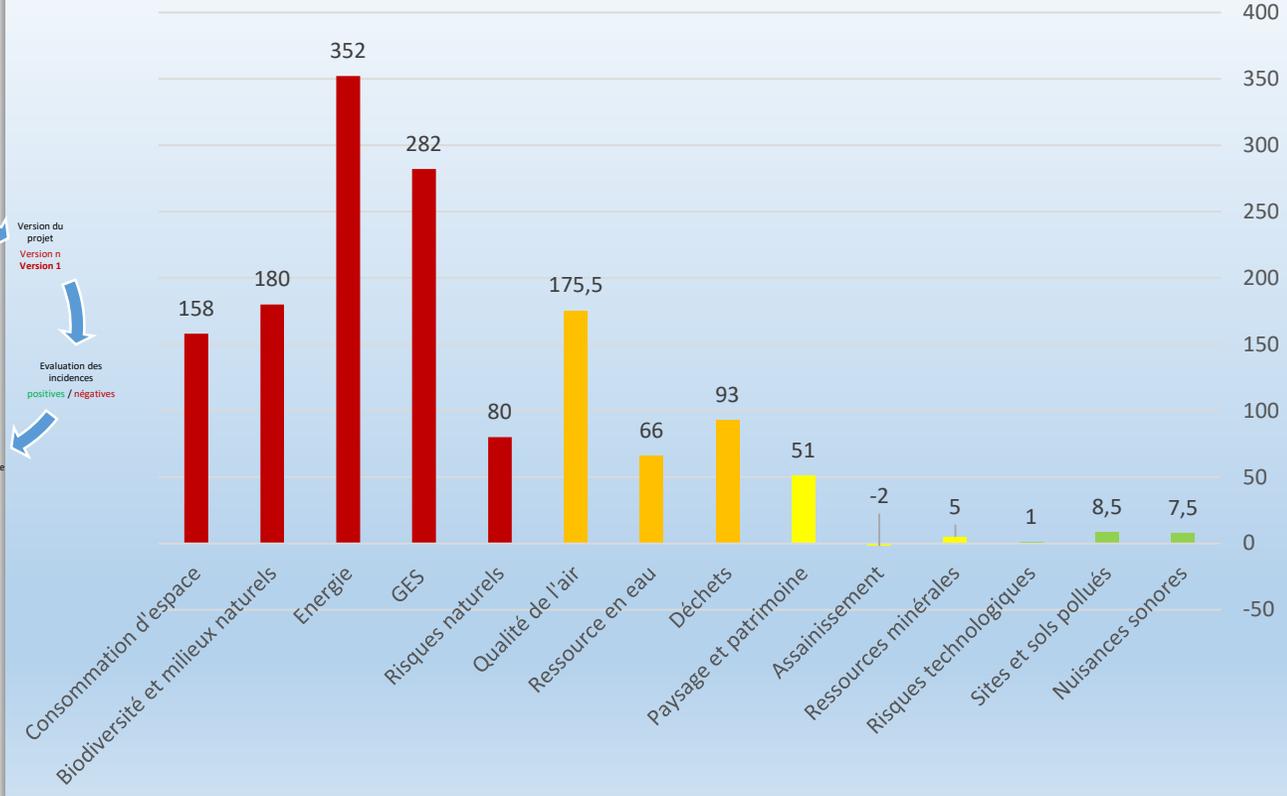
Evolution du rapport entre la v2 et la v5



Evolution du fascicule entre la v2 et la version finale

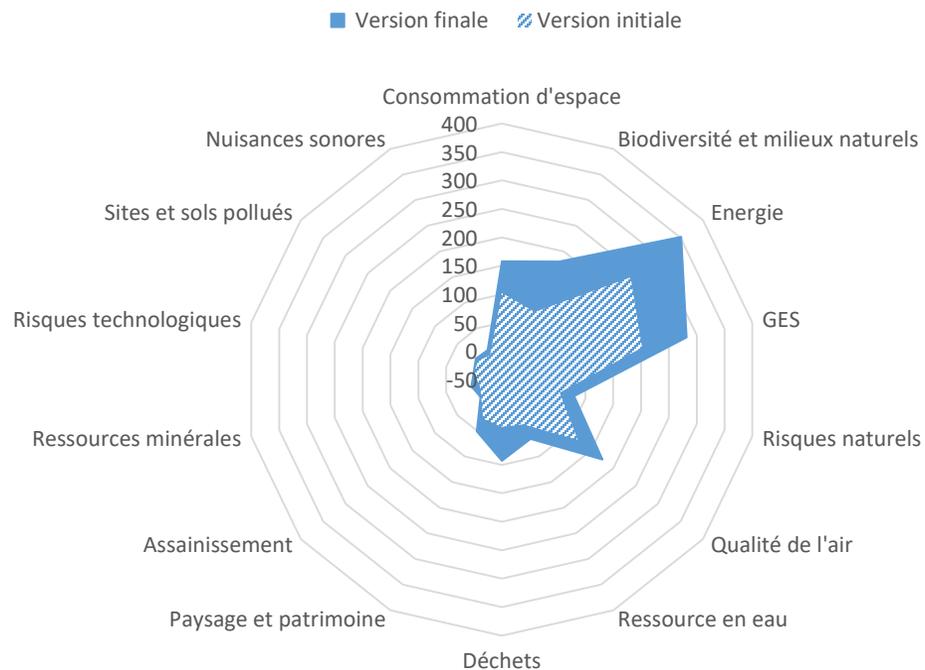


Profil environnemental du SRADDET Version pour arrêt



# Les principales améliorations du SRADDET du point de vue environnemental

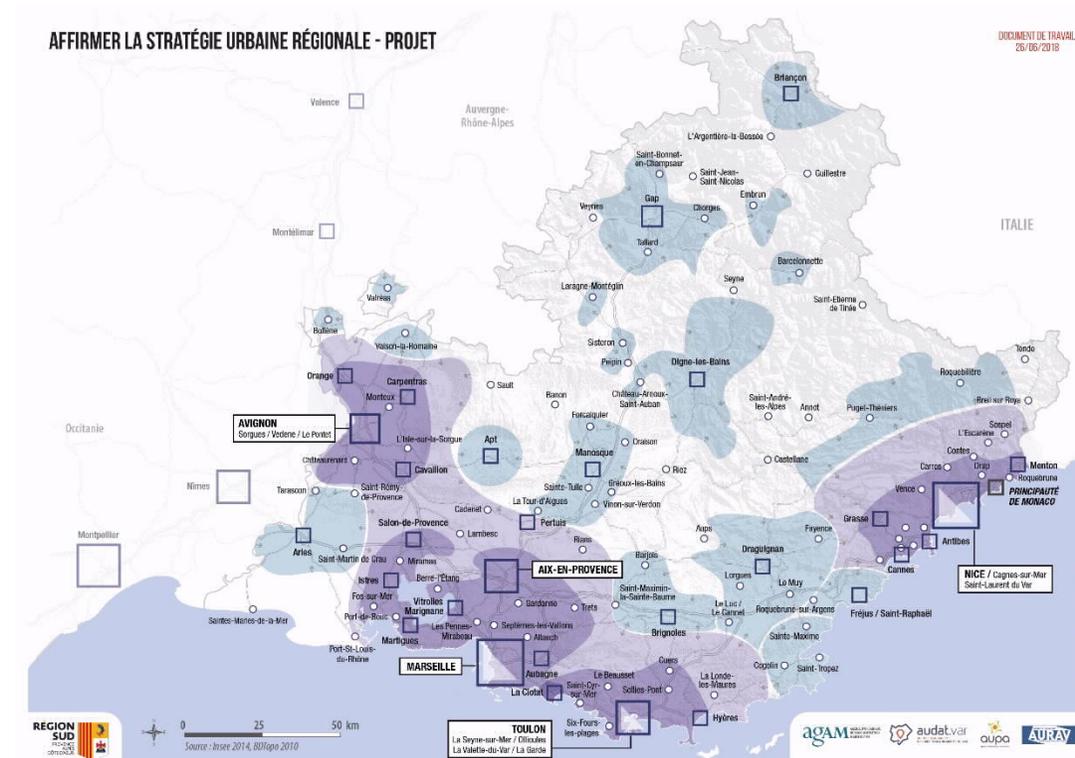
Evolution de la prise en compte de l'environnement par le SRADDET



## A retenir

- ✓ Une amélioration répondant aux demandes du législateur
  - ✓ Une amélioration en cohérence avec les niveaux d'enjeu
- |             |      |       |        |
|-------------|------|-------|--------|
| Structurant | Fort | Moyen | Faible |
|-------------|------|-------|--------|
- ✓ Une amélioration qui s'est traduite au niveau des objectifs mais surtout des règles
  - ✓ Une amélioration qui a permis de déplacer le curseur environnemental tout en restant dans le cadre du respect des choix politiques et du principe de subsidiarité

# Un projet s'appropriant sa responsabilité sociale et environnementale



## Des incidences profitables sur :

- ✓ Les continuités écologiques et la maîtrise de l'énergie
- ✓ La maîtrise de la consommation d'espace
- ✓ La préservation des sites Natura 2000



## Les prochaines étapes

**Alix ROCHE**

Directrice Délégation Connaissance, Prospective et Transversalité

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADET**

Sept 2018

7 Septembre - Comité Partenarial

Oct 2018

19 octobre 2018 - Arrêt du projet SRADDET

Nov 2018

Saisine PPA, CESER et Autorité  
environnementale  
Consultation sur le projet de  
SRADDET arrêté  
(3 mois)

CTAP (novembre 2018)

Déc 2018

Janv 2019

Fév 2019

Mars 2019

Enquête publique (2 mois)

Avril 2019

Mai 2019

Juin 2019

Juil 2019

Juillet 2019- Adoption du SRADDET

Août 2019

Sept 2019

Septembre / Octobre 2019 – Approbation du SRADDET par le Préfet de Région

Oct 2019

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires  
**SRADDET**



## Conclusion

**Roger DIDIER**

Vice-Président à l'aménagement du territoire

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADET**

# Le fascicule des règles est en ligne :

<http://www.regionpaca.fr/connaissance-du-territoire/actualites-connaissance-du-territoire/detail-actualite/article/au-rapport-les-68-objectifs-du-sraddet-sont-en-ligne.html>

Connaissance du territoire



**CONNAISSANCE DU TERRITOIRE**

- Connaissance
- Observation
- Etudes régional
- Publications
- Stratégie Régio d'Aménagement

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

erez dans cet espace un ensemble de ressources en lien avec les compétences clés de la  
ant de la donnée brute à des études approfondies, des outils et des supports pédagogiques.

d'objectif du SRADDET

er s'est tenu le troisième  
nariat du SRADDET. A cette  
é présenté une version  
rapport d'objectifs...

Lire la suite





**Merci**

**Délégation Connaissance, Prospective, Transversalité  
Service Planification Régionale et Territoriale  
04 91 57 59 56**

# AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADET**

Présentation du projet avant arrêt en  
assemblée plénière

Marseille - 1<sup>er</sup> octobre 2018

# Programme

## Présentation du projet avant arrêt en assemblée plénière

Marseille - 1er octobre 2018

14.15-14.30 Accueil

14.30- 14.50 Allocution de Monsieur le Président

Renaud MUSELIER, *Président de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur*

14.50-15.10 Allocution de Monsieur le Préfet

Pierre DARTOUT, *Préfet de région*

15.10-15.50 Echanges avec la salle, en présence des élus régionaux

Roger DIDIER, *Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et au logement*

Philippe TABAROT, *Vice-Président délégué en charge de la sécurité, des transports et de l'intermodalité*

Philippe VITEL, *Vice-Président délégué en charge de l'identité régionale, des traditions et des relations entre la défense et la région.*

Anne Claudius PETIT, *Conseillère régionale, Vice-Présidente de la commission biodiversité, développement durable PNR et mer et de la commission croissance verte Transition énergétique, énergie et déchets*

Bénédicte MARTIN, *Conseillère régionale, Présidente de la commission agriculture, viticulture ruralité et forêt*

15.50-16.00 Conclusion – Monsieur le Président

Renaud MUSELIER, *Président de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur*

# Compte-rendu

## Présentation du projet avant arrêt en assemblée plénière

Marseille - 1er octobre 2018

Dans son allocution d'ouverture le **Président Renaud MUSELIER** rappelle que le SRADDET est une nouvelle « feuille de route » en matière d'aménagement du territoire, pour la région et les 20 ans qui viennent, mais plus largement, pour l'ensemble des acteurs de notre région Provence Alpes Côte d'Azur.

Afin d'élaborer ce schéma « obligatoire et réglementaire » instauré par la loi Notre, et confié aux Régions, les enjeux principaux de notre Région ont été identifiés : gestion des déchets et économie circulaire, la région accuse un retard considérable dans ce domaine. La mobilité (transports et intermodalité), qui n'est plus adaptée aux besoins des populations temporaires ou permanentes ; la transition énergétique et écologique qui implique de changer de modèle de développement ; le logement afin que chacun puisse se loger en fonction de ses capacités, la vitalité des centres villes qui sont trop nombreux à dépérir ; la consommation de l'espace qui doit être plus économe, et enfin l'enjeu démographique, car la région perd de son attractivité depuis quelques années, très certainement liée aux enjeux identifiés.

**Monsieur Pierre DARTOUT Préfet de la région**, indique tout l'intérêt porté par l'état à l'élaboration de ce document de planification territoriale, d'autant que la RégionSud est la plus avancée de France, pour la réalisation de ces schémas. Il souligne la forte ambition qui a porté, l'élaboration du Schéma : redonner à la région une attractivité qui diminue, à la suite d'un développement non maîtrisé pendant des décennies et qui a contribué à amplifier les fractures territoriales, sociales, économiques que nous constatées.

Il considère que le projet de ce schéma, porte une stratégie propre à changer radicalement le modèle actuel de développement. Naturellement, des inquiétudes ont pu naître car ce schéma est prescriptif. Mais depuis le début de son élaboration, en étroite concertation avec les territoires, ces inquiétudes ont pu être levées sans jamais remettre en cause la portée du projet initial.

Au-delà des mots, ce nouveau schéma offre la possibilité, de mettre en avant la forte convergence, entre la stratégie définie par le Conseil Régional et les politiques publiques conduites par l'État dans les champs couverts par le schéma : évoqués : transports, logement, foncier, la transition écologique, désenclavement des territoires ruraux ....

L'Etat a été très présent à chacune des étapes de l'élaboration, pour s'assurer du respect du cadre légal mais également, du réalisme des ambitions portées, de la convergence des objectifs proposés avec les politiques publiques conduites par le gouvernement, et de la portée du schéma qui nécessite la définition d'indicateurs de suivi pour faire périodiquement, le bilan de mise en œuvre.

Il insiste sur le fait que nous sommes condamnés à réussir ce pari, qui ne pourra être relevé qu'avec l'État, la Région mais également les partenaires sociaux- économiques, les instances de gouvernance des territoires (EPCI, Syndicats Mixtes de Scots, PNR...) et l'ensemble des citoyens. Cette approche commune, permettra d'éviter les oppositions entre les territoires métropolitains, urbains ou ruraux de montagne et alpins, car ils sont complémentaires.

Il insiste aussi, sur le fait que le SRADDET dans son approche transversale et globale, permet de dépasser et de surmonter les soi-disant contradictions entre développement économique et préservation de l'environnement et que l'Etat veille à autoriser des installations nécessaires au développement économique mais qui respectent les ressources, les espaces et la qualité de vie.

A l'issue de ces allocutions, les participants sont invités à échanger avec les élus régionaux qui ont en charge certains des domaines sectoriels couverts par le schéma : Roger DIDIER Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire et au logement, Eliane BARREILLE Vice-Présidente déléguée à la ruralité et au pastoralisme, Philippe TABAROT Vice-Président délégué en charge de la sécurité, des transports et de l'intermodalité, Philippe VITEL Vice-Président délégué en charge de l'identité régionale, des traditions et des relations entre la défense et la région, Anne Claudius PETIT, Vice-Présidente de la commission biodiversité, développement durable PNR et mer et de la commission croissance verte Transition énergétique, énergie et déchets, Bénédicte MARTIN, Présidente de la commission agriculture, viticulture ruralité et forêt.

**Mr Gérard GAUTHIER** représentant de « Forêt publique et privée », considère que la forêt est un « peu absente » du SRADDET, bien qu'elle occupe une fonction sociale et économique importante en région.

Mme E. BAREILLE lui indique que la forêt n'est pas sous-estimée, qu'elle est traitée dans l'objectif 16 et au travers des enjeux biodiversité et espaces ruraux.

**Mr Frédéric GUINIERI maire de Puyloubier**, s'interroge sur les enjeux démographiques de 0,8% pour AMP, 0,4% pour le Scot et le développement économique important que souhaite la région. Comment trouver une cohérence entre ces différents objectifs en termes d'accueil et de gestion de l'espace ?

**Un représentant du VAR**, remercie pour les objectifs de la qualité de vie, mais il regrette que la stratégie par espace « découpe » le var, qui ne se reconnaît pas dans cette approche spatiale. Il demande que les futures instances de dialogues prennent en compte tout le département et pas des fractions de territoires.

**Le Président Renaud MUSELIER**, souligne les atouts de ce département aux confins des territoires azuréens et alpin, mais précise que cette approche ne correspond pas à un découpage administratif. L'intégrité du département ne sera pas remise en question, car s'agit d'une approche fonctionnelle, permettant d'identifier les liens et les échanges existants afin de les valoriser ou développer.

**Mr Hervé SCHIAVETTI**, maire d'Arles, indique qu'il soutient la démarche et tout particulièrement les enjeux de protection et de préservation de l'environnement, qui est un facteur de développement pour les territoires et la région.

**Mme Monique CASSAR représentant Mr Jean Pierre GALVEZ, président de la chambre des métiers**, interpelle sur l'activité économique en dehors des métropoles et espaces métropolitains, et le volet de l'économie de proximité qui est un véritable enjeu.

**Le Président de la Région** rappelle qu'en ce sens, rien ne remplace le rôle des maires en matière d'animation et de valorisation de l'économie de proximité, et que la Région participe de cette action en cohérence avec les communes au moyen des CRET.

**Mr René MASSETTE président du département des Alpes de Haute Provence** indique la nécessité de conserver les infrastructures existantes, que les départements alpins ont besoin de la solidarité de l'Etat et de la région en ce qui concerne les enjeux du désenclavement notamment numérique alors que ce département accuse un important retard.

**Le Préfet de région** indique que l'attractivité et la population de ces territoires alpins est en pleine essor et que cet accompagnement aux infrastructures est nécessaire afin qu'ils soient complémentaires aux services offerts par les territoires métropolitains.

**Mr André MOLINO** maire de Septèmes les Vallons demande de veiller à la bonne desserte des ZAE existantes et souhaite qu'il n'y ait pas de fermeture de ligne et de gares jusqu'à la fin du mandat.

En conclusion de cette séquence, le **Président** indique que les échanges d'aujourd'hui vont se poursuivre au fil des mois. Une nouvelle consultation des Personnes Publiques Associées va s'engager (structures en charge de SCOT et de PLU notamment), afin qu'elles expriment leurs observations.

Il insiste sur le fait qu'un SRADDET, n'est pas la somme des projets des territoires, mais que c'est avant tout document de planification et d'orientation qui s'imposera aux documents d'urbanisme, dans une perspective d'équité territoriale et de développement durable pour tous les territoires de la région.

Seront également consultés : Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), L'autorité environnementale du Conseil général environnemental et de développement durable (A.e du CGEDD), la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

Au printemps prochain, l'enquête publique obligatoire sera menée **et** organisée dans tout le territoire régional. Dans le même temps que celle du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Les modalités de cette enquête publique sont définies de manière réglementaire mais il faut que ce soit l'occasion d'un grand débat, et qu'elle associe aussi les jeunes.

Chacun doit pouvoir donner son point de vue et exprimer sa vision.

Les élus régionaux seront mobilisés pour expliquer et accompagner la démarche, le SRADDET sera complété, modifié et enrichi de cette consultation.

Le SRADDET est prévu pour être adopté par l'Assemblée Régionale en juin 2019 et approuvé par le Préfet de région avant la fin de l'année 2019. Si nous arrivons à tenir les échéances prévues nous aurons réalisé le premier SRADDET de France.

Il remercie les participants de leur attention et leur donne rendez-vous, dans quelques mois.

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires  
**SRADET**

# Liste des présents

Présentation du projet avant arrêt en assemblée plénière

Marseille - 1er octobre 2018

## SRADDET

## Liste des présents à la séquence du 1er octobre 2018

1	AMALOU	Kamel	Responsable raccordement	VOLTALIA
2	ACCOSSANO	Claire	Responsable	Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence (04)
3	AMZEL			
4	ANGENAU	Christelle	REGION SUD	Région SUD
5	ANGOT	Sigolène	SCOTIGEO DCOPT	Région SUD
6	ANTONINI	Joseph		Conseil départemental du Var (83)
7	ARCAMONE	Philippe		Septèmes-les-Vallons
8	ASSANTE	Robert	Adjoint au Maire	
9	AUBET	Coralie	Responsable pôle observatoire	Chambre des métiers et de l'artisanat PACA
10	BACCI	Jean	Maire de Moissac-Bellevue et Conseiller Régional	Région SUD
11	BALGUERIE BAIS	Catherine	SPRT/DCOPT	Région SUD
12	BARREILLE	Eliane	Vice présidente	Région SUD
13	BASIN	Thierry	Directeur Délégué Développement Territorial	Banque des Territoires
14	BATISSE	Renaud	Chef de projet SCOT	Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon
15	BERINCHY	Quentin	Direction des projets	Caisse des dépôts et Consignation
16	BERTIN	Dominique	DGA	Communauté d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon Agglomération (DLVA)
17	BERTOLINO	Claude	Directrice	Etablissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF)
18	BESNAINOU	Bernard	Chef de la Cellule Animation scientifique et Actions régionales	CEA CADARACHE
19	BLAISE	Michel	Président	Association pour la sauvegarde des sites de la Croix Valmer
20	BLEYNAT	Rémi	Chargé de stratégie territoriale	Conseil départemental du Var (83)
21	BLOT	Eric	Directeur	Parc naturel régional des Alpilles
22	BRETON	Carole		

## SRADDET

## Liste des présents à la séquence du 1er octobre 2018

23	CASSAR	Monique	Présidente (représente M. Jean-Pierre GALVEZ, Président)	CMAR - Délégation des Bouches-du-Rhône
24	CHENEVARD	Yannick	Conseiller régional VP	Région SUD
25	CHEVALIER	Laurent	Directeur de l'Aménagement du territoire	Communauté d'agglomération Cannes pays de Lérins
26	CLAUDIUS PETIT	Anne	Conseillère Régionale Provence Alpes Côte d'Azur	Région SUD
27	COHEN	Patrick	Responsable Pôle Patrimoine culturel & Aménagement durable du territoire	Parc naturel régional du Luberon
28	CREMER	Daniel		Fédération BTP
29	DARTOUT	Pierre	Préfet	Préfet de Région
30	DERMESROPIAN	Roger	Président de la Commission Aménagement et	CESER
31	DIDIER	Roger	VP Région Aménagement, Maire de Gap, Président de	Région SUD
32	DROZ-VINCENT	Daniel	Directeur	Agence d'urbanisme de l'agglomération toulonnaise - AUDAT
33	EL MERINI	Valérie	Directrice	Eco entreprise
34	FARJON	Alain	Directeur	Syndicat Mixte pour le SCOT du Bassin de vie d'Avignon
35	FIorentino	Christophe	Délégué communautaire	Communauté d'agglomération Cannes
36	FORTUIT	Nicolas	Directeur Général	Société d'Economie mixte d'Aménagement de Gardanne SEMAG
37	FOUCHIER	Vincent	DGA Projet Métropolitain et Conseil de Développement	Métropole Aix Marseille Provence
38	FRUCTUS	Arlette		Région SUD
39	GAUTIER	Alexandre	Directeur adjoint, Chef du service études et diffusion	INSEE
40	GENDRE	Sylvain		ENEDIS
41	GLORIAN	Christophe	Conseiller référent Aménagement du territoire	CCI Provence Alpes Côte-d'Azur
42	GUERIN	Emilie	Chargée d'Etudes Décisionnelles	RTE France
43	HENRY	Michel		
44	HERMANN	Daniel		

## SRADDET

## Liste des présents à la séquence du 1er octobre 2018

45	HERRAIZ	Jean-Luc	Directeur du Pôle développement économique et des Territoires à la Réunion "Région Sud, Avenir de nos territoires	CMAR - Délégation des Bouches-du-Rhône
46	JEAN	Genevieve		Parc naturel régional du Luberon
47	JEANMET PERALTA	Bernard	Maire de Manosque, Président Communauté d'agglomération Durance-Luberon-Verdon	
48	JUILLET	Marc	Directeur	Syndicat Mixte du Pays de la
49	JUIN	Emilie		Conseil départemental du Vaucluse (84)
50	LACHAUD	Franck Olivier	DGS	Région SUD
51	LOUDES	Anne Marie	Administratrice	FARE Sud
52	LOUISOLO	Jean Francois		
53	MAILHAN	Joanin	Chargé de mission	CCI VAR
54	MAILLARD	Patrice	Président	Fédération Départementale des Gardes Chasse Pêche Particuliers 13 (FDGCPP 13)
55	MARCELET	Michel	Administrateur	Luberon Nature
56	MARTIN	Estelle		
57	MARTIN RAGET	Marie	Chef de projet	Région SUD
58	MARTINELLI	Daniel	Responsable de la division études et expertise	INSEE
59	MASSETTE	René	Président	Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence (04)
60	MAURIZOT	Philippe	Conseiller régional	Région SUD
61	MAZUR	Lorraine	SPRT/DCOPT	Région SUD
62	MEISSEL	Marc	Président	Fédération Départementale des Chasseurs du Var
63	MICHAUD	Philippe	Directeur	ALEC Métropole Marseillaise (Agence Locale de l'Energie et du Climat)
64	MICHEL	Louis	Vice-Président	Conseil de territoire Istres Ouest Provence - Métropole Aix Marseille Provence

## SRADDET

## Liste des présents à la séquence du 1er octobre 2018

65	MINELLI	Olivier	Directeur d'études	Agence d'urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV)
66	MOLINO	André	Maire	Septèmes-les-Vallons
67	MONDIET	Marie Claude		Conseil économique et social régional - CESER
68	MOUGIN	Philippe	Représente M, BERTORA, Président Communauté d'agglomération Durance- Luberon-Verdon	Communauté d'Agglomération Durance- Luberon-Verdon Agglomération (DLVA)
69	OLIVIER	Bernard		
70	PADILLA	Adeline		CCI Marseille Provence
71	PIERON	Philippe	Chef du service	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
72	PINATEL	Marion	Chargée de projet	SCOT Ouest Alpes-Maritimes
73	PLEVETAUX	Celine		CPIE Alpes de Provence
74	PORCHER	Johan		Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes
75	PORT-LEVET	Marie-Ange	Directrice des Stratégies d'Aménagement Territorial	Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence (04)
76	POULEAU	Philippe	Adjoint - Mairie d'Aiglun, représente Mme GRANET- BRUNELLO	Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
77	QUEFFELEC	Thierry	SGAR	Etat
78	RABIH	Léa	REGION SUD	Région SUD
79	RANDOULET	Christian	Président	Syndicat Mixte pour le SCOT du bassin de vie d'Avignon
80	RICHARD	Paulette	Docteur en Urbanisme	Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (13)
81	ROBINEAU	Monique	Présidente de Commission	Région SUD
82	ROCHE	Alix	DCOPT	Région SUD
83	ROLLIN	Dominique	REGION SUD	Région SUD
84	ROUBEUF	Catherine	Conseillère Régionale Provence Alpes Côte d'Azur	Région SUD
85	SCHIAVETTI	Hervé	Maire	Arles
86	SIEGEL	André	Directeur de l'action stratégique	Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze
87	TABAROT	Philippe	VP	Région SUD

## SRADDET

## Liste des présents à la séquence du 1er octobre 2018

88	TARTANSON	Mathilde		Prefecture Vaucluse
89	TERRISSE	Michel	Maire d'Althen Des Paluds Vice Président des Sorgues du Comtat	Communauté de communes Les sorgues du comtat
90	TOMMASINI	Maxime		Région SUD
91	UGO	René	Président et Maire de Seillans	Communauté de Communes du Pays de Fayence
92	VACCARIZI	Barbara	REGION SUD	Région SUD
93	VALETTE	Claude	Président	ALEC Métropole Marseillaise (Agence Locale de l'Energie et du Climat)
94	VILMER	Jean Paul	Directeur	Parc Naturel Régional Mont Ventoux (SMAEMV)
95	VITEL	Philippe	Vice-Président	Région SUD
96	VOLLAND	Véronique	Chef du SPRT/DCOPT	Région SUD
97	ZAMAJISKI	Victor		

# AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADET**

## Concertation avec les partenaires

Compte-rendu de la rencontre  
avec la Commission consultative  
d'élaboration et de suivi du Plan  
Régional de Prévention et de  
Gestion des Déchets PRPGD  
11 juin 2018



## **Compte-rendu de la rencontre avec la Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets PRPGD le 11 juin 2018**

**A la tribune**, Anne Claudius-Petit, Eliane Barreille, Thierry Queffelec, Marylène Mongalvy, Delphine Vitali, Véronique Volland, Catherine Balguerie-Baiz

**Dans la salle** : 120 personnes environ, avec de nombreux élus dont Roland Mouren, élu AMP aux déchets, Bruno Genzana, etc...

Après une introduction d'Anne Claudius-Petit et un court exposé de Thierry Queffelec, Véronique Volland a présenté le SRADDET pendant une demi-heure en s'appuyant sur un diaporama.

Après sa présentation, un débat a suivi, montrant que les messages étaient bien passés, avec des questions ou des demandes de précisions.

La représentante du Conseil de l'Ordre des Architectes a fait état de chiffres préoccupants sur la vacance des logements, qu'elle a mis en relation avec l'objectif de construction de 30 000 logements par an.

Anne Claudius-Petit lui a répondu que la remise dans le parc des logements vacants était comprise dans ce chiffre des 30 000, qui englobait aussi les rénovations énergétiques.

Le représentant de la FNE a demandé qu'on lui donne des exemples de règles.

Un élu rural s'est interrogé : « en quoi la métropolisation serait-elle porteuse d'égalité des territoires ? »

Anne Claudius-Petit lui a répondu sur l'intérêt d'avoir des métropoles fortes.

Le représentant de Cannes-Pays de Lérins a demandé si les modes doux et les schémas cyclables étaient bien prévus dans le document.

Le représentant de la Confédération Environnement Méditerranée a regretté la partition du département du Var en deux, « chose qu'on n'accepte pas », et a fait état de 15 000 ha de bois consommés pour le photovoltaïque en regrettant que le photovoltaïque se fasse sur les espaces agricoles et forestiers au lieu d'être en toiture ou dans des parkings.

Eliane Barreille lui a répondu que le SRADDET insistait sur la protection des espaces agricoles irrigables et Anne Claudius-Petit a renchéri en expliquant que tous les modes d'installation, et notamment sur les toitures, étaient privilégiés. Quant à la division en deux du Var, elle a précisé qu'il ne s'agissait aucunement d'un nouveau découpage administratif, mais de la prise en compte d'une vision stratégique construite à partir du rapport logements/emplois.

Un élu du département du Vaucluse, soumis à l'obligation de rattrapage de logements sociaux liée à la loi SRU, a demandé comment on pouvait faire pour construire des logements et créer des zones d'activités sans prendre sur le foncier agricole.

Eliane Barreille a précisé que l'accent était mis sur les centralités et sur tout ce qui relevait de la réhabilitation. Anne Claudius-Petit a développé les arguments sur les Zones d'Activités Economiques,

qui sont l'un des piliers de « l'économie industrielle et territoriale ». De nombreuses Zones sont vieillissantes ou en déclin, il faut les requalifier et la Région a d'ailleurs lancé des Appels à Projet sur le sujet.

Après ce temps de débat, Delphine Vitali a présenté la partie sur l'intégration du PRPGD dans le SRADDET et les règles. Puis un deuxième échange a suivi.

Le représentant de la FNE a insisté pour dire tout son espoir « de voir figurer dans les règles, des prescriptions pour que les SCOTs prévoient le foncier pour les grandes installations et, quand il y a des projets de logements ou d'extensions de ZAE, les systèmes de tri qui vont bien, ainsi que la collecte sélective. En effet, à ce jour, il n'y a que quelques paragraphes dans les SCOTs, et le plus souvent, rien dans les PLU. » Il a aussi proposé que cette instance puisse porter un jugement constructif sur les SCOTs sur ce sujet.

Anne Claudius-Petit lui a répondu que la mise en oeuvre du PRPGD n'attendrait pas 2019, et qu'elle était d'ores et déjà engagée, et qu'un observatoire régional allait se mettre en place sur l'atteinte des objectifs.

A suivi un débat entre professionnels de la collecte des déchets sur les nécessaires étapes intermédiaires entre la situation actuelle et celle qui est projetée dans le PRPGD, que ce soit en termes de valorisation matières, de création d'installations à proximité des lieux de ramassage, de dérogations à mettre en place, de projets à organiser pendant la période transitoire, de nécessaires complémentarités à avoir entre bassins de vie pendant la montée en puissance des nouveaux outils...

Elues, représentantes de la DREAL et de l'ADEME, techniciens de la Région... ont tenu fermement les positions et ont répondu que les objectifs de stockage et la hiérarchie de traitement des déchets ne seraient pas modifiés ; que le principe de proximité selon lequel le traitement des déchets devait se faire le plus proche possible de leur lieu de production serait maintenu ; qu'il fallait éviter les dérogations ; et que des projets avaient été déposés pour la gestion transitoire et étaient en cours d'instruction actuellement par l'Etat et les élus locaux. *...apparemment, le 8 août prochain ferme par décision de justice une énorme installation dans le Var, en pleine saison touristique...et professionnels et élus paraissent très inquiets de la situation à venir.*

Anne Claudius-Petit a rappelé qu'effectivement, il pouvait y avoir contradiction entre le Plan Climat et le PRPGD pendant cette période transitoire, où des camions seraient amenés à transporter les déchets dans les installations appropriées et que c'était tout le problème de gérer deux systèmes prégnants.

Un participant a regretté que « le document ait un caractère administratif avec une terminologie administrative. Les collègues élus n'ont pas tous cette compréhension terminologique (sic)... Le plan devrait définir plus précisément les choses. »

Après cette discussion a été présenté le programme LIFE, qui a clôturé la rencontre.

*Les deux élues régionales présentes ont montré cette fois-ci encore qu'elles s'étaient bien appropriées les enjeux du SRADDET, qu'elles étaient en mesure de défendre ses principes et qu'elles conduisaient avec savoir-faire les échanges avec les acteurs régionaux.*

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



# Compte-rendu

## Comité Régional de la biodiversité

### 22 juin 2018



# COMITE REGIONAL DE LA BIODIVERSITE

COMPTE-RENDU DE SEANCE

## Rédacteurs :

Sylvaine IZE / DREAL PACA

[sylvaine.ize@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sylvaine.ize@developpement-durable.gouv.fr)

Céline HAYOT/ Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur

[chayot@maregionsud.fr](mailto:chayot@maregionsud.fr)

**22 juin 2018**

## Ordre du jour :

**1/ Présentation du Comité régional de la biodiversité (CRB)**

**2/ Présentation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**

**3/ Bilan du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**

**4/ Point d'information sur l'Agence régionale de la biodiversité (ARB)**

**Présents : cf. liste d'émargement scannée**

## **Ouverture de la séance**

Corinne Tourasse (Directrice de la DREAL, représentant le Préfet de Région) et Anne Claudius-Petit (Conseillère régionale) accueillent les membres du Comité régional de la biodiversité.

Corinne Tourasse souhaite au nom du préfet de Région la bienvenue aux membres de ce nouveau comité régional, les remercie de leur mobilisation et exprime sa satisfaction que ce comité, qui vient prendre la suite du comité régional Trame verte et bleue, puisse être installé avant l'été 2018.

Elle détaille l'ordre du jour de cette séance d'installation :

- présentation du comité lui-même et de son règlement intérieur, qui sera soumis à adoption lors de la prochaine réunion,
- point sur le SRADDET,
- point d'avancement de l'Agence régionale de la biodiversité.

Anne Claudius-Petit, Conseillère régionale, représentant le Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur remercie l'ensemble des membres pour leur présence. C'est une chance de pouvoir bénéficier de cette instance de concertation qui va devenir le lieu privilégié pour se retrouver et discuter des grands sujets liés à la biodiversité, à la nature, à notre support de vie.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille le plus grand nombre d'espèces endémiques, d'espèces rares et menacées, ce qui lui confère une responsabilité particulière pour la conservation de la biodiversité nationale. Le maintien des fonctionnalités et des espèces dites « ordinaires » est

également un enjeu important. Cette richesse naturelle est un facteur d'attractivité et une opportunité de développement économique tant pour l'habitant que pour les entreprises et les visiteurs.

Mais le territoire régional connaît depuis un demi-siècle d'importantes mutations contribuant à la dégradation de la biodiversité : destruction, dégradation et fragmentation des espaces naturels, sur fréquentation des milieux et exploitation des ressources au-delà des capacités de renouvellement, pollutions de l'eau, de l'air et des sols qui perturbent les cycles biologiques, diffusion d'espèces envahissantes qui entrent en compétition avec les espèces locales et effets du changement climatique. Jamais, selon les scientifiques, la planète n'a perdu ses espèces animales à un rythme aussi effréné. Dans la dynamique de la création de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB), la Région souhaite que l'installation de ce Comité régional de la Biodiversité participe à l'ambition de faire plus et mieux pour la Biodiversité.

Par délibération du 15 décembre 2017, le Conseil régional a adopté son Plan Climat « Une Cop d'avance ». L'objectif est de faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur le moteur des accords sur le climat et d'agir à travers les transports, la formation, les déchets, l'eau ou encore l'énergie pour impulser un nouveau modèle qui permettra de saisir les opportunités en terme d'innovation et d'emplois. Cette perspective est aussi déclinée dans la politique régionale en faveur de la préservation de la biodiversité.

De plus, la Région pilote un programme Life sur le sujet de la Nature en ville depuis septembre 2017 en partenariat avec les Métropoles, un programme intégré thématique Alcotra sur les connectivités écologiques alpines avec 3 régions italiennes et la Région Auvergne Rhône Alpes, ainsi que le Programme Life intégré Smart Waste PACA qui va nous permettre à travers une meilleure gestion des déchets de préserver les espaces naturels de notre territoire. Une nouvelle labellisation AFNOR a été créée en avril 2018 et initiée par la Région sur un volet « Ports (de plaisance) actifs pour la biodiversité » ; enfin il est attendu la mobilisation de toute la planète en faveur de la biodiversité avec l'accueil du congrès mondial de l'UICN sur la Nature en 2020, par Marseille, avec l'ensemble des espaces naturels et des acteurs de la biodiversité de la région, auquel nous apportons tous un soutien.

Les récentes évolutions législatives viennent confirmer le positionnement de la Région en tant que coordinateur des actions de préservation et de mise en valeur de la biodiversité.

En effet, la loi MAPTAM, promulguée le 27 janvier 2014, consacre les Régions comme chefs de file pour la protection de la biodiversité. La mise en œuvre de cette compétence doit se faire dans le cadre général de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) et passe par la définition et la mise en œuvre d'une Convention Territoriale d'Exercice Concerté de la compétence (CTEC) « Protection de la Biodiversité ».

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, attribue quant à elle à la Région la co-responsabilité avec l'Etat de la définition et de la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Ce schéma sera intégré dans le futur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

Enfin, la Loi pour la reconquête de la biodiversité a été adoptée par le Parlement le 20 juillet 2016 et promulguée le 8 août 2016. C'est la première grande loi sur le sujet depuis la loi de 1976 sur la protection de la nature. Elle invite les Régions à élaborer et mettre en œuvre une Stratégie Régionale pour la Biodiversité. Elle crée l'Agence Française pour la Biodiversité, formellement instaurée le 1er janvier 2017.

Cette loi confère la possibilité aux Régions et à l'AFB de créer conjointement des « délégations territoriales de l'AFB » (article 21 de la loi) sous la dénomination « Agences Régionales pour la Biodiversité » (ARB). Nous y reviendrons dans le déroulé de cette réunion.

La réinstallation du Comité régional de la biodiversité va lancer une nouvelle dynamique collaborative, sous le copilotage de l'Etat et de la Région, avec des sujets plus nombreux et sur des enjeux qui nous concernent directement, comme l'ensemble de nos concitoyens.

Ce Comité est associé à l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable, et d'égalité des territoires (SRADDET), sujet majeur le contenu sera détaillé au cours de cette réunion. Voici quelques-uns des 68 objectifs fixés, qui devraient participer à divers niveaux et de manière complémentaire, à la conservation ou à la restauration de la biodiversité :

- Améliorer la résilience du territoire face au changement climatique, garantir l'accès à l'eau,
- Déployer des opérations d'aménagements exemplaires,
- Préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides,
- Favoriser la gestion durable de la forêt,
- Préserver les identités paysagères et le cadre de vie des habitants,
- Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir les formes urbaines moins consommatrices d'espaces,
- Préserver le socle naturel, agricole et paysager régional ...

Ces objectifs ont été fixés au regard des enjeux identifiés en région, et dans le respect des documents cadre auxquels le SRADDET est lui-même soumis, comme le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), ou les Orientations Nationales de Préservation et Remise en état des continuités écologiques (ONPRECE).

Les règles du fascicule général viendront renforcer cette transversalité et cohérence, par leur portée et leur lien avec d'autres objectifs que celui pour lequel elles ont été fixées.

## 1/ Présentation du Comité régional de la biodiversité

La DREAL (Hélène Souan, Chef du service Biodiversité, eau, paysages) rappelle le contenu de la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 qui réforme la gouvernance de la biodiversité :

- au niveau national, en créant le comité national de la biodiversité en remplacement du comité national trame verte et bleue et en recentrant le Conseil national de protection de la nature sur son rôle d'expertise scientifique,
- au niveau régional, en miroir, en instaurant ce comité régional de la biodiversité ; le conseil scientifique régional du patrimoine naturel, qui était centré sur l'expertise scientifique, reste lui inchangé.

Le comité régional de la biodiversité prend dans une large mesure la suite du comité régional trame verte et bleue (CRTVB) ; ce n'est donc pas une totale nouveauté. Néanmoins, des évolutions notables sont introduites, tant dans la composition du comité (nouveaux seuils d'équilibre entre collèges, parité, nombre maximal de membres) que dans ses attributions qui sont élargies par rapport au CRTVB. Le CRB est ainsi associé à l'élaboration du SRADDET, suit l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité et l'agence régionale de la biodiversité, et peut être saisi par le préfet de région et le président de région, ou s'autosaisir, sur toute question liée à la biodiversité. Il est précisé que le CRB peut se doter de commissions spécialisées pour approfondir certaines thématiques.

La Région (Céline Hayot, chef de projet Biodiversité) détaille le rôle, la composition et le fonctionnement du CRB (cf. **présentation « PPT Règlement intérieur »**).

Il est proposé que les membres prennent connaissance de la proposition de règlement intérieur (joint au présent compte-rendu) qui sera validé lors de la prochaine séance du CRB.

De même, la composition du CRB devra être revue à la rentrée pour tenir compte des changements de fonctions et des erreurs intervenues depuis cette première version : les membres sont invités à faire remonter au secrétariat du CRB toute erreur ou demande de modification dans la désignation des membres.

Echanges avec la salle :

- Demande d'allonger le délai de réception des documents (fixé à 5 jours ouvrés) : il est proposé à 7 jours ouvrés.
- Demande de favoriser la dématérialisation au maximum, notamment d'avoir la possibilité de donner un mandat de vote par mail.

## **2/ Présentation du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**

Mme Alix Roche, Directrice de la délégation Connaissance, Planification, Transversalité du Conseil régional présente le SRADDET, son niveau d'avancement et la prise en compte de la biodiversité dans le document (cf. « **PPT Présentation SRADDET** »).

Echanges avec la salle :

**Corinne Tourasse** : La consultation particulière du CRB sur le SRADDET est-elle prévue ? Alix Roche indique que le CRB doit être associé à l'élaboration de ce schéma.

**Marcel Barbero** : Il est nécessaire de décliner la loi pour la reconquête de la biodiversité dans le SRADDET. Un manque est soulevé dans la prise en compte des aspects dynamiques et fonctionnels du SRCE dans le SRADDET. Pourtant les scientifiques ont travaillé sur la stratégie de création de nouvelles aires protégées. Il s'agit de tenir compte de ce travail.

**Richard Loyen, Enerplan**, souligne que le Schéma Régional Climat Air Énergie (intégré au SRADDET) a des objectifs fixés pour 2020 et demande si ces objectifs seront atteints ? Le SRADDET repousse les échéances à 2030/2050. Il aurait souhaité que le SRADDET fixe des objectifs pour des échéances intermédiaires.

La Région indique qu'un atelier de bilan du SRCAE a été organisé en 2017 permettant l'actualisation du document et la fixation de nouveaux objectifs rythmés par des dates obligatoires qui ont été présentés aux instances.

Richard Loyen considère que le bilan du SRCAE n'a pas été partagé avec les professionnels. Cela soulève la difficulté d'intégrer plusieurs schémas thématiques dans un seul document.

**Michel Rolland, PNR Baronnies** : le SRADDET mentionne les zones rurales, et pas les zones de revitalisation rurale, qui sont différentes et à traiter de manière différente. C'est ce que le SRADDET s'efforce de faire au travers de la stratégie urbaine régionale.

**Robert DURAND, Confédération Environnement Méditerranée** : dans le cadre de la transition énergétique, il est prévu l'installation de 15 000 ha de panneaux photovoltaïques, or ces panneaux solaires consomment de l'espace, qu'en est-il du contenu du SRADDET sur l'installation de panneaux solaires au sol ? Alix Roche insiste sur le fait qu'ils seront posés en priorité sur les espaces déjà artificialisés. Le SRADDET encourage la diversification énergétique du territoire au-delà des filières historiquement développées comme l'hydroélectricité. La priorité est donnée au développement des énergies renouvelables thermiques et électriques, avec le potentiel de la région, tout en respectant les paysages et la biodiversité

**Sandrine Ruiton, Institut Méditerranéen d'Océanologie** : qu'en est-il d'une stratégie sur le milieu marin, le SRADDET ne traite que la partie terrestre de la région alors que les enjeux du milieu marin sont multiples (développement économique, énergies renouvelables, trame bleue marine, ...) ?

**Hélène Souan** rappelle que le SRADDET n'a pas vocation à aller en mer. Une stratégie est en cours d'élaboration sur le milieu marin, sous le pilotage du Préfet maritime, avec les travaux sur le

Document stratégique de façade (DSF). Une articulation forte entre les deux documents doit être recherchée.

**Frédéric-Georges ROUX, Association régionale Forêt Bois** : la gestion des forêts permet l'usage du bois, y compris à des fins de bois énergie. Le schéma régional biomasse n'a pas été cité, alors qu'il permet une gestion à très long terme.

**Note post réunion** : concernant l'association du CRB à l'élaboration du SRADDET, telle que prévue dans les attributions du CRB (le CRB doit notamment « s'assurer de la prise en compte des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, ainsi que des éléments pertinents du SDAGE »), des discussions sont en cours afin de préciser ce mode d'association. Il devra tenir compte des délais contraints et des éléments disponibles.

### **3/ Bilan du Schéma Régional de Cohérence écologique (SRCE)**

La DREAL (Sylvaine Ize, Chef de projet planification régionale, biodiversité et ressources naturelles) présente le bilan du SRCE (cf. **présentation « PPT Bilan SRCE »**).

### **4/ Point d'information sur l'Agence régionale pour la biodiversité**

En introduction, Anne Claudius-Petit mentionne que le CRB doit devenir une instance conjointe de l'ARB. Dans le cadre de la dynamique engagée avec l'ensemble des partenaires, et au vu des ateliers de concertation qui se sont déroulés, sur la création d'une Agence régionale de la biodiversité, il est important de faire une restitution des étapes passées et de celles à venir sur la création de cette Agence. Il nous semble également important que le comité régional donne plus qu'un avis sur les orientations stratégiques de cette agence et en devienne un acteur à part entière.

Il est ainsi proposé de créer une commission spécialisée Agence régionale de la Biodiversité au sein du Comité Régional de la biodiversité.

Mireille Benedetti, Conseillère régionale, Présidente de l'ARPE, fait un point d'avancement sur les réflexions autour de la mise en place d'une ARB (cf. **présentation « PPT Synthèse concertation »**). Elle souhaite accueillir de nouveaux membres en tant que membres associés au sein de l'ARPE par une révision des statuts du syndicat mixte, et installer un comité de pilotage dédié à la biodiversité et un deuxième comité de pilotage sur les autres sujets portés par l'ARPE.

2019 sera l'occasion de célébrer les 40 ans de l'ARPE, en même temps que la création de l'ARB.

Les membres du CRB ont la possibilité de devenir acteur de l'ARB en participant à la commission spécialisée ARB, émanant du CRB.

Mireille Benedetti souhaite faire de l'ARB, un outil de coconstruction pour un avenir durable et de reconquête de la biodiversité.

Echanges avec la salle :

**Patricia Levy-Leonesio, France Nature Environnement** soulève la question de la place de la société civile dans l'ARB.

Une commission spécialisée sur l'ARB est à créer au sein du CRB et peut répondre à ce besoin : l'ARB est encore très ouverte et peut évoluer selon ce qui sera exprimé.

La DREAL (Marie Françoise Bazerque, directrice adjointe) conclut la réunion en rappelant qu'il faut avoir à cœur de concrétiser par des actions ce qui est écrit dans les documents stratégiques afin d'améliorer les habitats et les espèces. Il est important d'avoir un SRADDET efficient et un CRB qui veillera à la prise en compte de la biodiversité.

Anne Claudius-Petit propose une nouvelle réunion du CRB à l'automne.

La séance est close.

1	ANCEY	Dominique	Déléguée	Syndicat Mixte du bassin des Sorgues
2	AUBOIRON		Représentant Pascal JOBERT	Direction départementale des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
3	BALGUERIE-BAIS	Catherine	Chargée de mission SRADET	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
4	BARBERO	Marcel		Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Provence-Alpes-Côte d'Azur
5	BAZENGUE		Représentant Corinne Tourrasse	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
6	BEAREZ	Marie	Référente environnement et actifs naturels	Compagnie nationale du Rhône - Direction régionale
7	BEAUVILLAIN - BISQUERRA	Ariane	Directrice	EDF Hydro Provence-Alpes-Côte d'Azur Direction concessions eau environnement territoires
8	BERTHAUD	Gaëlle	Directrice de la délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Délégation de Marseille
9	BILLET	Pierre		GRTgaz - Territoire Rhône-Méditerranée
10	BOCOGNANO	Jean-Michel		Grand port de Marseille
11	BRICHET	Marion		Direction interrégionale de la mer Méditerranée
12	BRUN	Jacque	Représentant Florence Lanliard	Association des Maires du Var
13	BRUTINEL LARDIER	Elodie		Conservatoire botanique national alpin
14	CABASSE	Céline		Office national de la forêt - Direction territoriale méditerranée
15	CANQ	Frédéric	Représentant Pascaline COUSIN	Direction départementale des territoires des Alpes-de-Haute-Provence
16	CHAUVIN	Jean-Philippe	Représentant Jacques Demanse	Communauté d'agglomération du Grand Avignon
17	CHERY	Vincent		Direction départementale des territoires et de la mer du Var
18	CLEMENT	Manon	Réprésentant Hubert Falco	Métropole Toulon-Provence-Méditerranée
19	COURDIER	Jean-Marc	Chef de service adjoint eau environnement et	Direction départementale des territoires du Vaucluse
20	DANCETTE	Chantal	Trésorière adjointe	Association régionale des fédérations de pêche et la protection du milieu aquatique de Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Comité Régional de la Biodiversité - 22 juin 2018

21	DIADEMA	Katia	Responsable pôle conservation	Conservatoire botanique national méditerranéen
22	DURAND	Robert		Confédération Environnement Méditerranée
23	ESPITALIER	Jacques	Vice-président	Parc naturel régional du Verdon
24	FAJARDI	Véronique		Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
25	FAUCHIER	Patrice	Chef de pôle forêts espaces naturels	Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes
26	FOUCHIER	François	Délégué régional Provence-Alpes-Côte d'Azur	Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
27	FRIER-MARCIEN	Bénédicte		Direction départementale des territoires des Hautes-Alpes
28	GARDE	Laurent	Directeur adjoint	Centre d'études et de réalisation pastorales Alpes-Méditerranée
29	GERBEAUD MAULIN		Représentant Céline MAURER	Agence française de la biodiversité
30	GIACOBBI			Ligue de protection des oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur
31	GRECH	Anne-Flore	Représentante Jean Mangion	Parc naturel régional des Alpilles
32	GUEDU	Philippe	Directeur	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
33	GUIBERT	Marion		Union nationale des industries de carrière et matériaux de construction Provence-Alpes-Côte d'Azur
34	HANSEN	Eric	Délégué interrégional Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	Office national de la chasse et de la faune sauvage
35	HAYOT	Céline	Chef de projet	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
36	HENISSART-SOUFFIER	Clara	Directrice	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Provence-Alpes-Côte d'Azur
37	HOYLYST	C.	Représentant Mireille BENEDETTI	Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement
38	IZE	Sylvaine		DREAL
39	KABOUCHE	Benjamin	Président de la Commission développement soutenable, environnement, énergie et climat	Conseil économique, social et environnemental régional
40	LAPACHERIE	Didier	Directeur général adjoint	Etablissement public foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur

## Comité Régional de la Biodiversité - 22 juin 2018

41	LEFEVRE	Max	Directeur général	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
42	LEVY-LEONESIO	Patricia	Responsable Bénévole Agriculture- Biodiversité	France nature environnement
43	LOCHON- MENSEAU	Sylvia	Conservatrice	Conservatoire botanique national méditerranéen
44	LOURY	Nadia	Secrétaire générale	Humanité et biodiversité
45	LOYEN	Richard	Délégué régional	Enerplan
46	MALTIN	Solène	Représentante Maud Fontenoy	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
47	MARTIN-RAGET	Marie	Chef de projet SRADDET	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
48	MAURY	Marc	Directeur	Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur
49	MONEAU	Laure		Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Durance
50	MOREUX	François		Union régionale CFE-CGC Provence-Alpes-Côte d'Azur
51	MORIN	Gweltaz		Agences d'urbanisme AGAM
52	NEVE	Gabriel		Office pour les insectes et leur environnement
53	OBERLINKELS	Michel	Chef d'agence Sud-Est	Caisse des dépôts et consignations Biodiversité
54	ORLANDO	Delphine	Responsable environnement	VINCI Autoroute
55	PAUL	Bruno	Représentant Christian Estrosi	Métropole Nice-Côte d'Azur
56	PONCET	Vincent	Représentant Anne MEDARD	Museum national d'histoire naturelle de Marseille
57	PONS	Henri	Maire d'Eyguières	Union des Maires des Bouches-du-Rhône
58	RABASEDA	Sandrine	Directrice environnement et développement durable	SNCF Réseau
59	REYNES	Renaud	Conseiller Référent Développement Durable	Chambre régionale de commerce et de l'industrie
60	RIGAUD	Vincent	Directeur	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - Centre méditerranée
61	ROCHE	Alix	Directrice	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
62	ROLLAND	Michel	Vice-président	Parc naturel régional des Baronnies Provençales
63	ROUSSET	André	Maire	Association des Maires du Vaucluse

64	ROUX	Frédéric-Georges	Président de Fransylva PACA	Association régionale forêt bois Provence-Alpes-Côte d'Azur (Interprofession régionale forêt bois Provence-Alpes-Côte d'Azur)
65	RUITTON	Sandrine	Maître de conférence	Institut méditerranéen d'océanologie
66	SALVAUDON	Aline	Responsable de pôle patrimoine et ressources naturels	Parc naturel régional du Luberon
67	SAPIN	Alexandra	Coordinatrice	Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement
68	SIEFERT	Nathalie	Chef du Service connaissance et gestion du patrimoine	Parc national du Mercantour
69	SYS	Jean-François		Comité français de l'union internationale pour la conservation de la nature
70	TEMPLIER	JEAN-CLAUDE	Représentant Gilles CHELAN	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel Provence-Alpes-Côte d'Azur
71	THEVENET	Philippe	Directeur	Centre régional de la propriété forestière
72	TOUTAN	Carole	Représentante Christiant Mounier	Conseil départemental du Vaucluse
73	VAN PEENE	Sylvie		Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
74	VITALI	Delphine	Chef de service	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
75	VITEL	Philippe	Vice-président	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
76	VOLLAND	Véronique	Chef de service Planification	Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



# Commission permanente du Comité du massif des Alpes Sisteron – le 25 Juin 2018

# Commission permanente du Comité du massif des Alpes

Séance du 25 Juin 2018

à Sisteron

## Compte rendu

Séance présidée par Mme Chantal EYMEOD, Présidente de la Commission permanente du Comité de massif des Alpes

Membres de la Commission permanente

### **Sont présents (16) :**

#### Collège des élus

Victor BERENGUEL  
Chantal EYMEOD  
Michel GRAMBERT  
Christian MORIN  
Fabrice PANNEKOUCKE  
Jean-Marc PEILLEX  
Geneviève PRIMITERRA  
Bernadette SAUDEMONT

#### Collège des acteurs économiques

Chantal GARCIN  
Raoul HADOU  
Pierre-Yves MOTTE  
Denis PHILIPPE  
Laurent REYNAUD  
Collège des représentants d'associations  
Hervé BILLARD  
Vincent NEIRINCK  
Luc ROSSI

### **Sont excusés (09) :**

- Jean-Michel ARNAUD  
Chantal CARLIOZ  
Nicolas EVRARD  
Patricia MORHET-RICHAUD  
Vincent ROLLAND  
- Xavier ROSEREN  
Loïc HERVE  
- Bernard CLAP  
Sandrine PERCHEVAL

### **Avaient donné mandat :**

Patricia MORHET-RICHAUD à Chantal EYMEOD  
Vincent ROLLAND à Fabrice PANNEKOUCKE  
Sandrine PERCHEVAL à Vincent NEIRINCK

**Nombre de votants :** 19 sur 25 membres

### **Sont aussi présents :**

#### Régions :

Loïc DAUTREY, Chargé de mission Interreg ALCOTRA, Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur  
Nils GINESTOU, Chargé de mission montagne, Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur  
Sandrine GUILLE, Chargée de mission montagne, Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur  
Marie MARTIN RAGET, Cheffe de projet SRADDET, Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur  
Alix ROCHE, Directrice déléguée Connaissance Planification Transversalité, Région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur

#### Départements :

Marina ARNOUX, Chargée de mission, Département des Hautes-Alpes  
Pascale BONNAFOUX, Chef du service Territoires et Europe, Département des Alpes de Haute-Provence  
Edwige DESSEMOND, Chargée de mission, Département de la Savoie  
Anne RINJONNEAU, Chef du service tourisme, Département des Alpes de Haute-Provence

Ariane SIMIAND, Chargée de mission, Département de l'Isère

#### Ainsi que :

Cécile BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Hautes-Alpes  
Jérôme BONNET, Directeur COFOR Sud-Provence Alpes Côte d'Azur  
Corinne CHANFRAY, Assistante parlementaire de Patricia MORHET-RICHAUD  
Marjorie ELIAS, Préfecture des Hautes-Alpes  
Christophe GLORIAN, Chargé de projet CCI Provence Alpes Côte d'Azur

#### **Secrétariat du Comité de massif :**

Geoffrey AGOPIAN, Stagiaire  
Marie BARBERA, Chargée de mission  
Cédric CONTEAU, Chargé de mission  
Marie-Claude DELCLOS, Chargée de mission  
Michel DELMAS, Commissaire de massif adjoint  
Nadine MORDANT, Commissaire de massif

## **Accueil par Daniel SPAGNOU, Maire de Sisteron et Président de la Communauté de communes du Sisteronnais – Buëch.**

Daniel SPAGNOU est heureux d'accueillir la Commission permanente du Comité de massif. Cette commission confortée par la Loi Montagne de 2016 a un rôle important à jouer pour promouvoir l'aménagement et le développement de la montagne et de la ruralité qui sont en grande difficulté. La Communauté de communes du Sisteronnais - Buëch, à cheval sur 3 départements et 2 Régions est représentative des handicaps que connaissent les territoires des Alpes.

Il remercie Mme la Préfète des Hautes-Alpes pour sa disponibilité et sa volonté de développer des relations apaisées et constructives avec les territoires et Chantal EYMEOUD pour son remarquable travail de terrain. Les Régions ont un rôle indispensable à jouer pour défendre le massif des Alpes.

## **Ouverture de la réunion par Chantal EYMEOUD**

Le quorum étant atteint (19 membres présents ou représentés sur 25), Chantal EYMEOUD ouvre la réunion. Elle remercie Daniel SPAGNOU pour son accueil et la mise à disposition de la salle et salue les conseils avisés et entendus des élus expérimentés, soulignant la nécessité de défendre la montagne au regard de ses spécificités. Elle cite, à titre d'exemple, la communion des enjeux entre les départements des Alpes de Haute-Provence et des Hautes-Alpes en ce qui concerne le numérique, les transports ou le développement économique. Face aux difficultés, il est important que les élus des Communes, EPCI, Métropoles, Conseils départementaux et régionaux et les parlementaires travaillent collectivement.

Depuis le Comité de massif du 12 mars dernier, elle assure la Présidence de la Commission permanente en tandem avec Fabrice PANNEKOUCKE et souhaite donner une réelle dynamique au Comité de massif. Elle salue le travail réalisé par le précédent Président, Joël GIRAUD, avec l'appui de Nadine MORDANT. Depuis 5 ans, de nouveaux enjeux touchent la montagne. Le Comité de massif doit évoluer avec la société pour intégrer les attentes locales et les nouvelles politiques publiques afin de se projeter dans l'avenir.

Mme la Préfète confirme l'importance du Comité de massif et de sa Commission permanente. Elle décrit la grande hétérogénéité du massif des Alpes, notamment en termes d'accessibilité (au numérique, au transport, aux services), mais également ses nombreux atouts (métropoles industrielles, patrimoine naturel,...). Elle remercie également le travail réalisé par les équipes précédentes, les membres du Comité de massif et la Commissaire de Massif, Nadine MORDANT.

La politique de Massif fonctionne bien avec un outil financier, la CIMA, en articulation avec le POIA et un schéma stratégique, le SIMA, en articulation avec les SRADDET. Elle se félicite de la volonté de tous les acteurs impliqués dans le Comité de massif de travailler collectivement, de façon constructive.

Fabrice PANNEKOUCKE complète en insistant sur la chance de pouvoir réunir l'ensemble des acteurs du Massif pour qu'ils puissent partager leurs différences de visions et d'objectifs. C'est par le débat et la contradiction qu'émergeront des projets et une dynamique commune entre le Nord et le Sud, à même de répondre à l'enjeu majeur de développement de la montagne. La Commission permanente devra accompagner les évolutions législatives et environnementales par des procédures et dispositifs sans cesse renouvelés.

Chantal EYMEOUD insiste sur l'importance de cette nouvelle Commission permanente élue le 12 mars 2018 à Valence par le nouveau Comité de massif et présente les grandes évolutions qui concernent le Comité de massif depuis la Loi Montagne de 2016 :

- Le Comité de massif passe de 69 à 77 membres et la Commission permanente de 21 à 25 membres. Les principaux changements résident dans l'existence d'un collège de parlementaires, dans l'arrivée au Comité de massif de nouveaux représentants socio-professionnels comme les organisations patronales et dans une répartition des personnalités qualifiées entre les deux collèges des socio-professionnels et des associations.

- Outre la Loi montagne, la Loi NOTRE a aussi conduit à des changements qui devront être pris en compte et notamment sur les SRADDET et les nouvelles compétences intégratrices dévolues aux Régions ... C'est en partie ce qui amène la Commission permanente à se réunir aujourd'hui puisque elle doit donner un avis sur le SRADDET Sud - Provence Alpes côte d'Azur. De la même manière, la Commission permanente devra se prononcer sur la prise en compte du SIMA par le SRADDET d'Auvergne Rhône Alpes d'ici l'été 2019.

Chantal EYMEOUD présente rapidement les autres sujets à l'ordre du jour et notamment l'état d'avancement des travaux de mise à jour de la Stratégie de Massif (SIMA) afin d'intégrer les nombreuses évolutions réglementaires depuis 2013 (notamment la Loi de transition énergétique de 2015) et les décisions prises le 29 mai 2018 par le comité de pilotage de la CIMA (réunissant les décideurs des 4 signataires que sont l'Etat, les Régions et l'Agence de l'eau). Elle conclut en annonçant le départ de Nadine MORDANT qui réintègre sa collectivité d'origine Grenoble-Alpes Métropole. Saluant son parcours exemplaire, elle remercie la Commissaire de massif pour le travail réalisé pendant 5 ans et salue son efficacité et son dévouement.

Nadine MORDANT explique la richesse du poste de Commissaire de massif qui permet de côtoyer un panel d'acteurs extrêmement différents. Elle remercie les deux Régions, qui sont très impliquées dans le Comité de massif, mais également les Départements et l'ensemble des acteurs économiques ou associatifs.

Fabrice PANNEKOUCKE remercie Nadine MORDANT pour les conseils et alertes qu'elle a su relayer aux élus et pour leur passion commune pour la filière bois du massif, dynamisée par la certification Bois des Alpes.

#### **Adoption du compte-rendu de la Commission permanente du 08 Septembre 2017**

**Le compte-rendu de la Commission permanente du 08 Septembre 2017 est adopté à l'unanimité.**

#### **Convention Interrégionale de Massif des Alpes (CIMA) : Décisions du comité de pilotage du bilan à mi-parcours du 29 mai 2018**

Nadine MORDANT présente la composition et l'objet du comité de pilotage et Michel DELMAS détaille le bilan à mi-parcours pour chacune des mesures de la CIMA (voir diaporama joint), ainsi que les décisions d'abondement ou de réorientation financières, qui ont été effectuées en conservant le montant global des engagements des partenaires.

Chantal EYMEOUD insiste sur l'importance de mieux communiquer sur les financements liés à la CIMA pour les mesures sous-consommées.

Mme la Préfète fait part de sa satisfaction au regard de la bonne consommation des fonds (43% en 3 ans pour l'ensemble des signataires) et ajoute que la non-consommation des fonds prévus sur certaines mesures peut également s'expliquer par l'existence d'autres dispositifs. Actuellement, la CIMA n'est pas en situation de pénurie et les réajustements suffisent pour abonder les mesures sous dotées. Pierre-Yves MOTTE en profite pour remercier les membres du comité de pilotage pour le ré abondement de la mesure Agriculture.

Hervé BILLARD demande s'il est possible de mettre en place un site web pour rendre accessibles les documents techniques de programmation et communiquer sur les actions réalisées. Michel DELMAS rappelle que l'ensemble des documents administratifs (convention, guide du porteur de projet, dossier de demande d'aide) sont accessibles sur le site de la Préfecture Provence Alpes Côte D'azur. Concernant la communication, Nadine MORDANT présente Geoffrey AGOPIAN, actuellement en stage au Commissariat de massif pour réaliser une newsletter sur les actions soutenues dans le cadre de la CIMA. Vincent NEIRINCK insiste sur l'importance de mieux communiquer, y compris sur les éléments débattus dans les commissions et groupes de travail.

Raoul HADOU s'interroge sur le fait qu'aucune articulation n'existe entre le CESER de Sud-Provence Alpes Côte d'Azur et les travaux du Comité de massif, alors que ces 2 instances travaillent régulièrement sur des sujets identiques (SRADDET,...). Denis PHILIPPE propose que le CESER saisisse officiellement le Comité de massif sur tous sujets pour lesquels il souhaiterait échanges et partage.

Laurent REYNAUD demande comment se prépare la prochaine programmation post-2020. Chantal EYMEOD explique que le travail n'est pas engagé et que la Commission permanente sera associée, notamment pour prendre la température des besoins des territoires et identifier les grands enjeux.

Chantal GARCIN demande que le soutien à l'artisanat soit mieux présent dans la CIMA. Michel DELMAS explique qu'on trouve des actions en lien avec l'artisanat d'art ou l'agroalimentaire dans les programmes des espaces valléens (i.e routes gourmandes ou chemins de l'art). Victor BERENGUEL confirme l'importance de l'artisanat pour les stratégies touristiques et propose d'associer la Chambre des métiers et de l'artisanat au groupe tourisme du Comité de massif. Michel DELMAS ajoute que ce sujet pourra également faire l'objet de travaux de la nouvelle Commission « Développement des produits de montagne ».

Chantal EYMEOD conclue en se félicitant du bon taux de consommation des enveloppes et en rappelant l'effet levier induit pour le FEDER POIA, 172 opérations du FEDER/POIA ayant été cofinancées avec du FNADT pour des montants respectifs de 9,4 millions € de FEDER/POIA et 4,85 Millions € de FNADT/Massif des Alpes sans compter les crédits régionaux.

#### **Prise en compte du SIMA par le SRADDET Sud - Provence Alpes côte d'Azur**

Alix ROCHE présente la procédure d'élaboration du SRADDET Sud - Provence Alpes Côte d'Azur et les orientations définies sur l'espace alpin, une des 4 approches spatiales du territoire régional (voir le diaporama joint) en invitant les membres de la Commission permanente à chercher les documents sur le site web pour plus de précisions (<http://www.regionpaca.fr/connaissance-du-territoire/actualites-connaissance-du-territoire/detail-actualite/article/au-rapport-les-68-objectifs-du-sraddet-sont-en-ligne.html>). Elle explique que le SRADDET est susceptible d'évolutions et qu'un dispositif de veille a été mis en place pour alimenter son suivi et son évaluation. La procédure de mise à jour restera cependant très lourde.

Vincent NEIRINCK insiste sur l'importance du SIMA de 2013, qui a seulement 5 ans et n'est pas obsolète. Les SRADDET deviennent finalement des déclinaisons opérationnelles et indispensables du SIMA qui se limite au constat et aux orientations stratégiques.

**La Commission permanente donne à l'unanimité un avis favorable au projet de SRADDET Sud - Provence Alpes côte d'Azur, au regard de sa prise en compte des orientations stratégiques du SIMA validé en 2013.**

Fabrice PANNEKOUCKE annonce qu'une discussion similaire devra avoir lieu lors d'une prochaine CP sur le SRADDET Auvergne - Rhône-Alpes d'ici la fin de l'année 2018.

#### **Mise à jour du Schéma Interrégional du Massif des Alpes (voir diaporama joint)**

Michel DELMAS rappelle que le lancement de la mise à jour du SIMA s'est fait le 17 octobre 2016 lors du Comité de Massif qui a eu lieu à Marseille. Il rappelle ce qui a été présenté à la CP du 22 juin 2017 à Savines-le-Lac puis à la CP du 8 septembre 2017 à Montmélian et les chapitres qui restent à mettre à jour. La mise à jour du SIMA se poursuivra jusqu'à mi 2019, notamment en associant les commissions et groupes de travail.

## **Rôle et fonctionnement des nouvelles commissions et bilan d'actions des groupes de travail du Comité de massif**

Nadine MORDANT présente les missions, composition et règles de fonctionnement des 4 commissions (voir diaporama joint). La prochaine Commission « Espaces et urbanisme » se réunira le 24 Septembre 2018 à Chambéry. La Commission « Développement des produits de montagne » devra prendre soin de bien articuler ses travaux avec ceux des groupes de travail Agriculture et Forêt – Filière Bois. Vincent NEIRINCK propose qu'un travail soit engagé sur l'articulation des marques et des démarches de protection (PNR, PN...). La Commission « Transports et mobilité » devra se réunir d'ici fin 2018 pour réactualiser le volet Transports et mobilité du SIMA.

Un diaporama présente les actions réalisées par les 5 groupes de travail du Comité de massif :

- Victor BERENGUEL et Marie-Claude DELCLOS présentent l'activité du groupe de travail tourisme
- Pierre-Yves MOTTE et Cédric CONTEAU présentent l'activité du groupe de travail agriculture
- Michel GRAMBERT et Cédric CONTEAU présentent l'activité du groupe de travail forêt-filière Bois et annonce la prochaine réunion du groupe le 12 Juillet à Gardanne
- Michel DELMAS présente l'activité du groupe de travail Services et propose l'idée d'un évènement pour fêter la 100<sup>ème</sup> MSAP des Alpes
- Bernadette SAUDEMONT et Michel DELMAS présentent l'activité du groupe de travail Jeunes. Vincent NEIRINCK intervient sur l'insuffisance des moyens d'animation pour faire aboutir des actions.

Cédric CONTEAU rappelle que ces groupes de travail sont des lieux de discussion ouverts, notamment aux membres du Comité de massif. Un formulaire leur sera envoyé à la rentrée pour qu'ils s'inscrivent et puissent participer aux travaux.

Nadine MORDANT détaille la composition du nouveau groupe « International » (voir diaporama joint) et explique que tous les membres du Comité de massif peuvent y participer. Elle annonce que sa première réunion devra avoir lieu mi-septembre.

## **Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA) : Préparation de la présidence française 2020**

Nicolas GOUVERNEL présente l'objet de la SUERA et les enjeux de la Présidence française en 2020. Il insiste sur la volonté d'une préparation ascendante et participative du Ministre de la Cohésion des Territoires et présente le calendrier prévisionnel (voir diaporama). Les commissions spécialisées et groupes de travail pourront faire remonter des propositions d'orientation générales à la rentrée pour qu'une motion soit prise à la prochaine Commission permanente. Un des enjeux de cette présidence est en particulier la préparation des futurs Fonds européens structurels et d'investissement et leur déclinaison sur le massif des Alpes.

Chantal EYMEOD propose que la prochaine Commission permanente se tienne les 25 octobre prochain, dans un lieu à préciser ultérieurement (en Région Auvergne-Rhône-Alpes).

## **17h00 clôture de la séance**

### **Pièces jointes :**

- Diaporama général de la Commission permanente
- Diaporama de présentation du SRADDET Sud - Provence Alpes côte d'Azur



# Commission Permanente du Comité de Massif

## Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires SRADDET

25 juin 2018





**TEMPS 1 – Cadre législatif**

**TEMPS 2 – Gouvernance**

**TEMPS 3 – Calendrier et association des acteurs**

**TEMPS 4 – La stratégie régionale du SRADDET**

**TEMPS 5 - Articulation entre la Stratégie de Massif ( SIMA) et le SRADDET**



# Temps 1

## Cadre législatif



# SRADDET, un document stratégique de planification à moyen et long terme (2030 – 2050)



- **obligatoire** : approuvé au plus tard le 27 juillet 2019
- **prescriptif** : les objectifs et les règles du schéma sont opposables aux documents de planification infrarégionaux (SCOTs, PDU, PLU, Chartes de parc naturels régionaux, Plan Climat Air Energie)
- **intégrateur** : le SRADDET intègre des schémas sectoriels (le SRCAE, le SRCE, le PRPGD, le PRIT et le PRI) et s’y substitue dès son adoption par arrêté préfectoral
- **négocié** : les métropoles et les EPCI compétentes en matière de SCOTS et PLU peuvent formuler des propositions de règles générales
- **articulé** avec des dispositifs contractuels : futur CPER et conventions d’application du SRADDET



## Le SRADDET est un schéma intégrateur



**SRCE**  
Schéma Régional de  
Cohérence Ecologique

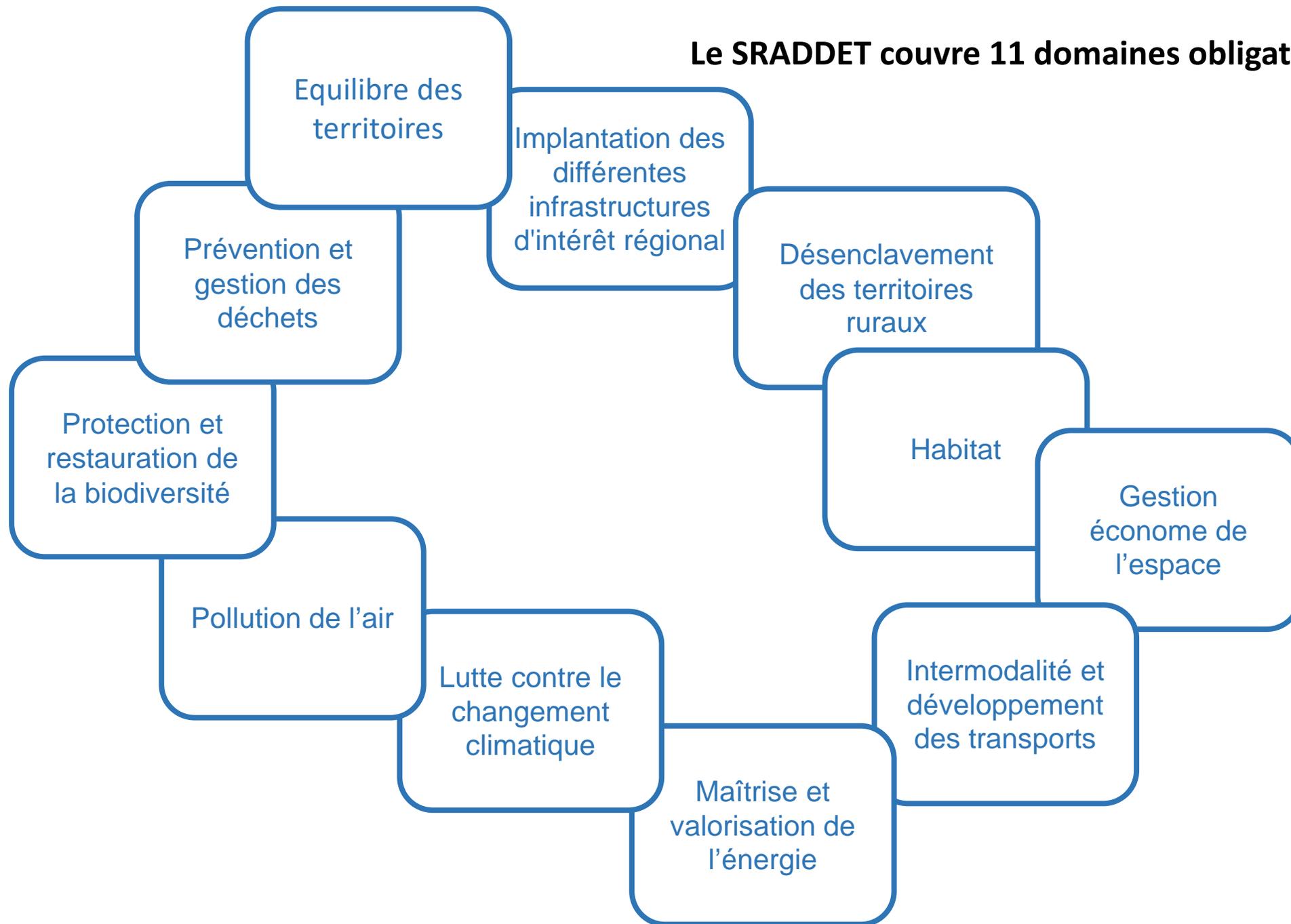
**SRCAE**  
Schéma Régional de Climat  
Air Energie

**PRPGD**  
Plan Régional de  
Prévention et de Gestion  
des Déchets

**PRI**  
Planification Régionale  
d'intermodalité

**PRIT**  
Planification Régionale des  
Infrastructures de Transport

# Le SRADDET couvre 11 domaines obligatoires





## Il est composé :

### D'un rapport :

- une **synthèse** de l'état des lieux,
- les **enjeux** identifiés dans les domaines de compétence du schéma,
- **la stratégie régionale**
- les **objectifs** de nature qualitative ou quantitative, fixés à moyen et long terme
- une **carte synthétique au 1/150 000e** sans valeur prescriptive illustrant les objectifs,

### D'un fascicule des règles générales :

- structuré en **chapitres thématiques**, il indique :
  - ✓ Les **règles** : contribuent à la réalisation des objectifs. Elles ont une forme littérale (quantification possible)
  - ✓ Les **mesures d'accompagnement**
  - ✓ Les **indicateurs de suivi et d'évaluation**

### D'annexes obligatoires :

- Rapport de l'Evaluation Environnementale
- Etat des lieux prévention et gestion des déchets
- Diagnostic du territoire régional
- Les continuités écologiques (plan d'actions et atlas cartographique du SRCE au 1/100 000ième )



## La dimension prescriptive du SRADET :

- contrairement au SRADDT, le SRADET devient opposable aux documents de planification territoriale
  - Plans de Déplacements Urbains (PDU) ;
  - Chartes de Parcs Naturels Régionaux (PNR) ;
  - Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) ;
  - Schémas de Cohérence Territoriale (Scot) ou, en l'absence de Scot, aux cartes communales, Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux ( Plui) et aux documents tenant lieu de PLU (article L. 4251-3 du CGCT).
- S'impose aux documents de rang inférieur dans le cadre de 2 niveaux d'opposabilité: la **prise en compte des objectifs** (ne pas ignorer), et la **compatibilité avec les règles** (ne pas faire obstacle)
- Lui-même est encadré par des normes supérieures, dans le cadre de rapports de prise en compte, de compatibilité et respect.
- **C'est le cas du Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA), que le SRADET doit prendre en compte.**

## Prise en compte

- Projets d'intérêt général (PIG)
- Opérations d'intérêt national (OIN)
- Orientations fondamentales d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- Projets de localisation des grands équipements, des infrastructures et des activités économiques importantes
- Orientations de la charte d'un parc national et la carte des vocations
- Schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif (SIMA)
- Stratégie bas-carbone
- Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (ONPRECE)
- Document stratégique de façade (DSF)

## Compatibilité

- Objectifs de qualité et de quantité des eaux définis par les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- Objectifs et orientations fondamentales des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI)

## Respect

- Règles générales d'aménagement et d'urbanisme à caractère obligatoire prévues au livre 1<sup>er</sup> du code de l'urbanisme
- Servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation des sols

# SRADDET

(absorbe PRPGD, SRCAE, SRCE, PRIT, PRI)

Doit prendre en compte les objectifs et règles du SRADDET

Schéma régional des carrières

Doivent prendre en compte les objectifs du SRADDET

SCOT (à défaut PLU ou carte communale), PCAET (ou PCET en cours), Chartes de PNR, et PDU

Doivent être compatibles avec les règles du SRADDET

Doivent prendre en compte les axes et voies routiers d'intérêts régionaux du SRADDET

Interventions des Départements

Doivent être compatibles avec les objectifs et règles du SRADDET

Décisions prises par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets



## Temps 2

# Calendrier et concertation

12/12/16  
Lancement  
du SRADDET

2017

2018

Octobre 2018  
Arrêt du projet  
de schéma

2019

Adoption  
du schéma

Plus de 400  
contributions

17 mois d'échanges et de débats

- Le portail de la connaissance
- 4 comités partenariaux
- 1 appel à contribution
- 1 forum prospective
- 3 forums sur les objectifs
- 2 ateliers d'intégration SRCE et SRCAE
- 8 ateliers Espaces territoriaux
- 2 saisines PPA sur les règles (1 obligatoire et 1 volontaire)
- 13 ateliers règles
- 1 consultation préalable de la concertation

31  
événements  
SRADDET

1900  
participations

887 structures  
représentées

Saisine des  
PPA pour avis

Enquête  
publique

Approbation du schéma par le préfet



# Temps 3

## Gouvernance

## Gouvernance: plusieurs niveaux pour assurer, le pilotage, l'élaboration et le suivi du SRADDET

- **Deux Comités :**
  - ✓ **Pilotage politique (COFIL)** : Vice-Présidents et Présidents concernés par les 11 domaines du SRADDET
  - ✓ **Partenarial (COPART)** : Personnes Publiques Associées de manière obligatoire et représentants de la société civile.
- **Une émanation de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP)**, pour débattre du conventionnement pour la mise en œuvre du schéma, et l'élaboration des CTEC.
- **Instances territoriales de dialogue** : pour accompagner les territoires, dans la mise en œuvre du SRADDET , notamment la déclinaison des objectifs ou modulation des règles. La Région envisage leur mise en place.



## TEMPS 4

# La stratégie régionale

## Une stratégie régionale pour renforcer l'attractivité du territoire

- Dessiner une trajectoire qui concilie croissance démographique, développement économique... et accélération de la transition vers un modèle énergétique et d'aménagement plus vertueux...
- Enjeu clé : la maîtrise de la consommation d'espace
- Une ambition : Renforcer l'attractivité du territoire par la lutte contre l'étalement urbain en renforçant le maillage et les centralités du territoire

# Stratégie régionale du SRADDET

## Enjeux transversaux

**Enjeu 1 :** Concilier attractivités économique et résidentielle du territoire

**Enjeu 2 :** Améliorer la vie quotidienne en préservant les ressources et en réduisant la vulnérabilité

**Enjeu 3 :** Conjuguer l'opportunité de la métropolisation avec l'exigence d'un développement équilibré des territoires

## Éléments de rupture

CHANGER LE MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

► Pour une région attractive tant pour les entreprises que pour ses habitants

ROMPRE AVEC LES LOGIQUES DE CONSOMMATION EXTENSIVE DES RESSOURCES NATURELLES

► Pour une région résiliente

ATTÉNUER LES LOGIQUES DE CONCURRENCE TERRITORIALE

► Pour une région solidaire

## 3 Lignes directrices

**Ligne directrice 1 :** Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

**Ligne directrice 2 :** Maîtriser la consommation d'espace et renforcer les centralités et leur mise en réseau

**Ligne directrice 3 :** Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants

→ **68 objectifs**

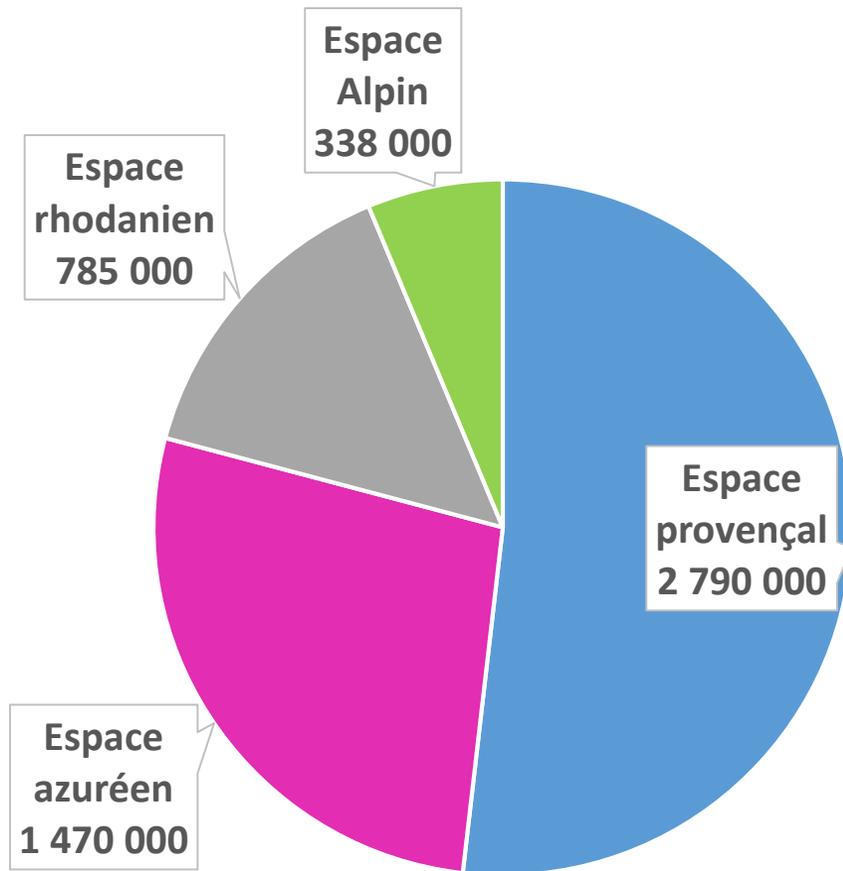
# Objectifs de croissance démographique

Croissance calculée par rapport à 2013

## Objectif 2030

5 380 000 habitants en Région

375 000 hab sup

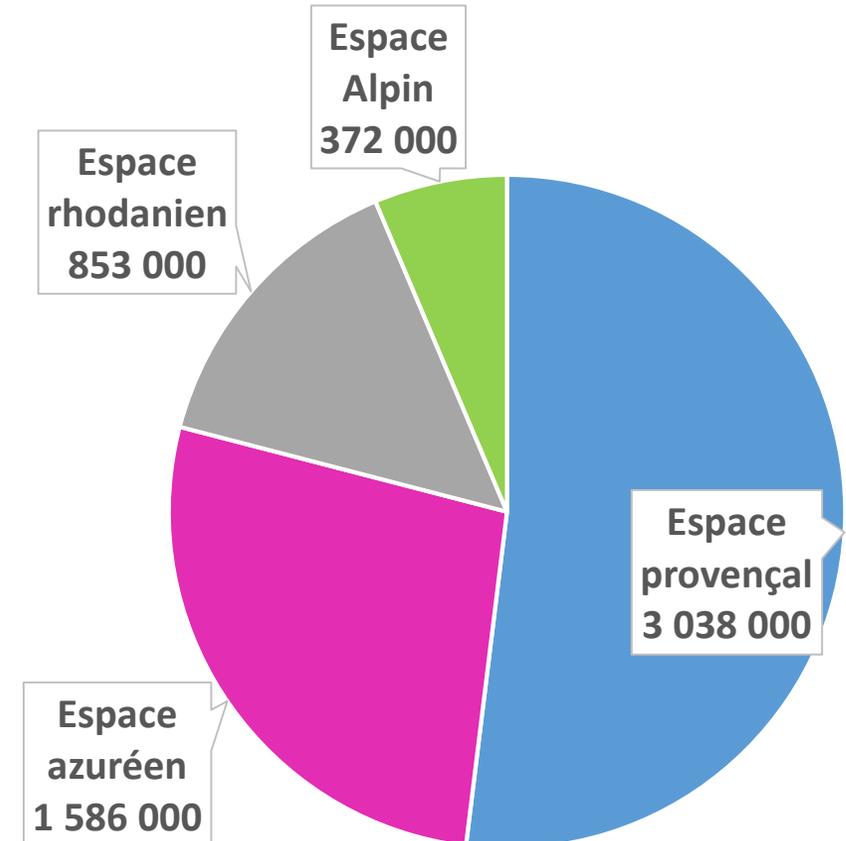


Un objectif de + 0,4 % :  
Localisation prioritaire en centralité  
Pour moitié en métropoles

## Objectif 2050

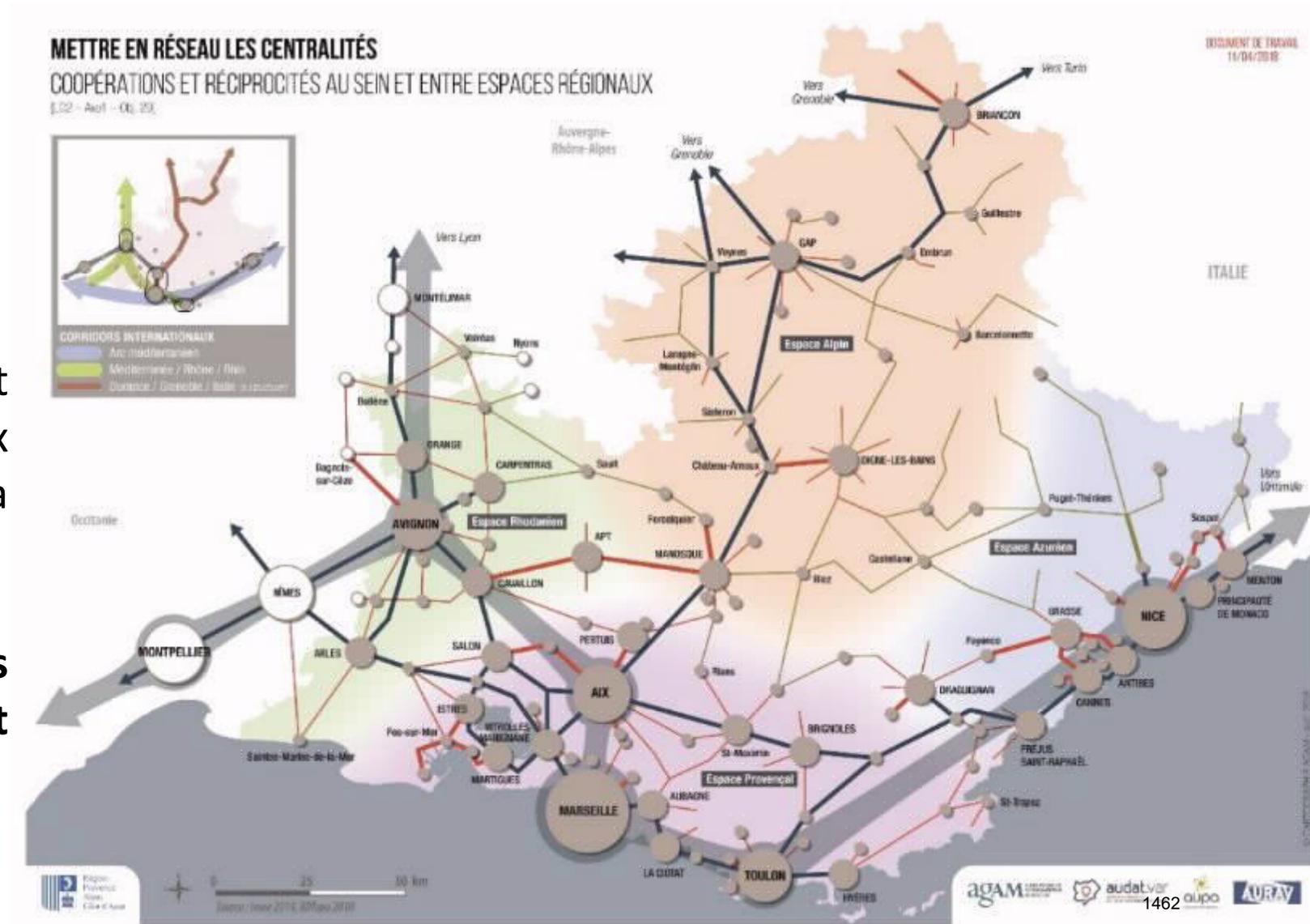
5 850 000 habitants en Région

840 000 hab sup



## 3 approches majeures

1. un **parti pris spatial en 4 grands espaces** : Azuréen, Provençal, Rhodanien et **Alpin**.
1. une **stratégie urbaine** qui met en évidence différents niveaux de centralités à conforter et à structurer
2. une **prise en compte des potentialités de développement** de chaque type d'espace

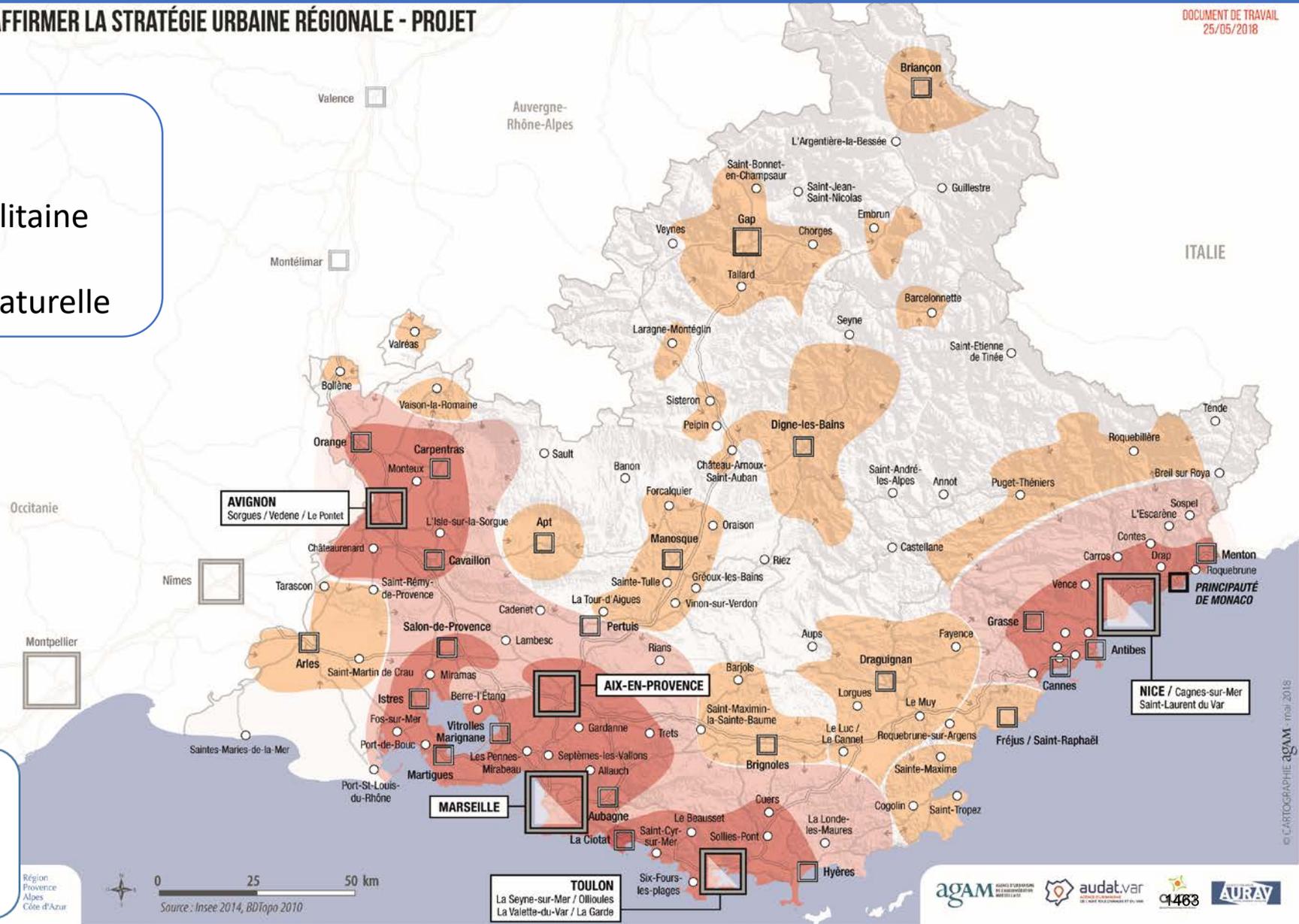


### 4 types d'espaces

- Espaces métropolisés
- Espaces sous influence métropolitaine
- Espaces d'équilibre régional
- Espaces à dominante rurale et naturelle

### 3 niveaux de centralités

- Centralités métropolitaines
- Centres urbains régionaux
- Centres locaux ou de proximité





## TEMPS 5

# Prise en compte du SIMA par le SRADDET

## Le contexte législatif

De par l'article L4251-2 du CGCT, le SRADDET doit « prendre en compte le schéma interrégional de d'aménagement et de développement du massif dans chacune des régions comprenant des zones de montagne » à la fois dans le rapport et dans les règles qu'il va édicter.

- L'article L4251-5 prévoit que soient associés à l'élaboration du projet de schéma « les comités de massif prévus à l'article 3 de la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ».
- La loi Montagne modifiée le 28 décembre 2016 reprend dans son article 7 le fait que le Comité de Massif « est associé à l'élaboration des SRADDET ».

**Le contenu réglementaire du schéma de massif** (article 9 bis de la loi Montagne) indique que:

*« Les massifs de montagne s'étendant sur plusieurs régions font l'objet de politiques interrégionales. Ces politiques sont retracées dans un schéma interrégional d'aménagement et de développement de massif qui constitue le document d'orientation stratégique du massif.*

*Ce schéma est préparé par le comité de massif et approuvé par les conseils régionaux concernés, après avis des conseils départementaux concernés ».*

## Association du Commissariat de massif des Alpes à la rédaction

- Transmission du SIMA validé en 2013
- Invitation aux 4 réunions du Comité partenarial
- Invitation à des réunions relatives au « système alpin »
- Réunions techniques spécifiques

## Prise en compte du SIMA dans le diagnostic du SRADDET PACA

- Patrimoine naturel important (PN, PNR, Natura 2000...)
- Autres ressources sous tension : eau, air, ENR...
- Activités et zonages agricoles en restructuration
- Forte activité touristique (dont stations de ski)
- Centralités majeures : Gap, ainsi que Manosque, Digne et Briançon
- Etalement urbain, fragilisation des centres -villes
- Equilibre intergénérationnel fragile
- Complémentarités avec autres espaces infrarégionaux et extra régionaux

## L'espace alpin : une des 4 approches spatiales du territoire régional par le SRADDET

- Une dynamique démographique positive depuis une vingtaine d'années.
- Des problématiques d'étalement urbain (résidentiel ou commercial) semblables aux autres espaces
- Un équilibre intergénérationnel fragile
- Un fort potentiel de ressources naturelles et touristiques, qui ne doit pas limiter le développement économique aux seules activités récréatives des urbains.
- Un positionnement stratégique à l'inter régional et international

### **Des enjeux majeurs identifiés par le SRADDET et qui doivent être partagés par le SIMA .**

- Repenser le rôle de cet espace dans le positionnement inter-régional
- Favoriser le rééquilibrage sur les pôles de services et d'équipements.
- Accélérer le désenclavement physique et numérique
- Revitaliser l'agriculture et réinventer des « circuits courts »
- Imaginer le tourisme de demain
- Soutenir et structurer les filières innovantes autour de l'énergie et des ressources naturelles.

## Grandes orientations d'aménagement et développement, partagées entre le SIMA et le SRADDET

### SIMA

#### Chapitre I. Garantir dans la durée la diversité et l'équilibre des ressources naturelles et patrimoniales

- A. Préserver la qualité de l'espace
- B. Maitriser et limiter les consommations foncières
- C. Economiser et protéger la ressource en eau
- D. Prévenir les risques naturels
- E. Associer les acteurs économiques à la gestion des ressources naturelles
- F. Conserver et mettre en valeur les ressources culturelles et patrimoniales

#### Chapitre IV. Inscrire les Alpes françaises dans leur environnement régional, transfrontalier et transnational

- A. Organiser et valoriser les complémentarités avec l'environnement régional
- B. Renforcer la dynamique transfrontalière
- C. Contribuer à un développement harmonieux de l'espace alpin

### SRADDET

#### Ligne directrice 1 - renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

**Axe 1** : Renforcer le rayonnement du territoire et déployer la stratégie régionale de développement économique

**Axe 2** : Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

**Axe 3** : Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource...

## Grandes orientations d'aménagement et développement, partagées entre le SIMA et le SRADDET

SIMA	SRADDET
<p><b>Chapitre II. Consolider et diversifier les activités spécifiques du massif en les adaptant aux changements</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li><b>A.</b> Renforcer et maîtriser les activités touristiques</li><li><b>B.</b> Développer les activités agricoles</li><li><b>C.</b> Valoriser la forêt</li><li><b>D.</b> Sécuriser le cadre de l'emploi saisonnier</li><li><b>E.</b> Une industrie à ancrer dans le territoire</li></ul>	<p><b>Ligne directrice 3 - Conjuguer égalité et diversité pour des territoires solidaires et accueillants</b></p> <p><b>Axe 1 :</b> Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires</p> <p><b>Axe 2 :</b> Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie</p> <p><b>Axe 3 :</b> Développer échanges et réciprocity entre territoires</p>

## Grandes orientations d'aménagement et développement, partagées entre le SIMA et le SRADDET

SIMA	SRADDET
<p><b>Chapitre III. Organiser et structurer le territoire</b></p> <p><b>A.</b> Mettre en œuvre une politique de transports durables dans le massif</p> <p><b>B.</b> Adapter les services à la population en montagne</p> <p><b>C.</b> Adapter la gouvernance aux évolutions territoriales</p>	<p><b>Ligne directrice 2 - Maitriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en œuvre</b></p> <p><b>Axe 1 :</b> Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités</p> <p><b>Axe 2 :</b> Mettre en cohérence l'offre de mobilité et la stratégie urbaine régionale</p> <p><b>Axe 3 :</b> Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques</p>

## Proposition formulée à la Commission permanente

*(Article 5 du règlement intérieur du Comité de massif)*

- Les orientations stratégiques du SIMA validées en 2013 sont bien prises en compte par le SRADDET PACA.
- Information du Comité de massif = envoi de la décision de la Commission permanente + documents de synthèse sur le SRADDET PACA

# Le rapport est en ligne :

<http://www.regionpaca.fr/connaissance-du-territoire/actualites-connaissance-du-territoire/detail-actualite/article/au-rapport-les-68-objectifs-du-sraddet-sont-en-ligne.html>

Connaissance du territoire



**CONNAISSANCE DU TERRITOIRE**

- Connaissance
- Observation
- Etudes régional
- Publications
- Stratégie Régio d'Aménagement

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE

erez dans cet espace un ensemble de ressources en lien avec les compétences clés de la  
ant de la donnée brute à des études approfondies, des outils et des supports pédagogiques.

d'objectif du SRADDET

er s'est tenu le troisième  
nariat du SRADDET. A cette  
é présenté une version  
rapport d'objectifs...

Lire la suite



**Merci**

**Délégation Connaissance, Prospective, Transversalité  
Service Planification Régionale et Territoriale  
Tel : 04 91 57 59 56**



# AVENIR DE NOS TERRITOIRES

**RÉGION  
SUD**  
PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Schéma régional d'aménagement,  
de développement durable  
et d'égalité des territoires

**SRADET**

## Conférence

Région Auvergne-Rhône-Alpes et Région Sud  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

11 juillet 2018



## **Compte-rendu de la conférence Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur 11 juillet 2018**

**Participants Région AURA :** Pierre BEZINA, Directeur de la DATM, Benjamin BENOIT, Responsable du service Aménagement et territoires de la DATM, Lionel CATRAIN, chargé de mission à la direction de l'énergie et de l'environnement, membre de l'équipe projet SRADDET, Anne FOURNIER, chargée de mission SRADDET à la direction des transports, Valentin BERTRAND, stagiaire à la DT, Claire FUCHS stagiaire à la DATM, Paco HERNANDEZ, assistant à la DATM.

**Participants Région Sud Provence Alpes Côte d'azur :** Alix ROCHE directrice déléguée de la délégation connaissance planification transversalité ; Marie MARTIN-RAGET cheffe de projet SRADDET, Catherine BALGUERIE BAIS service planification territorial en charge du SRADDET, David GRYZB service biodiversité, Michel-Philippe BARET service transports et intermodalité.

**Excusés :** Valentin LYANT énergie, Céline HAYOT biodiversité, Arthur de CAZENOVE déchets.

**Objet de la réunion :** concertation sur l'élaboration des SRADDET respectifs et échanges sur les éventuelles interconnexions naturelles et fonctionnelles entre les deux régions.

Un déroulé a été proposé, comme fil conducteur des échanges.

**Mme Roche** ouvre la réunion et présente l'état d'avancement du SRADDET de la Région Sud. Elle indique que le rapport d'objectifs est pratiquement stabilisé, qu'il ne devrait plus beaucoup évoluer, d'ici le COPIL du 28/08 (initialement prévu le 17/07), que les élus ont présenté le rapport au COPART du 30 mai et qu'ils ont participé le 28 Juin à un « séminaire de présentation », pour une meilleure appropriation du schéma. Elle revient sur l'important dispositif de concertation mis en place depuis le lancement du SRADDET, que ce soit avec les collectivités concernées (intercommunalités), les services de l'Etat (SGAR, DREAL), les grandes instances de gouvernance en matière de biodiversité, massif, déchets... (Commission permanente du CIMA, le CRB, la Commission Consultative des Déchets...), les représentants de la société civile (CESER, associations...). Cette concertation a permis de définir de manière concertée la stratégie régionale, 3 lignes directrices structurantes et 68 objectifs.

Elle a également permis d'aborder les problématiques de l'absorption des schémas sectoriels existants (biodiversité et énergie climat) ; de l'intégration/articulation des schémas en cours d'élaboration (déchets, intermodalité et transports), de mettre en débat la Stratégie Urbaine régionale par l'approche spatiale du territoire en 4 espaces (Azuréen, Rhodanien, Provençal et Alpin) et trois niveaux de centralité. Des ateliers sur les règles (méthode et par espace), ont

été organisés au 4<sup>ème</sup> trimestre 2017. La rencontre de ce jour s'inscrit dans ce large dispositif de concertation.

**Présentation AURA :** la Région indique que le calendrier de réalisation est très court. A ce délai contraint, s'ajoute pour eux la difficulté d'une Région issue de la fusion de l'Auvergne et Rhône Alpes. Le territoire, l'administration, tout est nouveau pour les services. En ce qui concerne l'exécutif il était dans une attitude d'écoute et de dialogue et a souhaité que l'élaboration du schéma s'accélère. Dans la mesure où rien n'était vraiment précisé sur la méthode, la Région a fait le choix d'une expression très libre. La 2<sup>ème</sup> année a été consacrée à l'écriture du projet avec l'aide du même bureau d'étude que la Région Sud - Algoé (Mme Roche est réservée sur leur prestation). Le projet a été présenté aux instances de gouvernance de « massif », mais couvrant le Jura, le Massif Central et les Alpes, la Région n'a pas encore consulté le massif central. L'arrêt du projet de SRADDET est prévu pour fin décembre, le rapport sera mis en ligne et 3 réunions de présentation auront lieu d'ici la fin de l'année. Les relations avec l'Etat sont constantes et de bonne qualité. La DREAL a demandé pour la biodiversité, que soit tenu compte des ONTVB (Orientations Nationales Trame Verte et Bleue) et qu'une nouvelle cartographie soit faite. Les ambitions à l'interrégional sont relativement limitées (à l'exception des transports, des massifs ou de gros dossiers d'infrastructures). La Région souhaite avoir des précisions sur les règles (nombre, méthode de rédaction, réactions des personnes publiques associées).

**Mme Roche** indique les mêmes difficultés - 2016 méthode, orientations et diagnostic ; 2017 élaboration des objectifs et fin 2017, 1<sup>ers</sup> chantiers et saisine sur les règles. Le calendrier n'est pas réalisable, aussi la date d'arrêt du projet a-t-elle été reportée 3 fois, et les schémas à intégrer PRI, PRIT et PRPGD ne sont pas encore disponibles. Une 2<sup>ème</sup> saisine sur les règles (mai 2018) a été engagée, avec transmission d'un projet de fascicule, ce qui n'avait pas été fait la 1<sup>ère</sup> fois. L'analyse des retours est en cours. L'arrêt du projet de SRADDET est fixé au 19 octobre 2018 et l'enquête publique prévue en 2019. La DREAL accompagne bien la Région Sud sur le plan technique. Le Préfet est en « phase avec le projet ». En ce qui concerne les règles, un COPART est fixé le 7/09 pour présenter le fascicule des règles. Les personnes publiques associées ont eu des difficultés à proposer des règles lors de la 1<sup>ère</sup> saisine (2017), malgré l'organisation d'ateliers (méthode et espaces). Pour les schémas thématiques, les services ont fortement contribué à la formulation de règles. Il n'y a pas de règles pour dans tous les domaines, elles portent plus particulièrement sur des problématiques importantes en région : démographie, gestion économe de l'espace, biodiversité, logement...

La gestion de l'espace et le logement sont des domaines particulièrement sensibles, dans la mesure où la Région doit retrouver de l'attractivité sans poursuivre l'étalement urbain. Dans le même temps, les métropoles sont en décroissance et les territoires ruraux « explosent ».

L'une des règles prévoit de diminuer de 50% la consommation de l'espace et de « geler » les espaces agricoles, notamment irrigués.

**La Région AURA** note que la Région Sud est très avancée pour l'élaboration des règles. En ce qui la concerne, l'une des premières consignes vise à limiter les contraintes pour les collectivités. Le SRADDET ne fixera rien de plus que ce que la réglementation prévoit déjà, même si les territoires semblent d'accord pour « que ce ne soit pas moins, non plus ». Les relations avec l'état (SGAR et Préfet), sont très étroites afin de « déminer » les éventuelles difficultés. La diminution de 50% de consommation foncière n'est pas envisageable, mais rien n'empêche les Scots de fixer à leur niveau cet objectif. La Région souhaite connaître la méthode de la Région Sud pour l'élaboration des règles.

**Mme Roche** insiste sur l'importance du dialogue. Elle pense que la prescriptivité est un moyen d'action. Elle indique que les règles ont été élaborées à partir des 3 lignes directrices, et non par domaine. Beaucoup de questions se sont posées, sur les règles d'autant que certaines sont obligatoires, d'autres pas. La Région a sollicité l'appui de l'Etat (DREAL), du consultant juridique, de l'AMO et du CEREMA. Elle souhaite savoir si l'AURA a identifié un taux de croissance démographique.

**L'AURA** indique qu'un taux de croissance de 10% à 2030 a été fixé, à partir des objectifs énergétiques, et pas de manière homogène sur l'ensemble du territoire régional. Il n'y a pas de stratégie spécifique liée à la démographie. Le découpage de l'espace du SRADDT a-t-il été repris dans le SRADDET ?

**Mme Roche** précise que le découpage en 9 mailles (10 avec Marseille) n'a pas été repris. Le SRADDET a privilégié les dynamiques territoriales et identifié 4 espaces.

**Michel-Philippe Baret, du service des transports**, souhaite aborder la question des flux interrégionaux, (route, fer ou autres dont fluvial), savoir où en est l'élaboration du schéma des itinéraires routiers d'intérêt régional et comment la Région envisage de régler la question de la gouvernance en matière de mobilité.

**L'AURA** indique que l'un des enjeux concerne effectivement les flux interrégionaux et européens. Que le Rhône est important pour valoriser le transport de marchandises, que la vallée du Rhône concentre les enjeux ferroviaires et routiers.

La PRIT (planification régionale des infrastructures de transport), la PRI (planification régionale de l'intermodalité) et le RRIR (réseau routier d'intérêt régional) sont toujours en cours d'élaboration.

Afin d'approfondir ces points, un rendez-vous a été programmé en complément de cette visioconférence. Il en ressort que :

**L'AURA** n'élabore pas de PRI-PRIT sous forme d'un document finalisé spécifique, mais intègre des problématiques dans le SRADDET (17 des objectifs opérationnels sur 75 sont relatifs à ces thématiques).

Les flux interrégionaux et transfrontaliers sont largement pris en compte (Corridor Saône-Rhône, plateformes logistiques, grands équipements (cf. contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, Lyon-Turin, schéma portuaire fluvial régional...)); il est fait références aux effets de leviers du CPIER Plan Rhône, en particulier pour le fluvial; une réflexion par anticipation de la loi LOM, est menée.

Un Réseau Routier d'Intérêt Régional RRIR (l'équivalent du SIIR de la Région-Sud) a pour cible principale les axes interdépartementaux en complément du réseau national (AURA 12 départements, RégionSud 6); 1700 km de routes identifiés à ce jour (au niveau technique) sur les critères de desserte des pôles urbains; désenclavement et desserte des grands massifs touristiques et des bassins économiques; liaisons avec les pôles urbains des régions contigües. Il existe une parfaite complémentarité du choix des deux Régions des axes interrégionaux par le département des Hautes-Alpes. Une réflexion sur la question de la gouvernance des AOMD et des pôles d'échanges est menée par les 2 Régions. L'AURA met beaucoup plus l'accent sur le fluvial (intérêt majeur de l'ouverture sur la mer) que la Région Sud, et les préoccupations ferroviaires sont différentes (cf. problématique de l'étoile de Veynes notamment).

**En ce qui concerne la prévention et la gestion des déchets**, les services, qui n'ont pu participer à la conférence, ont indiqué depuis, « que des contacts entre les services des 2 Régions sont fréquents via les réunions de l'ARF dédiées à ce sujet. Le projet de PRPGD est en phase de consultation administrative (Préfet, EPCI et Régions limitrophes (AURA et OCCITANIE) jusqu'au 16/08/2018. Sur ce point, une réunion s'est tenue le 2 juillet 2018 avec les services des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, AURA et OCCITANIE. Sur cette thématique, les interactions régionales portent sur les limites administratives des PRPGD et sur les importations et exportations de déchets non dangereux non inertes résiduels (unités de stockage et unités de valorisation énergétique) ».

**Pour la préservation de la biodiversité**, la Région Sud souhaite savoir si les zones de Tricastin et du massif Alpin qui figurent dans le SRCE sont toujours d'actualité pour l'AURA dans le cadre de leur SRADDET (Zones à enjeux) et l'avancement de leur future ARB (Agence Régionale Biodiversité). Il est confirmé que la préservation des continuités écologiques au niveau du massif doit être renforcée: massif Thabor, Ecrins... Il y a peu d'enjeux identifiés au niveau du Rhône en tant que fleuve. L'AURA rappelle que les enjeux sont partagés entre les deux Régions, et font l'objet d'un appel à projet POIA (Programme opérationnel Interrégional du Massif des Alpes) "Protéger la biodiversité et les continuités écologiques alpines" publié en juin, avec une date de dépôt de dossier unique fixée au 9 novembre 2018.

La question des modalités d'intégration de la TVB est posée. La Région Sud a intégré le SRCE tel quel dans le SRADDET. Les règles reprennent certaines des actions du SRCE, afin de compenser la perte de prescriptivité de la carte du SRCE dans le SRADDET.

La question des temporalités est évoquée, notamment pour l'enquête publique.

Le PRPGD et le SRADDET de la Région Sud vont -ils faire l'objet d'une enquête publique unique ? **Alix Roche** indique que c'est compliqué, d'autant que le PRPGD fait l'objet de nombreuses observations. Il est prévu d'articuler les 2 procédures, mais rien n'est encore certain, les services y travaillent. **L'AURA** mentionne le décalage entre leur SRADDET prévu pour être arrêté en décembre et leur PRPGD en octobre. Les règles pour les déchets ne sont pas encore envisagées. La commission consultative les a aidé, mais les décisions seront politiques. **Mme Roche** rappelle néanmoins qu'elles sont obligatoires.

**En ce qui concerne l'énergie**, les problématiques entre les 2 Régions sont différentes : dépendance énergétique pour la Région Sud et autonomie pour l'AURA à 260% ! Néanmoins les 2 Régions ne prévoient pas le développement de l'éolien pour des raisons différentes et parce que leurs schémas éoliens ont été « retoqués » par les T.A. Les objectifs des SRADDET ont été fixés à partir du bilan de chacun des SRCAE en vigueur. **L'AURA** a mis en place 3 groupes de travail : qualité de l'air, énergie et changement climatique. La Région Sud a traité ces enjeux climat air énergie dans les 3 lignes directrices, en y intégrant ces problématiques de manière transversale.

La question de l'évacuation des surplus de production solaire de la Région Sud à 2050 vers l'AURA est abordée. D'après les premières simulations de RTE sur le scénario énergétique (intégré dans le SRADDET), la Région Sud devient exportatrice et évacue sa production électrique vers l'AURA via la vallée du Rhône, en remplacement des centrales nucléaires qui devraient fermer à cet horizon. Quel niveau de réflexion et d'intégration dans le SRADDET de l'AURA ? L'AURA indique qu'elle ne s'est pas penchée sur cette question, dans la mesure où elle ne comprend pas l'intérêt d'équiper une Région pour vendre de l'énergie à une autre...

**Conclusion** : cette 1<sup>ière</sup> réunion a permis d'échanger sur des questions de fond et de forme. Elle a fait apparaître des difficultés partagées par chacune des régions pour l'élaboration du Schéma (calendrier, absence de référence, complexité des paramètres à intégrer, appropriation des élus ...). Si les enjeux ne sont pas toujours les mêmes entre les deux Régions, il est apparu l'intérêt de poursuivre ces rencontres afin de partager les expériences, de mieux connaître les orientations politiques qui guident l'élaboration des SRADDET afin d'en comprendre les objectifs et de pouvoir travailler ensemble sur les enjeux qui font consensus ou approfondir ceux qui semblent éloignés. L'AURA sera informée de l'enquête publique de la Région Sud.

Les documents de la région AURA devraient être mis en ligne prochainement notamment le rapport d'objectifs, sur plateforme numérique participative :

<http://jeparticipe.auvergnerhonealpes.fr/ambitionterritoires2030>

Les documents de la Région Sud Provence Alpes Côte d'azur sont consultables sur le portail de la connaissance :

<http://www.regionpaca.fr/connaissance-du-territoire/actualites-connaissance-du-territoire/detail-actualite/article/au-rapport-les-68-objectifs-du-sraddet-sont-en-ligne.html>

AVENIR DE NOS TERRITOIRES



# Rencontre avec la Commission Territoriale de l'Action Publique

## Marseille – le 23 novembre 2018

## Compte-rendu de la rencontre avec la Commission Territoriale de l'Action Publique le 23 novembre 2018

Personnes présentes :

Elus régionaux : Roger Didier, Michel Bissière,

Services régionaux : 10 représentants, dont Alix Roche, Mireille Donadini, Véronique Volland, Lorraine Mazur, Marie Martin-Raget...

Etat : Thierry Queffelec

CESER : Marc Pouzet, président, Philippe Magnus, secrétaire général,

Conseils départementaux : 6 représentants

EPCI : 4 représentants

*A l'ordre du jour de cette rencontre était inscrit, parmi d'autres sujets, l'avis de la CTAP sur le projet de SRADDET arrêté lors de la séance plénière de l'assemblée régionale du 18 octobre. Roger Didier la présidait, et a donné la parole à Alix Roche pour présenter un diaporama synthétisant les différents aspects du SRADDET après avoir insisté sur le fait que la Région Sud était la première à se doter de ce document.*

Alix Roche introduit son intervention en rappelant que le SRADDET a déjà fait l'objet de plusieurs présentations en CTAP : en novembre 2016, au lancement de la démarche, puis à propos de l'adaptation de la méthode d'élaboration, et enfin, aujourd'hui, conformément à la loi qui préconise de consulter la CTAP comme d'autres personnes publiques associées.

Marc Pouzet, président du CESER, commence par interpeler les auteurs du SRADDET : « en préalable, nous restons admiratifs. Plus le dossier est compliqué, plus ça donne à voir le savoir-faire technocratique... ».

Il aborde ensuite plusieurs points :

- « Vous évoquez à plusieurs reprises la grande concertation qu'il y a eu : nous aimerions qu'il y ait un compte rendu de cette concertation, a-t-elle joué le rôle de « poil à gratter » ? de prise en compte de remarques de bon sens ? quels ont été les éléments pris en compte dans cette concertation et en quoi et comment le document a-t-il évolué ?
- Nous sommes la première région à mettre en place ce SRADDET : ce n'est pas une compétition. Parfois, il vaut mieux être les derniers pour profiter de l'expérience des autres... En quoi est-ce pour vous une satisfaction ?
- Les règles : le mot est-il adapté ? Parle-t-on de « règles » ou de la « gestion des bonnes pratiques à mettre en œuvre » ?
- Des objectifs à 15-20 ans : l'expérience des grands plans publics montre l'intérêt d'échéances intermédiaires chiffrées permettant de suivre l'état d'avancement. Qu'en est-il dans le SRADDET ?
- Nous avons noté la création de mots qui nous paraissent inutiles, tels « l'autosolisme »...
- Les messages-clé que vous nous avez présentés sont souvent des messages « négatifs », beaucoup comportent des négations, comme par exemple « Nous n'avons pas de région de rechange », « Trop de nos centres-villes

dépérissent », « Ne pas laisser en héritage à nos enfants une région poubelle »... Ne pourrait-on pas les renverser et adopter une tournure positive ?

- Le fait d'avoir une couverture très haut débit en 2025 seulement semble beaucoup trop tardif pour l'arrière-pays. La 5g sera en place avant...
- En tant qu'émanation de la société civile, nous voulons être associés au suivi des règles. »

Roger Didier répond à l'objection d'être la première région à se doter d'un SRADDET : il rappelle que c'est une ambition des élus qui souhaitent pouvoir s'appuyer sur des objectifs pour leur mandat et que l'idée pour l'équipe majoritaire était de pouvoir être opérationnel le plus rapidement possible. « Quand on parle logement et réduction de la consommation d'espace, si on attend pour la mise en œuvre, cela ne reste que des belles paroles... Quand on dit « consommer moins d'espace pour les zones d'activités économiques », il faut travailler tout de suite à la réutilisation des friches économiques. »

Alix Roche précise qu'il existe un bilan de la concertation qui traduit l'ensemble des contacts et des rencontres organisées, avec un compte rendu précis, et qu'il sera envoyé au CESER.

Elle ajoute que ce sont bien des « règles générales » qui sont décrites dans le fascicule, conformément aux textes de loi.

Thierry Queffelec renchérit sur le fait que la région soit la première à adopter son SRADDET, en citant un contre-exemple où, dans l'admission à une école d'ingénieurs, il était dit que c'étaient les derniers qui étaient les plus méritants pour avoir parfaitement proportionné leur effort à l'objectif visé !

Madame Virginie Haldric, DGS d'Arles Crau Camargue Montagnette, pose la question des relations entre CRET et SRADDET, et demande s'il est prévu une formation pour les équipes qui auront à mettre en œuvre le SRADDET.

Il lui est répondu que le SRADDET deviendra prescriptif au moment où il sera publié par le préfet, dans le courant de l'année 2019, et dans la mesure où le SCOT d'un territoire est mis en révision. Il est prématuré aujourd'hui d'anticiper les liens avec les CRET. Quant à la formation, un document de mise en œuvre va être préparé cette année avec les agences d'urbanisme.

Après cette intervention, le point suivant qui concerne le débat annuel sur la politique en faveur de la culture est abordé par Monsieur Bissière, conseiller régional à la culture.

# AVENIR DE NOS TERRITOIRES



## Analyse de l'appel à contributions sur les objectifs relatifs aux 3 lignes directrices

24 janvier au 15 février 2017



# Région Provence Alpes- Côte d'Azur

SRADDET PACA

Analyse de l'appel à contributions sur les objectifs  
relatifs aux 3 lignes directrices



## Sommaire

1. ANALYSE DES CONTRIBUTIONS AU SRADDET .....	4
1.1. Méthodologie.....	4
1.2. Profil des répondants .....	4
1.3. Une adhésion aux lignes directrices et aux principales grandes orientations proposées.....	7
2. LIGNE DIRECTRICE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE.....	8
2.1. Orientation 1 : Un territoire à rayonnement international .....	8
2.1.1. Degré d'importance de l'orientation .....	8
2.1.2. Actions / objectifs proposés .....	15
2.2. Orientation 2 : Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire .....	16
2.2.1. Degré d'importance de l'orientation .....	16
2.2.2. Actions / objectifs proposés .....	17
2.3. Orientation 3 : un aménagement responsable et durable.....	22
2.3.1. Degré d'importance de l'orientation .....	22
2.3.2. Actions / objectifs proposés .....	23
2.4. En synthèse.....	27
3. LIGNE DIRECTRICE 2 : ORGANISER UN MAILLAGE REGIONAL EQUILIBRE .....	29
3.1. Orientation 1 : Dynamisation et revalorisation des centres villes et centres-bourgs .....	29
3.1.1. Degré d'importance de l'orientation .....	29
3.1.2. Actions / objectifs proposés .....	30
3.2. Orientation 2 : Maîtrise de l'espace : gestion économe du foncier .....	34
3.2.1. Degré d'importance de l'orientation .....	34
3.2.2. Actions / objectifs proposés .....	35



3.3. Orientation 3 : Structuration du territoire : conforter les centres et organiser les réseaux .....	38
3.3.1. Degré d'importance de l'orientation .....	38
3.3.2. Actions / objectifs proposés .....	39
3.4. En synthèse.....	42
4. LIGNE DIRECTRICE 3 : CONCILIER EGALITE ET DIVERSITE DES TERRITOIRES.....	43
4.1. Orientation 1 : Cultiver les atouts des territoires ; réaliser leurs potentiels économiques et humains.....	43
4.1.1. Degré d'importance de l'orientation .....	43
4.1.2. Actions / objectifs proposés .....	44
4.2. Orientation 2 : Impulser et animer la mise en capacité des territoires	47
4.2.1. Degré d'importance de l'orientation .....	47
4.2.2. Actions / objectifs proposés .....	48
4.3. Orientation 3 : Adapter des outils et des règles au service d'une diversité de territoires et de situations .....	51
4.3.1. Degré d'importance de l'orientation .....	51
4.3.2. Actions / objectifs proposés .....	52
4.4. En synthèse.....	54
5. SYNTHESE GENERALE DE L'APPEL A CONTRIBUTIONS	56

# 1. ANALYSE DES CONTRIBUTIONS AU SRADDET

## 1.1. Méthodologie

Afin de recueillir les avis et propositions des acteurs du territoire sur les principales orientations pressenties dans l'élaboration du SRADDET, un appel à contributions a été mis en ligne du 24 janvier au 15 février 2017

Il a été fait le choix d'adresser un questionnaire « ouvert » afin de recueillir un maximum de propositions des acteurs sollicités. De même, il a été décidé de l'adresser à un public large : plus de 900 envois ont été faits : collectivités, partenaires institutionnels, associations, opérateurs privés, etc. En revanche, cet appel à contributions n'a pas été adressé à la population, qui fera l'objet d'une consultation spécifique ultérieure.

Celles-ci ont permis de fournir des éléments à débattre lors des forums thématiques organisés sur le mois de mars 2017 :

- 8 mars 2017 –Nice :
- 15 mars 2017 – Toulon
- 22 mars 2017 - Gap

Il a permis de remonter les besoins et les aspirations d'une multitude d'acteurs de la société civile.

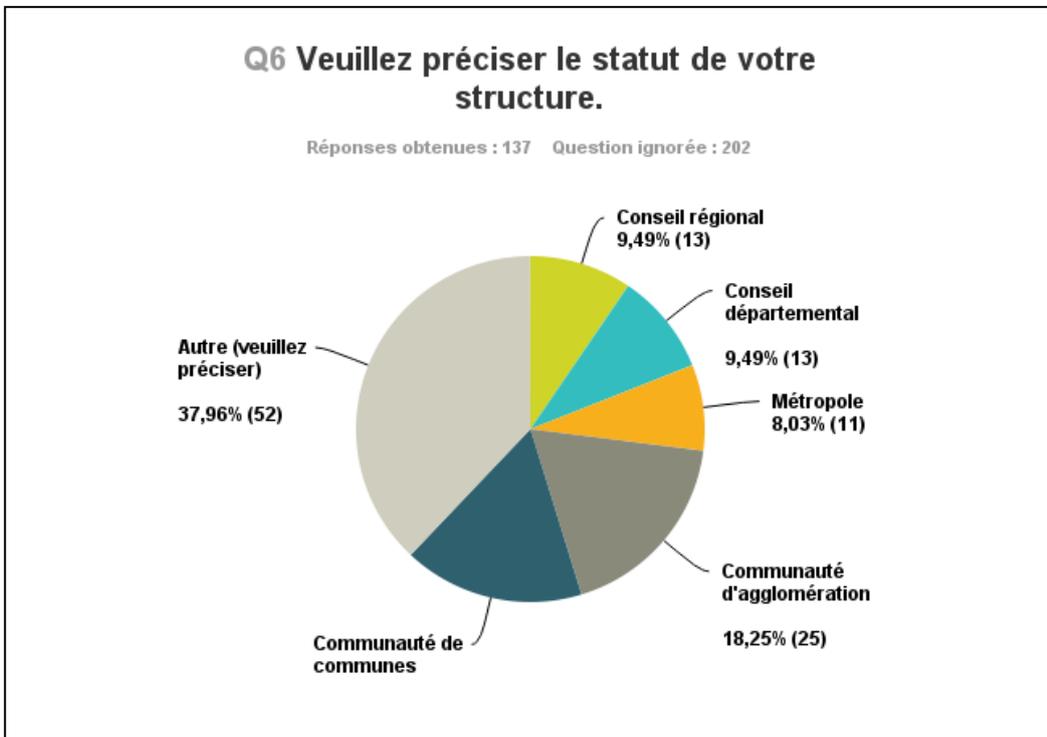
## 1.2. Profil des répondants

L'appel à contributions a généré 347 réponses globalement dont 339 reçues via le support web. Les représentants de collectivités territoriales sont légèrement plus représentés (52%) mais les autres acteurs de la société comptent pour près de 48% des sondés.



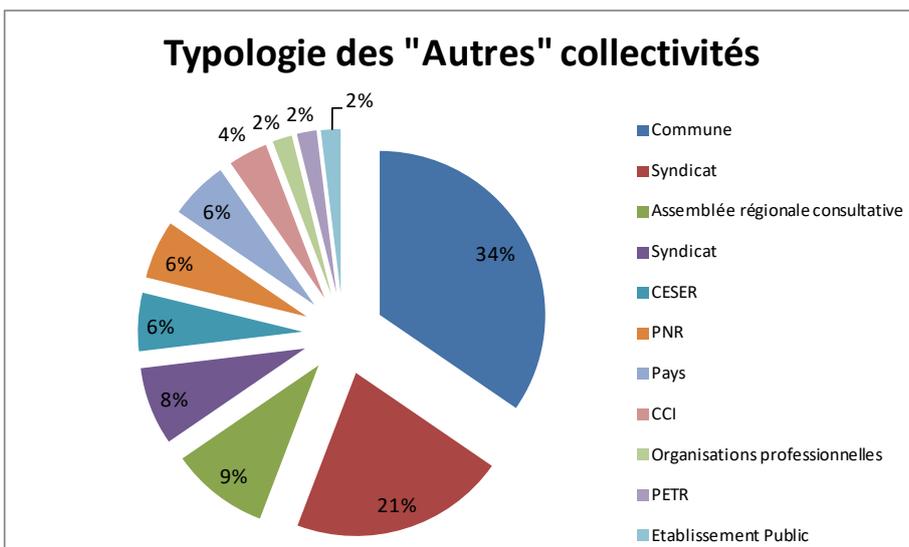
Source : questionnaire SRADDET PACA

La typologie des répondants se décline comme ci-dessous. Parmi les collectivités, les communautés d'agglomération et de communes sont plus fortement représentées, respectivement 18,25% et 16,79% des répondants. (A noter, plusieurs services d'une même collectivité/structure ont pu répondre au questionnaire).



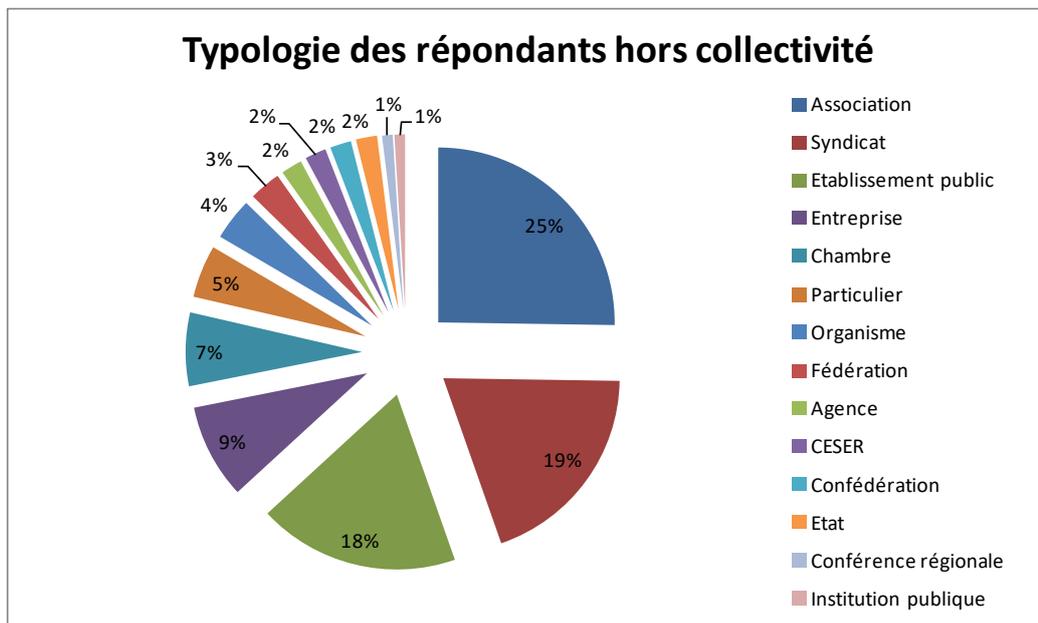
Source : questionnaire SRADDET PACA

Dans la catégorie « Autre » (37,96%) se trouve principalement des communes (34%) et des syndicats (21%) :



Source : questionnaire SRADDET PACA

Les répondants hors collectivité sont majoritairement issus du monde associatif et syndical ou membres d'établissements publics.



Source : questionnaire SRADDET PACA

Globalement, on remarque une diminution des réponses au fur à mesure du questionnaire. **Seuls 93 questionnaires ont été achevés sur les 339 démarrés.** Pour l'analyse des réponses sur les orientations de la ligne directrice 3, le taux de réponses moyen est environ de 35 avec un plus bas à seulement 21 réponses sur la dernière question.

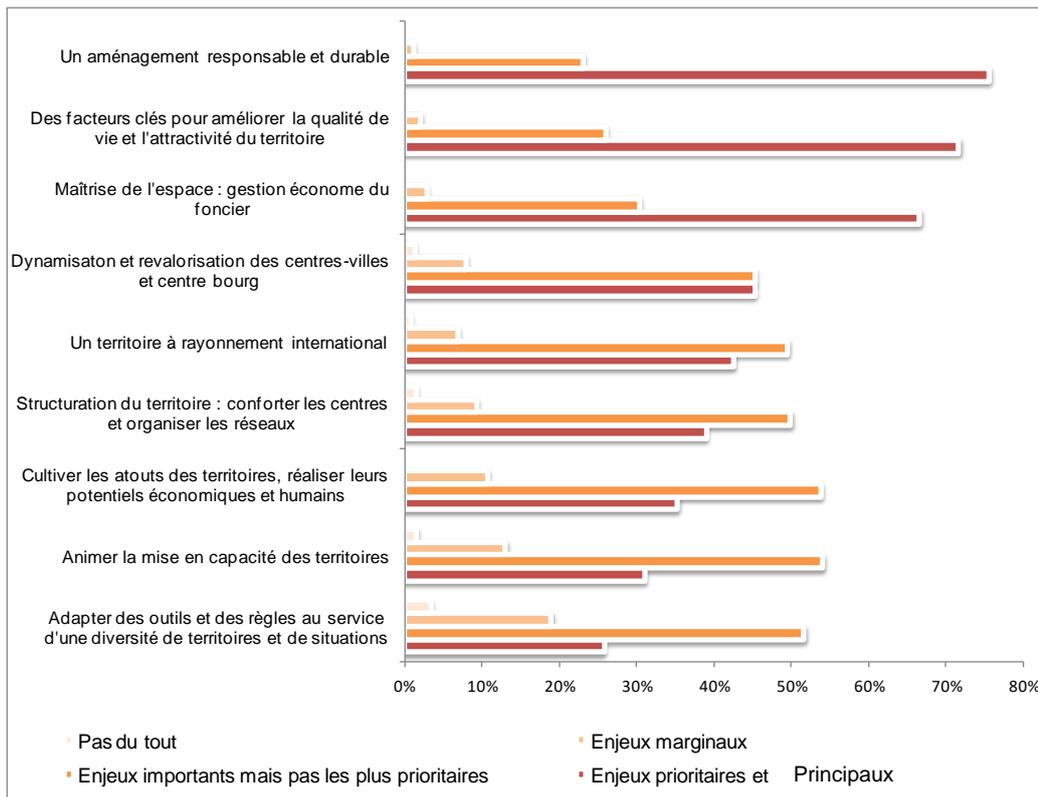
Après traitement informatique des données collectées, nous pouvons dessiner plusieurs lignes de force représentatives thématiques dans lesquelles des intentions fortes sont attendues. Par ailleurs, plusieurs idées très concrètes ont été exprimées et feront l'objet d'une attention particulière.

Le questionnaire proposé s'appuie sur les travaux de la Région et présente plusieurs axes structurants ainsi que les intentions/objectifs envisagés sur ces différents axes.

### 1.3. Une adhésion aux lignes directrices et aux principales grandes orientations proposées

#### Vision consolidée des orientations par ordre de priorité

(Sur le degré de priorité le nombre de réponses obtenues est en moyenne de 76)



Source : questionnaire SRADDET PACA

La lecture de ce graphique amène au moins deux commentaires :

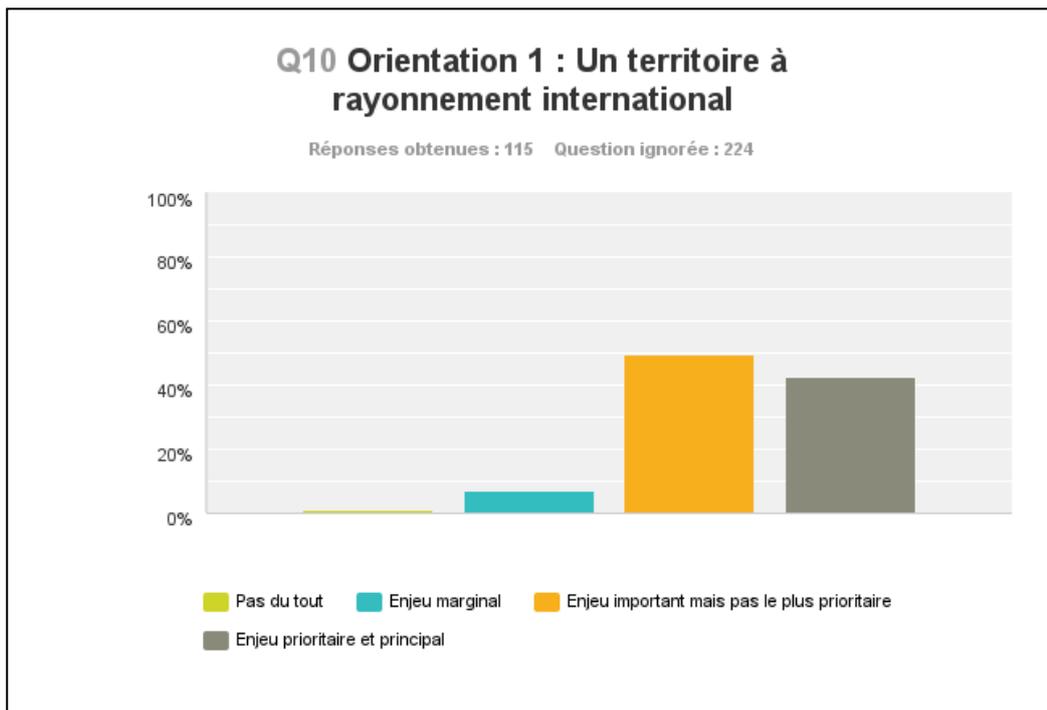
- Une adhésion globale sur les grandes orientations proposées
- Des orientations autour de la gestion économe de l'espace, de la maîtrise foncière et de la qualité de vie notées comme les plus prioritaires et les plus importantes.

A ce stade, nous pouvons supposer que les acteurs du territoire, en grande majorité, attendent du SRADDET un niveau d'exigence et d'ambition importante, induisant une rupture dans le modèle de développement jusque-là engagé sur le territoire.

## 2. LIGNE DIRECTRICE 1 : RENFORCER L'ATTRACTIVITE ET LA QUALITE DE VIE DU TERRITOIRE

### 2.1. Orientation 1 : Un territoire à rayonnement international

#### 2.1.1. Degré d'importance de l'orientation



Source : questionnaire SRADDET PACA

Cet enjeu a été jugé important par la moitié des répondants. Il a été jugé important et prioritaire par 40% d'entre eux.



Thèmes	Proposition d'objectifs / d'actons
Accompagner le développement économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les groupements professionnels de type cluster</li> <li>• Consolider l'industrie, développer l'économie de la connaissance, conforter la place portuaire et les espaces de son hinterland, soutenir les filières d'excellence et les projets structurants associés, renforcer les économies de proximité, y compris l'éco</li> <li>• Créer un fonds d'investissement pour financer ces pôles de compétitivité</li> <li>• Décentraliser l'activité des grands groupes industriels</li> <li>• Développer l'attractivité économique et favoriser l'installation d'entreprises ou groupes étrangers</li> <li>• Développer l'économie sociale et solidaire</li> <li>• Inciter des entreprises internationales à s'implanter en PACA</li> <li>• <b>Réaliser des quartiers d'affaire</b></li> <li>• Poursuivre la diversification économique</li> <li>• Renforcer l'économie de proximité pour communiquer</li> <li>• Renforcer les agences de développement économique territoriales</li> <li>• <b>S'appuyer sur le tissu économique local (TPE, PME) pour développer un label "Provence" qui s'appuie sur une charte d'engagement</b></li> <li>• Soutenir les filières stratégiques créatrices d'emploi</li> <li>• Se doter d'une cartographie des savoir-faire différenciants</li> <li>• <b>Aller vers une spécialisation territoriale des ZAE</b></li> <li>• Développer des actions ponctuelles / sectorielles de proximité</li> <li>• Développer des actions stratégiques à long terme</li> <li>• Intégrer l'Aéroport Nice Côte d'Azur dans les initiatives régionales en matière de développement et de promotion</li> <li>• Soutenir la réalisation d'un PEX Nice</li> <li>• Soutenir la réalisation d'un Pôle multimodal OIN plaine du Var/Ligne Nouvelle Côte d'Azur</li> <li>• Appuyer le développement d'une « smart moutain » 4 saisons</li> <li>• Accompagner les démarches de structuration des territoires</li> </ul> <p>Améliorer les services publics</p>
Améliorer l'accessibilité internationale du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accessibilité des pôles touristiques et des métropoles</li> <li>• Conforter les projets relatifs à la grande accessibilité, qui relie le territoire métropolitain à l'échelle régionale, nationale et internationale</li> </ul> <p><b>Soutenir le développement des ports, aéroports internationaux et gare TGV</b></p>
Concilier attractivité résidentielle et mitage urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Proscrire tout développement de nouveaux centres commerciaux concurrençant les centres ville</b></li> <li>• <b>Construire un modèle adapté à la périurbanisation</b></li> <li>• Adopter une posture commune en matière d'accueil et de qualité d'accueil des professionnels et des populations</li> <li>• Organiser l'intervention foncière à l'échelle régionale</li> <li>• Soutenir les fonds de minoration foncière de la Métropole</li> <li>• Répondre à la problématique du logement (pénurie, coût et superficie)</li> <li>• Proposer des prix attractifs (logements)</li> <li>• Renforcer l'attractivité, à partir de ses richesses paysagères, patrimoniales et littorales, de ses équipements structurants, en renforçant ses atouts touristiques et événementiels, et en s'appuyant sur les spécificités des territoires</li> </ul>
Conforter l'identité et la culture régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser une culture locale vivante</li> <li>• Mettre l'accent sur la spécificité de la culture et de l'art de vivre en PACA, dans sa diversité.</li> <li>• Ne pas opposer les territoires infra régionaux</li> <li>• <b>Parler de la région "Provence"</b> (et oublier "PACA" qui divise le territoire et les logiques d'acteurs en sous-appellations)</li> </ul>



Développer la gouvernance participative	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner plus de poids aux initiatives locales, décentralisées</li> </ul>
Développer l'enseignement supérieur en lien avec une pédagogie à l'international	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Augmenter l'accueil des étudiants étrangers</b></li> <li>• Conforter les formations supérieures et la Recherche</li> <li>• <b>Créer des réseaux de formation aux langues étrangères et renforcer l'enseignement des langues étrangères</b></li> <li>• Développer et adapter la formation et l'apprentissage</li> <li>• Développer les formations initiales et continues sur les aptitudes à l'international (langues notamment)</li> <li>• Former des professionnels</li> <li>• Implanter des organismes de formation de qualité qui diffusent sur l'ensemble du territoire régional, et qui tiennent compte des domaines caractéristiques du territoire d'implantation</li> <li>• <b>Soutenir des projets de lycées/campus internationaux</b></li> <li>• Renforcer l'offre en formations supérieures qualifiantes</li> </ul>
Favoriser le développement de l'activité touristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à la structuration des entreprises du tourisme et de l'accueil.</li> <li>• <b>Améliorer la capacité et la qualité d'hébergement pour les touristes étrangers</b></li> <li>• <b>Consolider l'activité touristique métropolitaine</b></li> <li>• <b>Consolider l'attractivité et les équipements touristiques</b></li> <li>• <b>Créer un pôle touristique de destination exceptionnel.</b></li> <li>• Développer le cyclotourisme</li> <li>• Développer une offre touristique durable sur tous les espaces urbains, naturels et ruraux, exceptionnels et ordinaires</li> <li>• <b>Devenir la région d'Europe avec le plus d'écotourisme</b></li> <li>• Mettre en valeur les particularités touristiques des territoires.</li> <li>• Positionner la Région PACA comme une terre d'accueil touristique de premier ordre</li> <li>• Promouvoir les tourisms verts</li> <li>• <b>Mettre en place une promotion touristique régionale unifiée / Développer la promotion touristique du territoire</b></li> <li>• Promouvoir un tourisme intelligent</li> <li>• Renforcer les indications touristiques et communicantes (panneaux de signalisation) en différentes langues au moins dans les sites accueillant des étrangers.</li> <li>• Utiliser le tourisme de territoire comme vecteur de développement</li> <li>• <b>Utiliser les infrastructures existantes en station pour dynamiser ces lieux pendant les saisons plus creuses et envisager leur reconversion en cas de réchauffement climatique</b></li> <li>• Promouvoir le tourisme, la culture et le sport</li> </ul>
Favoriser l'équité territoriale par une valorisation des territoires non métropolitains	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider au développement économique des villes moyennes</li> <li>• <b>Appuyer les territoires d'arrière-pays dans leur dynamique individuelle</b></li> <li>• Lutter contre la banalisation des territoires</li> <li>• Monter des appels à projets sur la plus-value des territoires non métropole au projet régional, des atouts à partager et à porter ensemble</li> <li>• <b>Faire la promotion des petits villages</b></li> <li>• Travailler sur la cohésion et la compétitivité</li> <li>• <b>Valoriser les atouts des territoires non métropolitains</b></li> <li>• Veiller à l'équité territoriale</li> <li>• <b>Assurer un désenclavement au service de l'avant pays alpin</b></li> </ul>
Inscrire le développement durable dans les projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coupler tout projet de développement avec une offre de transport durable</li> <li>• Développer les projets d'ENR</li> <li>• <b>Devenir la région d'Europe la moins polluée</b></li> <li>• Organiser la complémentarité de la filière air au sein de l'espace régional</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer les pistes cyclables</b></li> <li>• <b>Se poser en leadership d'un modèle alternatif à celui du nord valorisable face au changement climatique</b></li> <li>• Produire son énergie renouvelable</li> <li>• Favoriser une mobilité avérée misant sur un impact limité sur l'environnement</li> </ul>
Lutter contre les inégalités et la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Défendre Les Droits De Tous Les Etres - Egalité</li> <li>• Diminuer les zones de pauvreté</li> <li>• <b>Engager un vaste plan d'insertion</b></li> <li>• (Ne pas croire que le numérique favorise l'intégration)</li> </ul>
Mener une politique agricole régionale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagner la mise en place des outils qui favorisent l'exportation des produits agricoles de Provence</b> (redéploiement du MIN de Provence sur Châteaurenard)</li> <li>• Favoriser les activités traditionnelles et agricoles</li> <li>• Développer les filières de proximité</li> <li>• <b>Devenir la région d'Europe la plus importante en agriculture bio</b></li> <li>• Favoriser l'émergence d'un Projet Alimentaire Territorial</li> <li>• Redynamiser les politiques agricoles</li> <li>• Structurer un pôle agriculture biologique d'envergure européenne</li> <li>• <b>Valoriser les terroirs agricoles et viticoles</b></li> <li>•</li> </ul>
Mettre en réseau et en synergies les acteurs des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un réseau d'acteurs économiques, politiques, aménagement, universitaires...</li> <li>• Créer un réseau géostratégique / Fonctionner en réseau / Mettre en réseau les territoires / Mettre en synergie les territoires</li> <li>• Définir une stratégie, des objectifs ciblés pour les 25 ans à venir</li> <li>• Identifier et mobiliser les projets et ressources des territoires</li> <li>• Initier une démarche de coopération (interne et externe)</li> <li>• Jouer collectif</li> <li>• Renforcer la coopération entre les différents territoires par des échanges entre services.</li> <li>• S'appuyer sur les départements et agences d'attractivité</li> <li>• Valoriser la coopération entre tous les acteurs du territoire</li> <li>• Définir des modalités d'actions communes dans le cadre de la CTAP sur les compétences partagées</li> <li>• Engager des discussions stratégiques à l'échelle interrégionale avec LRMP et Auvergne Rhône Alpes</li> <li>• <b>Intégrer les ports fluviaux de proximité dans la stratégie du port de Marseille</b></li> </ul>
Mettre en valeur l'offre culturelle et le patrimoine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Associer aux grandes manifestations les promoteurs, notamment associatifs qui permettent d'agréger les citoyens de la région</li> <li>• Développer les Festivals culturels (Avignon, Cannes, Châteauevallon, ...)</li> <li>• Enrichir le patrimoine</li> <li>• Faire de la métropole AMP l'écosystème référence en France sur le sport</li> <li>• Favoriser une culture locale vivante</li> <li>• Créer un carnet « Hollywood » (entreprises régionales sur les marchés Arts et spectacles et succès stories remarquables)</li> <li>• <b>Mettre en valeur le patrimoine Vauban classé UNESCO</b></li> <li>• Promouvoir la richesse des sites, monuments, bâtiments, historiques</li> <li>• Promouvoir les grandes manifestations culturelles, mais aussi les actions culturelles au quotidien</li> <li>• Soutenir l'offre culturelle</li> <li>• Réaliser des travaux dans les écoles - échanges culturels</li> </ul>
Organiser la complémentarité avec les régions limitrophes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer des coopérations transfrontalières</b></li> <li>• Développer les échanges avec les territoires voisins : Italie, Rhône, Vaucluse, Hérault</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer un programme transalpin</li> <li>• <b>Ouvrir le Nord de la région vers l'Italie et l'Europe centrale par le tunnel du Montgenèvre</b></li> <li>• Relancer l'arc méditerranéen</li> <li>• S'inscrire dans les dynamiques du grand sud-est et des territoires frontaliers</li> <li>• Travailler en synergie avec les Régions méditerranéennes voisines notamment l'arc latin</li> </ul>
Organiser la logistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affirmer le positionnement des espaces logistiques de portée supra régionale (Clesud, Distriport...)</li> <li>• <b>Etablir une vision systémique des équipements logistiques</b></li> </ul>
Organiser le réseau de transport régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'accès pour tous au transport</li> <li>• Améliorer la desserte autoroutière du GPMM et de l'aéroport</li> <li>• Améliorer l'offre de transport</li> <li>• Aménager des liaisons douces entre espaces naturels et forestiers et zones urbaines</li> <li>• Conforter le train de nuit</li> <li>• Coupler tout projet de développement avec une offre de transport durable</li> <li>• <b>Créer des lignes de transports en commun / Promouvoir les transports en commun y compris en zones montagne</b></li> <li>• <b>Favoriser des liaisons maritimes rapides avec Italie et Espagne</b></li> <li>• Développer le multimodal sur Fos/Etang de Berre et Bassins Est</li> <li>• Développer le transport et désenclaver l'arrière-pays</li> <li>• Développer les transports et leur maillage (liaison nord/sud à l'échelle régionale)</li> <li>• Développer un réseau intermodal global</li> <li>• <b>Devenir la région d'Europe avec le plus de transports propres</b></li> <li>• Elaborer une stratégie déplacement régionale : maillage équilibré et efficace reliant tous les territoires de la région entre eux et non uniquement les métropoles</li> <li>• Favoriser les circulations douces (itinéraires pédestre, cyclistes, équestres)</li> <li>• Fiabiliser infrastructures de transport</li> <li>• <b>Instaurer la gratuité des transports</b></li> <li>• Mettre en place la liaison Nice-Cuneo</li> <li>• Développer la liaison régionale Hautes-Alpes</li> <li>• Lier grandes métropoles et arrière-pays</li> <li>• Faire du lobbying pour la liaison Fos/Salon</li> <li>• Développer un meilleur réseau ferroviaire multimodal</li> <li>• <b>Poursuivre et améliorer les aménagements routiers (RN 94, RD1091, ...)</b></li> <li>• Renforcer les infrastructures de transports collectifs</li> <li>• Renforcer les voies de chemins de fer pour relier le sud au nord de la Région en moins de 2 heures</li> <li>• Soutenir les dirigeables pour le transport des charges lourdes</li> <li>• Soutenir l'intermodalité</li> <li>• Développer le TGV</li> <li>• <b>Développer le TGV Nice Barcelone</b></li> <li>• Mailler le territoire par des sites propres pour les transports en commun</li> </ul>
Organiser un réseau inter-métropoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mailler les métropoles de Aix-Marseille, Toulon et Nice</li> <li>• Développer un réseau de métropoles construit sur la complémentarité et non sur la concurrence</li> </ul>
Poursuivre l'aménagement numérique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer l'élaboration de la desserte THD</li> <li>• Poursuivre l'aménagement numérique du territoire</li> </ul>
Préserver et valoriser les	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des projets ambitieux de restauration des espaces naturels sacrifiés</li> <li>• Préserver et protéger les paysages, les continuités écologiques, les sols</li> </ul>



grands paysages	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Promouvoir et valoriser des grands sites paysagers (Alpilles, Ventoux, Luberon...)</b></li> <li>• Valoriser la qualité des paysages</li> <li>• Renforcer le rôle de parcs naturels régionaux</li> </ul>
Préserver la qualité du cadre de vie et l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'amélioration environnementale, sociale et paysagère des zones périurbaines</li> <li>• <b>Devenir la région d'Europe avec la biodiversité la plus riche</b></li> <li>• Mettre en valeur la qualité de vie et l'environnement</li> <li>• Miser sur la qualité et le cadre de vie</li> <li>• Préserver l'environnement</li> <li>• Développer des projets « qualité du cadre de vie » des petites et moyennes collectivités</li> <li>• Réorienter la croissance des métropoles pour éviter la consommation d'espace</li> <li>• Valoriser des vitrines (technologies/territoires/objets) centrées sur la qualité de vie</li> </ul>
Promouvoir la valorisation et le marketing du territoire régional / développer une marque PACA ou Provence	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les grands projets du territoire afin de renforcer la visibilité du territoire à l'échelle internationale</li> <li>• Travailler avec l'ARI, Agences de promotion opérationnelles</li> <li>• Cibler la promotion du territoire auprès des entreprises moyennes</li> <li>• Communiquer sur les richesses Naturelles autant que sur celles du génie industriel du territoire</li> <li>• Communiquer à ces échelles</li> <li>• <b>Créer une marque régionale / Développer une marque de territoire / Promouvoir des marques Alpes Provence Côte d'Azur / Travailler sur l'image du territoire (son positionnement)</b></li> <li>• Être plus lisible face à la concurrence accrue</li> <li>• Former les élus aux questions "d'image" de leur commune vis à vis des étrangers.</li> <li>• Former à l'accueil</li> <li>• Garantir l'autonomie des métropoles sur leurs outils d'attractivité : Provence Promotion et Team Côte d'Azur</li> <li>• Mettre en place une politique active de spécificités au niveau régional</li> <li>• Offrir plus de visibilité à la Région en identifiant sur la Région tout ce qui participe à l'attractivité</li> <li>• Développer des outils de promotion et de communication de PACA</li> <li>• Permettre à nos territoires d'être présents sur les Grands événements économiques, patrimoniaux, culturels</li> <li>• Communiquer sur les atouts de la Région</li> <li>• Promouvoir les métropoles à rayonnement international</li> <li>• Réorienter les outils de promotion internationale vers des actions ciblées sur les entreprises en visant les principaux marchés correspondant à nos filières économiques</li> <li>• Participer à des salons à l'international / Positionner la région sur des salons internationaux</li> <li>• S'appuyer sur un marketing public/privé</li> <li>• Soutenir les actions de vente de séjour auprès de sites spécialisés dans les voyages, créer des partenariats.</li> <li>• <b>Mettre en place un club d'ambassadeurs de la région</b></li> <li>• Créer une agence de promotion unique</li> <li>• Valoriser la position géostratégique de la Région entre Europe, Alpes et Méditerranée</li> <li>• Mettre en avant toutes les innovations et initiatives régionales dans le domaine des smart grids. Le projet Flexgrid et les différents Showrooms existant et à venir : Nice Grid, Interflex et Coeur Smart Grid.</li> <li>• <b>Devenir une vitrine technologique sur les compteurs communicants et la gestion urbaine des données de consommations.</b></li> </ul>



Promouvoir l'activité portuaire et fluviale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter le GPMM et Port Fluvial d'Arles</li> <li>• Désenclaver les Alpes-Maritimes / développer l'activité portuaire et nautique</li> <li>• <b>Développer le tourisme fluvial, le transport fluvial</b> (port trimodal de courtine)</li> <li>• Développer la plaisance</li> <li>• <b>Relancer un plan de développement des transports fluviaux avec l'AURA</b></li> <li>• Sécuriser le traitement de la manutention des conteneurs fluviaux au sein du GPMM</li> <li>• <b>Soutenir le port d'Arles</b> afin notamment de développer le fluviomaritime (principalement en Méditerranée) et l'offre de colis lourds auprès des industriels de la région</li> </ul>
Promouvoir l'éducation et associer la jeunesse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les implantations de jeunes</li> <li>• Associer les jeunes à cet objectif</li> <li>• Développer des associations d'éducation populaire</li> </ul>
Renforcer la prévention des risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la prévention des risques naturels et industriels</li> <li>• Travailler de manière significative sur la résilience du territoire par rapport aux risques naturels</li> </ul>
S'inscrire dans des réseaux d'ouverture à l'international	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Articuler le développement économique et l'action humanitaire</li> <li>• Conforter son ouverture à l'international</li> <li>• Développer la coopération euro-méditerranéenne</li> <li>• <b>Créer des Missions Provence Alpes Côte d'Azur dans les grandes capitales</b></li> <li>• Créer un club de professionnels ambassadeurs dans leur pays</li> <li>• Inscrire des objectifs en matière d'investissements étrangers</li> <li>• Développer l'action de CCI International</li> <li>• Etablir un grand Davos Europe/Méditerranée/Afrique sur le territoire</li> <li>• Faire une veille sur tous les grands programmes internationaux et crée des synergies</li> <li>• Participer à des manifestations et colloques internationaux</li> <li>• Participer à des manifestations solidaires pour la paix</li> <li>• Développer missions collectives à l'international</li> <li>• Mobiliser la communauté économique métropolitaine sur l'Afrique afin de développer des courants d'affaires sur l'axe Europe/Méditerranée/Afrique</li> <li>• Promouvoir les appels à projet européens</li> <li>• Promouvoir une pédagogie de l'international</li> <li>• Renforcer les actions avec instances internationales</li> <li>• S'assurer que chaque organisation a une structure en charge de l'international</li> <li>• Sensibiliser et former l'ensemble des acteurs à travailler à l'international</li> <li>• Harmoniser les actions du territoire à l'international</li> <li>• Avoir une politique d'échanges métropolitains avec Grenoble, Milan, Gene</li> <li>• Conforter les ouvertures vers l'Italie (Milan et Gènes)</li> </ul>
<b>Soutenir les grands projets métropolitains et régionaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter les outils d'aménagement aux filières régionales prioritaires, OIR</li> <li>• Conforter l'OIN Euro-méditerranéen</li> <li>• Définir et promouvoir le projet Fos/Etang de Berre</li> <li>• Finaliser rapidement la Ligne Nouvelle et l'arc latin correspondant</li> <li>• Soutenir le projet de Courtine en Avignon : projet multimodal dont certains flux peuvent être internationaux</li> <li>• Accompagner de manière significative les projets culturels d'intérêt régional (ex : Palais des Papes)</li> </ul>
Soutenir les moyens financiers des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir un programme d'actions réaliste</li> <li>• Déplafonner les aides/subventions pour ces territoires qui peuvent être pauvres</li> <li>• Octroyer des moyens financiers aux collectivités</li> <li>• Subventionner à un taux plus élevé</li> </ul>
Soutenir les projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conforter le secteur recherche-innovation / Faciliter le développement et l'innovation</b></li> <li>• Développer la Smart city (innovation urbaine...)</li> </ul>



innovation et de recherche	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la recherche en liaison avec les besoins et objectifs régionaux</li> <li>• Financer la recherche</li> <li>• Promouvoir le projet Flexgrid et les différents Showrooms existant et à venir : Nice Grid, Interflex et Cœur Smart Grid.</li> <li>• <b>Mettre en avant toutes les innovations et initiatives régionales dans le domaine des smart grids.</b></li> <li>• Soutenir les filières d'innovation dans les territoires ruraux</li> <li>• Soutenir financièrement pour permettre de faire émerger des projets : projets écologiques innovants et rayonnants au-delà du territoire concerne +</li> <li>• Valoriser les patrimoines naturels d'exception comme des ressources d'avenir (recherche et développement, innovation, agroécologie, écotourisme,...)</li> <li>• Assurer un inventaire des pôles d'excellence et de compétitivité du territoire</li> </ul>
Travailler à une simplification des procédures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adapter la réglementation aux territoires de montagne</li> <li>• Définir des mesures pour assoir la stabilité réglementaire</li> <li>• Simplifier les formalités administratives</li> </ul>
Accéder aux financements européens	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'accès aux fonds européen FEADER</li> </ul>

## 2.1.2. Actions / objectifs proposés

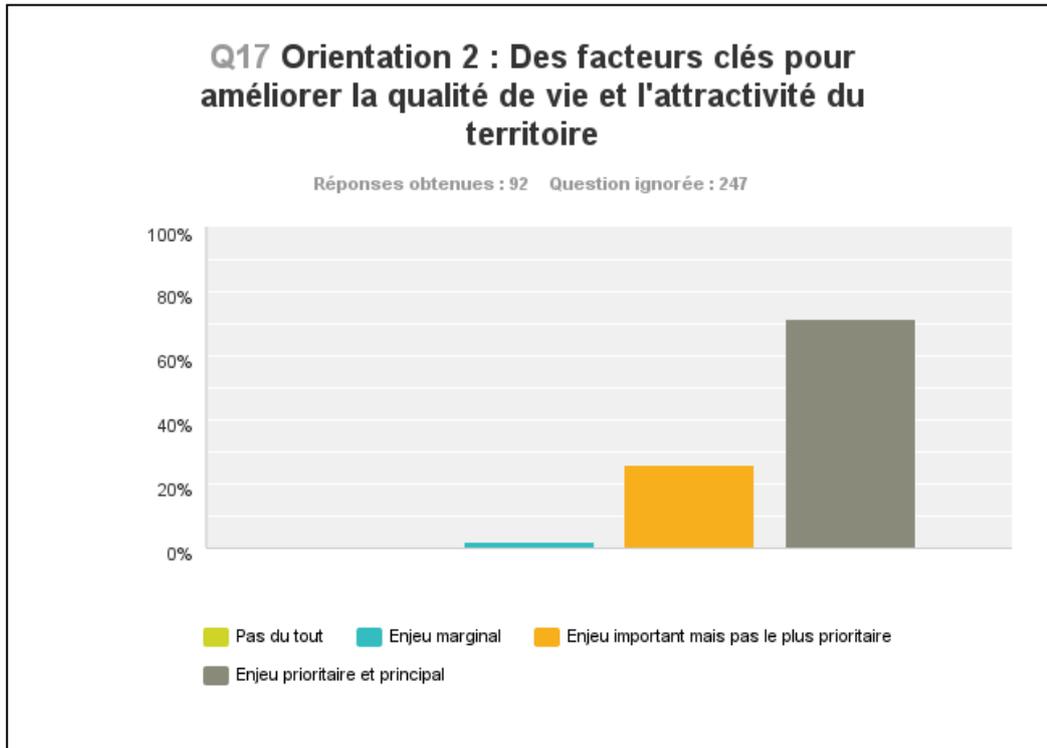
Les propositions ont été regroupées par grande famille thématique.

En rouge : des propositions qui relèvent davantage d'une ambition stratégique régionale que d'un objectif « SRADDET »

En gras : propositions d'objectifs repérés pour les « forums ».

## 2.2. Orientation 2 : Des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire

### 2.2.1. Degré d'importance de l'orientation



Source : questionnaire SRADDET PACA

La question de la qualité de vie et de l'attractivité du territoire apparaît prioritaire et principale pour une large majorité des sondés (70%). Il a également été jugé important mais pas le plus prioritaire à hauteur de 25%.

## 2.2.2. Actions / objectifs proposés

Thèmes	propositions d'actions / objectifs
Développer l'accessibilité à une offre de services plus diversifiée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer la desserte THD</li> <li>• Accompagner la politique du logement par une implantation idoine des services au public</li> <li>• Développer un maillage de services au public à la bonne échelle</li> <li>• Favoriser l'émergence de biens et de services intégrées par le biais des appels à projets</li> <li>• Produire des logements à coûts maîtrisés et sociaux</li> <li>• Sécuriser l'approvisionnement énergétique</li> <li>• Développer des services innovants</li> <li>• Maintenir les services publics lorsqu'ils sont menacés</li> <li>• Créer un espace d'échange interdépartemental (au sein de la CTAP ?) sur les SDAASP, préciser le positionnement de la Région en la matière</li> </ul>
Soutenir les activités portuaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner le développement du port d'Arles</li> <li>• <b>Conforter la place portuaire et les espaces de son hinterland</b></li> <li>• Sécuriser le traitement des conteneurs fluviaux au GPMM</li> <li>• Soutenir les chargeurs qui souhaitent faire du fluvial</li> <li>• Instaurer le raccordement des bateaux a quai</li> </ul>
Favoriser l'activité agricole et sylvicole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir le pastoralisme</li> <li>• Valoriser la filière bois</li> </ul>
Améliorer la qualité de l'air et de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Améliorer la qualité de l'air et des milieux aquatiques</b></li> <li>• Améliorer la qualité de l'air, de l'eau, etc.</li> <li>• Améliorer la qualité de l'air et des eaux de surface et souterraines</li> </ul>
<b>Améliorer l'environnement sonore</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'enrobés phoniques</li> <li>• Construire des murs anti-bruit</li> </ul>
<b>Améliorer l'environnement visuel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Supprimer les publicités à l'entrée des villages</li> <li>• Imaginer des lieux dédiés plus discrets</li> <li>• Repenser le mobilier des places - terrasses de café : arrêter le plastique, privilégier les matériaux nobles comme le bois le fer valoriser les métiers d'autrefois pour l'achat des mobiliers</li> </ul>
<b>Favoriser le développement de grands équipements et infrastructures d'intérêt régional</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner la modernisation du port du Pontet</li> <li>• Accompagner la réalisation d'une route smart IRVE (infrastructures de recharge Véhicules Electriques) entre Marseille et Nice</li> <li>• Améliorer/développer les grands équipements</li> <li>• Concentrer des équipements régionaux dans les territoires de centralité, au bénéfice de toute la région</li> <li>• Créer des terrains de sport, de jardins et d'espaces publics...</li> <li>• Développer les équipements, l'animation urbaine</li> <li>• Maintenir la base aérienne à Marignane</li> <li>• Lancer un plan de rénovation des lycées</li> <li>• Mettre en place un projet de pôle d'échange multimodal sur Fos / Etang de Berre</li> <li>• Réaliser une gare souterraine Marseille Saint-Charles et poursuite de la réalisation de voies de TCSP sur autoroute</li> <li>• Renforcer les liens entre équipements métropolitains/équipements locaux (culture, sport, santé, tourisme...)</li> <li>• Repenser l'A8</li> <li>• Construire un grand musée de la mer</li> </ul>
Développer la contractualisation avec les territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaborer des contrats de territoire avec des indicateurs de bien être (populations et entreprises)</li> <li>• Développer des contrats d'activité</li> <li>• Mettre en place des contractualisations territoriales pour la mise en œuvre des SCoT</li> <li>• Accompagner les initiatives et leurs structurations</li> <li>• Promouvoir la démocratie participative</li> <li>• Renforcer la capacité d'initiative associative pour l'animation des territoires</li> </ul>



S'engager dans un vaste plan de soutien culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proposer des actions culturelles, y compris et surtout de proximité</li> <li><b>Développer les Pass culturels régionaux</b></li> <li>Proposer une offre patrimoniale et culturelle de qualité</li> </ul>
Développer les circuits courts, et l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les économies de proximité, y compris l'économie agricole</li> <li>Sensibiliser et éduquer à l'éco-citoyenneté, soutenir les acteurs de l'EEDD</li> <li>Développer l'économie circulaire</li> <li>Accroître les fournitures vivrières locales et biologiques pour les restaurations bénéficiant d'aides financières d'origine</li> </ul>
Promouvoir l'éducation et le développement des formations pour favoriser l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Responsabiliser les citoyens et leur donner un sentiment d'appartenance à la communauté nationale</li> <li>Proposer une carte des formations améliorée pour les trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle)</li> <li>Instaurer des filières de formations qualifiantes</li> <li>Développer l'éducation citoyenne</li> <li>Renforcer l'offre local de formation (Pôle universitaire d'Avignon)</li> <li>Pousser les actions au niveau médical et scolaire</li> <li><b>Renforcer les pôles de formation et d'enseignement supérieur décentralisés</b></li> <li>Favoriser le maintien dans l'emploi</li> <li>Développer les groupements d'employeurs</li> </ul>
Promouvoir l'égalité des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rééquilibrer les zones avec emplois et les zones d'habitat</li> <li><b>Renforcer l'attractivité des zones intermédiaires après la bande littorale</b></li> </ul>
Développer l'excellence économique du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les filières d'excellence et les projets structurants associés</li> <li>Développer des pôles d'excellence décentralisés des métropoles (OIR Durance, green économie, silver économie...)</li> <li>Consolider l'industrie</li> <li>Développer l'économie de la connaissance</li> <li>Promouvoir les innovations (Innovex, Smart Port, etc.)</li> <li>Valoriser le domaine du " new " en PACA</li> <li><b>Développer l'innovation territoriale</b> (mutualisation ...)</li> </ul>
Intervenir sur la gestion du foncier	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Expérimenter de nouveaux montages</b> (foncier public, travaux privés) afin de faire baisser le prix du logement</li> <li>Travailler sur le foncier</li> </ul>
Préserver la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>Irriguer les territoires</li> <li>Mettre en œuvre le SDAGE – des SLGRI, PCAET, PDU...</li> <li>Développer un SIG milieux aquatiques par bassin versant</li> <li>Gérer la ressource en eau</li> <li><b>Interdire les projets consommateurs d'eau.(neige artificielle)</b></li> </ul>
Garantir une politique ambitieuse de gestion des déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider à la réalisation des stations d'épuration avec procédé phytosanitaire.</li> <li>Développer le tri des déchets à la source dont les bio déchets et le recyclage</li> <li><b>Développer le tri et le recyclage des déchets</b> - ateliers de transformation ouverts aux publics dans les quartiers</li> <li>Optimiser l'existant en rénovant vs l'achat systématique du neuf</li> <li>Engager la prévention, la gestion et un recyclage efficient des déchets</li> <li><b>Objectif 0 déchets</b> (réemploi via ressourceries, soutien aux filières spécialisées de recyclage...)</li> </ul>
Développer une offre de logement respectueuse des dynamiques territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Adapter l'offre de logement aux besoins de la population active et non active</b></li> <li>Augmenter l'offre de logements</li> <li>Développer l'offre de logement, y compris social / <b>Produire des logements sociaux</b></li> <li>Développer une offre en logement adaptée</li> <li>Diversifier l'offre du logement</li> <li>Favoriser les parcours résidentiels diversifiés</li> <li>Maintenir un cadre de vie attractif stratégique : habitat durable, écoconstruction, préserver la nature en ville, rendre attractif les logements collectifs (écoquartiers)</li> <li>Mettre en adéquation offre de logement et bassins d'emploi</li> <li><b>Elaborer un plan régional pour le logement étudiant</b></li> <li>Engager une politique de revalorisation du logement dans les centres bourgs vs. étalement urbain</li> <li>Privilégier la mixité fonctionnelle avec de l'habitat combiné avec de l'activité (commerces, bureaux, ...)</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Territorialiser les besoins en logement</b></li> <li>• Elaborer un plan Marshall en matière de logement des actifs</li> <li>• Adapter offre logements</li> <li>• Accompagner les démarches incitatives de production de logements auprès des opérateurs de l'habitat</li> </ul>
Développer une politique de marketing territorial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attirer les jeunes qualifiés</li> <li>• Communiquer autour d'évènements majeurs (Grand Prix de France de F1 au Castellet...)</li> <li>• <b>Promouvoir une marque territoriale forte et fédératrice</b></li> </ul>
Agir pour une mobilité durable permettant la décongestion des grands axes et le désenclavement des territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer une carte de transport large (type carte orange) pour les lycéens et étudiants</li> <li>• Instituer des mesures à effet rapide, BHNS, agendas, dessertes des zones</li> <li>• Développer les transports en commun en "site propre"</li> <li>• Développer les transports adaptés à la demande et aux besoins des habitants dans un environnement préservé</li> <li>• <b>Développer des transports en commun performants et efficaces</b></li> <li>• Développer le transport collectif</li> <li>• Développer les modes de déplacement alternatif</li> <li>• Favoriser la mobilité des habitants à faibles ressources</li> <li>• Favoriser le transport ferroviaire dont TER</li> <li>• Favoriser les modes de transports doux</li> <li>• Intervenir pour une mobilité performante</li> <li>• Multiplier les initiatives en matière de transport (intercités, maritime côtier, navettes centre-ville, taxis collectifs, véhicules mutualisés...)</li> <li>• Découpler les modalités de déplacement</li> <li>• Organiser par les transports l'accès aux centralités</li> <li>• Profiter de la réalisation de la Ligne Nouvelle PCA pour améliorer les transports quotidiens</li> <li>• Réduire les déplacements pendulaires par une offre de transport collectif</li> <li>• Réinventer une mobilité simple et claire pour l'utilisateur</li> <li>• Renforcer les infrastructures de déplacements, particulièrement en transports collectifs, mieux les connecter et mieux les articuler avec le développement urbain, en s'appuyant particulièrement sur les « hubs » métropolitains et globalement sur les pôles</li> <li>• Repenser les transports</li> <li>• <b>Utiliser le réseau des villes moyennes pour décongestionner les villes principales</b></li> <li>• Valoriser la qualité de vie en région, par le développement de transports adaptés à la demande et aux besoins des habitants, dans un environnement préservé</li> <li>• Développer et favoriser les reports modaux</li> <li>• Renforcer les itinéraires des modes doux, la voie littorale</li> <li>• <b>Contribuer au développement de l'usage des véhicules électriques</b></li> <li>• <b>Accompagner sur la réalisation d'une route "smart IRVE"</b></li> <li>• Faire du lobbying sur l'opération routière Fos/Salon. Contournement de Port de Bouc / 2 X RD268</li> </ul>
Développer le numérique en limitant la fracture numérique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer la transition numérique des entreprises par une offre d'ingénierie complète et unifiée</li> <li>• Accompagner la gouvernance d'Aix-Marseille French Tech en cohérence avec les 4 autres territoires French Tech en région</li> <li>• <b>Améliorer la couverture numérique</b></li> <li>• Encourager la domotique</li> <li>• Lutter contre la fracture numérique d'usage, notamment par de l'éducation pour tous</li> <li>• Offre de services numériques liés aux consommations électriques : croiser données de consommations et données sociologiques pour permettre de prioriser des actions sociales</li> <li>• Offrir des services numériques innovants pour tous</li> <li>• <b>Renforcer la coordination entre les différents opérateurs de réseaux pour l'aménagement numérique</b></li> <li>• Mettre en œuvre du projet Vaucluse Numérique</li> <li>• Déployer le très haut débit sur tout le territoire</li> </ul>

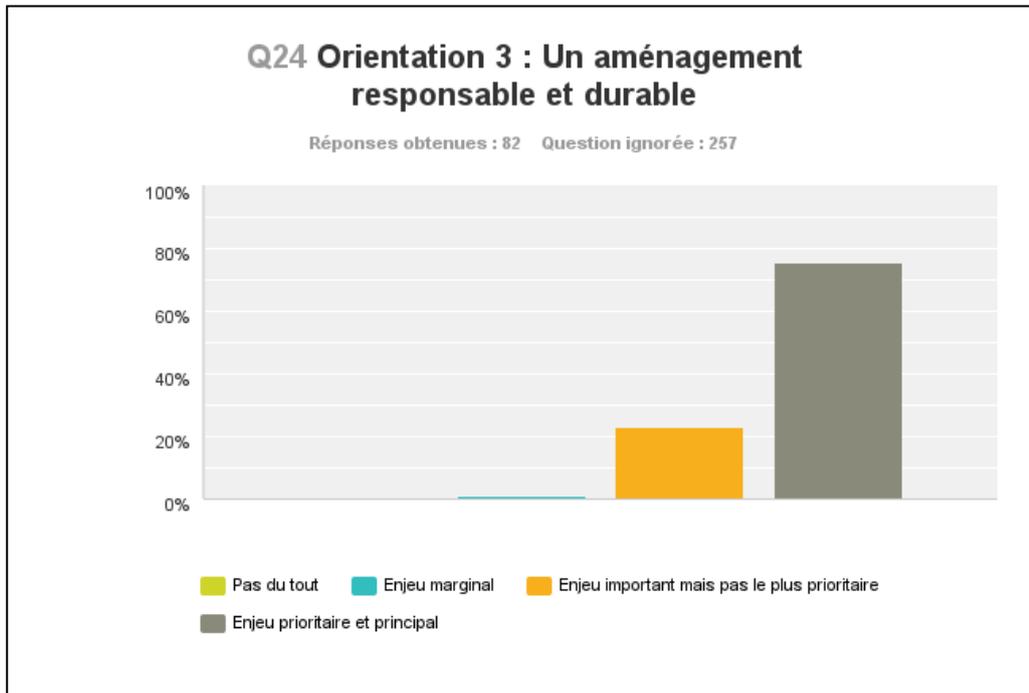
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les réseaux numériques</li> <li>• Lutter contre la fracture numérique</li> <li>• Soutenir financièrement le développement des réseaux d'initiatives publiques (fibre optique) dans les territoires non couverts</li> </ul>
Développer le partenariat intersectoriel	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les partenariats intersectoriels : agriculture, commerce, artisanat, industries</li> </ul>
Préserver la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter la biodiversité en développant les programmes de protection avifaune sur les ouvrages électriques</li> <li>• <b>Conforter la biodiversité et la préservation des ressources naturelles, des paysages urbains et naturels</b></li> <li>• Mettre en place un observatoire régional de la biodiversité</li> <li>• Préserver les ressources naturelles</li> </ul>
Préserver les paysages et les espaces naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver davantage du patrimoine naturel/cadre de vie</li> <li>• Maintenir et valoriser la qualité des espaces naturel, air, eau, ...</li> <li>• <b>Instituer un Observatoire écologique</b></li> <li>• Proposer une politique dynamique de replantation des forêts</li> <li>• Préserver les paysages naturels et urbains à différentes échelles, valoriser le patrimoine architectural et urbain dans toutes ses dimensions, protéger les ressources naturelles (eau, matériaux...)</li> <li>• Restaurer et valoriser des milieux naturels et urbains dégradés (Avignon nord, entrées de ville, le Rhône, la Durance)</li> <li>• Sensibiliser la population à la préservation des ressources</li> <li>• <b>Elaborer des travaux de restauration écologique (ex. Entretien de la végétation des berges et du lit)</b></li> <li>• <b>Créer des trames vertes et bleues en milieux urbains,</b></li> </ul>
Développer la culture du risque	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmenter le nombre de canadais</li> <li>• Construire des approches multirisques naturelles sur les territoires</li> <li>• Prévenir les risques naturels, inondation notamment</li> <li>• <b>Réaliser des travaux de prévention des inondations</b></li> </ul>
Agir sur la propreté des espaces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la propreté des villes</li> <li>• Nettoyer les lieux de caractère - travaux sur la propreté des ruelles façades comme à Saint-Tropez</li> </ul>
Redynamiser les centres villes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accentuer et aider la rénovation des centres anciens sur des bases environnementales</li> <li>• Conduire une dynamisation commerciale des centres-villes</li> <li>• Mettre en place des outils spécifiques pour préserver les centres villes, garants du cadre de vie (anticiper dans les documents d'urbanisme)</li> <li>• Redynamiser les centres anciens (dont les villages en milieu rural)</li> </ul>
Renforcer le développement touristique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l'accueil des touristes</li> <li>• Développer un tourisme durable et responsable</li> <li>• Développer un tourisme soutenable intelligent</li> <li>• Soutenir les acteurs touristiques, notamment du tourisme social pour mieux connaître et aimer la région</li> <li>• Travailler avec les professionnels du tourisme</li> </ul>
Soutenir les actions en faveur de la transition énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre la précarité énergétique</li> <li>• Améliorer l'efficacité énergétique : avec le développement des technologies gaz couplées au ENR performantes dans les bâtiments</li> <li>• <b>Développer les énergies renouvelables</b> (dont biométhane, etc.)</li> <li>• Développer l'usage des véhicules électriques (flotte entreprise, livraison énergie, comptage, initiatives pour développer l'interopérabilité entre les points de charge, participer aux projets innovants vitrines du territoire)</li> <li>• Développer la mobilité propre : le développement du Gaz Naturel Véhicules permet de réduire les impacts du transport sur la qualité de l'air. L'usage du biométhane dans les transports (carburant bio-GNV) contribue de plus à la réduction des GES dans ce sens</li> <li>• Développer les coopératives villageoises d'énergie</li> <li>• Encourager les transports électriques</li> <li>• Inscrire toute action dans le cadre de la transition énergétique et écologique</li> <li>• Intégrer des énergies renouvelables aux projets urbains</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Raccorder électriquement les bateaux à quai pour supprimer certaines nuisances</li> <li>• <b>Encourager les recherches sur les énergies alternatives aux hydrocarbures</b></li> <li>• Renforcer le rôle des agences de transitions énergétiques</li> <li>• Accompagner les Plans Climat Air Energie Territoriaux des EPCI de plus de 20.000 habitants</li> </ul>
<p>Privilégier un urbanisme durable et soutenir l'intensification urbaine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider au développement d'un urbanisme durable</li> <li>• Aménager l'espace public pour faciliter la vie collective, la rencontre, l'échange...</li> <li>• Arrêter l'étalement urbain, réinvestir l'urbain</li> <li>• <b>Comblent les dents creuses</b></li> <li>• Coordonner les différentes AOT pour offrir un bouquet cohérent de mobilité</li> <li>• Densifier fortement l'urbanisation à proximité d'un axe de transport collectif existant afin de permettre d'emprunter aisément les transports publics.</li> <li>• Développer des projets qualitatifs (habitat, économie) sur le plan environnemental, sur des formes urbaines attractifs</li> <li>• Développer l'urbanité : lieux de convivialité et de vivre ensemble</li> <li>• Diversifier les modes d'habiter</li> <li>• Faire émerger et pérenniser des projets structurants</li> <li>• Favoriser les opérations de renouvellement massif urbain</li> <li>• <b>Imposer dans les aides à la construction des normes de protection environnementales</b></li> <li>• Encourager la reconquête des entrées et centre villes, une politique structure pour les périphéries</li> <li>• Maitriser les coûts (coûts liés à l'accès au logement, au transport, la fiscalité, le loisir...)</li> <li>• <b>Mettre en œuvre des occupations des sols en volumes, avec des hauteurs admissibles plus importantes au plus près des transports collectifs existants et en diminution selon la distance et la topographie</b></li> <li>• Elaborer un Plan de gestion cohérent avec le schéma de développement</li> <li>• <b>Réduire les implantations de 20% des résidences secondaires. Augmenter les COS et densifier les centres villes</b></li> <li>• Relocaliser des activités économiques en milieu urbain</li> <li>• Réorganiser le développement urbain autour de PEM</li> <li>• Repenser les sites à enjeux et leur destination</li> <li>• Repérer les territoires à faible qualité de vie</li> <li>• Requalifier les espaces publics</li> <li>• Sortir de la logique de zonage au profit de la logique de cohérence et de la mixité des espaces.</li> <li>• Soutenir les conseils de développement</li> <li>• Soutenir financièrement les études préalables pour permettre des projets plus qualitatifs en matière de cadre de vie dans les petites et moyennes collectivités</li> <li>• Proposer une stratégie foncière collective à différentes échelles (intercommunale, ...)</li> <li>• <b>Définir un plan de diffusion du développement résidentiel vers les pôles secondaires</b></li> <li>• <b>Définir un plan de diffusion du développement économique vers les pôles secondaires</b></li> </ul>

## 2.3. Orientation 3 : un aménagement responsable et durable

### 2.3.1. Degré d'importance de l'orientation



Source : questionnaire SRADDET PACA

Le choix d'une orientation vers un aménagement responsable et durable est largement plébiscité par les sondés, plus de 75% jugent cet enjeu prioritaire et principal et plus de 95% le juge important.

## 2.3.2. Actions / objectifs proposés

Thèmes	Propositions formalisées
Soutenir le développement de l'activité portuaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner la modernisation et le développement du port fluvial public du Pontet</li> <li>Soutenir le développement du port d'Arles à travers ses besoins en investissement</li> </ul>
Accompagner les territoires au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aider les territoires à s'adapter au changement climatique</b></li> <li>Accompagner le secteur agricole dans le changement au climat</li> <li>Soutenir la R et D dans les ENR en terme de filière</li> </ul>
Maintenir et qualifier l'activité agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner l'installation des agriculteurs</li> <li>Soutenir l'agriculture biologique</li> <li>Développer l'agriculture</li> <li>Développer l'agriculture périurbaine (circuits courts) et de qualité</li> <li>Faciliter l'installation de jeunes agriculteurs</li> <li>Préserver les zones agricoles de l'urbanisme et aider à l'installation</li> <li>Protéger les espaces agricoles</li> <li>Alimenter les collectivités territoriales avec les produits agricoles bio locaux</li> </ul>
Favoriser la démocratie participative	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les schémas, études et projets dans un esprit de co-production avec les différents échelons administratifs, la société civile et les habitants</li> </ul>
Soutenir le développement économique / économie inclusive	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aider les collectivités à développer des clauses d'insertion environnementale</b></li> <li>Soutenir un développement touristique durable et responsable</li> </ul>
Appuyer l'Écoconception	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir le développement des bâtiments auto-suffisants en énergie</li> <li><b>Contraindre les maîtres d'ouvrage publics à l'utilisation de matériaux « durables »</b></li> <li>Soutenir les constructions durables et de qualité environnementale</li> <li>Affirmer la métropole AMP comme territoire d'expérimentation de modes de conception innovants, responsables et durables du bâti (bâtiment à énergie positive, mixité « servicielle », écoconstruction, etc.)</li> </ul>
Favoriser l'économie circulaire	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Capitaliser sur l'expérience du territoire en matière d'économie circulaire et d'écologie industrielle</b> (OIR Smart Grids, démarche FLEXGRID...)</li> </ul>
Economiser les ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager les équipements individuels à citerne de récupération</li> <li><b>Ne pas subventionner les équipements de production de neige artificielle et interdire la construction de golfs.</b></li> </ul>
Développer l'ingénierie dans la mise en œuvre des politiques publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les démarches d'analyses cout bénéfiques / analyses multicritères appliquées au territoire</li> <li>Développer la communication sur les indicateurs de performance</li> <li>Financier des expérimentations publiques (tous secteurs)</li> <li>Articuler et coordonner les différents projets de développement du territoire (data centers, mobilité électrique, énergies renouvelables, smart city, etc.) dans un souci de résilience, notamment des réseaux et d'efficacité</li> <li>Relancer les modes de contractualisation avec les territoires</li> <li>Recenser les projets aboutis et pouvant être reproduits</li> <li>Favoriser une meilleure synergie des acteurs pour faire émerger les projets</li> <li>Réfléchir à de nouveaux montages opérationnels facilitant les collaborations innovantes</li> <li>Soutenir les réflexions de fonds transversales des petites et moyennes collectivités</li> <li><b>Territorialiser les politiques de la Région</b></li> <li>Relancer / animer les Instances de gouvernance inter Scot</li> <li>Ne pas tout axer sur les OIR</li> </ul>

Mettre en place une stratégie sur le foncier	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver le foncier naturel et agricole et le gérer de manière durable</li> <li>• Soutenir les aides à l'acquisition foncière et au portage</li> <li>• Définir une stratégie d'action portant sur le coût du foncier</li> <li>• <b>Engager une politique foncière volontariste permettant de reconstituer des réserves foncières en faveur du logement et de promouvoir la densification de l'habitat, le renouvellement urbain, mais aussi de préserver le capital agricole du territoire (maraichage..)</b></li> <li>• Fixer des objectifs de limitation de la consommation d'espace</li> <li>• Faire de la gestion économe du foncier notamment agricole et sa remobilisation à la production une priorité</li> <li>• Renforcer la connaissance collaborative sur le foncier économique</li> <li>• Utiliser les couloirs de lignes électriques comme des réserves foncières naturelles (trames vertes...) ou agricoles</li> </ul>
Réduire la production de déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Favoriser le réemploi/recyclage des matériaux issus des chantiers du BTP</b></li> <li>• Sanctionner les entreprises qui génèrent des déchets</li> <li>• Développer l'écoemballage</li> <li>• Travailler de manière transversale entre développement économique et gestion des déchets = économie circulaire</li> <li>• Assurer une déclinaison opérationnelle des plans régionaux déchets</li> </ul>
Soutenir l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'innovation dans le BTP</li> <li>• Soutenir les projets innovants ainsi que les formations qualifiantes qui doteraient le territoire d'une excellence régionale</li> <li>• Soutenir les projets innovants, exemplaires et écoresponsables</li> </ul>
Définir des exigences de qualité pour la production de logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Imposer un pourcentage de logements traversants dans toute opération de construction nouvelle</b></li> <li>• Mixer les fonctions (logement / activités)</li> <li>• Promouvoir un développement durable et solidaire, par un meilleur accès aux aménités, en développant et diversifiant l'offre de logements, en renforçant la cohésion territoriale</li> <li>• Redensifier la ville (logements au cœur des villes)</li> </ul>
Valoriser le patrimoine / paysage et les ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valoriser et reconnaître la valeur patrimoniale des territoires</li> <li>• <b>Afficher la prise en compte de la biodiversité comme une priorité dans tous les projets d'aménagement</b></li> <li>• Charte d'actions partenariales (espaces naturels/agricole)</li> <li>• Faire une étude exhaustive des potentialités de création de réserves hydraulique et de revalorisation des canaux d'irrigation.</li> <li>• Préserver le littoral : nettoyage des côtes, fonds marins, protection des espaces aquatiques</li> <li>• Préserver les richesses naturelles</li> <li>• Conforter les espaces naturels protégés</li> <li>• <b>Maintenir les PNR dans les territoires fragilisés</b></li> </ul>
Lutter contre la précarité énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développer les aides à l'isolation thermique</b></li> <li>• Apprendre à réduire la consommation énergétique</li> <li>• Développer les formations aux métiers des économies d'énergie</li> <li>• Multiplier les connections électriques sur les quais</li> </ul>
Prévenir les risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualiser les compétences inondations au sein d'une structure adaptée</li> <li>• Développer la résilience du territoire par rapport aux risques naturels</li> <li>• Favoriser un aménagement compatible avec la maîtrise des risques naturels</li> <li>• Limiter risques naturels, inondation notamment</li> <li>• <b>Permettre des réalisations (adaptées) en PPRI</b></li> <li>• Renforcer la prévision et les alertes électriques et les interventions de gestion stratégiques sur le milieu marin</li> <li>• Réaliser des études à grande échelle / inondations</li> <li>• Organiser le retour d'expériences /dignes RAR</li> <li>• Formaliser une stratégie partagée (lutte contre incendie de forêt)</li> </ul>



<p>Agir pour une mobilité durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir une offre de services dans les zones rurales</li> <li>• Favoriser les schémas locaux de mobilité</li> <li>• Améliorer la lisibilité des transports sur les territoires</li> <li>• Développer une offre de transport adaptée par bassin d'emplois</li> <li>• Harmoniser les différents réseaux urbains, interurbains scolaires</li> <li>• <b>Maintenir et renforcer les transports ferroviaires / développer les TER</b></li> <li>• Améliorer l'offre de transports en commun</li> <li>• Mettre en œuvre une carte de transports pour les salariés</li> <li>• Encourager la mise en œuvre de plans de déplacement d'entreprises</li> <li>• Densifier le parc de bus électrique</li> <li>• Développer les actions pour une mobilité durable et performante</li> <li>• Développer le fret pu la logistique urbaine pour le transport de marchandises</li> <li>• <b>Développer les mobilités douces et les moyens de transport non polluants</b></li> <li>• <b>Développer les pistes cyclables</b></li> <li>• Développer les transports publics en site propre et énergie verte</li> <li>• Soutenir les entreprises qui privilégient la voie d'eau à travers le Plan d'Aide au Report Modal de VNF</li> <li>• <b>Taxer la circulation de transit des poids lourds notamment</b></li> </ul>
<p>Développer une pédagogie politique et citoyenne</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former et sensibiliser les élus aux démarches environnementales et aux labels</li> <li>• Soutenir des opérations de grands nettoyages par les habitants sur leurs quartiers et leurs routes</li> <li>• Développer les campagnes de prévention et de citoyenneté</li> </ul>
<p>Soutenir la transition énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélérer le déploiement ENR maîtrisé</li> <li>• Accompagner le déploiement des IRVE au niveau de la réflexion et des réalisations</li> <li>• Accompagner les démarches locales des territoires à énergie positive (expliquer les données, accompagner l'autoconsommation, accompagner des démarches de labellisation)</li> <li>• <b>Accompagner les projets d'éoliennes offshore, y compris dans les phases d'atterrage</b></li> <li>• Favoriser les aides aux centrales villageoises de production d'énergie renouvelable</li> <li>• Apporter une contribution exemplaire aux objectifs nationaux et internationaux en matière d'énergie</li> <li>• Densifier le parc de panneaux solaires</li> <li>• Densifier le parc d'exploitation des énergies marines (EOS et HOULO moteur) – smart port</li> <li>• Développer le biométhane</li> <li>• Soutenir les projets d'économie circulaire</li> <li>• Développer les chantiers à faibles nuisances dans les marchés publics, chantiers écoles à destination des entreprises pour les techniques de transition énergétique</li> <li>• <b>Soutenir les Equipements individuels ou collectifs en photovoltaïque</b></li> <li>• Exploiter les avantages concurrentiels du territoire en matière de Gaz Naturel Liquéfié, d'hydrogène et d'éolien offshore flottant</li> <li>• Exploiter les toitures</li> <li>• Faciliter l'intégration des solutions EnR-gaz aux projets de rénovation</li> <li>• Améliorer le niveau de performance énergétique des bâtiments</li> <li>• <b>Exploiter les toitures</b></li> <li>• Inciter les collectivités à être exemplaires dans la transition énergétique</li> <li>• Soutenir (financièrement) les énergies vertes / miser sur le potentiel local Rhône, Sorgues, vent, soleil</li> <li>• Ne pas subventionner les centrales à bois qui ne valorisent pas la totalité de la chaleur produite.</li> <li>• Promouvoir une flexibilité de la consommation d'énergie</li> <li>• Réduire la dépendance énergétique</li> <li>• Soutenir les PCET/Documents cadres de stratégie environnementale intercommunaux</li> <li>• Réduire les GES et la pollution atmosphérique en développant l'utilisation du GNV</li> </ul>



Veiller à la gestion des eaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Engager un plan d'amélioration des stations et réseaux d'assainissement</b></li> <li>• Travailler sur le cycle de l'eau et la valorisation énergétique (multiusages de l'eau)</li> </ul>
Etre dans un urbanisme responsable, favoriser l'intensification urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la mixité urbaine et fonctionnelle, développer la proximité (équipements, services, commerces...), promouvoir les modes actifs de déplacements</li> <li>• Aider au développement des outils d'urbanisme dans les EPCI/communes.</li> <li>• <b>Déterminer des limites à l'urbanisation</b></li> <li>• Développer l'aménagement intégré à toutes les échelles du projet</li> <li>• Donner des indications fortes sur les objectifs des PLU avec une analyse objective du PLU en fonction de la proximité avec un transport collectif existant et avec les réseaux (viabilités) existants.</li> <li>• Elaborer des PLUi</li> <li>• Favoriser dans les PLU la mixité fonctionnelle entre habitat et activité.</li> <li>• <b>Favoriser les formes urbaines plus denses</b></li> <li>• Installation de mobilier urbain adapté</li> <li>• Limiter le mitage des périphéries des aires urbaines Limiter l'extension urbaine</li> <li>• <b>Optimiser les espaces déjà bâtis</b></li> <li>• Prévoir un plan d'aménagement du littoral avec les zones de submersion applicable aux PLU et à tout projets de construction.</li> <li>• Rénover durablement le parc bâti</li> <li>• <b>Requalifier et mettre à niveau les ZAE</b></li> <li>• Se mobiliser sur les espaces péri-urbains</li> <li>• Se mobiliser sur les territoires ruraux isolés</li> <li>• Se mobiliser sur les quartiers prioritaires</li> <li>• Soutenir le projet de Courtine - plate-forme trimodal</li> <li>• <b>Verticaliser les constructions</b></li> <li>• Travailler à la définition de l'aménagement responsable et durable en PACA...</li> <li>• Favoriser les principes de proximité dans le fonctionnement des bassins de vie</li> <li>• S'appuyer sur les agences d'urbanisme et autres opérateurs du développement urbain pour promouvoir un aménagement durable auprès des collectivités locales</li> <li>• Mettre en cohérence les aides en matière d'aménagement dans le cadre des CTECC Solidarité des territoires, aménagement durable et développement social (clarifier le positionnement de la Région vis à vis des agences d'urbanisme)</li> <li>• Observer (ou centraliser la ressources existante sur) les évolutions du territoire en matière d'aménagement</li> </ul>



## 2.4. En synthèse

Sur les 3 orientations de la ligne directrice, les objectifs « proposés » convergent globalement.

On retrouve pour les 3 orientations des objectifs relatifs :

- à la maîtrise de l'étalement urbain, la nécessité de densifier ou du moins d'intensifier les espaces urbains avec parfois des demandes fortes de contraintes
- à la mobilité durable, avec un ensemble d'objectifs tournant autour du renforcement de l'offre en TC
- à la préservation des ressources et paysages naturels
- au développement du numérique
- à la transition énergétique
- à la culture du « risque »

Sur ces différents thèmes, les orientations ne sont pas structurellement différenciantes, ou les objectifs pour répondre aux 3 orientations, sont les mêmes.

Sur la première orientation, relative au rayonnement international, on va retrouver très logiquement tout un ensemble d'objectifs autour de coopérations transfrontalières, de marketing territorial à l'échelle régionale, avec une forte demande de développement d'une marque « Provence ou Paca ». De même, les objectifs communs aux 3 orientations, vont avoir pour cette orientation « rayonnement international », une connotation plus large. Des objectifs en matière de soutien à des équipements spécifiques (que l'on pourrait supposer d'intérêt régional) figurent de façon importante et sur différents champs thématiques : activités portuaires, événements et équipements culturels, etc. Les nuances restent néanmoins ténues en termes de proposition entre les 3 orientations.

Pour les 2 dernières orientations, on va avoir des propositions communes d'objectifs autour :

- de la promotion de l'économie circulaire
- de la réduction (et gestion) des déchets
- de la redynamisation des centres villes

A ce stade de l'exploitation du questionnaire, nous proposons, afin d'éviter toutes redondances ou « profusion », de bien diriger les objectifs :

- Orientation 1 : un territoire à rayonnement international (développer la stratégie économique à rayonnement international / S'inscrire dans les dynamiques du grand Sud Est / valoriser la position géostratégique de la région entre Europe Alpes et méditerranée)
  - ne retenir que des objectifs proposant une dimension transrégionale / transfrontalière et concernant principalement les propositions d'objectifs en matière de mobilité / transport (dont activité portuaire) économie, R&D, marketing territorial, développement touristique
- Orientation 2 : des facteurs clés pour améliorer la qualité de vie et l'attractivité du territoire (Adapter l'offre de logement aux besoins de la population et à ses ressources / Valoriser la qualité de vie en région, par le développement de transports adaptés à la demande et aux besoins des habitants, dans un environnement préservé / Offrir des services numériques innovants qui facilitent la vie, des habitants et des touristes et entreprises / Préserver la biodiversité, les ressources naturelles et la gestion des déchets pour améliorer la qualité de vie et le bien-être)
  - privilégier ici les objectifs en termes de logements, de mobilité infraterritoriales, le développement numérique, la gestion des ressources naturelles et déchets et la valorisation de la biodiversité, agriculture
  - ne pas évoquer ici le tourisme
- Orientation 3 : un aménagement responsable durable (Faire de la transition écologique et énergétique un levier de développement économique et social / favoriser un aménagement durable et compatible avec la maîtrise et la gestion des risques naturels / Aider les territoires à s'adapter au changement climatique)



- culture du risque
- transition énergétique
- changement climatique
- intensité urbaine
- stratégie foncière
- économie circulaire
- « démocratie locale »
- question de la mobilité uniquement sur l'aspect « véhicules propres »

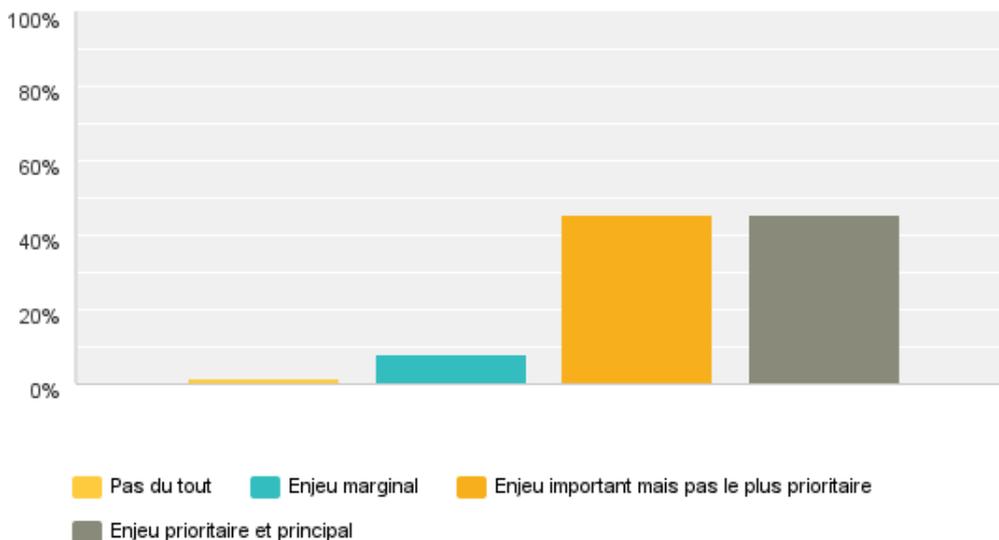
### 3. LIGNE DIRECTRICE 2 : ORGANISER UN MAILLAGE REGIONAL EQUILIBRE

#### 3.1. Orientation 1 : Dynamisation et revalorisation des centres villes et centre-bourgs

##### 3.1.1. Degré d'importance de l'orientation

### Q31 Orientation 4 : Dynamisation et revalorisation des centres-villes et centre-bourg

Réponses obtenues : 75 Question ignorée : 264



Source : questionnaire SRADDET PACA

Cet enjeu a été jugé important et prioritaire par 45% des répondants. Le même nombre de personnes juge cet enjeu important mais pas prioritaire.

### 3.1.2. Actions / objectifs proposés

Les propositions ont été regroupées par grande famille thématique sur l'orientation « **dynamisation et revalorisation des centres-villes et centre-bourg** »

Thème	Propositions d'objectifs/d'actions
<p><b>Favoriser les commerces de proximité en centre urbain notamment par la régulation du développement des surfaces en périphérie</b></p>	<p><b>Par la limitation du développement en périphérie et la priorisation du développement dans les centres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrôler l'implantation de grandes surfaces, maintien des services publics et services de proximité</li> <li>• Interdire la construction de nouveaux centres commerciaux</li> <li>• Préconiser commerces en centre-ville prioritairement</li> <li>• Confortement des centres villes commerciaux</li> <li>• Prioriser les implantations commerciales dans les centres urbains</li> <li>• Arrêt du commerce de périphérie</li> <li>• Limitation du développement des grandes surfaces</li> <li>• Mettre en place un schéma d'aménagement commercial spécifique qui assure un équilibre centre/périphérie</li> <li>• Favoriser les implantations commerciales dans les centres urbains</li> <li>• Favoriser le commerce de proximité</li> </ul> <p><b>Par une ingénierie spécifique sur les centres villes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un dispositif de défiscalisation pour les commerçants et entrepreneurs / Développer des fiscalités adaptées</li> <li>• Organiser des regroupements de cellules commerciales</li> <li>• S'appuyer sur les outils d'observation des CCI (GMS/commerce de proximité) et mettre en place un observatoire de la vacance commerciale</li> <li>• Garantir le rachat par un EPF de commerces et baux attractifs.</li> <li>• Anticiper la transmission des activités</li> <li>• Développer des campagnes de communication sur le commerce et l'artisanat</li> <li>• Conditionner les aides publiques au suivi de formations ou d'accompagnements spécifiques</li> <li>• Repérer les bonnes pratiques de dynamisation commerciale</li> <li>• Mettre en œuvre des programmes de revitalisation commerciale dans les centres-villes</li> <li>• Soutenir la politique locale du commerce</li> <li>• Mieux définir la vocation commerciale des rez-de-chaussée</li> <li>• Organiser la collaboration entre les acteurs du centre-ville et définir une stratégie de long terme au travers de la signature de chartes et de conventions « Cœur de ville »</li> <li>• Accompagner des projets de réinvestissement des centres</li> <li>• Mettre en place un pôle d'ingénierie dédié au renouvellement urbain</li> <li>• Renforcer la connaissance de l'offre et de la demande</li> <li>• Mettre en place des lieux d'échanges entre acteurs publics/privés</li> <li>• Réserver une enveloppe budgétaire multi financeurs</li> <li>• Développer chaque fois que c'est possible des partenariats économiques urbain, rural (commerce, tourisme, services...)</li> </ul> <p><b>Par une stratégie territoriale réfléchie</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir le commerce de proximité notamment en milieu rural pour une véritable revitalisation des centres-villes</li> <li>• Définir une politique d'implantations commerciales à l'échelle des zones de chalandise</li> <li>• Intégrer l'aménagement commercial dans le SRADDET</li> </ul>

	<p><b>Par la mise en place des nouvelles formes de commerce</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer le e-commerce et plateformes</li> <li>• Innover sur les formes de commerce</li> <li>• Former les acteurs locaux pour innover dans leurs offres de services</li> </ul>
<p><b>Favoriser l'accessibilité des centres par la mise en place d'actions facilitant la mobilité et le stationnement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'émergence du transport à la demande connectée aux autres réseaux de transport</li> <li>• Favoriser la gestion du stationnement</li> <li>• Renforcer la lisibilité des cheminements (signalétique, mobilier urbain, applications smartphones)</li> <li>• Créer des nouvelles proximités, resserrer l'échelle de la vie quotidienne, et favoriser la mobilité active et l'intermodalité</li> <li>• Faire un maillage de transport cohérent</li> <li>• Limiter l'accès automobile des hyper centres</li> <li>• Créer des Parks relais gratuits aux extrémités des lignes de transports</li> <li>• Travailler le rapprochement travail domicile, positionnement des services, " La ville en 10minutes"</li> <li>• Mettre en place des plateformes de report modal</li> <li>• Mettre en place lorsque c'est possible des solutions alternatives à la voiture</li> <li>• Mettre en place des vélos à assistance électrique</li> <li>• Développer les "pédibus"</li> <li>• Développer les navettes électriques</li> <li>• Sécuriser les déplacements des usagers</li> <li>• Développer le covoiturage</li> <li>• Piétonner des centres combinés à un plan de déplacement urbain</li> <li>• Renforcer l'accessibilité des centres urbains en transports en commun et développer une offre de stationnement adaptée</li> </ul>
<p><b>Soutenir l'animation des centres par le développement d'une offre d'aménités de qualité et favorisant la cohésion sociale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le soutien à l'animation des centres</li> <li>• Développer les offres culturelles, théâtre, musique, médiathèque</li> <li>• Développer l'animation/ programmation culturelle</li> <li>• Faire vivre les centre-bourgs en soutenant les initiatives associatives</li> <li>• Appuyer les initiatives culturelles dans l'espace public (théâtre de rue...)</li> <li>• Créer des cités éducatives (rapprochement Lycée/Collèges)</li> <li>• Favoriser les échanges, réflexions et propositions au sein d'espaces participatifs (conseils de développement, conseils citoyens, conseils de quartier)</li> <li>• Mettre en place des lieux d'échanges entre acteurs publics et privés</li> <li>• Lutter contre la pauvreté des habitants</li> </ul>
<p><b>Développer l'urbanité des villes pour les rendre plus aimables</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Implanter de façon cohérente les équipements</li> <li>• Créer des espaces verts / parcs et jardins</li> <li>• Préserver les espaces verts véritables poumons urbains</li> <li>• Créer des centres sportifs en espace végétalisé</li> <li>• Développer les programmes d'aménagement de qualité pour se réappropriier les centres-villes</li> <li>• Améliorer les espaces publics en CV</li> <li>• Accompagner méthodologiquement et financièrement les projets</li> <li>• Travailler les villes qui n'ont pas de cœur</li> <li>• Préserver les paysages naturels et urbains à différentes échelles, valoriser le patrimoine architectural et urbain dans toutes ses dimensions, protéger les ressources naturelles (eau, matériaux...)</li> <li>• Renforcer la qualité urbaine et architecturale à différentes échelles, dans le respect des identités locales, avec un souci particulier des limites et espaces de franges</li> <li>• Faire des circuits de promenade le long des cours d'eau</li> <li>• Pérenniser l'agriculture / Préservation et valorisation des espaces agricoles à la périphérie des villes</li> </ul>

<p><b>Développer la mixité fonctionnelle</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître la mixité urbaine et fonctionnelle, développer la proximité (équipements, services, commerces...), promouvoir les modes actifs de déplacements (gares et pôles d'échange multimodal)</li> <li>• Développer les mixités habitat/activités économiques</li> <li>• Redynamiser les villes et centre-bourgs via l'amélioration de la qualité et la diversité de l'habitat, des espaces publics, de l'offre de services et de commerces</li> <li>• Proposer des programmes de mixité fonctionnelle en centre-ville</li> <li>• Améliorer la qualité urbaine et assurer une mixité habitat-commerces-activités-équipements dans les centres urbains ; favoriser les projets en faveur de centres villes connectées, e-tourisme...</li> <li>• Requalifier des centres sur toutes ses composants habitats, commerces, services, espaces publics, équipements, patrimoine</li> </ul> <p>Soutenir les stratégies locales globales de requalification, reconquête et leur mise en œuvre : habitat, espaces publics, locaux commerciaux, foncier, mobilité...</p>
<p><b>Requalifier, adapter et favoriser l'habitat dans les centres-villes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affirmer le soutien de la Région sur des dispositifs très opérationnels du type OPAH ou PIG</li> <li>• Requalifier certains secteurs des centres anciens</li> <li>• Lutter contre l'étalement urbain / limiter l'étalement urbain</li> <li>• Favoriser l'amélioration de l'habitat</li> <li>• Développer une offre de logements en accession</li> <li>• Résorber la vacance des logements et des commerces</li> <li>• Maintenir l'habitat dans les centres anciens et l'hyper centre et notamment l'habitat social</li> <li>• Permettre de densifier la centralité et reprendre la main sur le rêve de vivre en ville</li> <li>• Requalifier des logements</li> <li>• Favoriser des aides à la démolition de cœurs d'îlot</li> <li>• Améliorer la qualité et la diversité de l'habitat, des espaces publics</li> <li>• Développer des typologies de logements adaptées</li> <li>• Lutter contre les lits froids</li> <li>• Détruire les immeubles insalubres</li> <li>• Renforcer la création de logements étudiants</li> <li>• Permettre le rachat par un EPF de bâti pour logements sociaux</li> <li>• Mettre en place un objectif de % de logements et d'emplois dans les centres</li> </ul>
<p><b>Favoriser les parcours logistiques</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place la logistique du " dernier km"</li> <li>• Accompagner la modernisation et le développement du port du Pontet</li> <li>• Réaménager le quai fluvial du Tonkin en darse du GPMM 1</li> <li>• Lancer une étude sur les opportunités de transport de sur et autour de l'étang de Berre</li> </ul>
<p><b>Mettre en place une stratégie foncière et développer les leviers de la planification</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider les intercommunalités pour mettre en place les droits de préemption urbaine et commerciale (aide financière)</li> <li>• Favoriser l'élaboration des PLUI pour une meilleure gestion foncière</li> <li>• Maîtriser le foncier dans les centralités urbaines / Mobiliser foncier / Politique de réservation foncière long terme</li> <li>• Reconquérir du foncier urbain / mise en place d'un établissement foncier urbain</li> <li>• Prévoir des réserves foncières</li> <li>• Mobiliser du foncier urbain peu valorisé (parking aérien)</li> <li>• Optimiser les stratégies urbaine, touristique et industrielle sur le foncier portuaire</li> <li>• Favoriser des outils de projets fonciers et d'aménagement spécialisés et titrés</li> <li>• Coordonner les études et les projets aux différents échelons de collectivités</li> <li>• Repenser le positionnement d'un certain nombre d'activité dans le cadre d'une stratégie d'aménagement du territoire plus volontariste</li> <li>• S'impliquer dans les PLU</li> <li>• Injecter des financements publics (études, travaux, concertation, moyens humains)</li> </ul>



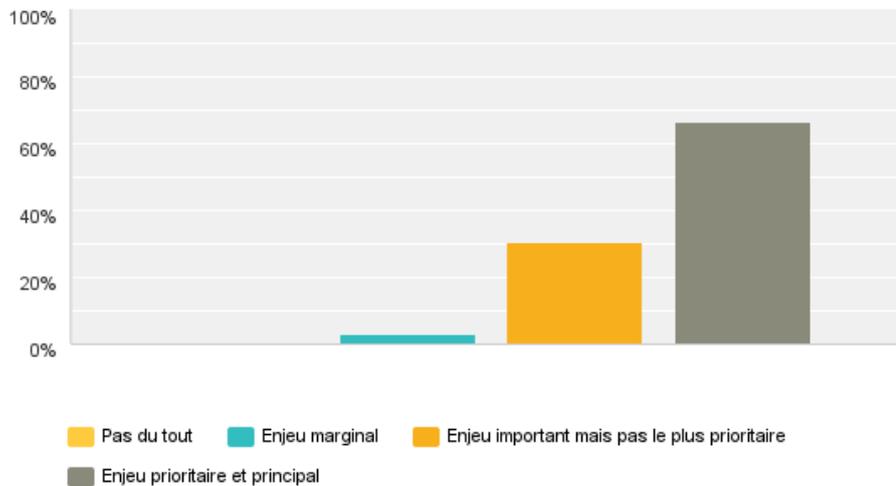
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir un volet financier pour élaborer les études densification et entrées de ville en amont ou en parallèle des PLU, le volet urbain des plans de paysage (diagnostic et actions), la mise en place d'une ingénierie locale transversale</li> </ul>
<p><b>Viser la ville zéro-carbone</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner et participer aux plateformes locales de rénovation énergétique (informations raccordement, informations sécurité, données de consommation, transition énergétique, très haut débit, lutte contre la précarité énergétique</li> <li>• Accompagner l'intermodalité par la création d'un programme prioritaire d'installation de recharges de véhicules électriques</li> <li>• Dégoudronner les parkings</li> <li>• Développer un modèle éco adapté</li> <li>• Accélérer la réhabilitation énergétique de l'habitat</li> <li>• Favoriser le tourisme vert/durable</li> <li>• Améliorer le haut-débit</li> <li>• Améliorer la téléphonie mobile</li> </ul>
<p><b>Soutenir les grands projets métropolitains et régionaux dans leur diversité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre le soutien à l'OIN Euroméditerranée</li> <li>• Mettre en place des OIR "renouvellement urbain"</li> <li>• Dupliquer le modèle Euroméditerranée dans les centres-villes</li> <li>• Renforcer la métropole AMP et pôles de centralité</li> <li>• Créer une agence métropolitaine de promotion/marketing territorial</li> <li>• Prendre en considération de la réalité des territoires de vie</li> <li>• <i>Ne pas limiter la région à ses villes</i></li> </ul>

## 3.2. Orientation 2 : Maîtrise de l'espace : gestion économe du foncier

### 3.2.1. Degré d'importance de l'orientation

#### Q38 Orientation 5 : Maîtrise de l'espace : gestion économe du foncier

Réponses obtenues : 69 Question ignorée : 270



Source : questionnaire SRADDET PACA

La question de la maîtrise de l'espace apparaît comme un enjeu prioritaire et principal pour 67% des répondants. Par ailleurs, 30% pensent que c'est un enjeu important bien qu'il ne soit pas considéré comme le plus prioritaire. Ainsi, le foncier demeure un enjeu pour la quasi-totalité des répondants.

### 3.2.2. Actions / objectifs proposés

Thèmes	Propositions d'objectifs/d'actions
<b>Créer une offre « ZAE 3.0 »</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer de nouveaux parcs d'activités obligatoirement écoresponsables</li> <li>• Restructurer/moderniser les ZAE</li> <li>• Offrir une palette de produits immobiliers pour les entreprises, (gestion d'un parc, favoriser la location, limiter surface des habitations sur les ZA...), Répondre aux besoins des entreprises et favoriser la création d'entreprises avec une offre adaptée (espaces de coworking, pépinières, incubateurs, prêts de locaux vacants pour lancement d'activités...)</li> <li>• Transformer les ZA en pôle d'activités et de services</li> <li>• Accompagner les acteurs et projets clés de l'aménagement urbain, pour partager sur les attentes et optimiser les investissements, en limitant les impacts et l'empreinte écologique :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des collectivités dans leurs études et anticipation des infrastructures nécessaires- Mettre en place des partenariats avec les fédérations nationales et régionales</li> </ul> </li> <li>• Requalifier des espaces d'activités vieillissants</li> <li>• Requalifier les pôles d'activités</li> <li>• Porter quelques initiatives pilotes pour inventer la zone économique de demain</li> <li>• Développer un schéma d'accueil des entreprises à l'échelle de la métropole AMP incluant un schéma de requalification des ZA</li> <li>• Favoriser l'émergence d'une offre immobilière innovante (tiers lieux, coworking, mixité des usages...)</li> <li>• Définir des schémas d'accueil d'activités économiques équilibre urbain/périphérie</li> <li>• Lier aires d'accueil économiques et desserte multimodales</li> <li>• Préserver l'installation des jeunes dans notre région</li> </ul>
<b>Développer la proximité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inscrire une recommandation volontariste forte pour favoriser l'artisanat local</li> <li>• Freiner / limiter les extensions commerciales</li> <li>• Interdire les zones commerciales périphériques</li> <li>• Favoriser le déplacement domicile-travail</li> <li>• Interdire la création de nouveaux centres logistiques routiers</li> <li>• Travailler à la coopération/partenariat/gestion commune des ports fluviaux y compris le port de Laudun l'Ardoise en Occitanie.</li> </ul>
<b>Mettre en place une stratégie foncière qui s'articule avec la préservation des espaces naturels</b>	<p><b>Par le renforcement de l'EPF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolider le rôle de l'EPF PACA</li> <li>• Donner des moyens plus importants à l'EPFR</li> </ul> <p><b>Par le développement des aides</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'aide financière à la mobilisation du foncier public ou parapublic (SNCF ...)</li> <li>• Participer financièrement à la mobilisation du foncier public ou parapublic (SNCF, ...)</li> <li>• Assurer la veille foncière</li> <li>• Acquérir du foncier public</li> <li>• Prévoir des réserves foncières agricoles et économiques</li> <li>• Soutenir la valorisation des espaces agricoles et naturels</li> <li>• Elaborer une stratégie coordonnée sur le foncier pour accueillir les grandes filières d'excellence du territoire AMP</li> <li>• Préserver et valoriser les espaces naturels, agricoles et littoraux et se doter des outils d'une gestion intégrée et cohérente</li> <li>• Préserver les espaces verts</li> <li>• Soutenir plan paysage (diagnostic et actions)</li> <li>• Organiser le foncier zone humide</li> <li>• Sanctuariser les trames vertes et bleues</li> </ul>

<b>Faire de la résilience urbaine une véritable stratégie régionale : reconquête des friches, renouvellement urbain</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les espaces de renouvellement, d'extension et ceux de protection</li> <li>• Construire en tenant compte des risques naturels et du réchauffement climatique</li> <li>• Reconquérir le foncier en centre-ville</li> <li>• Reconquérir du foncier agricole</li> <li>• Reconquérir les friches</li> <li>• Lutter contre la vacance immobilière</li> <li>• Travailler sur le renouvellement urbain, les friches, la seconde vie des parcs tertiaires...</li> <li>• Soutenir le renouvellement urbain</li> <li>• Aider les collectivités et acteurs du renouvellement urbain</li> <li>• Mettre en place des fonds</li> <li>• Agir pour la dépollution des sols</li> <li>• Intégrer la prise en compte des risques naturels</li> <li>• Redynamiser les centres anciens</li> <li>• Développer les OPAH/ PREH</li> <li>• Meilleure communication sur les mesures incitatives pour la rénovation du bâti ancien</li> </ul>
<b>Penser modularité et réversibilité de l'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'expérimentation d'immeuble modulable pour répondre à la diversité de la demande en matière de logement et à son évolution en fonction de la situation des personnes</li> <li>• Penser des immeubles adaptés à la colocation</li> <li>• Bien calibrer les besoins et les moyens</li> <li>• Améliorer l'accès au logement pour tous</li> <li>• Mener une véritable réflexion sur la polyvalence des usages de l'espace (bâtiments ou serres productrices d'énergie....)</li> </ul>
<b>Développer des outils de pilotage à l'échelle régionale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des formes de planification adaptées aux enjeux et aux échelles, notamment en termes de précision cartographique des documents</li> <li>• Mettre en place un MOS régional utilisable à l'échelle des SCOT et PLU</li> <li>• Construire des référentiels d'ambiances urbaines adaptées à la diversité des territoires selon leurs caractéristiques propres</li> <li>• Intégrer ces mesures de surdensité dans les PLU avec ces objectifs</li> <li>• Rendre les SCOT complémentaires</li> <li>• Favoriser des synergies au niveau des schémas locaux</li> <li>• Permettre la mise en œuvre des outils de maîtrise foncière (aides à l'acquisition et à la préemption...)</li> <li>• Mettre en place une connaissance partagée de l'offre et des besoins : « Observatoire régional et départemental du foncier économique des CCI de PACA »</li> <li>• Créer un observatoire : Etat des lieux des dents creuses, friches agricoles</li> </ul>
<b>Innover dans les modalités d'aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conforter l'OIN Euro Med.</li> <li>• Penser les opérations d'aménagement comme un laboratoire, innover, expérimenter</li> <li>• Développer des expérimentations d'urbanisme négocié sur quelques grands projets régionaux</li> <li>• Retenir une vision sur 20 ans de la région</li> </ul>
<b>Développer la participation citoyenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'existence et l'action des instances participatives dans les territoires (conseils de développement...)</li> <li>• Sensibiliser les habitants et qualifier les acteurs</li> <li>• Concerter et prendre en compte les avis des acteurs locaux pour l'implantation d'équipements très impactant (prison, icpe, cet...)</li> <li>• Associer les habitants aux politiques régionales</li> </ul>
<b>Accroître l'ingénierie des collectivités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Passer des accords de partenariats avec les communes</li> <li>• Renforcer l'offre de soutien d'ingénierie aux collectivités (comme le propose l'EPFR) pour les accompagner dans le montage très complexe des opérations de renouvellement urbain</li> <li>• Accompagner l'intercommunalité</li> </ul>

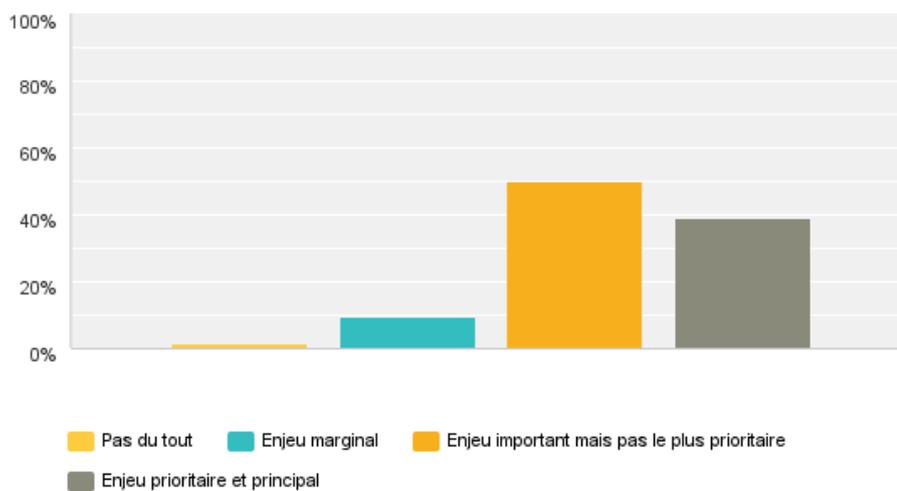
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des actions de formation ou d'information s'appuyant sur des retours d'expérience</li> </ul>
<p><b>Etre offensif dans l'optimisation et l'intensification urbaines pour réguler l'étalement urbain</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des espaces stratégiques de développement et leur place dans la multipolarité, définir leur vocation (urbaine, économique, commerciale...), l'intensité et les modalités de leur développement</li> <li>• Requalifier</li> <li>• Densifier / Lutter contre étalement urbain/densifier</li> <li>• Mettre en place des densités minimum/ limites à l'urbanisation</li> <li>• Conforter les pôles urbains de centralité</li> <li>• Favoriser le réinvestissement urbain / Pédagogie sur le réinvestissement urbain</li> <li>• Intensifier les services et emplois dans les centres</li> <li>• Reconquérir les centres-villes et optimiser les dents creuses</li> <li>• Maîtriser l'étalement urbain, par la reconquête des centres et conditionner les implantations nouvelles</li> <li>• Privilégier la requalification des ZAE, plutôt que les extensions nouvelles</li> <li>• Restructurer les espaces périurbains, à partir de leurs centralités, limiter les extensions, intensifier les services et les emplois</li> <li>• Communiquer positivement sur les projets denses de qualité pour</li> <li>• Communiquer (travail pédagogique à réaliser)</li> <li>• Mettre en place des AVAP</li> <li>• Conditionner les extensions urbaines</li> <li>• Freiner les extensions commerciales</li> <li>• Lier urbanisation et transport</li> <li>• Lier développement urbain et dessertes multimodales</li> </ul>
<p><b>Valoriser la fonction agricole du territoire régional</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver le foncier agricole, pour pérenniser les filières agricoles "de pointe", garantir une alimentation de qualité dans les systèmes locaux</li> <li>• Favoriser les débouchés agricoles locaux</li> <li>• Soutenir la culture de l'olivier</li> <li>• Développer les aides au foncier agricole</li> <li>• Porter une attention particulière sur le foncier agricole et la dynamisation de l'agriculture locale</li> <li>• Préserver le foncier agricole et naturel</li> <li>• Protéger/sanctuariser les espaces agricoles</li> <li>• Interdire la construction dans les espaces agricoles</li> <li>• Préserver les terres agricoles, par exemple en développant les ZAP</li> <li>• Développer les circuits-courts et l'indépendance alimentaire</li> </ul>

### 3.3. Orientation 3 : Structuration du territoire : conforter les centres et organiser les réseaux

#### 3.3.1. Degré d'importance de l'orientation

#### Q45 Orientation 6 : Structuration du territoire : conforter les centres et organiser les réseaux

Réponses obtenues : 64 Question ignorée : 275



Source : questionnaire SRADDET PACA

L'enjeu de structuration du territoire est considéré comme important mais pas prioritaire pour 50% des répondants. Par ailleurs, 39% d'entre eux considère cela comme l'enjeu prioritaire et principal et 10% comme un enjeu marginal.

### 3.3.2. Actions / objectifs proposés

Thèmes	Propositions d'orientations/d'action
<b>S'appuyer sur le vecteur numérique pour le développement des territoires / soutenir l'innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forte contribution Flexgrid (REI6) : projet coeur smart grid et accompagnement des projets des territoires - Valoriser les innovations, expérimentations et démonstrateurs</li> <li>• Connecter les TPE et les PME, notamment en milieu rural et de montage aux réseaux de l'économie numérique</li> <li>• Rendre le réseau de plus en plus Smart avec la digitalisation, les compteurs communicants, la télé exploitation ou la complémentarité avec les autres réseaux d'énergie</li> <li>• Apporter une réponse rapide sur la desserte numérique Haut Débit</li> <li>• Accompagner la mise en œuvre du Plan France Très Haut Débit / Déploiement du haut débit</li> <li>• Investir dans les infrastructures numériques</li> <li>• Co-construire une vision partagée des évolutions électriques régionales de moyen à long terme (scénarios horizon 2035) Projet Flexgrid Mix énergétique Sécurité Environnement</li> <li>• Accompagner les projets de développement ou d'adaptation des réseaux d'énergie (intégration dans l'environnement, acceptabilité...)</li> <li>• Obtenir des fonds dédiés aux développements des réseaux</li> <li>•</li> </ul>
<b>Sécuriser le réseau électrique de la région</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les équipements stratégiques du réseau de transport d'électricité contre des démarches externes de remise en cause (demandes de démontage par des riverains...)</li> <li>• Assurer l'indépendance énergétique de la région</li> <li>• Etablir un grand chantier d'enfouissement du transport de l'électricité</li> <li>• Faciliter les initiatives de mutualisation des réseaux pour plus d'efficacité économique - Utilisation du réseau électrique pour le transport d'information - Partage des données</li> <li>• Contribuer aux projets d'économie circulaire notamment sur le volet de la complémentarité des réseaux</li> <li>• « Clauser » les marchés, maîtriser la coordination du déploiement</li> <li>• Analyser la consommation électrique infra régionale</li> </ul>
<b>Rationaliser les transports et optimiser les ressources existantes, par le développement des mobilités douces</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moderniser les axes de transports structurants</li> <li>• Développer l'offre TER et Bus / développer des TC</li> <li>• Développer le transport à la demande et les aires de covoiturage</li> <li>• Améliorer et poursuivre le développement des mobilités douces</li> <li>• Organiser la complémentarité réseaux/infrastructures transports</li> <li>• Favoriser le maillage et l'intermodalité des transports /Interopérabilité régionale tous modes de transports collectifs</li> <li>• Rationaliser les systèmes de transports et mettre en place les moyens nécessaires/valorisation de tous les pôles gares</li> <li>• Identifier un réseau structurant d'itinéraires routiers d'intérêt régional</li> <li>• Organiser les complémentarités des réseaux et infrastructures de transports</li> <li>• Développer un réseau intermodal</li> <li>• Garantir la complémentarité entre les différentes mobilités</li> <li>• Étudier le temps de transport domicile travail et le diminuer en favorisant le transport en commun</li> <li>• Développer des Pôles d'Echanges Multimodaux</li> </ul>
<b>Mieux relier les espaces infrarégionaux entre eux et sur leurs franges</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer les infrastructures de déplacements, particulièrement en transports collectifs, mieux les connecter et mieux les articuler avec le développement urbain, en s'appuyant particulièrement sur les « hubs » métropolitains et globalement sur les pôles multimodaux existants et ceux dont les projets sont définis</li> <li>• Conforter le réseau des aéroports d'appui y compris à l'international (Le Castellet, La Môle, ...)</li> <li>• Soutenir la création CFA de Signes (Centre d'excellence de Mobilité intelligente) + Campus de la Grande Tourrache</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la desserte du Parc d'Activités du Plateau de Signes et organiser les connexions à l'échelle régionale</li> <li>• Définir une stratégie globale et phasée et multimodale de desserte des grands équipements : GPMM, Aéroport MP, Gare Marseille St Charles, gare Aix TGV</li> <li>• Penser le maillage inter-régional pour les secteurs en limite régionale (Avignon)</li> <li>• Améliorer la desserte du Golfe de Saint-Tropez</li> <li>• Améliorer les liaisons interurbaines et de proximité</li> <li>• Améliorer la liaison Sisteron-Grenoble</li> <li>• Améliorer le réseau de transport régional maillé avec les réseaux métropolitains et urbains</li> <li>• Conforter la liaison Côte d'Azur-Italie</li> <li>• Développer les liaisons interurbaines</li> <li>• Mettre en place des schémas de desserte TC sans limites départementales</li> <li>• Faciliter le déplacement de l'habitant qui peut se déplacer quelles que soient les limites administratives</li> </ul>
<p><b>Structurer le territoire par un maillage hiérarchisé des équipements</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Scorer l'enracinement des activités économiques</li> <li>• Flécher les équipements et services vers les centres</li> <li>• Structurer un réseau de PEM</li> <li>• S'accorder sur les grands principes d'aménagement, voire des outils à préconiser/prescrire : desserte préalable des ZA et zones d'emplois nouvelles (et priorité pour l'existant), contrats d'axe, caractéristiques des pôles d'échanges selon leur « rang »</li> <li>• Lancer un programme local de reterritorialisation de l'économie</li> <li>• S'appuyer sur les atouts de la multipolarité, point d'appui pour équilibrer le territoire, décliner et hiérarchiser les objectifs de développement</li> <li>• Repenser le maillage des équipements d'enseignement, de santé, d'enseignement supérieur, etc.</li> <li>• Soutenir les projets locaux d'équipements publics</li> <li>• Favoriser des actions développement équilibré (ENS de proximité/rôle social)</li> <li>• Développer les solidarités entre les territoires</li> <li>• Assurer un maillage régional équitable en offre de services de transport de qualité</li> <li>• Promouvoir un développement équilibré du territoire régional, et conforter une armature urbaine lisible</li> <li>• Equilibrer la répartition des équipements, en particulier les sites à enjeux pour la Région</li> <li>• Développer les OIR autour des enjeux des centralités moyennes, en relais des métropoles et piliers d'une armature régionale</li> <li>• Développer le tourisme infra régional</li> <li>• Repartir les investissements publics et les équipements en fonction des besoins des territoires en recherchant à réduire les déplacements tout en favorisant les échanges entre territoires</li> <li>• Veiller au maintien de l'équilibre rural-urbain</li> <li>• Equilibrer la répartition des équipements</li> <li>• Organiser promouvoir les territoires hors métropole (exemple : air urbaine d'Avignon)</li> <li>• Mettre en perspective le développement des centres secondaires</li> <li>• Mettre les pôles secondaires en réseau</li> </ul>
<p><b>Conforter le développement des métropoles en prenant en compte leurs territoires, faciliter leur accessibilité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Articuler les schémas régionaux et métropolitains : viser une déclinaison opérationnelle et métropolitaine des orientations régionales (SRDEII et Agenda de développement économique de la métropole AMP, SRADDET et SCoT métropolitain / Agenda de la mobilité)</li> <li>• Rééquilibrer le territoire en prenant en compte les systèmes fonctionnels de Fréjus-St Raphaël, de Draguignan, de Brignoles-St Maximin, du golfe de St Tropez, du Luc-le Cannet des Maures, du Pays de Fayence</li> <li>• Trouver un équilibre entre la future Métropole toulonnaise et le restant du territoire et les autres centralités d'équilibre</li> <li>• Veiller aux cohérences entre métropoles et Région</li> <li>• Conforter les fonctions métropolitaines</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les fonctions métropolitaines de Toulon, notamment en matière de culture, d'enseignement supérieur</li> <li>• Conforter les fonctions métropolitaines des grandes aires urbaines</li> <li>• Doter le Pays de Fayence d'un lycée</li> <li>• Faciliter les contournements routiers des agglomérations</li> <li>• Réduire la congestion sur les réseaux routiers et dans les espaces métropolitains</li> <li>• Prioriser le développement urbain autour des PEM</li> </ul>
<b>Soutenir le fonctionnement des espaces ruraux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux zones rurales d'exprimer leur potentiel de développement</li> <li>• Intégrer les centres ruraux dans le maillage et le développement du territoire</li> <li>• Ne pas conforter que les centres</li> <li>• Intégrer les centres ruraux dans le maillage et le développement du territoire</li> <li>• Ne pas marginaliser les territoires ruraux et les cantonner à un rôle périphérique de grandes métropoles</li> </ul>
<b>Promouvoir l'activité fluviale et portuaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaménager le quai fluvial du Tonkin en darse 1 du GPMM à Fos pour approvisionnement en granulats</li> <li>• Entretien l'accès fluvial jusqu'à Marignane (besoins en granulats notamment)</li> <li>• S'appuyer sur l'étang de Berre</li> </ul>
<b>Définir de nouvelles modalités de gouvernance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les échanges prospectifs entre collectivités et gestionnaires de réseaux pour faciliter un développement concerté et optimisé</li> <li>• Favoriser la mutualisation des services</li> <li>• Faire de l'échelle SCOT/EPCI, le périmètre de négociation et de mise en œuvre des CRET</li> <li>• Organiser une réelle concertation avec les populations et les acteurs locaux</li> <li>• Mettre en place un suivi et un pilotage de la mise en œuvre du SRADDET : dire comment les intentions retenues seront mises en œuvre</li> <li>• Mettre en place des conférences d'échanges et de perspectives inter SCoT</li> <li>• Mobiliser les fonds européens et nationaux pour le cofinancement de projets prioritaires (foncier, requalification infrastructures de transports, portes d'entrée notamment...)</li> </ul>
<b>Qualifier les centres urbains pour les rendre attractifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter les espaces publics dans les centres</li> <li>• Maîtriser l'urbanisation dans les couloirs sous les lignes électriques, pour éviter de futurs conflits de voisinage et favoriser le maintien d'espaces agricoles ou naturels</li> <li>• Soutenir l'animation culturelle</li> <li>• Cartographier les activités pollinisatrices</li> <li>• Soutenir la redynamisation commerciale</li> </ul>



### 3.4. En synthèse

Sur les 3 orientations de la ligne directrice 2, les objectifs « proposés » convergent globalement.

On retrouve pour les 3 orientations les thèmes suivants :

- La qualité des centres urbains : par le soutien à une offre de proximité, des espaces publics travaillés...
- La mise en accessibilité des différents espaces par le développement d'une mobilité douce mais aussi la structuration du territoire autour de PEM
- La définition d'une véritable stratégie foncière, outil structurant pour réaliser les objectifs fixés
- L'équipement du territoire en nouvelles technologies, comme une réponse au désenclavement des territoires ruraux et alpins

**Il ressort néanmoins fortement de ces contributions que cette ligne directrice doit s'appuyer sur une vision claire de l'armature territoriale régionale permettant d'identifier les différents espaces régionaux de développement, à relier, à équiper, à « désenclaver » ... les grands équipements à accompagner, etc. et l'inscrire dans une vision stratégique de développement et d'aménagement à 20 ans.**

Sur la première orientation, relative à la dynamisation et la qualification des centres-villes, l'accent est logiquement mis sur le fait de favoriser le commerce de proximité. La revalorisation pousse à prendre en compte l'ensemble des thématiques qui représentent aujourd'hui un enjeu. Ainsi, la mobilité et le stationnement, en lien avec les commerces notamment, la requalification de l'habitat en centre-ville qui est tendanciellement vacant, ou encore la mise en place d'actions plus générales pour le développement global des centres sont évoquées par les répondants. Pour remplir ces enjeux, les outils de planification sont par ailleurs mis en avant. Ils doivent permettre notamment de mieux organiser le territoire pour avoir des centres dynamiques, des terres agricoles préservées et des territoires équilibrés. Enfin, le maintien d'actions culturelles est une intention fortement exprimée dans le cadre de cette première orientation.

La seconde et troisième orientations de cette ligne directrice ont produit des intentions qui se rapprochent. En effet, les outils de planification doivent permettre d'avoir à la fois une bonne maîtrise de l'espace, en même temps qu'ils garantissent une structuration pertinente du territoire avec un équilibre entre les centres urbains et les territoires ruraux. Cet équilibre est particulièrement souhaité dans le déploiement des réseaux numériques qui sont vus comme un outil de maintien de l'attractivité des territoires plus reculés.

Dans ces deux cas la mobilité représente également un enjeu. L'objectif pour les répondants est à la fois de mailler le territoire de manière équilibrée, de s'appuyer sur les infrastructures existantes pour développer une urbanisation cohérente, de favoriser les nouvelles mobilités et l'intermodalité et enfin s'appuyer sur le transport fluvial, véritable atout du territoire.

Un des enjeux fondamentaux dans les deux cas est la stratégie à adopter vis-à-vis des terres agricoles. En plus de leur préservation, il y a une réelle volonté de les valoriser afin de pérenniser l'activité agricole dans la Région.

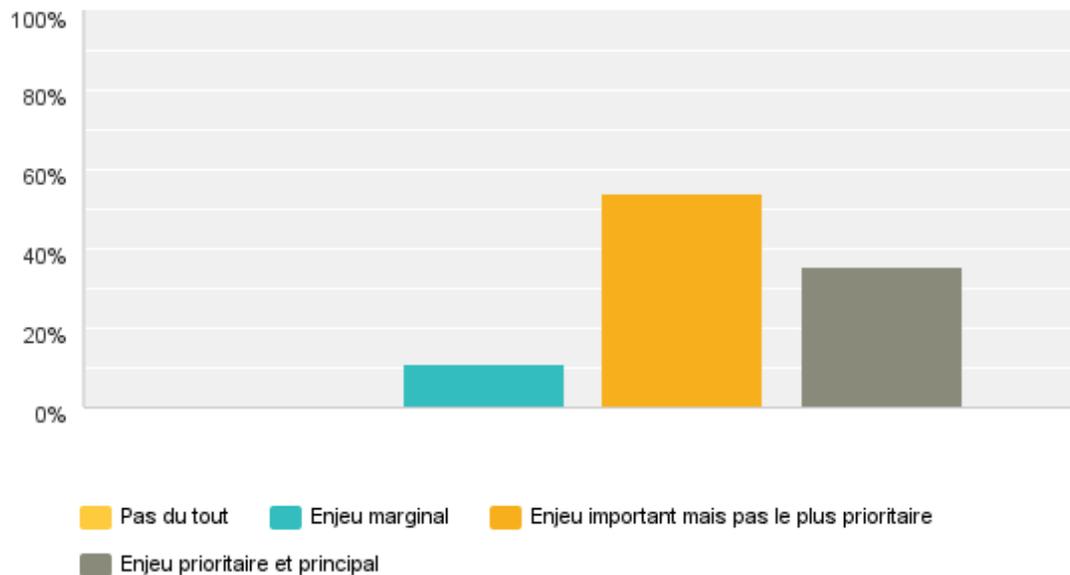
## 4. LIGNE DIRECTRICE 3 : CONCILIER EGALITE ET DIVERSITE DES TERRITOIRES

### 4.1. Orientation 1 : Cultiver les atouts des territoires ; réaliser leurs potentiels économiques et humains

#### 4.1.1. Degré d'importance de l'orientation

### Q52 Orientation 7 : Cultiver les atouts des territoires, réaliser leurs potentiels économiques et humains

Réponses obtenues : 65 Question ignorée : 274



Source : questionnaire SRADDET PACA

Cet enjeu a été jugé important et prioritaire par 45% des répondants. Le même nombre de personnes juge cet enjeu important mais pas prioritaire.

#### 4.1.2. Actions / objectifs proposés

Les propositions ont été regroupées par grande famille thématique.

Thèmes	Propositions d'objectifs/d'actions
<p><b>Construire une politique ambitieuse en matière d'emploi et de formation adaptés à la structure économique régionale et son évolution</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamiser / développer l'offre d'enseignement supérieur</li> <li>• Accompagner le développement de la recherche</li> <li>• <b>Conditionner l'aide à la recherche à ses applications régionales</b></li> <li>• Mise en cohérence des offres de formation</li> <li>• <b>Promouvoir la formation et l'apprentissage, notamment pour des emplois qualifiés à très qualifiés</b></li> <li>• Conforter les organismes de formation implantés au cœur des territoires</li> <li>• Créer et attirer les talents et pourvoir en compétences en priorité les grandes filières d'excellence</li> <li>• Répondre aux besoins de recrutement des entreprises en développant des formations adaptées / Des formations ciblées</li> </ul>
<p><b>Favoriser le développement d'une économie inclusive</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agir pour les personnes les plus éloignés de l'emploi</li> <li>• Réduire les inégalités sociales par la formation, l'accès aux services et aux transports</li> <li>• Conduire les publics sous qualifiés vers l'emploi</li> <li>• Favoriser l'accès à l'emploi par des mesures incitatives (formation, fiscale, tuteur...)</li> <li>• Développement des démarches de GPEC</li> <li>• Mettre l'emploi au cœur des politiques régionales</li> <li>• Soutenir des opérations créatrices d'emplois</li> <li>• <b>Participer à l'émergence et au développement des jeunes entreprises innovantes, qui contribuent à réinventer nos métiers et forment le socle des emplois de demain.</b></li> <li>• <b>Soutenir les initiatives économiques (dont ESS) porteuses d'emplois et de services nécessaires à l'attractivité des territoires</b></li> </ul> <p>Maintenir et développer si nécessaires des Espaces Territoriaux d'Accès aux Premiers Savoirs</p>
<p><b>Faire des territoires ruraux, des territoires porteurs d'innovation et de créativité / Inventer un modèle rural régional qui fasse référence à l'échelle nationale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Diversifier l'économie des territoires ruraux</b></li> <li>• Soutenir l'implantation rurale</li> <li>• Valoriser Patrimoine naturel/vecteur économique majeur</li> <li>• Axer les interventions des Parcs Naturels Régionaux sur les ressources naturelles et la biodiversité, enjeux à intégrer par la suite au sein des différents projets</li> <li>• Généraliser à tous les Parcs Naturels Régionaux des conventions de partenariats comprenant des engagements respectifs pour la préservation des paysages, pour la biodiversité, pour l'enfouissement à coûts partagés de lignes électriques pouvant constituer des points noirs sécuritaires sur l'avifaune, pour la pédagogie sur la transition énergétique et écologique associées aux réseaux électriques intelligents, pour la déclinaison des trames vertes et bleues. Ce type de convention existe déjà sur le PNR Alpilles et pourrait faire l'objet d'une convention cadre avec la Région.</li> <li>• Préserver les ressources, les espaces naturels naturelles et la biodiversité</li> <li>• <b>Développer les énergies renouvelables dans les territoires ruraux</b></li> <li>• Politique de Défense des Forêts Contre les Incendies(DFCI) intimement associée à une politique de valorisation de la biomasse bois</li> <li>• <b>Soutenir les initiatives économiques (dont ESS) porteuses d'emplois et de services nécessaires à l'attractivité des territoires</b></li> <li>• Encourager les projets innovants de tous les territoires</li> <li>• Promouvoir les petites industries agroalimentaires locales</li> <li>• Etudier la possibilité d'une OIN pour le projet de château Grime (Commune de Saint-Paul-en-Forêt)</li> </ul>



<p><b>Structurer le secteur des industries créatives s'appuyant sur les savoirs faire locaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager et développer l'artisanat d'art</li> <li>• <b>Développer l'économie des "arts du spectacles"</b></li> <li>• <b>Conforter le développement de la filière bio</b></li> <li>• Maintenir les cultures et filières économiques</li> <li>• Accompagner la restructuration des outils qui permettent aux savoir-faire locaux de s'exporter (MIN de Provence sur Châteaurenard)</li> <li>• Développement du numérique</li> <li>• <b>Valoriser l'économie maritime de pointe</b> sur l'aire toulonnaise, liée notamment à la présence de la marine militaire, et à une concentration d'entreprises industrielles et technologiques au service de la maintenance et réparation navale, de la sécurité et sûreté maritimes, des technologies marines et sous-marines, de la recherche, etc.</li> <li>• Favoriser la pisciculture eau douce et eau de mer</li> <li>• Promouvoir l'économie de la mer et du littoral tout en favorisant les espaces naturels facteurs d'attractivité</li> <li>• </li> </ul>
<p><b>Construire une destination attractive et développer le marketing territorial et touristique durable</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier des espaces stratégiques de développement et leur place dans la multipolarité, définir leur vocation (urbaine, économique, commerciale...), l'intensité et les modalités de leur développement</li> <li>• Soutien aux métropoles et OIN</li> <li>• Conforter le rayonnement des métropoles</li> <li>• Développer les fonctions métropolitaines de l'aire toulonnaise : enseignement supérieur, infrastructures sportives et de loisirs, équipements culturels, aménagements portuaires et aéroportuaires, technopole, politique du logement, aménagement des centres-villes, transports en commun notamment ferroviaires, tertiaire industriel péri productif (services supérieurs aux entreprises dans les domaines des services financiers, logistiques, de l'information et de la communication, de l'ingénierie, etc.), fonctions administratives (politiques, économiques, sociales)</li> <li>• Une marque régionale forte</li> <li>• Raconter l'histoire régionale et son patrimoine</li> <li>• Mettre en lien la stratégie touristique régionale avec les offices de tourisme et en conformité avec le SRDII (identifier attentes du marché, définir le positionnement et la politique d'accueil, travailler à la complémentarité entre territoires pour éviter la concurrence...)</li> <li>• Maintenir de beaux paysages support de l'économie touristique</li> <li>• <b>Valoriser le rayonnement international du golfe de St Tropez</b>, qui est une vitrine du Var et de la Région pour de très nombreuses personnalités étrangères du monde de la politique, de l'économie et de la finance</li> <li>• Faire le choix d'un tourisme durable</li> <li>• Développer le tourisme</li> <li>• Diversifier les territoires touristiques</li> <li>• <b>Créer un projet touristique innovant et d'ambition mondiale permettant de rendre visible la métropole d'Aix-Marseille dans le monde entier.</b></li> <li>• Promouvoir le développement économique dans le tourisme</li> <li>• Préserver le patrimoine culturel</li> <li>• <b>Développer les retombées économiques des festivals et des grands événements "populaires"</b></li> </ul>
<p><b>Développer une ingénierie de projet intégratrice des territoires et des initiatives locales</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la mise en œuvre des projets de territoire à l'échelle des SCOT</li> <li>• CRET à l'échelle EPCI/SCOT - OIR –PNR</li> <li>• Créer des pôles de coopération économique des moyens et hauts pays</li> <li>• <b>Mettre en place des conférences d'échanges inter SCoT</b></li> </ul>



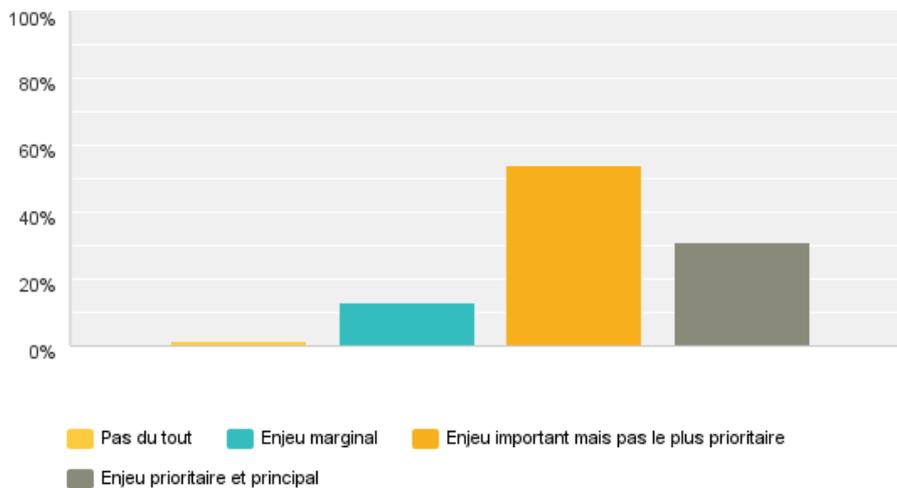
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter les regroupements entre services publics et entreprises des proximités (TPE) pour créer des masses visibles et des lieux d'échanges.</li> <li>• Outiller les territoires pour accompagner les porteurs de projets</li> <li>• Bâtir de la confiance dans le dialogue</li> <li>• Valoriser les initiatives collectives</li> <li>• Animer les réseaux dans le cadre d'une gouvernance générale</li> </ul>
<p><b>Désenclaver les territoires par le développement de l'accès aux services et la confortation de la fonction de proximité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir des schémas d'accueil d'activités économiques équilibrer urbain/périphérie</li> <li>• <b>Maintenir le tissu commercial de proximité</b></li> <li>• Equilibrer le tissu économique</li> <li>• Equilibrer les moyens par territoire/bassin de vie multifonctionnel</li> <li>• Organiser la diversité plutôt que l'égalité</li> <li>• Accès aux Equipements de Services au Public</li> <li>• Maintenir l'accès aux services en zone de montagne et dans les territoires ruraux</li> <li>• Se mobiliser contre les déserts des services</li> <li>• <b>Développer la présence des services publics dans les zones rurales et dans les quartiers "difficiles"</b></li> <li>• Maintenir les MSAP</li> <li>• Valoriser le CRIGE</li> </ul>

## 4.2. Orientation 2 : Impulser et animer la mise en capacité des territoires

### 4.2.1. Degré d'importance de l'orientation

#### Q59 Orientation 8 : Animer la mise en capacité des territoires

Réponses obtenues : 61 Question ignorée : 278



Source : questionnaire SRADDET PACA

La question de l'impulsion et de la mise en capacité des territoires est un enjeu prioritaire et principal pour 31% des répondants. Elle est également considérée comme un enjeu important mais pas le plus prioritaire par 54% des répondants. Il est par ailleurs un enjeu marginal pour 12% des personnes.

## 4.2.2. Actions / objectifs proposés

Thèmes	Propositions d'objectifs/d'actions
<p>Améliorer / renforcer la qualité de l'ensemble des réseaux pour favoriser la percolation territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accessibilité et bon état des routes</li> <li>• Achever la Ligne Nouvelle</li> <li>• Des réseaux électriques performants</li> <li>• Réseaux d'eau et station d'épuration adaptés et en bon état</li> <li>• Conforter les réseaux de communications</li> <li>• Améliorer et développer la couverture numérique</li> <li>• <b>Garantir le désenclavement numérique</b></li> <li>• Équipement en fibre optique</li> <li>• <b>Contribuer à un schéma directeur d'implantation des data centers qui intègre les enjeux de développement économique et la mise en œuvre d'infrastructures de fibre optique et de réseau électrique.</b></li> </ul>
<p>Appuyer les territoires dans le développement des filières émergentes et des ressources locales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'apprentissage et la formation aux métiers de la transition énergétique, pour s'assurer de l'adéquation entre l'activité économique et la qualification de la main d'œuvre.</li> <li>• Axer le développement autour de l'économie circulaire</li> <li>• Développer les emplois ruraux et peu délocalisables liés à la valorisation du bois et aux productions agricoles de haute qualité</li> <li>• <b>Développer les GPEC</b></li> <li>• Recueillir l'expression des besoins des entreprises</li> <li>• Fixer les ambitions communes, définir une stratégie économique permettant de créer les conditions de la réussite de tous.</li> <li>• Soutenir les acteurs de l'accompagnement aux entreprises (y compris ESS)</li> <li>• <b>Mettre en place ou soutenir des pépinières d'entreprises (y compris ESS)</b></li> <li>• Revoir l'analyse du développement local</li> </ul>
<p>Appuyer la structuration et la professionnalisation de l'économie touristique régionale</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer la capacité et la qualité d'hébergement pour tous les publics</li> <li>• <b>Identifier la Vallée du Rhône et plus particulièrement le Vaucluse comme porte d'entrée touristique et économique de la région</b></li> </ul>
<p>Structurer le réseau éducatif et professionnel régional</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir une stratégie régionale de connaissance</li> <li>• Conforter l'enseignement supérieur - Eviter de faire fuir les jeunes</li> <li>• Développer les actions de formation tout au long de la vie</li> <li>• <b>Déployer des centres de formation et d'enseignement / promotion formation – enseignement</b></li> </ul>
<p>Définir un appui ciblé à destination des territoires / populations en décrochage</p>	<p><b>Ingénierie financière</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliser l'effort européen pour désenclaver les territoires</li> <li>• Intervenir financièrement dans les projets NPNRU</li> </ul> <p><b>Economie, emploi, formation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accentuer les effets en matière de création d'emploi dans les territoires où le chômage et la précarité sont les plus importants</b></li> <li>• Soutien au développement économique des territoires fragiles</li> <li>• Lancer des appels à projets RSE</li> <li>• Création d'un lycée en Pays de Fayence (égalité des chances)</li> <li>• Lutter contre le décrochage scolaire</li> </ul> <p><b>Services</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre aux différents territoires d'accéder au développement et aux services</li> <li>• <b>Faciliter l'offre de soin dans les territoires ruraux</b></li> <li>• Maintenir un niveau minimum d'équipements dans les territoires ruraux</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les populations les plus fragiles (Silver économie)</li> <li>• Former les habitants, notamment les jeunes et les seniors à l'usage du numérique</li> <li>• Adapter l'offre de services numériques aux besoins des territoires</li> <li>• Créer des lieux d'accueil des Services Au Public/MSAP</li> <li>• Assurer le maillage des services publics sur le territoire</li> <li>• Soutenir les investissements en infrastructure et équipement permettant de désenclaver les territoires</li> <li>• Concevoir les modalités de désenclavement des territoires ruraux et alpins</li> <li>• Reconnaître que les petites communes n'ont pas toutes de fortes capacités</li> <li>• Savoir que l'enclavement n'est pas uniquement géographique</li> </ul>
<p><b>Développer une ingénierie de projet intégratrice des territoires et des initiatives locales et porteuse de coopérations</b></p>	<p><b>Soutien aux politiques publiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Relayer les politiques spécifiques mise en œuvre à l'échelle infra régionale</li> <li>• Soutien politiques locales en faveur des centralités urbaines</li> <li>• Accompagner les territoires dans leurs stratégies locales (transports, habitat, développement...)</li> <li>• Soutien politiques locales en faveur de l'habitat et des transports</li> <li>• <b>Réaliser des études déplacements, stratégies foncières, habitat a la bonne échelle</b></li> <li>• Soutien politiques locales en faveur du numérique</li> </ul> <p><b>Développement et soutien à l'ingénierie de projet</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir l'autorité administrative</li> <li>• Promouvoir une labélisation PACA</li> <li>• Développer un pool d'ingénierie régionale</li> <li>• Soutenir l'ingénierie locale</li> <li>• Conforter les conseils de développement de pays, de parcs et d'agglomérations. Aider à leur création dans les com-com...</li> <li>• Urbanisme de projet</li> <li>• Aire des appels à projet plus nombreux, plus simples</li> <li>• Soutenir et encourager les nouveaux modes de financement (crowdfunding par exemple) pour favoriser l'émergence de projets</li> <li>• Accompagner les petites communes et EPCI dans leur développement</li> <li>• <b>Structurer l'observation régionale, l'articuler avec l'observation des territoires</b></li> <li>• Développer la culture des documents d'urbanisme (PLU, SCOT)</li> <li>• Animation démarches InterSCoT</li> <li>• Mettre en place des projets de territoire et soutenir leur mise en œuvre (tel que les projets d'agglomération)</li> </ul> <p><b>Structuration et animation des réseaux de coopération public, interprofessionnels, associatifs, etc.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• "Résonner" à l'extérieur du territoire</li> <li>• Accompagnement inter-filières</li> <li>• Accompagnement des groupements</li> <li>• Mise en réseau des acteurs</li> <li>• Fédérer les acteurs associatifs</li> <li>• <b>Favoriser les réseaux et coopérations entre territoires (recherche de complémentarité et d'unité)</b></li> <li>• Organiser des échanges entre territoires</li> <li>• Développer des actions d'interterritorialité (contrats de réciprocité...)</li> <li>• Partager les données des experts (gestionnaires de réseaux...) afin d'affiner les diagnostics, enrichir les analyses et adapter les stratégies aux réalités des territoires</li> <li>• Créer une coopération inter métropoles</li> <li>• Mettre en place une gouvernance partagée et multi-acteurs pour disposer d'une vision transversale et coordonnée des projets métropolitains et régionaux</li> </ul>



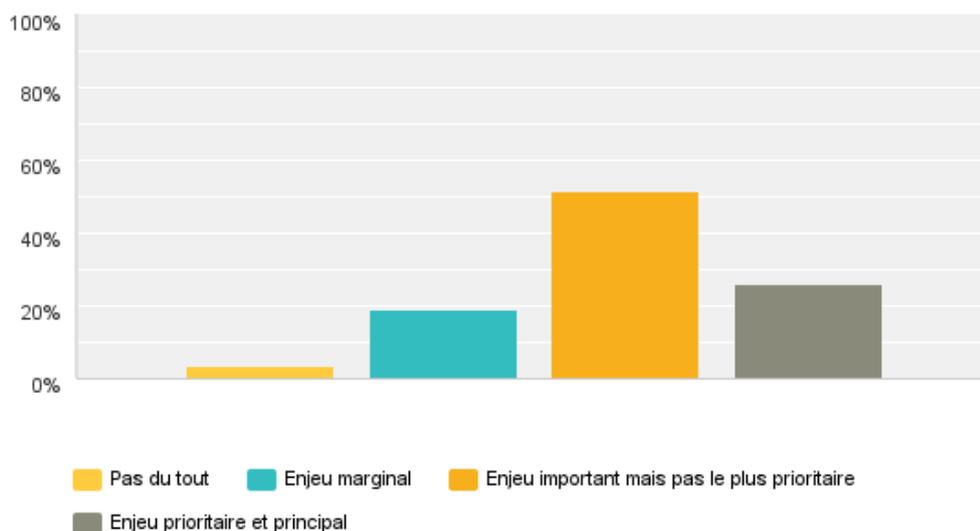
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des outils d'animation transversaux et pérennes mobilisant l'ensemble des parties prenantes</li> <li>• Revenir sur la suppression des pays et de leurs conseils de développement</li> </ul>
<p><b>Sensibiliser aux enjeux énergétiques et environnementaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conseiller les territoires dans leurs choix stratégiques dans le cadre de la transition énergétique pour la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments, la production locale d'énergie renouvelable, la diminution de la pollution atmosphérique pour ce qui est du transport et la promotion de l'aménagement durable.</b></li> <li>• Sensibiliser le public aux enjeux environnementaux</li> <li>• Travailler avec les BE (biodiversité)</li> <li>• Développer et valoriser les potentiels locaux : le tourisme, l'agriculture =&gt; contribue à préserver notre capital environnemental et paysager</li> </ul>

### 4.3. Orientation 3 : Adapter des outils et des règles au service d'une diversité de territoires et de situations

#### 4.3.1. Degré d'importance de l'orientation

#### Q66 Orientation 9 : Adapter des outils et des règles au service d'une diversité de territoires et de situations

Réponses obtenues : 58 Question ignorée : 281



Source : questionnaire SRADDET PACA

L'enjeu d'adaptation des outils et des règles au service d'une diversité de territoires et de situations est considéré par 26% des répondants comme un enjeu principal et prioritaire. Par ailleurs, 51% des personnes le qualifient comme un enjeu important mais non prioritaire et 19% comme un enjeu marginal. Enfin, 4% pense que ce n'est pas un enjeu pour la Région.

#### 4.3.2. Actions / objectifs proposés

Thèmes	Propositions d'objectifs/d'actions
<b>Mettre en place une fonction observatoire de l'aménagement régional</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition d'objectifs précis sur l'aménagement de l'espace régional (réinvestissement urbain, consommation d'espace...) appuyés sur une armature urbaine lisible</li> <li>• <b>Faire un MOS régional utilisable à l'échelle des SCOT et PLU</b></li> <li>• Développement de l'observation régionale coordonnée avec les observations locales</li> <li>• Améliorer la connaissance régionale des territoires (spécificités et compétences...)</li> <li>• Observatoires/Agences d'Urbanisme</li> <li>• Mutualiser les outils d'observation et d'analyse : un référentiel commun</li> </ul>
<b>Renouveler et actualiser les outils de contractualisation avec les territoires qui garantissent la prise en compte de la diversité des territoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CRET à l'échelle des territoires des EPCI/SCOT</li> <li>• Mettre en place des projets de territoire et soutenir leur mise en œuvre (tel que les projets d'agglomération avec les contrats d'agglomération ou les anciens PAS)</li> <li>• Poursuivre les politiques de contractualisation</li> <li>• Coordonner les axes stratégiques adoptés dans les différents documents de planification des métropoles régionales (SCOT Métropolitains) / SCOT de la Métropole AMP</li> <li>• Soutenir la mise en place d'une ingénierie locale</li> <li>• Pool d'ingénierie territoriale</li> <li>• <b>Configurer des Intercommunalités cohérentes à l'échelle d'un bassin de vie</b></li> <li>• Assurer le soutien financier de la Région aux projets opérationnels, études et diagnostics</li> </ul>
<b>Organiser le suivi et le pilotage de la mise en œuvre du SRADDET pour garantir la spécificité des territoires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etats généraux annuels du SRADDET</li> <li>• Évaluer les SRADDT précédents au regard des grands indicateurs de développement : offre d'emplois, création de richesses sur les territoires, accessibilité des services, temps de trajet et qualité des infrastructures de déplacement, préservation du foncier...</li> <li>• <b>Négocier les objectifs en les nuanciant au regard des spécificités locales</b></li> <li>• <b>Adaptation des règles / Prendre en compte la spécificité des territoires en adaptant les règles</b></li> <li>• Revoir les règles avec l'évolution sociétale</li> <li>• Garantir une cohérence entre les documents de planification locaux et les politiques régionales</li> <li>• Privilégier les PPDM, être à l'écoute pour proposer et aider à grandir ensemble.</li> <li>• Impulser des stratégies d'animation locale en s'appuyant sur les instances participatives</li> <li>• Mettre les outils en débat</li> <li>• <i>Soutien aux Associations (Environnement)</i></li> <li>• <i>Être modeste pour travailler sur le volontariat</i></li> <li>• Savoir changer d'avis si la situation l'exige</li> <li>• Clarifier rôle et articulation entre ARII et agences de développement économique</li> </ul>
<b>Développer la fonction d'animation et de transversalité de la Région</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mutualiser des services aux territoires</b></li> <li>• Redonner sens et moyens à une direction régionale des territoires</li> <li>• Développement du dialogue Région-territoires sur les enjeux d'aménagement</li> <li>• Mise en réseau des acteurs</li> <li>• Partager un Benchmark sur les autres régions, les espaces limitrophes avec un partage des enjeux</li> <li>• Avoir une mission transversale à la Région à qui s'adresser sur des sujets transversaux et qui sert d'interlocuteur unique pour la collectivité et qui coordonne les différentes demandes</li> <li>• Travailler avec les acteurs des territoires</li> <li>• Convention cadre AMP / CCIMP</li> <li>• Fédérer au niveau régional</li> <li>• Développer une animation transversale</li> <li>• Échanger sur les réussites.</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas prendre en compte les majorités politiques locales</li> <li>• Mobiliser des outils et ressources régionales au service de tous les territoires</li> <li>• Se méfier de la technostructure</li> </ul>
<p><b>Développer des outils spécifiques (charte, contrat, plan) et moyens d'actions sur des problématiques cibles</b></p>	<p><b>Centres-villes</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'émergence d'un plan d'urgence centre-ville avec un plan de financement d'envergure</li> <li>• <b>Engager la signature de chartes centre-ville / collectivités</b></li> <li>• Mettre en place une ingénierie des grands acteurs du financement et de l'aménagement pour la restructuration des pôles commerciaux et des projets de rénovation urbaine de l'ANRU</li> </ul> <p><b>Agriculture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les troupeaux en élevage extensif des prédateurs</li> <li>• <b>Contrat longue durée d'approvisionnement des cantines scolaires avec producteurs locaux</b></li> <li>• Contrat d'entretien des espaces forestiers avec les éleveurs</li> </ul> <p><b>Environnement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat avec monde scientifique (Environnement)</li> <li>• Trouver les points d'équilibre entre production et consommation des ressources naturelles</li> </ul> <p><b>Foncier</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Accompagner les collectivités dans l'élaboration des outils stratégiques (Plan d'Actions Foncières, etc.)</b></li> </ul> <p><b>Désenclavement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se servir d'ITER pour désenclaver Digne et non pas favoriser seulement Manosque</li> <li>• Mener des actions sur le transport et la mobilité afin de désenclaver les zones les plus isolées</li> <li>• Relancer le thermalisme</li> <li>• Faire venir les diplômés du supérieur</li> </ul>

## 4.4. En synthèse

Sur les 3 orientations de la ligne directrice 3, des convergences sont observées dans les propositions qui sont faites par les répondants.

On retrouve pour les 3 orientations les objectifs suivants :

- Favoriser le développement
- Développer la planification
- Développer la participation citoyenne
- Développer des synergies
- Préserver l'environnement
- Pérenniser l'agriculture

Les intentions en faveur du développement sont diverses. Elles touchent différents domaines de la vie des territoires et sont généralement des propositions en matière de leviers de développement, de relais de croissance et de valorisation des atouts. La recherche de nouvelles sources de valeurs et d'emploi est particulièrement présente.

Les enjeux liés à la planification sont vus comme stratégiques dans l'ensemble des lignes directrices. La planification doit permettre d'identifier les potentiels de chaque territoire et de décliner les actions et outils à mettre en œuvre qui correspondent à la typologie des lieux. Cela suppose un travail fin d'analyse pour avoir une action différenciée et adaptée à chaque territoire.

Les enjeux de mobilisation des acteurs sont également mis en avant par les répondants qui avancent la nécessité d'une participation des habitants, citoyens et associations au projet de territoire. Il est également largement question de la création de synergie entre toutes les forces et échelles du territoire régional. Ce travail en réseau d'acteurs vise à impliquer largement les acteurs publics comme privés.

Enfin, la prise en compte des territoires ruraux trouve sa déclinaison dans plusieurs intentions qui sont développées dans les trois orientations de la ligne directrice. Que ce soit par la préservation de l'environnement, la pérennisation de l'agriculture, ou encore l'amélioration de l'offre de services, les répondants font de l'équilibre territorial et de sa prise en compte dans sa totalité une intention forte.

Sur ces différents thèmes, les orientations ne sont pas structurellement différenciantes, ou les objectifs pour répondre aux 3 orientations, sont les mêmes.

Sur la première orientation, « cultiver les atouts des territoires, réaliser leurs potentiels économiques et humains », l'accent est logiquement mis sur les différents secteurs qui pourraient offrir des relais de croissance pour le territoire. Les principaux secteurs identifiés sont l'économie maritime et fluviale et la diversification des formes de tourisme dans la Région.

Les formes de tourisme qui sont mises en avant sont le tourisme durable et également le tourisme rural.

Par ailleurs, l'éducation, la formation et la recherche sont largement évoquées par les répondants. L'accent est notamment mis sur l'apprentissage qui doit permettre de mieux coordonner la formation des jeunes avec les besoins du territoire en matière de métiers. Par ailleurs, le développement de la recherche et l'implantation de formations supérieures sont particulièrement souhaitées par les répondants. L'objectif global est une mise en cohérence des offres de formation dans la Région.

La seconde orientation intitulée « impulser et animer la mise en capacité des territoires » s'intéresse principalement à la prise en compte de l'ensemble des territoires notamment ceux qui apparaissent comme les plus fragiles a priori. Pour assurer un équilibre territorial et donner toutes les capacités de développement, le déploiement des nouvelles technologies apparaît comme primordiale tout comme le maintien de réseaux performants. Par ailleurs, un besoin d'accompagnement et de soutien des projets territoriaux est demandé. Il doit permettre aux territoires qui n'en ont pas les moyens d'élaborer et mettre en œuvre des projets de territoires. Sans un soutien notamment en ingénierie, il apparaît difficile pour certaines parties de la Région de pouvoir mettre en œuvre des projets ambitieux.



Enfin, en ce qui concerne la troisième orientation « adapter des outils et des règles au service d'une diversité de territoires et de situations », les répondants ont largement évoqué le besoin de développement d'une analyse précise des territoires qui est un préalable à une action adaptée à chacun d'eux. Par ailleurs, comme pour la seconde orientation, une forte demande d'accompagnement, de soutien et d'ingénierie apparaît notamment pour les territoires ayant le moins de moyens et d'outils.



## 5. Synthèse générale de l'appel à contributions

En synthèse générale, les principaux enseignements de l'analyse de l'appel à contributions sont les suivants :

### Une démarche mobilisatrice

Avec près de 40 % de répondants, l'appel à contribution est une démarche qui a mobilisé les acteurs du territoire sollicités. Elle montre l'intérêt de ces acteurs à la contribution de l'élaboration du SRADDET et l'expression de leurs fortes attentes à son égard. La bonne mobilisation peut aussi témoigner d'une interrogation des territoires par rapport à cet objet nouveau qu'est le SRADDET et de toute la vigilance que les territoires auront quant aux différentes étapes de son élaboration et de son contenu.

### Une adhésion globale autour des grandes lignes directrices proposées et des intentions associées

Les trois lignes directrices sont considérées comme stratégiques, et prioritaires, par les acteurs du territoire. La ligne directrice 3 (mettre en capacité les territoires) et les orientations associées se distinguent toutefois des deux autres lignes directrices et leurs orientations car elles sont globalement jugées moins importantes par les répondants. La ligne directrice 2 va davantage porter sur les questions et les enjeux liés à la gouvernance du SRADDET et l'articulation entre Région et collectivités. Elle interpelle également la notion d'égalité des territoires et l'importance que cette égalité ne vienne pas obérer les spécificités des territoires mais en soit justement une variable forte d'interprétation.

### Des thématiques structurantes et majoritaires dans les contributions

Plusieurs enjeux thématiques traversant les trois lignes directrices ressortent fortement de l'analyse des contributions, à savoir :

- **Les transports et la mobilité** : une volonté forte de mise en accessibilité des différents espaces par un renforcement de l'offre en transports en commun et une structuration du territoire autour de pôles d'échanges multimodaux, de nombreux objectifs relatifs au développement de la mobilité durable et douce,
- **La maîtrise de la consommation de l'espace** (intensification urbaine, confortation des centralités, etc.) et la stratégie foncière associée : une détermination pour la maîtrise de l'étalement urbain, des objectifs de définition d'une véritable stratégie foncière régionale
- **La préservation des ressources naturelles**, soit le « pendant » du point précédent : l'importance de la préservation de l'environnement (ressources et paysages) et de la pérennisation de l'agriculture en faveur de l'attractivité et de l'équilibre territorial

### Des attentes fortes autour du rôle et de la posture de la Région

L'analyse de l'ensemble des propositions laisse d'abord transparaître une volonté de renforcer la fonction d'entraînement et de leadership de la Région. Les acteurs du territoire sont en attente d'une Région qui donne le cap, porte une vision régionale et cadre les conditions de sa mise en œuvre.

Elle montre également l'expression d'un besoin autour d'une fonction de régulation infra territoriale. La nécessité de fixer des objectifs en termes de mobilité infra territoriales revient par exemple souvent.

Elle met enfin en avant la revendication que la Région joue un véritable rôle pour créer les conditions du dialogue, et de régulation, entre les acteurs et les territoires, à même de forger une cohérence régionale. Ce rôle est d'ailleurs vu comme devant aussi s'étendre à une échelle plus large que le strict périmètre de la région PACA.

### La volonté de « rompre » avec un modèle de développement qui est venu fragiliser l'attractivité et la qualité du cadre de vie régionale

Il ressort des contributions des attentes autour d'un SRADDET ambitieux et exigeant à même d'être en capacité d'accompagner un changement de modèle de développement. On note ainsi une convergence des propositions des acteurs en faveur d'un SRADDET « rigoureux », « limitant » voire « contraignant » en matière de développement urbain, accordant une large place à la transition énergétique, la mobilité propre et l'urbanisme raisonné.

Il transparaît donc la volonté des acteurs de s'appuyer une région animatrice des territoires, et encadrante sur l'aspect de l'aménagement du territoire tout en étant porteuse d'une vision régionale de l'aménagement durable des territoires au service de tous les territoires infrarégionaux.